

# Rapport d'activité Des services 2015



**Direction du contrôle de gestion**



## SOMMAIRE

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES** page 4

- **Direction des ressources humaines** 5
- **Direction des finances** 21
- **Direction de la communication de la presse et des évènements** 29
- **Service du protocole et des relations publiques** 33
- **Service des séances** 35

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION GENERALE** page 38

- **Direction des services généraux** 39
- **Direction des systèmes d'information et de télécommunication** 49
- **Direction juridique et de la commande publique** 55
- **Direction du contrôle de gestion** 62

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE** page 68

- **Direction des personnes âgées et des personnes handicapées** 77
- **Direction de l'insertion** 89
- **Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique** 97
- **Direction enfance famille** 105
- **Direction des maisons de l'enfance et de la famille** 114
- **Centre médico psycho pédagogique départemental** 123
- **Maison départementale de l'adolescent** 126
- **Direction de l'administration, des ressources du pilotage et de l'évaluation** 133
- **Direction des territoires et de l'action sociale** 136
- **Maisons départementales de la solidarité** 148

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE  
L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT**

**page 152**

- **Direction de l'économie, de l'aménagement et de la recherche** **153**
- **Direction des relations internationales et des affaires européennes** **171**
- **Direction des routes** **178**
- **Direction des transports et des ports** **184**
- **Direction de l'agriculture et des territoires** **197**
- **Laboratoire départemental d'analyses** **206**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE  
L'ENVIRONNEMENT DE LA CONSTRUCTION  
ET DU PATRIMOINE**

**page 215**

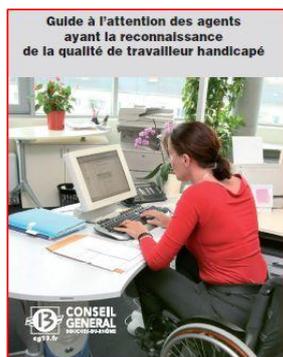
- **Direction de l'architecture et de la construction** **217**
- **Direction des études de la programmation et des acquisitions** **226**
- **Direction de la gestion de l'administration et de la comptabilité** **233**
- **Direction de la sûreté la sécurité et la prévention** **238**
- **Direction de l'éducation et des collèges** **242**
- **Direction de l'environnement** **257**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU  
CADRE DE VIE**

**page 268**

- **Direction de la vie locale** **275**
- **Direction de la jeunesse et des sports** **289**
- **Direction de la culture** **300**

# DIRECTION GENERALE DES SERVICES



## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### MISSIONS

La direction des ressources humaines est une direction ressource, chargée de répondre aux besoins en personnel exprimés par les directions, pour remplir leurs objectifs définis dans le cadre des politiques publiques décidées par l'Exécutif et votées par l'Assemblée départementale. Elle recherche en permanence l'adaptation optimale des moyens humains aux objectifs et aux besoins de la collectivité.

- Elle gère la situation administrative, la carrière et la rémunération de près de 7.000 agents qui concourent à l'action départementale. Elle assure également le versement des indemnités des élus départementaux.
- Elle gère les effectifs, de l'identification et de l'analyse des besoins des services à l'accompagnement de la prise de poste.
- Elle élabore, en concertation avec l'ensemble des directions et des partenaires sociaux, le plan de formation et concourt à la réalisation des formations destinées aux personnels.
- Elle participe également au développement du sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Elle contribue à l'amélioration de la qualité du dialogue social dans la collectivité et à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale en faveur des agents.
- Elle assure la surveillance des conditions d'hygiène et de sécurité de travail, ainsi que celle de la santé des agents.
- Elle veille à la prévention des risques psycho-sociaux.

#### **La direction est composée de trois sous-directions :**

- La sous-direction des carrières, des positions et des rémunérations
- La sous-direction des relations et de l'action sociales
- La sous-direction des emplois et des compétences

#### **Et de trois entités rattachées directement auprès du directeur :**

- La cellule gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH)
- La cellule veille juridique et documentation
- La cellule de suivi HR Access (CSHR)

La DRH dispose d'un effectif au 31 décembre 2015 de 222 agents (40 agents de catégorie A, 72 de catégorie B et 110 de catégorie C) pour lui permettre d'assurer ses missions.

Son budget voté au BP 2015 s'élève en fonctionnement à 327.037.500 € (Compte administratif 2014 : 310.734.264 €), hors budgets annexes, assistants familiaux de la DGAS, personnels de l'Etat mis à disposition du Département.

### BILAN DES ACTIONS

Au-delà des activités de gestion courantes, la DRH s'est plus particulièrement engagée en 2015 sur les actions suivantes :

- Mise en place du dispositif de l'entretien professionnel qui s'est substitué à la notation, avec un travail important des services (formation, communication auprès des directions, création d'un outil informatique de gestion dédié).

- Suivi budgétaire rigoureux compte tenu des contraintes financières.
- Pérennisation des emplois d'avenir par leur stagiairisation progressive pour ceux remplissant les conditions et sous réserve de postes vacants.
- Elaboration du Plan d'Adaptation des Compétences 2015-2016.
- Dématérialisation des inscriptions à certaines formations CNFPT.
- Création d'un journal interne (trimestriel) à destination des agents de la DRH.

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

- Mise en œuvre de l'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les catégories B et A filière sociale et médico-sociale concernées dès 2016, puis pour tous les autres agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Lancement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS). Un diagnostic sera élaboré par la DRH au cours du premier semestre 2016 avec des entretiens menés par la psychologue du travail auprès d'un échantillon représentatif et un questionnaire anonyme proposé aux agents départementaux,
- Préparation du changement de version du progiciel HR Access prévu en 2017,
- Suite aux Etats Généraux de Provence, mise en œuvre du recrutement de 100 services civiques et de 40 contrats d'apprentissage,
- Préparation du transfert de personnels vers la Métropole et la Région (loi NOTRe),
- Mise en place d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) suite à l'évolution des restaurants administratifs (Carré bleu de l'HD13 et Arenc) courant de l'année 2016,
- Poursuite de la dématérialisation des inscriptions aux formations CNFPT.

### **SOUS DIRECTION DES CARRIERES DES POSITIONS ET DES REMUNERATIONS**

Cette sous-direction gère la situation administrative, la carrière et la rémunération des agents départementaux, qu'ils soient titulaires, stagiaires, non titulaires, vacataires...

### **BILAN DES ACTIONS**

En 2015, la sous-direction a participé à la formation des cadres et des correspondants RH dédiés et travaillé à la redefinition de certaines procedures transversales comme aux modalités de contrôle du cumul d'activités.

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

L'accord sur les PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) sera décliné au fur et à mesure de la parution des textes.

La gestion automatisée des demandes d'IHTS sera progressivement étendue à toutes les directions concernées.

### **LE SERVICE DES CARRIERES**

Le service des carrières gère les carrières de l'ensemble des fonctionnaires depuis leur stage jusqu'à leur départ de la collectivité.

Par ailleurs, le service élabore les arrêtés de délégation de signature accordée par la Présidente du Conseil Départemental et gère également la classoθήque (dossier des 7000 agents).

## BILAN DES ACTIONS

Le service a réalisé les principales actions suivantes :

Délégations de signature : A la suite du changement de mandature, le service a procédé à l'élaboration de 185 arrêtés de délégation de signature de la Présidente aux DGA et directeurs.

Mise en stage - Titularisation : 64 nominations dont 63 en qualité de stagiaire et 1 en qualité de titulaire, 161 titularisations après stage, 7 prolongations de stage et 2 refus de titularisation ou licenciement.

Gestion des CAP : Mise en œuvre des promotions de 2015 et préparation des promotions 2016, soit 123 points examinés lors des trois CAP réunies en 2015 qui ont nécessité la constitution de 320 dossiers.

Promotions et avancements d'échelon : 618 avancements de grade et promotions internes, 2 822 avancements d'échelon.

Reclassements statutaires : 3 422 agents appartenant à la catégorie C, 87 infirmiers en soins généraux et 75 puéricultrices.

Détachements et intégrations : 15 détachements au sein de la collectivité dont 4 pour inaptitude physique et 37 intégrations dont 2 après reclassement professionnel.

Entretiens professionnels : 6 849 agents concernés (2 recours formulés auprès de la CAP).

NBI : 618 arrêtés de NBI, soit 576 attributions ou renouvellements et 42 suppressions. Etude des situations des agents ATC.

Médailles d'honneur : 415 médailles décernées dont 175 d'argent, 176 de vermeil et 64 d'or.

Sanctions disciplinaires : 53 dossiers traités, dont 50 qui ont donné lieu à une sanction.

Etats de services : 754 états de service rédigés.

Droit à l'information : Fiabilisation des données de carrières figurant sur HR Access de 1 172 dossiers d'agents nés en 1951, 1956, 1961, 1966, 1971, 1976 et 1981. Saisie manuelle sur la plateforme CNRACL des données relatives à la carrière des agents nés en 1951, 1956 et 1961 en vue de l'envoi d'une estimation individuelle globale (EIG) par le GIP infos retraite et des agents nés en 1966, 1971, 1976 et 1981 en vue de l'envoi d'un relevé individuel de situation (RIS).

Validations de services : 5 nouvelles demandes de validation concernant les agents mutés au sein de la collectivité et 131 envois de pièces complémentaires à la CNRACL.

Retraites : 176 demandes ont été traitées, 16 prolongations d'activité ont été accordées et 6 refusées (dont 1 maintien en fonction). 337 estimations de retraite, 52 relevés de carrière, 27 attestations d'activité ont été élaborés à la demande des agents et 13 rétablissements de cotisation auprès du régime général et de l'Ircantec. Enfin, 18 demandes d'états de service auprès de collectivités ou d'administration et 49 formulaires de liaison inter-régimes ont été établis.

Radiations pour décès : 8 radiations dont 5 avec capital décès et/ou pension de réversion.

Gestion des dossiers administratifs : pointage des 6 827 dossiers de l'effectif actif dans la collectivité et archivage de 344 dossiers.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Mise en œuvre du reclassement statutaire des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux suite à la réforme du statut comprenant notamment la création d'un nouveau cadre d'emplois des ingénieurs en chef (158 agents concernés),
  - Mise en œuvre du PPCR réformant les statuts particuliers avec reclassement statutaire et indiciaire, suppression des avancements d'échelon à la durée minimale et modification des conditions d'avancement de grade :
    - o Au cours de l'année 2016, pour tous les agents de catégorie B et A filière sociale et médico-sociale (soit 2100 agents),
    - o A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les autres agents de catégorie A et l'ensemble de la catégorie C (soit 4550 agents).
- La revalorisation indiciaire interviendra chaque année jusqu'en 2020.
- Formalisation d'une procédure d'emprunt des dossiers administratifs et mise en œuvre d'une gestion informatisée du suivi des emprunts,
  - Fiabilisation des données HR-ACCESS de la cohorte 2016-2017 (7 années de naissance, soit 1 182 dossiers),
  - Etude et mise en œuvre des évolutions apportées à l'application informatique concernant l'entretien professionnel,
  - Etude sur l'évolution de l'outil HR-ACCESS, afin de mettre en place un système d'alerte sur la limite d'âge des agents de la collectivité.

## LE SERVICE DES POSITIONS

Ce service a pour mission de gérer la position administrative des agents départementaux, et plus particulièrement la gestion de leur temps de travail et de leur absentéisme.

## BILAN DES ACTIONS

### 1) Gestion du temps de travail :

Divers règlements spécifiques ARTT ont été examinés.

Compte Epargne Temps :

Au 31/12/2015, 3 948 agents ont ouvert un CET (964 agents de catégorie A ; 1 373 agents de catégorie B ; 1 611 agents de catégorie C), dont 215 nouveaux bénéficiaires.

2 380 agents ont alimenté leur CET par 19 886 jours.

Participation au déploiement de la dématérialisation de la gestion des demandes de paiement des IHTS dans certains centres d'exploitation de la direction des routes.

Mise en extinction progressive du périmètre des agents travaillant en brigade.

Don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade :

- 438 jours de repos ont été donnés en 2015, soit : 205 jours CET, 148 jours de congés annuels et 85 jours de récupération de crédits ARTT,

-

Temps partiel de droit ou sur autorisation :

352 actes ont été pris (92 temps partiel de droit et 260 temps partiel sur autorisation), pour un total de 350 agents.

Cumul d'activités accessoires :

En lien avec le service des rémunérations, un contrôle a posteriori est effectué à partir des attestations de service fait, suivi d'une régularisation éventuelle.

Logiciels HR ACCESS et Chronogestor :

Développement des requêtes de contrôle et amélioration du paramétrage.

**2) Gestion de l'absentéisme :**

Transfert des secrétariats du comité médical et de la commission de réforme au CDG13

Participation, puis accompagnement des agents et correspondants RH à ce changement (procédure, imprimés, circuits modifiés).

Congé de maladie ordinaire :

108 043,5 jours ont été qualifiés de maladie ordinaire, 3 418 jours d'hospitalisation et 235 jours accordés pour cure thermale. 65 contrôles médicaux ont été demandés pour 56 agents. Le nombre d'agents en maladie ordinaire en 2015 (4 885 agents) est en augmentation de 19,70% par rapport à 2014 (4 081 agents).

Comité médical départemental :

Le comité médical a fait l'objet de 438 saisines, afin d'examiner la situation de 226 agents.

Accident de service ou de trajet-maladie professionnelle :

157 dossiers ont été soumis à l'avis de la commission départementale de réforme, soit + 36,52% par rapport à 2014 (115 dossiers).

Sur 382 déclarations d'accidents ou maladies professionnelles, 274 accidents de service, de trajet et 6 maladies professionnelles ont été reconnus. 141 de ces accidents ou maladies professionnelles ont généré un arrêt de travail.

Gestion des sorties temporaires :

Congé parental : 53, congé d'adoption : 2, mise en disponibilité : 171, réintégration après disponibilité ou congé parental : 75, temps partiel thérapeutique : 101, disponibilité pour raison de santé : 56.

Heures d'allaitement et heures de maternité :

Distinction des deux motifs d'absence et rappel des règles.

Les réserves opérationnelles et civiles

Information diffusée sur les modalités d'accès aux différentes réserves (opérationnelle, civile, sanitaire et réserve civile de la Police Nationale).

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Déploiement du logiciel Accident de Travail / Maladie Professionnelle partagé avec les préventeurs et les médecins de prévention,
- Actualisation du périmètre des bénéficiaires de congés de détente et fiabilisation du paramétrage sur Chronogestor de ces modifications, dont le Compte Epargne Temps,
- Déploiement progressif de la gestion automatisée des demandes d'IHTS à d'autres directions en lien avec le Service des Rémunérations,

- Suivi renforcé de la gestion des inaptitudes professionnelles, grâce notamment à l'amélioration de la procédure transversale existante.

## LE SERVICE DES REMUNERATIONS

Le service des rémunérations a pour principales missions de gérer :

- la rémunération des agents de la collectivité (traitement, primes, indemnités et supplément familial de traitement, charges sociales, taxes),
- la prise en charge des frais de déplacement professionnels, hors DGAS,
- la prise en charge des abonnements (domicile/travail) souscrits dans la cadre de la loi SRU,
- tous les éléments liés au versement des indemnités de fonction des élus départementaux,
- la paie des médecins vacataires,
- les grèves nationales et locales,
- les cumuls d'activités accessoires.

## BILAN DES ACTIONS

- Intégration des ouvriers des parcs et ateliers au 1er janvier 2015,
- Participation à la mise en place de la nouvelle mandature sur les aspects rémunérations,
- Mise à jour du périmètre des astreintes et permanences et de la nouvelle réglementation,
- Actualisation du régime indemnitaire des médecins,
- Dématérialisation progressive de la gestion des demandes d'IHTS (DRH, DSIT, Direction des Routes),
- Amélioration des contrôles de paie, notamment des reliquats (plafonnement des taux notamment),
- Amélioration du suivi budgétaire et réalisation d'études sur la masse salariale,
- Rappel des règles et amélioration des contrôles internes du service sur les frais de déplacement,
- Renouvellement du marché sur le transport aérien.

Les actions du service des rémunérations en quelques chiffres :

### ➤ **Secteurs rémunérations (administratif, technique et solidarité) :**

La part du budget consacrée aux rémunérations de personnel (correspondant à la nature comptable 64) s'élève à 296 516 925 € en 2015.

1.459.161 € ont été consacrés au paiement du supplément familial de traitement et 843.370 € au Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement.

### • **Grèves locales et nationales**

Le service des rémunérations a en charge le recensement des jours de grèves nationales et locales, puis la déduction en paie de ces absences, soit :

- ✓ 5 jours de grèves nationales (contre 11 jours en 2014),

- ✓ 15 jours de grèves locales (contre 11 jours en 2014),

Soit pour 2015, 2 506 grévistes (contre 2 137 en 2014).

- **Cumuls d'activités :**

141 agents principalement de catégories A et B, ont été autorisés à exercer une activité accessoire en assurant des formations auprès du CNFPT, des universités ou d'autres organismes d'enseignement. 19 agents de catégorie C ont effectué une demande de cumul. 19 agents ont sollicité la collectivité pour exercer une activité en qualité d'autoentrepreneur.

- **Secteur Frais de déplacement :**

Les frais de déplacement professionnel des agents (hors DGAS), qu'il s'agisse de formations ou de missions, se sont élevés à 1 062 251 € en 2015, dont :

- ✓ 51 950 € pour les déplacements aériens (54 billets d'avion),
- ✓ 50 467 € pour les déplacements par voie ferrée (399 billets de train),
- ✓ 11 533 € pour les déplacements sur le réseau RTM (8 607 tickets solo distribués).

Dans le cadre du PDA (Plan de Déplacement de l'Administration), la prise en charge à hauteur de 70 % des frais d'abonnement transports domicile/travail a bénéficié en 2015 à 1 560 agents pour un coût total annuel de 442 712 € (soit - 5,33 % par rapport à 2014).

- **Pôle centralisé :**

- 609 720 € ont été payés au titre des indemnités chômage versées à 91 agents dont des ATC auxiliaires.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Déploiement progressif de la dématérialisation des demandes d'IHTS à toutes les directions (liaison HR Access/ Chronogestor),
- Mise en œuvre de la réforme réglementaire sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR),
- Poursuite du développement des contrôles internes,
- Informatisation de la gestion des allocataires du chômage,
- Poursuite de la rédaction d'un référentiel des procédures.

## SOUS DIRECTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

La S.D.E.C. a en charge la gestion des postes et des effectifs de la collectivité, ainsi que l'identification, l'adaptation et le développement des compétences des agents, grâce à l'articulation des fonctions formation et recrutement - mobilité.

## BILAN DES ACTIONS

La sous-direction a piloté ou participé activement à différentes actions transversales telles que le Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences 2015-2016, la mise en place de l'entretien professionnel (volet formation notamment), la stagiairisation d'emplois d'avenir.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les perspectives d'évolution en 2016 consistent notamment à :

- La poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences 2015-2016,
- La mise en place d'un outil informatique commun pour le recueil des besoins en formation utile à l'élaboration du PADC et pour ceux exprimés lors de l'entretien professionnel.

## LE SERVICE GESTION DES EFFECTIFS

Le service a pour principales missions la gestion de la phase administrative des recrutements d'agents titulaires, contractuels et vacataires, le pourvoi des emplois vacants en lien avec le service gestion des compétences, les renouvellements d'engagement des agents contractuels, les détachements et mutations ainsi que la gestion des postes et des effectifs. Un pôle est chargé de gérer le portefeuille des candidatures, les emplois saisonniers et les stagiaires non rémunérés ou gratifiés. Un autre pôle assure la création et transformation des emplois à l'effectif théorique, la gestion et le suivi des conventions de mise à disposition, ainsi que la fiabilisation des données dans HR ACCESS. Un pôle assure le suivi des emplois d'avenir et leur pérennisation. Le service recense les besoins en matière de concours et assure la publication des annonces d'offres d'emplois dans la presse. Enfin, il recense les agents ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, assure une mission d'information et met en oeuvre les aménagements de poste de travail pour leur maintien dans l'emploi.

## BILAN DES ACTIONS

Le service gestion des effectifs a été chargé notamment des actions suivantes :

- Reconstitution du dispositif de service civique avec mise en oeuvre de la procédure d'agrément et de recrutement pour 12 volontaires.
- Pérennisation des emplois d'avenir remplissant les conditions pour bénéficier d'une nomination en qualité de stagiaire et suivi des agents toujours en contrat d'avenir.
- Gestion de la situation des personnels du Cabinet et recrutement de nouveaux collaborateurs suite au changement de mandature.
- Application des nouvelles modalités de gratification pour les stages et édition des attestations de fin de stage pour tous les stagiaires effectuant un stage gratifié.
- Dématérialisation de la diffusion des actes en interne à la DRH.
- Organisation de la participation des agents volontaires à la mise sous pli des documents de propagande pour les élections régionales de juin 2015.
- Harmonisation des outils de suivi des enveloppes budgétaires des ATC suppléants et remplaçants en lien avec la DEC et le service des rémunérations.
- Amélioration de la procédure de suivi des agents RQTH et mise en oeuvre d'une réorientation professionnelle en lien avec un Centre de Rééducation Professionnelle.
- Rédaction de nouveaux modèles d'actes de recrutement et de courriers administratifs visant à fiabiliser et à sécuriser la procédure de recrutement.
- Elaboration de tableaux de bord et d'outils permettant de fiabiliser le coût des créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique départemental.
- Archivage électronique des délibérations relatives aux créations et transformations à l'effectif théorique départemental depuis 1998 ainsi que des délibérations et des

conventions de mise à disposition des agents du département auprès d'organismes extérieurs.

Nature des activités	Nombre
Gestion administrative (arrêtés, contrats, notes d'affectation, demandes d'emplois, annonces...)	10 693
Recrutements (stagiaires, titulaires, contractuels, vacataires, auxiliaires, saisonniers...)	1 037
Mobilités (mouvements d'effectifs y compris changements organisationnels)	286
Demandes de stages non rémunérés ou gratifiés Conventions signées	1 160 809 dont 154 gratifiées
Emplois d'avenir (contrats signés, conventions tripartites, livrets engagement et de suivi, bilans réalisés, licenciements...)	383
Rapports à l'Assemblée Départementale et Commission Permanente	10 (incluant 59 délibérations)
Fiabilisation des données dans HR ACCESS pour la retraite	1089
Radiations	77
Aménagement de postes d'agents reconnus travailleurs handicapés	42
Volontaires de service civique (agrément, contrat, bilans...)	24

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le service gestion des effectifs sera mobilisé en 2016 par :

- La dématérialisation des déclarations de création et /ou de vacance d'emplois auprès du CDG 13 avec l'aide de la DSIT,
- La mise en œuvre de l'automatisation des notes d'affectation dans HR Access et le transfert de la gestion de la NBI,
- L'application des nouvelles dispositions relatives aux agents contractuels issues du décret du 29 décembre 2015,
- L'actualisation des fiches de procédures internes,
- La finalisation d'un guide interne de procédure des saisies HR,
- La mise en œuvre des dispositions statutaires issues du PPCR et des modifications règlementaires relatives aux cadres d'emplois (ex: ingénieurs),
- Le déploiement du dispositif du service civique au sein des directions par le recrutement de 100 volontaires suite aux orientations définies dans le cadre des Etats Généraux de Provence,
- La gestion du transfert de personnels vers la Métropole et la Région dans le cadre des lois NOTRe et MAPTAM,
- La fiabilisation du tableau des effectifs et le paramétrage de nouvelles requêtes de contrôle,
- Le renforcement du suivi des aménagements de poste pour les agents RQTH et l'activation de nouvelles aides visant à améliorer le maintien dans l'emploi de ces agents et le taux d'emploi de la collectivité,
- La professionnalisation des agents du service, en particulier pour les nouveaux, par le suivi de formations « experts » en RH.

## LE SERVICE GESTION DES COMPETENCES

Il est composé de 3 secteurs (solidarité, administration et cadre de vie, technique). Ils développent la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et sont les interlocuteurs directs des directions. Ils sont chargés notamment de conduire les processus de formation, de recrutement, de mobilité, de réintégration,...

## BILAN DES ACTIONS

En 2015, en collaboration avec les services formation et gestion des effectifs, les actions du service se sont principalement inscrites dans l'optimisation des réponses données aux directions et aux agents en matière de recrutement, mobilité ou de formation. Les procédures d'accompagnement des évolutions induites par le changement de mandature ont par ailleurs fortement mobilisé le service.

En particulier, le service a été chargé de :

- Accompagner les situations individuelles et/ou projets spécifiques de la collectivité concernant les volets effectifs/formation,
- Piloter, élaborer et mettre en œuvre le Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences 2015-2016,
- Poursuivre la dématérialisation des bulletins d'inscription des agents aux formations CNFPT (formations d'intégration, formations INTER, formations INTRA CNFPT),
- Poursuivre l'appropriation du SIRH en matière de formation et la fiabilisation des saisies,
- Ajuster les procédures, les modèles en matière de formation dans le cadre du partage des données,
- Expérimenter la dématérialisation des questionnaires d'évaluation des formations INTRA par utilisation du logiciel SPHYNX,
- Procéder au recrutement d'assistants socio-éducatifs auxiliaires supplémentaires,
- Mettre en œuvre les parcours individuels de formation des emplois d'avenir, le suivi de leur intégration (participation aux bilans) et l'identification des postes mobilisables en vue de leur pérennisation dans les effectifs,
- Démarrer la réflexion autour de la structuration d'un dispositif d'accompagnement des agents visant à définir ou préciser leur parcours professionnel (réalisation de bilans professionnels),
- Participer au déploiement du dispositif de l'entretien professionnel dans ses aspects « compétences » (définition de critères, lexique,...),
- Proposer des plans d'actions en matière d'accompagnement et de gestion des affectations des agents en situation d'aptitude professionnelle.

### BILAN CHIFFRE :

Nature des activités	Nombre
Recrutements et réintégrations (entretiens)	577 (581 en 2014)
Recrutements et réintégrations réalisés (sur emplois permanents)	404 (336 en 2014)
Emplois d'avenir (entretiens et bilans)	79 (63 en 2014)

Services civiques (entretiens)	53
Mobilités (nombre de demandes hors ATC, dispositifs spécif.)	209 (200 en 2014)
Mobilités (nombre d'entretiens)	186 (204 en 2014)
Mobilités réalisées (changement de direction hors réorganisation)	258 (307 en 2014)
Mobilités réalisées (changement de direction avec restructuration)	307
- Formation Inter CNFPT et autres (demandes traitées)	1752 (1816 en 2014)
- Intégration et professionnalisation au premier emploi	608 (993 en 2014)
- Nombre de dispenses individuelles traitées	213
- Formation INTRA	Voir données Service Formation

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le service sera mobilisé en 2016 par :

- L'accompagnement de situations individuelles, de projets spécifiques ou des évolutions structurelles de la collectivité concernant les volets effectifs/formation,
- La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PADC 2015-2016,
- La mise à jour du règlement formation de la collectivité, en lien avec le Service Formation,
- La généralisation de la dématérialisation des questionnaires d'évaluation des formations INTRA du service,
- La poursuite de la mise en œuvre du Droit Individuel de la Formation par la comptabilisation des formations inter-entreprises,
- La mise en place de modalités simplifiées avec le CNFPT de validation des formations des agents dans le parcours de formation obligatoire (dispenses) et l'optimisation de l'utilisation de la plateforme d'inscription du CNFPT,
- La consolidation du suivi des formations obligatoires des agents départementaux de manière automatisée,
- La poursuite de la fiabilisation des données formation,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de « bilans professionnels,
- La définition des missions, le recrutement et le suivi des volontaires de services civiques en lien avec le Service Gestion des Effectifs et le Service Jeunesse,
- La mise en œuvre de plans d'actions visant à améliorer le suivi et le repositionnement des agents en situation d'inaptitude professionnelle,
- La dispense des formations à destination des correspondants RH s'agissant des thématiques formation et mobilité.

### LE SERVICE FORMATION

Le service pilote la fonction formation et se porte garant de la qualité de toutes les formations dispensées dans la Collectivité. Dans le cadre du plan d'adaptation et de développement des compétences (PADC), il participe aux réunions préparatoires avec toutes les directions et le

Service Gestion des Compétences et assure ensuite sa mise en œuvre s'agissant notamment des formations transversales. Par ailleurs, il centralise désormais tous les achats de formation, assure la passation de tous les marchés, en lien avec le service Gestion des Compétences pour les marchés spécifiques le concernant. Enfin, il gère l'ensemble des formations transversales, les formations personnelles et les préparations aux concours et examens professionnels.

## BILAN DES ACTIONS

En 2015, le service de la formation a principalement :

- Organisé l'accompagnement en formation des agents et des cadres lors de la mise en place de l'entretien professionnel,
- Accompagné 14 agents de la DGAS pour la constitution de dossiers de reconnaissance d'équivalence de diplôme en vue de la passation de concours,
- Mis en œuvre les projets transversaux de la collectivité : formations sécurité, bureautiques et informatiques,
- Valorisé les métiers et les expertises professionnelles transversales : gestionnaires de subventions, secrétaires / assistantes de direction, accueil dans les MDST et sensibilisation à la DQA, auditeurs internes, travailleurs sociaux et opérateurs comptables,
- Encouragé le développement des potentialités personnelles et facilité la promotion sociale : plus de 60 stages proposés dans l'agenda formation et appui des agents se lançant dans des dispositifs de VAE et de formations personnelles.

Le service de la formation a également reçu 12 agents non admis aux préparations concours du CNFPT et a établi avec 7 d'entre eux un plan individualisé de formation.

Le service a apporté un appui technique et juridique au service gestion des compétences dans le lancement de l'ensemble des actions en faveur des directions opérationnelles : Tarification DPAPH-DEF, bilans professionnels, formation des personnels de restauration des collèges...

Enfin, le service de la formation a participé au pilotage et à la mise en œuvre de la dématérialisation des inscriptions des agents aux formations CNFPT. Il a aussi assuré le suivi et la gestion des dispenses collectives de formation, notamment en matière de sécurité.

### BILAN CHIFFRE

Nombre total de journées de présence en formation (hors préparation aux concours et formation personnelle)	9733
Nombre total de journées en formation (hors préparations aux concours et formation personnelle)	13904
Nombre d'agents en formation préparation aux concours	507
Nombre total de journées en formation préparations aux concours	507
Nombre d'agents en formation personnelle et VAE	67
Nombre total de journées en formation personnelle	436

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

En 2016, le service de la formation sera mobilisé par:

- La mise en œuvre du Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences 2015-2016 et l'élaboration du prochain Plan en lien avec le Service Gestion des Compétences,
- La mise à jour du règlement formation et des procédures afférentes en lien avec le Service Gestion des Compétences,
- La poursuite de la dématérialisation des procédures d'inscription aux formations CNFPT,
- La participation au RHéseau 13 mis en place par le CNFPT,
- La poursuite de la clarification de la fonction formation et l'animation du réseau de correspondants, en lien avec le Service Gestion des Compétences,
- L'amélioration de la communication et de la promotion des formations (agenda interne et agenda sécurité notamment),
- Le renouvellement et la mise en place d'actions de formations transversales ou spécifiques en lien avec le service gestion des compétences,
- La mise en place de formations pour les auxiliaires DGAS pour la préparation du concours d'ASE,
- La fiabilisation des données formation sur le logiciel HR.

## SOUS DIRECTION DES RELATIONS ET DE L'ACTION SOCIALE

Cette sous-direction met en œuvre la politique d'action sociale en faveur du personnel, les relations sociales et la prévention des risques professionnels.

## BILAN DES ACTIONS

La sous-direction a préparé et anticipé la fin des Délégations de Service Public pour la gestion des restaurants administratifs en lançant une Autorisation d'Occupation Temporaire sur le site de l'HD13. Elle a également entamé les travaux nécessaires au lancement en 2016 d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Mise en oeuvre d'un diagnostic, suivi de propositions dans le cadre du plan de prévention des risques psycho-sociaux,
- Accompagnement des modifications du fonctionnement des restaurants administratifs (HD13 et Arenc).

## LE SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Le service de l'action sociale propose au personnel :

-des prestations : titres restaurant, chèques vacances, bons d'achat (rentrée scolaire, événements familiaux, Noël), C.E.S.U. pour la garde d'enfants de moins de 3 ans, subventions (repas, séjours d'enfants, enfants handicapés), aides financières et participation aux mutuelles.

-la gestion d'équipements sociaux : crèche, espaces de restauration, médiathèque, salles de culture physique, centre aéré.

## BILAN DES ACTIONS

### Titres Restaurant et Subvention-repas

Les dépenses en titres restaurant s'élèvent à 6 570 509 €. Il s'agit du 1<sup>er</sup> poste de dépenses du service. Par ailleurs, les recettes s'élèvent à 2 628 203 €.

### Chèques vacances

Les dépenses s'élèvent à 916 650 €. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> poste de dépenses du service. En contrepartie, les recettes se montent à 583 214 €.

Le nouveau mode de paiement de la participation des agents sous forme de prélèvements (sur salaire) est mis en place depuis janvier 2015. Cette avancée a permis le prélèvement de plus de 65% des 1899 dossiers.

D'autre part, une répartition plus équitable de la participation du Département selon les tranches de quotient familial est applicable depuis janvier 2015.

### CESU

En 2015, il a été attribué 69 000 € à 139 bénéficiaires.

### Participation à la protection sociale complémentaire

La mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire a permis de verser en 2015 un montant total de 787 193 € à 2 518 agents adhérant à un contrat labellisé. Cette action est ainsi le 3<sup>ème</sup> poste de dépenses du service.

### Bons d'achat

En 2015, les chèques culture attribués pour la rentrée scolaire des 20-25 ans ont été remplacés par des bons d'achat. En 2015, 5 040 enfants ont bénéficié des bons d'achat pour la rentrée scolaire et 360 bons ont été attribués pour événements familiaux.

### Aides financières aux agents en difficulté

En 2015, les aides financières ont représenté 243 684 € de dépenses réparties entre les prêts pour difficultés financières, les aides financières non remboursables et les conseils en économie sociale et familiale.

### Noël

Chaque année, un bon d'achat, un spectacle ainsi que des goûters sont offerts aux enfants de 0 à 12 ans. En 2015, cette action a concerné 2929 enfants. Le prix unitaire du goûter s'est établi à 5,10 € TTC. Le spectacle, avec un budget de 34 800 €, représente un coût de 11,88 € par enfant. Le concours de dessin a rencontré un beau succès avec 193 participants.

Les bons d'achat d'une valeur de 30 à 65 € selon l'âge ont représenté 112 957 € de dépenses.

Au total, l'action de Noël enregistre 172 472 euros de dépenses soit près de 2% des dépenses du service.

### Gestion des équipements sociaux

La crèche Dame Tartine gérée par le groupe Crèche Attitude, située dans les locaux de l'Hôpital Européen (13003), a ouvert ses portes fin 2014. Cette ouverture a permis la réservation de 15 berceaux pour le personnel du secteur d'Arenc et a bénéficié d'un contrat

enfance jeunesse en partenariat avec la CAF des Bouches-Rhône. Pour l'année 2015, une recette de 88 642 € a ainsi été perçue.

Par ailleurs, le centre aéré du Roy d'Espagne qui fonctionne pendant les vacances scolaires, enregistre une fréquentation annuelle de 1897 inscriptions pour 69 jours d'ouverture, soit une moyenne journalière de plus de 27 enfants.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

### Equipements sociaux :

En 2016, les délégations de Services Publics des restaurants administratifs ne seront pas reconduites.

Sur le site de l'Hôtel du Département, une autorisation d'occupation temporaire (AOT) sera attribuée afin de maintenir une restauration rapide et des distributeurs automatiques de snacking et boissons dans les étages. Sur le site d'Arenc, il est prévu de maintenir une distribution automatique avec boissons, snacking et plats à réchauffer.

### Titres Restaurant et Subvention-repas

Une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 8,80 € au lieu de 8,50 € sera proposée lors de la commission permanente du 25 mars 2016. La participation de la Collectivité (60 %) s'élèvera désormais à 5,28 € et celle de l'agent (40 %) à 3,52 €. Cette mesure devrait entrer en vigueur à compter du mois de juin 2016.

## LE SERVICE DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA PREVENTION

Son rôle est de mettre en place la politique du Conseil Départemental en matière d'identification et de prévention des risques professionnels et de participer au développement du dialogue social au sein de l'institution.

## BILAN DES ACTIONS

### En matière de prévention :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels, qui permet à la collectivité de recenser et coter les risques associés aux activités, mais aussi d'élaborer des plans d'actions, a fait l'objet d'une mise à jour annuelle par le biais des 138 délégataires et des 163 assistants de prévention.

A cet égard, la réalisation de 8 fiches de « bonnes pratiques ATC » est achevée, constituant un référentiel pour les agents, chefs d'établissement et gestionnaires.

Par ailleurs, le service a mis en place des groupes de travail portant sur l'usure professionnelle (pénibilité) avec DEC, DSG, DR, LDA, DEN et DAC.

Un renforcement du suivi des préconisations effectuées par les préventeurs du service a été mis en place (signalement de difficultés et assistance à la mise en oeuvre d'améliorations).

Fort de l'expérience du dispositif « maintien dans l'emploi » qui a concerné les forestiers-sapeurs, les agents des routes et les agents des collèges, un groupe pluridisciplinaire interne a été mis en place pour suivre les agents en difficulté suite à inaptitude médicale ou reclassement professionnel auquel participe activement le service.

### **En matière de risques psycho-sociaux :**

La psychologue du travail est affectée depuis début 2015 dans le service. Sa mission d'écoute et d'accompagnement lui permet de conseiller la DRH et les directions. Elle participe aussi à la mise en place des dispositions nécessaires au retour à l'emploi pour les agents et leur encadrement.

Le service pilote également le dossier « gestion des risques psycho-sociaux » pour lequel la loi impose la mise en place d'un dispositif de prévention. Après lancement d'une étude sur les actions existantes, un plan d'action sera proposé en 2016 : il s'appuiera sur un diagnostic fondé sur des indicateurs, des entretiens d'agents et un questionnaire adressé à tout le personnel. Le dossier, présenté au CHSCT du 10 décembre, a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

En outre, le marché passé par le service avec un prestataire externe a permis en 2015 de mettre en place des actions de médiations, voire une cellule d'écoute dans le cadre de situations particulièrement difficiles constatées au niveau d'un service ou d'une équipe. Enfin, le service a géré les 64 demandes de protection fonctionnelle des agents, notamment victimes d'agression sur leur site d'emploi.

### **En matière de dialogue social :**

Le service est chargé des relations avec les organisations syndicales. A ce titre, il gère les droits syndicaux, régule les relations et assure une interface avec les directions.

Il organise la préparation des rapports soumis au Comité Technique Paritaire. Deux séances précédées chacune par un pré-CTP ont été organisées en 2015.

Par ailleurs, dans le cadre des préavis de grève ou des réunions d'information aux organisations syndicales, 50 rencontres ont eu lieu : le service est chargé de centraliser les informations, d'alerter sur les éventuelles difficultés, d'établir le procès verbal des réunions et de suivre les décisions ou les engagements pris devant les représentants du personnel.

En 2015, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni, de même que 14 délégations ont été organisées en matière d'aménagement ou de sécurisation de locaux ou d'assistance à la bonne gestion de la santé sécurité au travail sur les sites d'emploi.

## **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

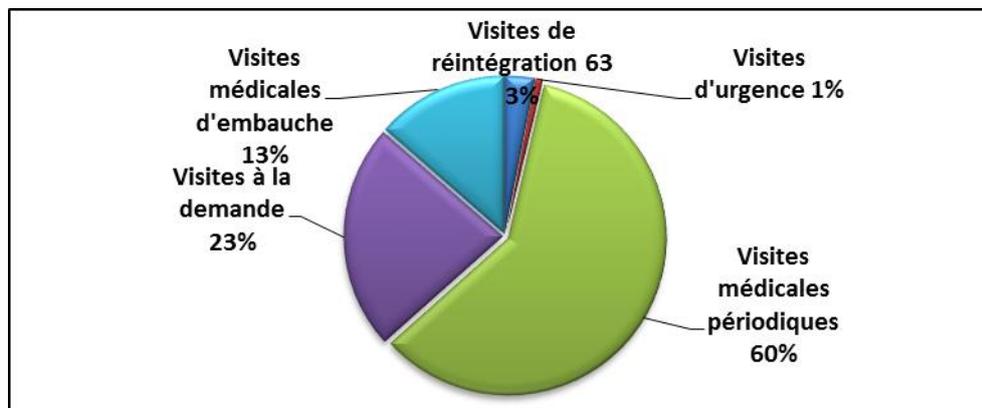
- Mise en place du plan de prévention des risques psycho sociaux,
- Développement d'études ergonomiques,
- Relance du dispositif "document unique" dans les collèges et intégration des éléments d'usure professionnelle dans les mises à jour,
- Analyse des indicateurs de dialogue social.

## **LE SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

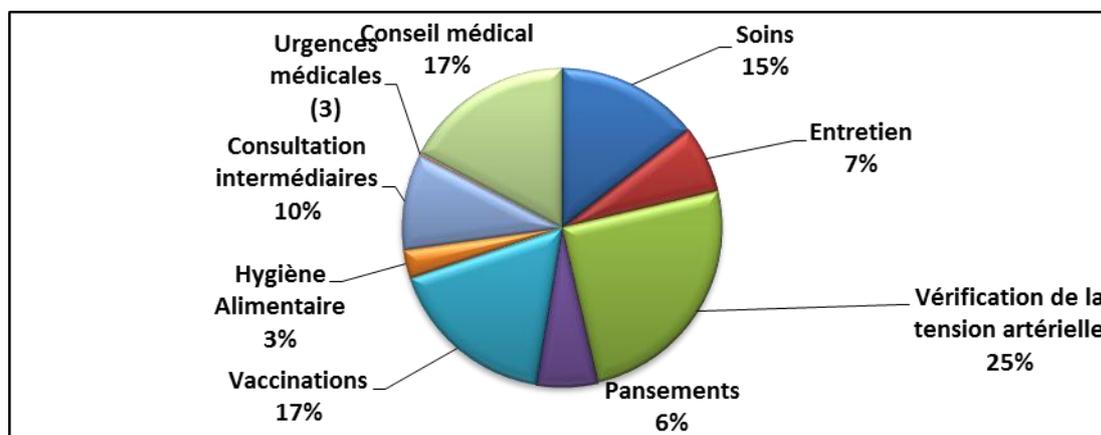
Le SMP a pour missions d'assurer un suivi médical préventif des agents, d'éviter toute altération de la santé des agents en surveillant les conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement au travail, de veiller à l'adéquation du poste de travail avec l'état de santé de l'agent.

## BILAN DES ACTIONS

### Activités Médicales



### Activités Paramédicales



## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le service porte plusieurs projets pour 2016 :

- Consultations intermédiaires d'infirmière,
- Consultations d'hygiène alimentaire,
- Consultations d'aide au sevrage tabagique.

## DIRECTION DES FINANCES

### VUE GENERALE DE LA DIRECTION DES FINANCES

La direction des finances (DF) est chargée de la préparation du budget du Département et du suivi de son exécution, en lien avec tous les services de la collectivité. Elle est garante du respect de la régularité juridique de toutes les procédures financières et comptables mises en

place. Elle exerce un rôle transversal dans le processus financier de la collectivité qui peut être décrit de la manière suivante :

- surveiller les grands équilibres financiers du Département à travers les perspectives pluriannuelles et les préparations budgétaires et en comprendre les évolutions,
- assurer la fluidité des propositions de paiement et d'encaissement,
- gérer les moyens de financement de la collectivité,
- identifier et prévenir certains risques financiers,
- assurer le suivi des réformes réglementaires à impact financier (M52, décentralisation, évolution fiscale, marchés publics, délais de paiement...),
- apporter son expertise en matière de questions financières pour toutes les autres directions de la collectivité.

Sous l'autorité d'un directeur, de deux adjoints et deux chefs de service, la direction est organisée en deux services :

- le Service du Budget et de la Gestion financière,
- le Service de la Comptabilité.

Au-delà de la continuation des chantiers engagés les années précédentes, les résultats attendus de la direction financière sont principalement :

➤ **Dans le secteur du budget et de la gestion financière**

- assurer, tout au long de l'année, pour l'ensemble des budgets, la préparation des différentes étapes budgétaires allant de l'élaboration des documents budgétaires à leur exécution,
- veiller au respect de la réglementation comptable et contrôler la bonne exécution budgétaire avec notamment le visa des rapports, les demandes de virements...,
- analyser les dispositifs de ressources (fiscalité, dotations...) et de charges (différentes politiques publiques),
- mettre en cohérence les autorisations de programme, les perspectives budgétaires et le plan pluriannuel d'investissement,
- optimiser la gestion de la dette : diversifier les sources de financement, saisir les opportunités de marché, ajuster le recours à l'emprunt aux besoins de la collectivité,
- poursuivre l'exécution du programme obligataire EMTN,
- répondre aux demandes de l'agence de notation Fitch Ratings,
- gérer la trésorerie : réalisation d'un plan annuel de trésorerie ainsi que des suivis hebdomadaires, renouvellement des lignes et différents outils de trésorerie,
- assurer une veille en matière de fiscalité,
- instruire les demandes de garanties d'emprunt,
- mener les analyses financières et comptables des organismes bénéficiant d'un concours financier de la collectivité,
- réaliser des documents de communication financière : annexes budgétaires, plaquette budgétaire, rapport financier ou encore rapport de consolidation des comptes annuels,
- réaliser des expertises et conseiller les services en matière budgétaire et comptable.

Par ailleurs, ce service ressource répond également aux sollicitations des services gestionnaires et de tiers extérieurs (collectivités, entreprises, usagers...).

➤ **Dans le secteur comptable**

Au-delà de la continuation des chantiers engagés les années précédentes, les résultats attendus sont principalement :

**L'efficacité des circuits de dépenses et de recettes :**

- en dépenses, veiller à l'amélioration de la qualité du mandatement et à l'optimisation des délais de mandatement avec comme corollaire la limitation du montant des intérêts moratoires, en développant également des outils en partenariat avec le comptable,
- en recettes, améliorer la qualité des dossiers de liquidation et mettre en œuvre des procédures pour rendre le recouvrement du comptable plus rapide et efficace (nouveaux moyens d'encaissement),
- prendre en compte les risques (contentieux ou non-recouvrement) par la réalisation de provisions.

**L'efficacité des outils financiers et comptables :**

- veiller à la bonne interopérabilité des logiciels financiers et comptables en adaptant les applications métiers de la collectivité aux nouveaux standards informatiques d'échanges de données avec la direction régionale des finances publiques (DRFIP).

**L'harmonisation des pratiques financières et comptables de la collectivité et du comptable public :**

- mettre en œuvre la seconde convention de service comptable et financier (CSCF) signée entre le Conseil départemental, la DRFIP et la paierie départementale, pour les années 2014-2019,
- simplifier et accélérer le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses,
- améliorer le suivi des régies.

**La qualité comptable :**

- optimiser la qualité comptable, tant au niveau des écritures comptables que du suivi de l'inventaire départemental,
- poursuivre les travaux avec la paierie départementale en vue de maintenir les résultats satisfaisants de l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) du comptable et préparer la certification des comptes locaux,
- mettre en œuvre les travaux de mise en conformité des données au regard des nouvelles contraintes informatiques (PES, travaux sur les tiers),
- améliorer le contrôle interne et veiller à la traçabilité des opérations (procédures).

## LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2015, l'effectif de la direction était de 70 agents répartis sur 3 entités :

**La Direction : 10 agents**

- 4 agents de catégorie A
  - 1 agent de catégorie B
  - 5\* agents de catégorie C
- \* dont 2 agents de la DSG rattachés à la direction (huissiers).*

**Le service du Budget et de la Gestion Financière : 18 agents**

- 7 agents de catégorie A

- 6 agents de catégorie B
- 5 agents de catégorie C

#### Le service de la Comptabilité : 42 agents

- 5 agents de catégorie A
- 7 agents de catégorie B
- 30\* agents de catégorie C

\* dont 1 agent en renfort et 2 emplois d'avenir au pôle dépense.

## BILAN DES ACTIONS ET REALISATION DES OBJECTIFS

### LE SERVICE DU BUDGET ET DE LA GESTION FINANCIERE

En 2015, de nombreux projets ont été réalisés :

- poursuite de la construction d'un nouvel outil de saisie des demandes budgétaires en collaboration avec la direction des systèmes d'information et des services numériques et la cellule informatique de la direction,
- poursuite de la dématérialisation des actes budgétaires avec pour objectif l'édition du budget primitif 2016 au moyen de l'outil CORIBUDG,
- poursuite de l'intégration des annexes budgétaires dans l'outil CORIBUDG,
- montées de version du progiciel Coriolis et réalisation des tests et formations nécessaires aux équipes du service,
- travaux sur les prévisions et le suivi des ressources, l'analyse des réformes,
- poursuite de l'exécution du programme obligatoire, avec notamment la mise à jour de la documentation, l'actualisation de la notation et la levée d'emprunts nouveaux,
- poursuite des travaux liés à la notation du Département par l'agence Fitch Ratings.

### LE SERVICE DE LA COMPTABILITE

En 2015, **92 180 mandats** et **42 070 titres** ont été traités par le service pour le budget général et les budgets annexes. Pour le compte du syndicat mixte des transports (SMT) et de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), 1 229 mandats et 411 titres ont été traités.

Le service a poursuivi en 2015 les projets suivants :

- **le respect des délais de paiement :**

La mise en place, depuis 2013, d'un portail d'échange sécurisé de documents entre les services, la direction des finances et la paierie départementale, a fortement limité le nombre de rejets de la paierie au motif de pièces justificatives manquantes. L'impact de cette simplification, alliée aux efforts des services gestionnaires sur la réduction des délais de paiement, est significatif.

Afin de mesurer ces effets, au regard des intérêts moratoires payés par la collectivité, des tableaux de suivi mensuel sont transmis aux directions.

- **Les travaux sur la qualité des dossiers de liquidation :**

Initié par la direction des finances il y a quelques années pour améliorer la qualité des dossiers de liquidations en dépenses, un contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) a été mis en place, permettant d'afficher un taux de rejets cumulé interne-paierie de 0,8% sur 2015

(0,7% en 2014, 1% en 2013 et 1,4% en 2012), démontrant ainsi une évolution positive de la qualité des mandatements.

Dans le cadre de la nouvelle convention de service comptable et financier (CSCF) 2014-2019, un nouvel audit des dépenses a été organisé avec la direction du contrôle de gestion et la direction générale des finances publiques, aboutissant à la mise en place, à compter de 2015, d'un contrôle allégé partenarial (CAP) sur le paiement des bourses départementales.

- **L'amélioration de la qualité comptable :**

Les travaux mis en œuvre par le pôle "qualité comptable", en partenariat avec la paierie départementale, sur l'actif et la vérification de l'inventaire se sont poursuivis en 2015 avec notamment la fiabilisation des fiches « biens » saisies par les services gestionnaires pour ce qui concerne les budgets annexes. Cette fiabilisation se poursuivra en 2016 pour le budget général.

Depuis 2007, le Département et la paierie départementale ont convenu de contractualiser leurs engagements réciproques en fixant des objectifs organisés autour d'axes de progrès en matière de gestion publique locale au profit de la collectivité et de mise en œuvre conjointe d'actions de modernisation et de simplification au bénéfice des usagers.

En décembre 2014, la collectivité a basculé, au protocole d'échanges standard V2 (PESV2) pour transférer les flux comptables entre l'ordonnateur et le comptable, ceci permettant également de préparer, à terme, la dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives (réduction du papier, des délais de paiement et amélioration de l'archivage). Ainsi, cette dernière année a vu le transport par PES des bulletins de salaires dématérialisés et de certains fichiers CAF, en PJ autonomes.

- **L'encouragement à l'amélioration des compétences et le contrôle interne :**

Afin de faire face à l'évolution de la réglementation, des postes et outils de travail, mais également de mettre en œuvre le droit à la formation du personnel, le développement des compétences des agents est encouragé. A titre d'exemple, en 2015, des formations ciblées ont été organisées afin d'intégrer des nouveaux agents et deux contrats d'avenir (accueillis au sein du service comptabilité fin 2013), mais également de développer les compétences de l'ensemble des effectifs.

Dans le cadre du contrôle interne (traçabilité), chaque agent dispose d'une base documentaire accessible en ligne qui se présente sous forme d'un recueil de fiches de procédures internes au service de la comptabilité, nécessaire au bon fonctionnement des pôles (mises à jour régulièrement).

En outre, toujours attentif à l'information des différentes directions, il a été proposé aux services gestionnaires, via l'intranet, des fiches de procédure actualisées. Une formation au métier de régisseur a été également proposée par la direction des finances et le comptable dans le cadre de la convention de service comptable et financier.

- **La bonne opérabilité des outils financiers et comptables :**

Le service de la comptabilité, pour ses travaux et analyses, bénéficie d'accès et de diverses requêtes sur les bases de données du progiciel financier CORIOLIS, ainsi qu'un accès à certaines écritures du comptable public via HELIOS (suivi des mandats et des titres, tableau de bord financier, fiscalité directe locale...).

La plupart des outils de suivi des activités et d'aide à la décision du service comptabilité ont fait l'objet d'une démarche d'automatisation : tableaux de bord hebdomadaires et mensuels, simulations du compte administratif en dépenses (suivi des rejets du comptable, des délais de paiement et des intérêts moratoires), comme en recettes (suivi des encaissements notamment les droits de mutation, des poursuites, des demandes d'annulations de titres, analyse de la situation des comptes d'attente du payeur et prise en compte des risques de non-recouvrement (provisions)).

- **La participation aux travaux transverses de la collectivité :**

Le service de la comptabilité a participé à différents ateliers dans le cadre de démarches transverses, comme par exemple ceux initiés par la DSIT au titre du schéma directeur informatique de la collectivité : la dématérialisation des factures, la gestion électronique des documents (GED), le développement du logiciel « régies ». Le service a également assisté aux comités de pilotage de l'ensemble de ces projets. Par ailleurs, la direction des finances, en partenariat avec la direction des routes, est à l'initiative de l'intégration des nouveaux marchés de fournitures des ateliers dans la procédure carte achat.

De plus, le service a travaillé à la mise en place d'autres plateformes d'échanges sécurisées pour la gestion des documents et préparé la dématérialisation des pièces justificatives. Ainsi, après le partage électronique de documents lors des ajournements paierie, la dématérialisation des pièces relatives aux dépenses sur conventions sous mandat, comme celle des régies ont été effectives en 2014 et 2015.

## PÔLE INFORMATIQUE

Le pôle informatique de la direction des finances participe, en étroite collaboration avec les services de la direction, à la réalisation des documents financiers (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et compte administratif) et des documents de préparation et de suivi des sessions budgétaires. Parallèlement, le pôle joue un rôle actif dans l'évolution des différentes méthodes de travail liées à la comptabilité et à la gestion financière.

Ainsi, en 2015, le pôle informatique a contribué :

- à la migration de différentes applications liées au nouvel environnement informatique (NOE2), avec en perspective l'intégration de la numérisation des documents en vue de la dématérialisation,
- à la maintenance évolutive des micro-applications des services comptabilité et budget et gestion financière,
- à la poursuite du travail sur le projet de dématérialisation des documents financiers avec les différents partenaires (paierie départementale / Bull),
- à l'aide à la mise en place des nouvelles versions du progiciel de gestion financière Coriolis et d'autres logiciels stratégiques (analyse financière prospective : Regards) pour la direction,
- à l'évolution de l'outil de gestion des simulations du compte administratif (SimuCA),
- à l'évolution de l'outil facilitant la création des tableaux de bord hebdomadaires,
- à la réalisation de diverses demandes de la Présidence, de la Chambre Régionale des Comptes, etc...
- à l'assistance auprès des utilisateurs afin d'optimiser l'utilisation des outils bureautiques,
- à l'analyse des futurs besoins de la direction, intégrés dans le schéma directeur informatique de la collectivité,
- à l'élaboration d'une GED (Gestion Electronique de Documents) dans le cadre de la dématérialisation,
- à la mise à jour régulière et l'évolution du portail intranet de la direction,

- à la mise à disposition et l'installation d'ordinateurs portables lors des séances budgétaires (arbitrages administratifs, conférences budgétaires et votes des budgets),
- à l'accueil des nouveaux agents dans la direction afin qu'ils disposent d'un poste de travail opérationnel (ordinateur, applications, accès réseau et téléphone) dans des délais raisonnables.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

### LE SERVICE DU BUDGET ET DE LA GESTION FINANCIERE

En 2016, il conviendra plus particulièrement :

#### 1 – au niveau du pôle budget :

- ↳ de poursuivre la dématérialisation des actes budgétaires (outil CORIBUDG),
- ↳ de fiabiliser les critères de classement des crédits sur les bases des nouvelles structurations (délégations, etc...),
- ↳ de réaliser les travaux de nettoyage et de réaffectation des autorisations de programme,
- ↳ d'assurer les montées de version du progiciel Coriolis en réalisant les tests et formations nécessaires,
- ↳ de terminer la construction d'un nouvel outil de saisie des demandes budgétaires.

#### 2 – au niveau de la gestion de la dette et de la trésorerie :

- ↳ d'améliorer les tableaux de bord des garanties d'emprunt,
- ↳ de faire évoluer la procédure d'instruction des demandes de garanties d'emprunt,
- ↳ de réaliser des analyses fiscales,
- ↳ de poursuivre l'intégration des annexes budgétaires dans l'outil CORIBUDG,
- ↳ de fiabiliser les prospectives de dette via Finance active,
- ↳ de réaliser le renouvellement des trois marchés publics en lien avec les emprunts obligataires (conseil juridique, arrangeur et agence de notation),
- ↳ de renouveler le marché d'outil de gestion de dette et de conseil financier.

#### 3 – dans le domaine de la communication et des engagements externes :

- ↳ de garantir la communication légale,
- ↳ d'améliorer les différents outils de communication,
- ↳ de poursuivre l'optimisation de la planification des travaux,
- ↳ de poursuivre les travaux liés à la notation du Département par l'agence Fitch Ratings.

### LE SERVICE DE LA COMPTABILITE

L'année 2016 sera l'occasion de poursuivre les travaux entrepris l'année précédente.

#### La recherche d'amélioration et de simplification des circuits de dépenses et de recettes :

- ↳ harmonisation des pratiques financières et comptables, de la qualité comptable et des outils financiers et comptables,
- ↳ travaux sur la qualité de présentation des comptes (comptes d'attente, inventaire, cessions etc...),
- ↳ travaux de rationalisation des pièces justificatives de dépenses et recettes suite au décret n° 2016-33 publié le 20 janvier 2016, de la mise en place de la GED et des premières expériences de numérisation des factures,

- ↳ rationalisation du fonctionnement des régies, en lien avec le comptable public et poursuite du contrôle interne à partir du référentiel élaboré,
- ↳ et conformément à la réglementation :
  - fin de l'expérience des procédures pour le prélèvement en dépenses pour les loyers, pour ne conserver que celui pour les fluides, mais lancement des prélèvements en matière de télépéages,
  - mise en œuvre au niveau de l'exécution des marchés publics de la réforme attendue du code des marchés publics.

#### **Le développement durable, la dématérialisation et les nouveaux outils de paiement et d'encaissement :**

- ↳ avec l'adhésion de la collectivité au PES en 2015, poursuite des travaux, avec la DSIT et l'éditeur du logiciel financier BULL, de présentation des maquettes budgétaires (TOTEM, CORIBUDG),
- ↳ poursuite des travaux de dématérialisation des pièces justificatives à transporter par le flux PES (factures, marchés, dépenses, recettes, relevés carte achat, états de l'aide sociale, régies, conventions sous mandats),
- ↳ poursuite des travaux relatifs à la mise en place de la GED pour la collectivité,
- ↳ poursuite du prélèvement en recettes avec les redevances d'autorisation d'occupation temporaire des ports départementaux et probablement des abonnements de la téléassistance.

#### **Le développement des compétences individuelles et collectives :**

- ↳ accompagnement des besoins en formation des agents (accueil, bureautique, outils financiers...) et consolidation des connaissances, développement personnel et compétences managériales,
- ↳ poursuite de l'accompagnement des nouveaux agents,
- ↳ rédaction et mises à jour de procédures internes,
- ↳ échanges de pratiques avec le comptable public,
- ↳ réflexion sur les nouveaux processus et la nouvelle organisation à mettre en place avec le passage à la dématérialisation des factures et la mise en place de la GED (procédures, fiches de poste, accompagnement au changement, simplifications des procédures,...).

### **LA CELLULE INFORMATIQUE**

En 2016, la cellule informatique s'attachera à maintenir un niveau de service identique, à celui de l'année précédente.

De plus, elle renforcera son action de veille technologique permanente afin de trouver les moyens d'améliorer les outils informatiques (bureautiques), mis au service des agents de la direction.

## DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA PRESSE ET DES EVENEMENTS

### MISSIONS

La direction de la Communication, de la Presse et des Evénements a pour mission de faire connaître à la population du département les politiques publiques initiées par l'exécutif qui gère la collectivité.

Regroupant la communication externe, la communication interne, les événements, le service presse information, l'image, le web et réseaux sociaux, la rédaction journalistique, cette direction utilise de nombreux outils pour atteindre cet objectif : supports écrits, audiovisuels et utilisation du web.

#### **Ces services ont pour objectif :**

- d'informer le public, mais aussi d'accompagner la mise en œuvre des projets et des actions décidées pour répondre aux besoins et aux attentes de la population,
- de concourir à rendre l'institution plus lisible et plus proche des citoyens tout en renforçant la réattribution à l'institution des politiques engagées,
- de faire circuler une information interne dynamique et fiable,
- de communiquer pour informer, informer pour susciter une adhésion, et chercher à créer une appropriation dont la finalité est la reconnaissance et la réattribution des politiques publiques mises en place par l'Institution.

### MOYENS

En 2015, la DCPE est composée de 76 agents dont une partie exerce des métiers directement liés à des missions spécifiques (journalistes, graphistes, photographes, techniciens vidéo, webmasters, responsables marketing, chargés de communication, attachées de presse ...). La Direction est également en charge de la mise en place d'événements organisés par le Conseil départemental, tant à l'Hôtel du Département que sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

Sous l'autorité du Directeur de la communication, de la presse et des événements, et d'un directeur adjoint, les personnels sont répartis en pôles ou services en fonction des métiers.

**Un pôle administration générale juridique et financier** transversal au sein de la Direction.

**Cinq services dont le service presse information** directement placé sous l'autorité du directeur :

- service marketing communication
- service production et communication interne.
- service événements
- service rédactions print web

### BILAN DES ACTIVITES

#### **Activité du service Presse- information**

Le service de presse organise la diffusion de l'information liée à l'activité du Conseil départemental.

Les attachées de presse diffusent, chaque année, de nombreux communiqués. Ce service réalise également de nombreux dossiers de presse, présentés lors de manifestations

évènementielles (séances budgétaires, conférences de presse sur des thèmes précis, expositions culturelles, manifestations exceptionnelles...), et répond aux demandes de nombreux journalistes qui s'adressent au Conseil départemental pour obtenir des informations.

Le service presse assure également la mise en ligne et l'organisation de l'espace presse du site internet du Conseil départemental «cg13.fr» : communiqués, dossiers de presse...

### **Activité du Pôle administratif, juridique et financier**

Compte tenu de la constante évolution de la réglementation en vigueur, et plus particulièrement du Code des Marchés publics, ce pôle assume un accroissement non négligeable de son activité par la formalisation accentuée de la commande publique. Ce pôle doit donc constamment s'adapter aux nouvelles normes internes, réglementaires et jurisprudentielles et veiller à leur application au sein de la Direction. Transversal au sein de la Direction, il assure toute la mise en œuvre concrète de l'ensemble des actions notamment les marchés publics, depuis l'élaboration des dossiers de consultation jusqu'à la notification ainsi que le suivi de leur exécution.

Un tableau de suivi des marchés concernant l'avancement des procédures est élaboré par le pôle ainsi que des fiches globalisant les dépenses par action ou évènement réalisé.

Par ailleurs, le pôle assure l'élaboration, la mise en œuvre du budget et le suivi de l'exécution budgétaire. Il veille au bon ordonnancement juridique et financier. Il réalise des tableaux de bords financiers mensuels transmis à la direction et chefs de service.

Le pôle est compétent au sein de la direction pour toute question relevant du domaine juridique tel le droit de la propriété intellectuelle ou droit d'auteur, dépôt de marques...

Enfin, il assure le suivi de l'administration générale de la direction sur des dossiers ou questions transverses.

### **Activité du Service de la communication externe/marketing**

Ce service a pour fonction principale la gestion des achats d'espaces publicitaires sur tous les supports existants : choix des supports, élaboration et suivis de plans médias.

Il assure également le contrôle de la diffusion du magazine ACCENTS DE PROVENCE.

En lien avec les DGA et directions, il élabore des campagnes de communication pour l'ensemble de l'Institution départementale.

Relais entre les différentes directions et la direction de la communication, les chargés de communication ont pour mission d'être les interlocuteurs privilégiés sur les projets initiés par l'ensemble des services du Conseil départemental et de les rendre lisibles et visibles au travers des divers outils de communication disponibles. Ils ont la charge de coordonner les plans de communication et de veiller à leur bonne exécution.

En 2015, ce service a continué à élaborer les campagnes en intégrant davantage les supports nouveaux (réseaux, FACEBOOK...).

### **Activité du Service rédaction/ print web**

#### **Le site [www.cg13.fr](http://www.cg13.fr) et les supports numériques annexes/réseaux sociaux**

Pour suivre l'évolution constante des besoins et des nouveaux usages de l'internaute, la refonte du site a permis de réorienter le service rendu en se recentrant sur l'utilisateur.

Cette année encore, le nombre de consultations sur le site institutionnel ne cesse de progresser.

L'activité des réseaux sociaux a fait l'objet d'un suivi particulier cette année.

Nous avons dépassé nos objectifs en termes de fans (Facebook) et followers (Twitter). En effet, il a été constaté une très forte augmentation de l'activité sur Facebook avec un accroissement de nombre de fans.

Les réseaux sociaux sont actualisés tous les jours avec des informations en lien avec l'actualité du Département.

Un site a été créé lors de la mise en place des Etats Généraux de Provence (EGP). Il a ainsi permis une participation importante et un suivi des réunions qui se sont déroulées tout au long du second semestre 2015.

### Rédaction

Un très important travail a été réalisé par les rédacteurs de la direction à l'occasion des EGP, notamment en matière de participation aux ateliers, aux rendus des réunions, à la synthèse du document final et à l'élaboration des fiches actions.

### Accents de Provence

Le magazine Accents de Provence est un support essentiel de la communication du Conseil départemental pour l'ensemble de la population des Bouches-du-Rhône. Distribué depuis 20 ans dans chaque foyer, «Accents de Provence», diffusé à environ 850 000 exemplaires, est composé de 44 pages et destiné à informer la population des Bouches-du-Rhône des activités et initiatives engagées par le Conseil départemental et ses Elus. Dans la perspective de s'acheminer progressivement vers du «bi média» avec le site cg13.fr, le magazine est devenu bimestriel. Au magazine traditionnel peuvent s'ajouter «Les cahiers d'Accents», suppléments de huit pages.

En 2015, la refonte de la maquette du magazine et son changement de nom en Accents de Provence ont permis une modernisation de son contenu et une lisibilité accrue.

### Vidéo

Les vidéastes de la Direction réalisent et/ou supervisent les prestations audiovisuelles réalisées en interne ou confiées à des prestataires extérieurs.

Ils ont couvert la plupart des événements et réalisé un nombre important de vidéos explicatives des dispositifs, répondu à des commandes des directions notamment la direction de la Culture.

## Activité du Service évènements

De grandes actions événementielles permettent de porter les messages de l'Institution, rendez-vous récurrents favorisant le contact, l'échange et le dialogue avec les habitants.

Le côté opérationnel de ce service en fait un service «ressources». Très lié à l'objet même des manifestations, les interventions sont de natures différentes :

- Dans le cadre d'une stratégie de communication générale. La collectivité décide d'organiser en direct un certain nombre de manifestations. Apport important, continu et maîtrise totale du message institutionnel.
- Dans le cadre d'un partenariat. Il s'agit d'un accompagnement et d'une présence sur site. La maîtrise du message est fonction du niveau du financement.

En 2015, les principales missions du service ont été les suivantes :

### **Organisation et coordination d'opérations événementielles**

**Gestion des cars podium :** Le service des Evénements gère le planning d'attribution des 3 cars-podium de la Collectivité, ce qui représente à peu près 180 journées de sorties environ dans l'année avec une montée en charge durant les mois d'été.

**Organisation des visites de l'Hôtel du département :** Le service des Evénements assure la gestion des visites organisées à l'HD 13, qu'elles soient protocolaires ou techniques.

**Mission technique :** La principale mission des agents techniques du service consiste à installer et à récupérer le matériel de signalétique sur l'ensemble des opérations dont notre Collectivité est partenaire, ce qui représente environ 200 à 250 manifestations dans l'année.

## **Activité du Service production et communication interne**

En 2015, une démarche de nouvelle identité graphique pour les documents à produire a été impulsée.

### **Service communication interne**

Ce service a en charge la publication du journal interne Treize, la gestion du site Intranet, la mise à jour quotidienne de la page d'accueil du portail intranet et des rubriques «générales», et les diverses animations à destination du personnel du Conseil départemental.

Par ailleurs, ce service dans son rôle transversal avec les directions opérationnelles de l'institution, intervient dans la démarche qualité accueil, l'agenda 21, etc.

#### **Photothèque :**

La photothèque continue à alimenter son fonds par l'achat de photos libres de droit, et assure l'accroissement du fonds photographique sous le système de photothèque numérique.

#### **Studio graphique :**

Le studio graphique crée la plupart des documents édités par le Conseil départemental. L'activité du studio graphique se décline en plusieurs étapes : étude du projet, création, mise en forme et suivi de fabrication.

Le studio graphique traite de nombreux dossiers par an (création et mise à jour) :

Il traite notamment :

- Les affiches institutionnelles, culture, évènements sportifs soutenus ou organisés par le Département...
- Les infographies
- La signalétique
- Les campagnes de communication institutionnelles
- Les documents d'information de l'ensemble des directions
- Accents de Provence et le magazine interne Provence Actus

#### **Intranet :**

Travail de préparation au passage de l'intranet sous Share Point, la nouvelle version de Jahia6 n'étant pas appropriée. Travail sur la nouvelle ergonomie, rédaction du cahier des charges (recueil des informations auprès des contributeurs...) et formation au nouveau logiciel.

## BILAN DES ACTIONS

En 2015, la Direction s'est mobilisée pour la mise en place, le suivi, l'exécution et le rendu des Etats Généraux de Provence impulsés par la nouvelle majorité départementale. Les Etats Généraux de Provence ont été le fil rouge de l'action de la Direction de la Communication, Presse, Evènements en 2015.

**La DCPE a réussi à atteindre les objectifs fixés et plus particulièrement :**

- ⇒ Synergie accentuée entre les services de la direction
- ⇒ Modernisation des supports (charte graphique, magazines)
- ⇒ Développement des réseaux sociaux et du web
- ⇒ Développement de la communication sur supports audiovisuels
- ⇒ Mise en place de la communication et suivi des Etats Généraux de Provence

## PERPSECTIVES 2016

Au regard des objectifs atteints, il convient pour la DCPE de conforter son rôle moteur, sa force de proposition, sa transversalité et afficher sa modernité.

Une réorganisation de la Direction est mise en place pour répondre à ces objectifs de modernité et de rationalisation.

## SERVICE DU PROTOCOLE ET DES RELATIONS PUBLIQUES

### MISSIONS

Le Service du Protocole et des Relations Publiques est rattaché à la Direction Générale des Services, cependant il est directement saisi par la cellule protocole et représentation du Cabinet. Il est présent aux côtés de Madame la Présidente du Conseil Départemental lors de ses déplacements. Il est garant de l'application des règles protocolaires dans tous les rapports des représentants officiels de l'institution.

Le service gère également la stratégie de cérémonies publiques, les réceptions, l'accueil de personnalités. Par ailleurs, il applique une politique d'offre d'objets promotionnels dans le cadre de la communication institutionnelle et des relations publiques.

### ACTIVITES

#### APPLICATION DES RÈGLES PROTOCOLAIRES

Par son expertise, il fait appliquer le cadre législatif des décrets et ordres de préséances dès lors que la représentation du Conseil Départemental est requise. Il assure également le protocole des préséances de courtoisie des personnalités reçues par l'institution.

### **ELABORATION DES DÉROULÉS**

Document essentiel de l'activité protocolaire, il est destiné au Cabinet, aux élus et à leurs collaborateurs.

### **ACCOMPAGEMENT**

Il accompagne Madame la Présidente dans tous ses déplacements extérieurs et assure les accueils internes des personnalités reçues par l'Institution. Il assume par ailleurs la supervision protocolaire des représentations de Madame la Présidente lors de l'instruction des des saisines du cabinet qui peuvent aboutir à un accompagnement spécifique des élus sur le terrain également.

### **ORGANISATION DE RÉCEPTIONS**

Il organise toutes les réceptions officielles de l'Institution dans le cadre de petit-déjeuner, cocktail, déjeuner et dîner. Il en assure souvent la coordination générale en lien avec les différentes directions. Il assure également la préparation et la livraison de plateaux repas lors de déjeuners de travail.

### **GESTION DU FICHIER PROTOCOLAIRE ET DES CARTONS D'INVITATIONS**

Il gère un fichier d'environ 20.000 contacts destiné à l'expédition des cartons d'invitation après une sélection préalable conforme à la thématique de chaque manifestation.

Il valide en outre, les ordres de préséances dès lors qu'un représentant de l'institution apparaît comme puissance invitante sur un carton émanant d'une autre puissance invitante.

### **GESTION DES OBJETS PROMOTIONNELS ET CADEAUX PROTOCOLAIRES**

Il commande, gère, stocke et distribue 432 références d'objets promotionnels ainsi que les trophées et médailles destinés aux associations du Département en lien avec les directions concernées. Au titre des Relations Publiques, il achète les cadeaux officiels et commande les bouquets de courtoisie.

## **MOYENS**

### **MOYENS HUMAINS**

Le service est dirigé par le chef du protocole assisté par son adjointe. Il regroupe en son sein 43 agents / 5 catégorie « A », 4 catégorie « B » et 34 catégorie « C ». Il est divisé en plusieurs bureaux:

- Unité de direction : 3 agents
- Protocole et relations publiques : 9 agents
- Bureau des finances : 3 agents
- Intendance : 15 agents
- Cuisine : 3 agents
- Promotion événementielle : 8 agents

### **MOYENS LOGISTIQUES**

Mise à disposition et gestion :

- D'un parc automobile composé de 4 véhicules légers ( 5 places), 4 véhicules utilitaires (2 places) et 1 scooter
- Du Salon de réception Alain Decamps
- Du bar des élus

- De plusieurs réserves et lieu de stockage
- De trois cuisines
- De la salle à manger du 7<sup>ème</sup> étage

### MOYENS FINANCIERS

↳ Crédits inscrits 2015 : 1 164 264,66 €  
↳ Crédits engagés 2015: 1 090 950,59 €

Dans le cadre de son activité le service a la responsabilité de la passation et de la gestion de certains marchés de l'institution : cocktails, boissons, personnel de salle et de cuisine (extras), pressing, matériel vaisselle et cuisine, objets promotionnels, trophées. Dans un souci de rationalisation des achats, il passe et gère également les marchés d'autres directions. Cette mission transversale s'inscrit dans la charte achat de la collectivité.

### BILAN DES ACTIONS

#### En 2015 le service a :

- Assuré le protocole de 1244 évènements de l'institution contre 685 en 2014.
- Rédigé et diffusé 295 déroulés protocolaires
- Organisé 115 cocktails, servi 2811 convives lors de 74 repas, 187 livraisons de plateaux repas pour 1104 convives, 47 petits déjeuners, 80 accueils café, 570 livraisons eau
- Effectué environ 250 requêtes fichier et expédié les cartons d'invitation correspondants. Dans ce cadre, il s'est doté d'un logiciel spécifique au traitement des invitations et a effectué une mise en jour globale de son fichier en lien étroit avec les directions.
- Passé 3 marchés d'appel d'offres ouvert et 3 marchés à procédure adaptée
- Géré l'ensemble de la billetterie de l'Institution soit environ 11 000 places
- Commandé 120 gerbes et couronnes lors de cérémonies officielles
- Assuré le traitement d'environ 2150 demandes d'objets promotionnels

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'année 2016 sera encore consacrée à la mise en place de la gestion des stocks sur Coriolis toujours en cours et à une refonte du système d'archivage selon la charte en vigueur. Comme en 2015, la professionnalisation des équipes à l'aide de formations spécifiques sera poursuivie. De plus, une attention particulière sera exercée sur les commandes d'objets promotionnels afin qu'ils répondent aux mieux aux exigences du développement durable.

## SERVICE DES SEANCES

### MISSIONS

En contact avec la présidente du Conseil Départemental, le cabinet, les élus, la DGS et l'ensemble des directions, le SSA a pour vocation d'assurer la bonne circulation de l'information institutionnelle du Conseil Départemental.

Par sa transversalité, le SSA a pour mission notamment :

- d'organiser les réunions du Conseil Départemental, de la Commission Permanente et des commissions organiques, de diffuser les rapports soumis à ces réunions et d'en assurer les comptes-rendus
- de faire circuler, entre les différents acteurs administratifs et politiques, les projets de rapports avant leur signature par la Présidente du Conseil Départemental,
- d'assurer leur transmission à la Préfecture par voie dématérialisée,
- de rédiger les lettres de notifications des décisions du Conseil Départemental et de la Commission Permanente à leurs bénéficiaires,
- de tenir le fichier des représentations du Conseil Départemental au sein de divers organismes.
- d'élaborer les arrêtés de délégation de fonction de la Présidente du Conseil Départemental aux Conseillers Départementaux délégués

### **MOYENS**

3 cadres A, 4 cadres C.

### **ACTIONS INTERNES**

L'utilisation par toutes les directions du logiciel "GEDélib" qui couvre l'ensemble du processus délibératif, de la création du rapport au compte rendu de la séance, permet au service des séances d'avoir une vision globale et exhaustive et un suivi précis et détaillé de l'ensemble des rapports présentés.

Une dématérialisation complète de la transmission au contrôle de légalité à la Préfecture des délibérations du Conseil Départemental et de la Commission Permanente à partir du logiciel GEDélib est effective depuis février 2014.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente sont mis à la disposition des Conseillers départementaux sur tablette via l'application Kbox.

Enfin, la publication de l'intégralité des rapports et des délibérations via un moteur de recherche, déjà effective sur intranet va être étendue à internet.

### **BUREAU GENERAL DE L'ASSEMBLEE**

### **MISSIONS**

Au sein du service des Séances de l'Assemblée, le Bureau Général de l'Assemblée permet aux Conseillers départementaux d'exercer dans de bonnes conditions leurs fonctions et missions de représentation de l'institution. Il est l'interface entre les Elus et les différents services du Département.

Le Bureau Général de l'Assemblée permet d'assurer le secrétariat des élus et règle les questions logistiques de tout ordre (locaux, reprographie, courses d'huissiers sur le département, etc.).

Il s'occupe enfin, dans le strict respect des textes et en liaison avec chacun des Présidents concernés, du fonctionnement de l'ensemble des groupes d'Elus.

## MOYENS

5 Cadre A (dont la responsable), 28 Cadres B et 39 Cadres C, 10 agents affectés aux groupes d'Elus.

## BUREAU DES ACTES

## MISSIONS

Le Bureau des Actes a pour mission de recevoir, vérifier et enregistrer les actes du Département tels que les conventions, les marchés, les arrêtés de recrutement, de délégation de signature qu'il a la charge de transmettre au contrôle de légalité de la Préfecture.

Après retour des actes visés, les agents en assurent la diffusion aux services émetteurs. Toute cette procédure est suivie à l'aide d'une application informatique qui permet la conservation de toutes les informations relatives à un acte et sa recherche éventuelle.

Le bureau des Actes est également chargé de leur publication au Recueil des Actes Administratifs du Département.

## MOYENS

1 cadre B, 2 Cadres C

## Indicateurs d'activités

### Nombre d'actes transmis

2010	2011	2012	2013	2014	2015
6564	6217	6387	6277	4374	4276

### Actions relevant du développement durable

Depuis 2007 une action de dématérialisation a permis de réduire considérablement le nombre d'exemplaires papiers du Recueil des Actes puisque il est consultable en ligne sur le site intranet et internet du Conseil Départemental.

Par ailleurs, depuis 2014 la dématérialisation complète de la transmission au contrôle de légalité des rapports et délibérations a permis, elle aussi, une économie non négligeable de papier.

# DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

La direction générale adjointe de l'administration générale s'est constituée au cours de l'année 2013.

Elle est chargée de coordonner plusieurs directions ressources qui portent des projets communs visant une amélioration continue du fonctionnement de la collectivité :

- direction des services généraux
- direction des systèmes d'information et de télécommunication
- direction juridique et de la commande publique
- direction du contrôle de gestion

Elle a repris également les missions d'inspection générale et la coordination des réponses aux organismes de contrôle externe (Chambre régionale des comptes, Cour des comptes), notamment avec l'appui de la direction du contrôle de gestion et de la direction juridique.



Innovier Simplifier  
Moderniser  
**Évaluer**  
les politiques publiques



## DIRECTION DES SERVICES GENERAUX

### MISSIONS

La Direction des Services Généraux coordonne l'ensemble des opérations matérielles et logistiques visant à mettre à la disposition des services, les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, tant à l'Hôtel du Département que sur les sites déconcentrés basés sur tout le département des Bouches-du-Rhône.

### MOYENS

HUMAINS	
Catégorie A	31 agents
Catégorie B	58 agents
Catégorie C	337 agents
<b>TOTAL</b>	<b>426 agents</b>

FINANCIERS	
Crédits inscrits 2015	43 272 442
BP 2015	39 875 000
CA 2015	41 269 580

### ACTIONS INTERNES MISES EN OEUVRE

#### DIRECTION

#### I - Service des Affaires Générales et de la Comptabilité :

##### 1-Pôle affaires générales :

Le service a participé, en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines, à la mise en œuvre du processus des entretiens professionnels. 677 demandes de formations ont été enregistrées par le SAGC sur divers thèmes : Coriolis, formations évaluateur et évalué pour l'entretien professionnel, formations bureautiques, à l'hygiène et à la sécurité...

5 agents ont bénéficié de formations « métiers » payantes.

En matière de gestion des effectifs, un traitement de situations complexes est assuré en collaboration étroite avec les services.

Par ailleurs, un suivi rigoureux des enveloppes heures supplémentaires et frais de déplacement attribués à la Direction a permis de maîtriser les crédits. Un audit a été mené sur la gestion des enveloppes logistiques affectées aux Directions. Les conclusions devraient être rendues en 2016.

##### 2-Pôle comptabilité :

Le pôle comptabilité a amélioré et développé le contrôle des délais de paiement. Le suivi régulier hebdomadaire mis en place a permis d'alerter les services sur des factures en attente de liquidation et de fluidifier le processus de mandatement.

**Délais de paiement (mandats éligibles aux intérêts moratoires) :**

Délais service	nombre de mandats	% paiements dans les délais service
7.8 jours	9629	89 %
(contre 10.6 j en 2014)		(contre 83% en 2014)

Le pôle comptable joue également un rôle de référent « Coriolis » et d’information dans le domaine de la comptabilité, qui répond aux nombreuses questions et sollicitations des services de la DSG.

**II - Service des Marchés :**

La tenue mensuelle du comité de pilotage de suivi des marchés avec la Direction Juridique s’est pérennisée. Cette organisation permet de planifier le lancement des procédures, d’éviter les retards dans la passation, de recenser les nouvelles procédures et de mettre en place des cahiers des charges “types”.

En 2015, le service a suivi 203 marchés (nouveaux, renouvelés ou en cours d’exécution), comme en 2014. Le service a notifié 49 marchés dont 16 à Procédure Adaptée (MAPA). 9 marchés dits “réservés” avec des Entreprises Adaptées sont en cours d’exécution. Le critère du prix est devenu prépondérant dans la grande majorité des procédures.

La scannérisation des pièces des marchés a été mise en place avec l’aide du service Impression : elle permet aux services de la Direction d’avoir à leur disposition, sur un répertoire commun, toutes les pièces des marchés visées par le contrôle de légalité et de n’imprimer que celles dont ils ont besoin.

Type de procédures	43 % en fournitures, 55 % en services et 2 % en travaux
Modes de passation	78 % appels d’offres ouverts, 2 % marchés négociés, 18 % MAPA, 2 % accords cadre
Niveau de publicité	81 % des procédures lancées au niveau communautaire
Vigilance URSSAF et reconductions de marchés	344 (dont 96 reconductions et 248 attestations de vigilance)

**DIRECTION ADJOINTE DE LA LOGISTIQUE**

**I - Service Achats et Gestion d’Equipements, Fournitures et Déménagements :**

Le service Achats et Gestion d’Equipements, Fournitures et Déménagements a géré 61 marchés publics dont 22 marchés à procédure adaptée.

Une réflexion est menée pour aboutir à des pistes d’économies notamment en vêture, signalétique et fournitures de bureau.

**1-Secteur mobilier, déménagement, transfert, inventaire :**

**Faits marquants :**

- installation de la nouvelle gouvernance,
- le regroupement de 3 MDS à Arles

Ont été principalement acquis en 2015, des équipements en rayonnages et en mobilier de salle de réunion, salle d’attente, de divers bureaux et vestiaires ainsi que des sites significatifs transférés : MDS Aubagne Lafont, MDS Marignane, MDS La Ciotat, MDS Port-de-Bouc.

Une vente publique a été réalisée afin de valoriser les mobiliers ou équipements non utilisés.

### 2-Secteur économat :

Deux changements importants sont intervenus en 2015 :

- Un nouveau processus de traitement des commandes de tampons a été mis en place par l'Economat afin de réduire les factures de petits montants de 300 en 2014 à 70 en 2015.
- La possibilité de commander les ramettes de papier en même temps que les fournitures de bureau, avec la carte achat du référent du service. Il est à noter que le budget Economat a été réduit de 9.5% par rapport à 2014.

### 3-Secteur matériel :

512 dossiers ont été traités pour un montant total de 462 669,37 € HT répartis sur les budgets d'investissement (247 861,66 €) et de fonctionnement (214 807,71 €).

Faits notables : déménagement de la MDS Belle de Mai : achats pour un montant de 43 517,76 € HT ;

nouvelle procédure des achats : validation depuis 09/2015 par la DGAAG.

### 4-Secteur signalétique :

Le secteur signalétique est intervenu dans 188 événements en réalisant des bâches, adhésifs et panneaux d'exposition. 224 supports événementiels, 2 tentes blanches et une tente imprimée, 670 accessoires événementiels et 184 drapeaux ont été acquis.

36 bâtiments ont été équipés de plaques, cartels, panneaux d'inauguration, panneaux directionnels, panneaux d'annonces et de lettres boîtiers.

Dans le cadre de l'aide aux communes, 578 panneaux Aki lux, 754 panneaux bois et 12 panneaux en aluminium ont été réalisés et posés. Le secteur a vendu 486 articles recyclés.

### 5-Secteur vêture :

Ce secteur est chargé d'acheter la vêture pour environ 1600 agents du Département du 13 répartis en une trentaine de catégories professionnelles, de fournir les EPI et de procéder au contrôle annuel et à la maintenance de certains équipements tel que les gilets de sauvetage, les harnais et accessoires ainsi que les appareils de protection respiratoire.

## II - Service du Parc Automobile :

Le Service gère directement un parc d'environ 450 véhicules légers et une quarantaine de poids lourds et d'engins et en assure notamment l'acquisition et l'entretien.

En outre, en sa qualité de service pilote, il est amené – pour certains achats - à intégrer à ses procédures de marchés publics l'ensemble des flottes de la collectivité (services – unités de forestiers sapeurs – service des forêts départementales – direction des routes), soit environ 1 168 véhicules et engins.

Eléments de contexte :

- Intégration du secteur Partag'auto et départ du secteur Fonctionnement vers le SRL
- Réduction des renouvellements de véhicules

Actions entreprises en 2015 :

- Achats de véhicules légers et achat et réalisation de poids lourds et véhicules spéciaux : camion radio, semi-remorque des archives, bibliobus, cars podiums...
- Achats et entretien de 2 roues et de cycles.
- Achat ou location de matériels roulants ou d'engins : matériels agricoles, engins de TP, engins de levage...
- Achat de petits matériels d'entretien d'espaces verts : tronçonneuses, élagueuses...

- Passation de marchés de fournitures et de prestations, communs à l'ensemble des parcs de la collectivité : remorquage, contrôles techniques, huiles, fluides, pièces détachées, outillage de garage...
- Réforme des véhicules, poids lourds et engins et matériels, pour tous les parcs de la collectivité (DSG, DE, DR) et suivi des cessions des véhicules, engins et matériels réformés (ventes à épavistes, ventes aux enchères, dons aux associations).

L'entretien des véhicules légers est assuré par l'atelier mécanique et certains cas par des prestataires extérieurs ainsi que des contrôles périodiques des P.L, matériels et engins...

### **III - Service de l'Impression :**

Créé le 1<sup>er</sup> mai 2015, le service de l'impression a conservé et poursuivi les missions du service documentation et impression. Ses missions concernent la gestion des marchés d'impression, de location et de maintenance des copieurs haut volume, la gestion et la distribution des imprimés institutionnels, de travaux de reprographie et la fonction de correspondant de communication pour la direction.

#### **1-Le secteur technique :**

Le pôle PAO, outre les travaux de mise en page du recueil des actes administratifs, de flyers et documents pour la DGAS, a répondu à plus de 800 demandes de création de cartes et cartons.

Le pôle gestion des commandes d'imprimés a assuré le traitement de 2 823 commandes (1 714 263 imprimés).

L'actualisation des documents avec la nouvelle appellation de la collectivité, a généré la modification de 181 documents.

#### **2-Le secteur reproduction :**

Sur l'année 2015, se sont 7 971 373 copies qui ont été réalisées dont 3 621 917 copies couleurs et 4 349 456 copies noir et blanc. Depuis 2015, tous les marchés de la direction font l'objet d'une numérisation assurée par le centre de reprographie.

#### **3-Le secteur administratif et comptable :**

20 marchés publics dont 4 marchés de location et de maintenance des copieurs

#### **4-Les actions de transversalité :**

Le Service est correspondant communication pour la DSG et a réalisé en collaboration avec le SAGC une partie des mises à jour des pages Intranet.

### **IV - Service de la Documentation :**

#### **1 - La Documentation :**

La documentation met à disposition des élus, des agents du Département et des publics externes une base de données de 36 326 références (15 757 ouvrages, 66 460 articles et 279 109 articles de presse).

Le pôle presse : a mis en ligne 250 panoramas de presse, suivi 65 thématiques pour 223 cadres et réalisé 10 dossiers de presse.

Le nouveau format du panorama de presse quotidien et l'envoi par messagerie du lien dès la mise en ligne ont généré une augmentation de plus de 70% des consultations.

Le pôle documentation : a mis en ligne 24 newsletters, suivi 120 veilles sur des thématiques ciblées pour 595 cadres et réalisé 9 dossiers documentaires.

Communication et formation : En 2015 la documentation a participé à 10 séances «Journée Accueil Nouveaux Arrivants », organisées par la DRH, représentant 138 participants et a animé 5 séances d'initiation à la recherche documentaire.

INTRANET DOCUMENTAIRE : La documentation a mis en ligne 3 270 textes, commentaires et articles d'actualité administrative, juridique et politique. La page documentation presse a enregistré 51053 clics soit une augmentation de 10.50% en 2015.

## 2 - L'achat de documentation :

- Suivi du budget (819 000 €) et de la consommation des enveloppes allouées aux directions.
- Le service a suivi 1906 abonnements (620 titres) et acheté 1243 ouvrages.
- Relance du marché « abonnements », (AO).

## V - Service du Courrier, de l'Accueil et des Manifestations :

Le service du Courrier de l'Accueil et des Manifestations mène une réflexion sur une nouvelle organisation des missions au sein du service avec une redéfinition des attributions des responsables des pôles courrier/accueil/manifestations.

Il gère trois principaux pôles d'activités :

- Le traitement du courrier, arrivée et départ à partir des sites de l'hôtel du département et d'Arenc, ainsi que sa diffusion sur les différents établissements du département avec une équipe de chauffeurs navettes. En 2015, 448 034 plis ont été traités au départ sur l'ensemble des 2 sites.
- Le pôle accueil physique et téléphonique est assuré par une équipe d'huissiers et d'agents d'accueil ainsi que de standardistes, tous formés à la Démarche Qualité Accueil. La certification a d'ailleurs été reconduite en 2015.
  - 25 905 personnes ont été accueillies à l'HD 13 durant l'année (hors manifestations tous publics dans l'atrium) et 123 170 appels ont été reçus au standard. Un accompagnement renforcé du public a été mis en place à l'intérieur du bâtiment, en fin d'année 2015, par mesure de sécurité.
- Le pôle manifestations, en charge des réservations des salles du Délibératif travaille en lien avec les services des événements et du protocole (déroulement de 569 réunions/manifestations en 2015).

## VI - Service Régulation Logistique :

### 1-Secteur Livraison :

Il assure quotidiennement la réception, la manutention, le stockage de divers produits et effectue les livraisons sur les sites extérieurs.

Le secteur prend en charge toutes les campagnes, manifestations et opérations ponctuelles et récurrentes émanant principalement des services protocolaires et événementiels.

Il s'articule autour de deux pôles coordonnés par le secteur administratif du service

Un pôle HD13 chargé des livraisons pour les services et directions du CD13 :

- 455 palettes et 28029 colis manipulés, dont réception de 156 palettes et 8739 colis et livraison de 299 palettes et 19290 colis ce qui représente 3689 livraisons extérieures et 3025 livraisons internes.

Un pôle aux entrepôts de la Pomme pour la réception, le déstockage et l'entreposage des colis composé de 3 hangars : Hangar 14 : 1.331m<sup>2</sup> – Hangar 15 : 756 m<sup>2</sup> – Hangar 16 : 938 m<sup>2</sup>. Réception : 452 palettes – 8137 colis – Déstockage (livraison) : 657 palettes – 11002 colis : livraison de carnets de correspondances aux Collèges du Département, de chasubles sécurité aux Collèges du Département, de clés USB et de PC Sacoche aux Collèges du Département. Opérations diverses : chants de Noël – colis alimentaires, journée de la femme, objets promotionnels, Téléthon, foire de Marseille, médicaments et matériel médical, Open 13...

### 2-Secteur Régulation - chauffeurs de mission :

Le pôle gère 37 chauffeurs de missions, qui ont réalisé 4129 missions en 2015.

Un 2ème Adjoint au Chef de Service a été désigné essentiellement chargé du suivi du secteur

### 3-Secteur Fonctionnement :

Ce secteur prend en charge l'ensemble des moyens de fonctionnement de la flotte à l'exception de son entretien (environ 1450 véhicules).

A ce titre, il passe les marchés de carburant. Les dépenses en carburant toutes lignes budgétaires confondues sont de l'ordre de : 1 490 388 € TTC pour 1 224 199 litres.

Il passe les marchés d'assurance et assure le suivi administratif de la totalité des sinistres de la collectivité (257 sinistres en 2015) et tient des tableaux de bord de la sinistralité.

Les montants de primes payés pour 2015 tous budgets confondus sont : 547 798,69 € pour 1452 véhicules et engins. Enfin, il gère les locations d'autocars par convention RDT 13.

## **DIRECTION ADJOINTE DU PATRIMOINE**

### I - Service de la Gestion Patrimoniale :

Il assure la gestion de l'ensemble des contrats de location passés par le Département en qualité de locataire et en qualité de propriétaire ainsi que des locaux soumis au régime de la copropriété (95 contrats de mise en location générant des recettes, 92 contrats de prise en location générant des dépenses et 31 copropriétés). Il traite de l'ensemble des impositions foncières portant sur les biens départementaux et délivre les A.O.T. nécessaires : 116 avis d'imposition, 36 avis de taxes syndicales et 49 A.O.T. Il gère les contrats d'assurance à travers le suivi des sinistres sauf cas particuliers (voirie, aide sociale à l'enfance) : 25 dossiers de sinistres "collèges", 35 dossiers "hors collèges" et a garanti 17 expositions.

### II - Service Energie Fluides et Affectation Patrimoniale :

Dans le cadre des activités liées à l'affectation patrimoniale, il élabore les contrats de mise en location. Il recense les données patrimoniales : tenue de l'état des biens du département et de la recherche cadastrale et hypothécaire via un logiciel spécifique.

En 2015, ont été signés 71 conventions, 31 autorisations d'occupation temporaire, 5 arrêtés modificatifs, 5 servitudes et droits de passage, 2 avenants aux baux emphytéotiques, 5 bornages, 21 avenants à des conventions. Dans le cadre de la gestion des contrats de fluides, près de 250 contrats (compteurs) et 290 factures relatives à la fourniture de l'électricité, de l'eau, du gaz, du fuel et du bois sont traités annuellement. De nouveaux contrats d'électricité (Engie et EDF) ont été mis en place représentant une économie de 194 400 € (-6,6%) pour les bâtiments hors collèges.

### III - Service de la Maintenance et de l'Exploitation Technique de l'HD13 :

#### 1- Pôle Maintenance :

Le pôle maintenance a participé en 2015 à l'installation du nouvel exécutif (travaux dus aux déménagements, coordination des déménagements) et procédé à de nombreux travaux récurrents de maintenance de l'Hôtel du Département et de ses annexes :

- peinture : bureaux, cages d'escaliers entre l'atrium et le sous-sol, crèche, couloir du délibératif, places de parking PMR au P2/P3
- sol : bureaux, local pompiers,
- aménagement de l'entrée du métro,
- réfection de carrelage dans l'atrium, calage des dalles du B8 et B9,
- travaux électriques divers, remise en état de locaux (local courrier).

Des travaux plus remarquables ont également été réalisés : remise en état des parquets du D2, fixation des éléments de bardages au B7, remplacement de la chaudière n°1. Il a également assuré le suivi de 384 demandes d'intervention signalées par le centre de service #1 et en a clôturé 80%.

## **2- Pôle Exploitation Technique :**

Outre les actions de rénovation des installations techniques traditionnelles, des projets ont marqué l'année

- Réception de la rénovation du SSI par la Sous-Commission Départementale de Sécurité et mise en place du Contrôle d'accès sur ascenseur.
- Remise en service de lignes de vie.
- Modification et amélioration des écoulements des sanitaires du bâtiment B nord.
- Remplacement des batteries des onduleurs de l'HD13.
- Rénovation centrale CO du parking P2/P3 et de la porte du garage Lambert.
- Aménagement technique en vue de la nouvelle restauration.
- Prise en charge du marché de travaux cloisons. Et préparation et relance des marchés de maintenance des ascenseurs, de contrôle technique périodique, de fourniture des filtres pour les centrales de traitement de l'air et des ventilo-convecteurs.

## **3 -Activité Déménagement :**

En 2015, les diverses ressources ont coordonné 379 déménagements, 35 travaux de cloisons, 49 déplacements de boîtiers de sol...

## **IV - Service Propreté, Hygiène, Déchets et Espaces Verts :**

### **1-Amélioration de la traçabilité des interventions en matière de propreté en lien avec la Démarche Qualité Accueil :**

Dans le cadre de la certification accueil, la démarche d'amélioration de la visibilité du secteur propreté a été poursuivie. La fiche de renseignement relative au fonctionnement de l'entretien sur les sites déconcentrés mise à la disposition de sites pilotes en 2014 a été étendue à d'autres sites (MDSP Miramas, PI Saint Pierre, MDST Le Nautile, MDST et PI La Viste...).

### **2-Nettoyage :**

La démarche d'amélioration ne cesse d'évoluer par des nouvelles préconisations et exigences en matière qualité du nettoyage :

- accompagnement professionnel des agents en régie œuvrant sur les sites déconcentrés du conseil départemental
- rigueur dans l'application des clauses contractuelles des marchés publics de nettoyage.

Le total des superficies des locaux à traiter se stabilise en 2015 et s'établit à 245 732 m<sup>2</sup>.

### **3-Traitement des déchets :**

- de nouvelles contractualisations avec la CUMPM pour la collecte des déchets assimilés ménagers de sites extérieurs contre redevance spéciale,
- l'affectation d'un nouveau responsable du secteur Hygiène/Déchets,
- une opération importante d'enlèvements de déchets sur le site de la rue des Phocéens
- un travail de réflexion sur la mutualisation des missions des équipes tri sélectif et pilon HD13 qui devrait aboutir au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 à une fusion de ces équipes,

- l'élaboration de marchés publics pour l'acquisition de poubelles et conteneurs destinés au tri sélectif des déchets dans les locaux de distribution de boissons/snacking, dans le Carré Bleu et dans la cafétéria (marchés notifiés en janvier 2016).

#### 4-Espaces verts :

Relance des marchés d'acquisition des plantes d'intérieur intégrant de nouveaux besoins.

#### 5-Hygiène (Désinsectisation, Dératisation, Traitements Phytosanitaires) :

- la notification du marché public de dératisation (appel d'offres),
- aux réflexions visant à adapter le marché public de traitement phytosanitaire des pins et platanes aux nouvelles contraintes législatives et réglementaires.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

### DIRECTION

#### I-Service des Affaires Générales et de la Comptabilité :

##### 1-Pôle affaires générales :

- Adapter l'organisation du service aux orientations données par la nouvelle Directrice des Services Généraux et à la mise en place de la dématérialisation des factures.
- Finaliser l'organisation du secrétariat et développer la polyvalence des agents.
- Intégrer les conclusions qui découleront de l'audit sur les enveloppes logistiques.

##### 2-Pôle comptabilité :

- Formation d'un nouveau régisseur qui récupèrera cette charge courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.
- Révision de l'arrêté de régie, et recentrage des remboursements sur des domaines strictement identifiés.
- Mise en œuvre de formations à l'usage courant de Coriolis et aux règles comptables destinées aux agents de la Direction des Services Généraux.

#### II - Service des Marchés :

- Poursuivre l'amélioration des dossiers avec une grande sécurité (éviter au maximum les contentieux), satisfaisants et faciles à utiliser sur les plans technique et financier pour les services gestionnaires.
- Anticiper les marchés à lancer.
- Se former rapidement aux évolutions du Code des Marchés Publics dont la nouvelle réforme est annoncée au plus tard pour avril 2016.

### DIRECTION ADJOINTE DE LA LOGISTIQUE

#### I-Service Achats et Gestion d'Equipements, Fournitures et Déménagements :

- Finaliser l'inventaire général pour assurer la mise en place du logiciel d'inventaire en interface avec Coriolis. Un marché de prestation spécifique doit être mis en œuvre.
- Etendre l'exploitation de la carte achat sur d'autres marchés du SAGEFD.

- Poursuivre les efforts entrepris afin de réduire les dépenses notamment au regard des axes d'économie retenus (nouveau marché de panneaux de signalétique, suivi des matériels afin de procéder à leur contrôle annuel, réflexion pour un nouvel arrêté de vêtue, contrôle des achats EPI au regard de leur maintenance spécifique et du suivi de stock)

## **II - Service du Parc Auto :**

- Mettre en œuvre les prescriptions qui découleront de l'audit mené par la Direction du contrôle de gestion en 2016 sur la gestion de la flotte.

## **III - Service de la Documentation :**

- Elaboration d'un plan de communication pour valoriser les ressources mises en ligne
- Revoir le contenu des séances d'initiation à la recherche documentaire,
- Promouvoir le volet formation d'Idéal connaissances.
- Maintien de la qualité des prestations (gestion des enveloppes des directions, respect des délais de paiement, respect des échéances d'abonnements)
- Former (en interne) les agents comptables à la connaissance des différents supports d'abonnements et à leur vocabulaire spécifique.

## **IV - Service de l'Impression :**

- Maintien de la qualité des prestations de "reprographie" et "Imprimés" (Préparation des livraisons, gestion du stock, réapprovisionnement)
- Forte internalisation de travaux d'impression
- Réflexion sur le logiciel "Coriolis-Stocks" pour la gestion des stocks.

## **V - Service du Courrier, de l'Accueil et des Manifestations :**

Développer le suivi des marchés publics et la coordination avec les services des événements et du protocole pour mieux anticiper la préparation et le déroulement des manifestations dans le respect des règles de sécurité. Organiser des formations spécifiques à la DQA

## **VI - Service Régulation Logistique :**

- Lancement d'un AMO pour l'élaboration du nouveau marché assurance de la flotte.
- Continuité des locations d'autocars dans le cadre de l'opération « Ensemble en Provence ».
- Réflexion sur le remplacement de la convention RDT13 concernant la location et la mise à disposition de poids lourds avec chauffeurs (préparation d'un marché).

# **DIRECTION ADJOINTE DU PATRIMOINE**

## **I - Service de la Gestion Patrimoniale / Service de l'Energie des Fluides et de l'Affectation Patrimoniale :**

Au 1er janvier 2016, le Service de la Gestion Patrimoniale et le Service de l'Energie des Fluides et de l'Affectation Patrimoniale ont fusionné pour donner naissance au Service de la Gestion Immobilière, rattaché à la Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine au sein de la DGA CEEP, afin de recentrer la gestion patrimoniale au sein d'une même Direction, la Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine.

Parallèlement les deux services de la Direction Sûreté, Sécurité et Prévention sont transférés de la DEPA à la Direction des Services Généraux, la mission liée à la prévention étant supprimée :

- Le Service Technique Sûreté Sécurité est rattaché à la DAP qui devient la Direction Adjointe Technique (DAT).
- Le Service Administration Générale de la Sûreté est rattaché directement à la Direction.

## **II - Service de la Maintenance et de l'Exploitation Technique de l'HD13 :**

### **1-Pôle Exploitation des installations techniques :**

- Mise aux normes des ascenseurs et monte-charge.
- Poursuivre la démarche sur la pérennité des matériels installés sur l'HD 13 et anticiper sur le changement des matériels obsolètes.
- Compas des ouvrants : suivre l'activité du maître d'œuvre.
- Rénovation des équipements audiovisuels et des mobiliers des salles de réunion du bâtiment Délibératif à envisager.
- Lancer les travaux de protection contre le risque foudre.
- Rénover de la GTC du parking P2/P3.

### **2-Pôle maintenance :**

Des études sont en cours, assistées d'un AMO, afin de réaliser l'aménagement du ballon de rugby, la mise aux normes des portes ajourées, le remplacement de vitrages, la réparation des différentes étanchéités, l'aménagement du garage Lambert, les peintures des sols du parking P1, l'habillage de l'escalier E2 du parking P2/P3, la sécurisation des entrées de l'HD13, l'aménagement du local S1B39, la peinture des clôtures, les diagnostics accessibilité, locaux archives en pignons, l'aménagement du local S1B02, la sécurisation de la salle serveur, la modification du SAS B9.

## **III - Service Propreté, Hygiène, Déchets et Espaces Verts :**

- La démarche d'amélioration de la qualité du secteur propreté se généralisera sur la totalité des sites de la DGAS en 2016. Les rencontres sur site DGAS/PHYDEV ont déjà été planifiées. Le Phydev poursuivra l'accompagnement professionnel des chefs de site dans le contexte de travail et des agents de propreté en régie dans leurs missions quotidiennes.
- Mise en place de procédures et de tableaux de bords : missions du secrétariat, planifications des travaux de nettoyage et suivi des consommations de nettoyage sur l'HD 13, rétro planning de lancement des marchés publics.
- Améliorer le suivi des demandes d'intervention transitant par le #1.
- Améliorer les délais d'élaboration des cahiers des charges.
- Poursuivre la réorganisation du secteur Hygiène / Déchets : fusion des équipes tri sélectif et pilon HD13, mise en place du tri sélectif des déchets d'emballages dans les locaux de distribution de boisson/snacking, réaménagement du local pilon...).

## DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION

### MISSIONS

La DSIT a la charge de toutes les actions du Département des Bouches-du-Rhône liées aux services numériques, à l'informatique et aux télécommunications. Elle intervient pour le compte d'établissements publics sous tutelle départementale. Elle a un rôle de conseiller, de fédérateur, d'acheteur et de certificateur des systèmes d'information et de télécommunication (matériels et logiciels) distribués aux différents utilisateurs. Elle assure les expertises, les études, les développements, l'exploitation et la maintenance des systèmes dans le respect des méthodes, des standards et des normes en vigueur.

### MOYENS

MOYENS HUMAINS		FINANCIERS	
Catégorie A	44 agents	Crédits inscrits 2015	30.730.570 €
Catégorie B	21 agents	BP 2015 fonctionnement	14.419.060 €
Catégorie C	17 agents	BP 2015 Investissement	16.311.510 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 agents</b>		

### BILAN DES ACTIONS

Les orientations retenues pour le développement du système d'information et de télécommunication ont recouvert le fonctionnement interne de l'institution et le développement des services numériques de la collectivité aux partenaires et aux usagers. Outil principal de fonctionnement de l'institution, l'évolution de l'offre digitale du Département a notamment permis :

- La dématérialisation de la gestion des subventions, qui s'adresse à l'ensemble des partenaires du Département pour gérer et suivre leurs demandes en ligne
- La dématérialisation du dispositif d'aide à l'emploi dans le domaine de l'insertion
- L'intégration dans un outil unique des systèmes d'information de la protection maternelle et infantile
- La mise en œuvre de l'interopérabilité entre autorités organisatrices des transports du territoire (AOT) dans le domaine de la billettique
- Des développements dans les domaines de la culture afin de valoriser et rendre accessibles les services du Département sur le Web, à l'instar du nouveau site Web de la bibliothèque départementale de prêt
- Le développement des services d'aide à l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers par la mise en œuvre de plateformes d'appel téléphonique pour la solidarité en ajoutant à la couverture APA et PCH, un pilote pour les Pôles d'Insertion
- La conception d'un référentiel unifié des usagers des services du domaine de la solidarité qui permettra de répondre au modèle « dites le nous une fois ».

Dans un même temps, l'augmentation de la couverture des services informatiques a ciblé l'amélioration des performances internes de la collectivité et l'optimisation des ressources techniques mises en œuvre notamment :

- La finalisation du déploiement des outils du SIRH et la gestion informatisée de la formation.
- Le développement d'un système informatisé d'élaboration des budgets primitifs.
- Le déploiement d'une version Web des outils comptables et la fiabilisation des infocentres des domaines financier et RH.
- Le déploiement d'imprimantes d'étage multifonctions sur l'ensemble des sites.

## **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Pour l'année 2016, le nouveau Schéma Directeur des SI a retenu six axes stratégiques métiers (Dématérialisation des procédures et mobilité, Gestion des relations externes, Valorisation des services du Département, Modernisation du socle de gestion, Modernisation et évolution du SI Solidarité, Refonte du SI reporting et pilotage) ainsi que les projets techniques caractérisés par des chantiers de simplification et d'évolution des architectures.

Les principaux objectifs pour l'avenir en matière d'informatique et de services numériques pour le Département sont les suivants :

- D'un point de vue réglementaire, la collectivité va devoir accélérer et étendre le processus de dématérialisation et donc d'informatisation (acceptation des factures dématérialisées des entreprises obligatoire à partir du 01/01/2017 par exemple, obligation de prendre en compte les documents et attestations numériques pour les entreprises qui répondent aux appels d'offres, ...). Les projets prioritaires qui en découlent sont la mise en œuvre d'une Gestion Electronique des Documents (GED) ainsi qu'un logiciel de gestion des marchés adaptés à la nouvelle réglementation.
- En termes de service au public, le Département va poursuivre l'amélioration des services numériques comme ce fut le cas avec la création de la plateforme téléphonique APA/PCH avec l'extension aux pôles d'insertion.
- Ces deux objectifs accroissent d'autant plus les impératifs de sécurité informatique. Afin de protéger ses moyens de production, la collectivité poursuivra sa politique de sécurité du système d'information pour elle-même et pour les usagers (mandatements et paie dématérialisés avec la paie, délibérations dématérialisées avec le contrôle de légalité, plateforme des marchés publics ...).
- Pour améliorer la qualité du service rendu mais aussi pour être en phase avec les systèmes informatiques des autres institutions et des fournisseurs, les systèmes d'information et les services numériques devront s'adapter à la rapidité des évolutions technologiques.
- La réflexion sur la reorganisation de la direction aboutira en 2016 avec la mise en place d'un nouvel organigramme et nouveau fonctionnement.

## **SERVICE ADMINISTRATION DES SYSTEMES ET EXPLOITATION (SASE)**

### **MISSIONS**

- la réalisation d'études, la définition et la mise en œuvre de l'architecture technique et de l'infrastructure des systèmes informatiques
- le conseil auprès des autres services pour ces domaines
- la mise à disposition de plates-formes de tests et validation pour les aspects techniques

- l'administration des serveurs, données et traitements en production
- l'exploitation des traitements et sauvegarde des systèmes.

### BILAN DES ACTIONS

S.A.S.E	Actions marquantes 2015
Périmètre exploité	<p><b>Serveurs</b> (hors billettique, hors O13): 500 serveurs Windows– 8000 utilisateurs - 150 serveurs Linux, 16 serveurs AIX</p> <p><b>Stockage</b> : 500 TeraOctets</p> <p><b>Bases de Données</b> : 25 Instances Oracle pour 190 applis hébergées – 50 bases SQL-server</p> <p><b>Messagerie</b> : 8000 Boites aux lettres</p> <p><b>Traitements Batch</b> : 1728 dossiers (1702 en 2014)</p> <p><b>Billettique</b> : activité - 2236 dossiers (2236 en 2014)</p>
Travaux majeurs	<p>Projet BILLETTIQUE ( Phase 3 ) : démarrage SAEIV - Vente à Distance</p> <p>Prise en charge de l'exploitation NOE2 ( CITRIX XENDESKTOP – XENAPP)</p> <p>Transfert infrastructure serveurs O13 à la DEC</p> <p>Mise en place environnement Qualification XNET</p> <p>Installation environnement VMWARE</p> <p>Datacenter HD13 – Fin urbanisation Allée 1</p> <p>Sites Internet : Jahia V6 pour site archives – installation portail Sharepoint 13Utile</p> <p>Travaux de transformation DSIT ( dont implémentation processus ITIL)</p>

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Projet BILLETTIQUE : pilote e-boutique - avancement projet SAEIV et Infocentre
- Mise en place environnement XNET
- Projet Virtualisation Vmware pour Linux ( en remplacement de Xen)
- Evolution Plan de sauvegarde et environnements de stockage
- Préparation Migration Oracle 12C
- SCCM – Extension pour déploiement sur sites distants
- Etude Mobile Device Management
- Preparation Migration NOE1 Arenc → NOE2

### SERVICE METHODES ET QUALITE (SMQ)

#### MISSIONS

- La gestion du système de management de la qualité de la DSIT
- La définition et mise en œuvre des procédures de sécurité
- La documentation technique nécessaire aux services de la direction
- La définition des méthodes de gestion de projet et les tableaux de bord associés.

### BILAN DES ACTIONS

- Accompagnement de la Collectivité dans la certification 'AFAQ Service Confiance – Accueil service public local'
- Adaptation du système qualité de la direction en fonction d'une organisation en centre de services

- Gestion courante de l'annuaire de la collectivité : 7536 utilisateurs internes, 790 utilisateurs externes à la collectivité, et 1836 comptes techniques.
- Assistance et conseil sur la sécurité des systèmes d'information
- Amélioration du processus de gestion des données concernant la CNIL

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

- Mise en œuvre des processus de gestion des problèmes et des actifs
- Evolution de la politique générale de sécurité des systèmes d'information

### **SERVICE ADMINISTRATIF (SAD)**

#### **MISSIONS**

- Gestion budgétaire et comptable
- Préparation, suivi administratif, juridique des marchés
- Planification de la commande publique et conseil juridique

#### **BILAN DES ACTIONS**

- Passation d'une cinquantaine de procédures (marchés publics, contrats), comptabilité, budget
- Suivi régulier des marchés, réunion mensuelle avec la Direction, les services techniques et la Direction juridique,
- Mise en place d'un processus d'harmonisation des marchés publics

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

- Planification de la commande publique
- Conseil juridique lié aux nouveaux projets informatiques et nouveaux services numériques

### **SERVICE ETUDES ET DEVELOPPEMENTS (SET)**

#### **MISSIONS**

- La réalisation d'études préalables permettant d'accompagner les directions métiers dans l'analyse de leurs besoins,
- La réalisation de projets permettant de fournir des solutions logicielles conformes aux besoins des utilisateurs, comprenant l'appropriation aux outils mis à disposition,
- Le conseil auprès des élus et des services du département pour tout ce qui concerne l'informatique et les télécommunications,
- La définition de l'architecture logicielle des systèmes d'information du département,
- La réalisation des tableaux de bords décisionnels utilisés dans la restitution et le pilotage des activités de la collectivité.

#### **BILAN DES ACTIONS**

Les Responsables des Systèmes d'Information ainsi que les chefs de projet ont poursuivi la réalisation des projets inscrits au Schéma Directeur des Systèmes d'Information. A ce titre un

nouveau schéma directeur a été élaboré en 2015 pour la période 2015-2018 permettant de prioriser les grands chantiers fonctionnels à mener. Sur 2015, l'activité du SET s'est décomposée en une activité projet à hauteur de 52%, la réalisation de marchés à hauteur de 8% et le maintien en conditions opérationnelles des 160 applications mises à disposition de la collectivité pour 40% du temps. Le service accompagne fortement les évolutions des applications sociales avec la poursuite du référentiel unifié des usagers et l'extension de la plateforme info-solidarité à l'insertion.

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Une dizaine de projets prioritaires ont été défini pour l'année 2016 dont :

- La mise en place d'une GED transverse et de la dématérialisation des factures,
- L'informatisation du processus de passation des marchés,
- La poursuite de la modernisation de la gestion du patrimoine ,
- La mise en place d'un outillage permettant la detection de cas potentiels de fraude,
- La poursuite de la construction du référentiel unique des usagers,
- La modernisation de l'infrastructure matérielle et logicielle de la direction de la communication,
- La poursuite de la modernisation des SI RH et financiers,
- La refonte de sites Web pour la direction de culture.

### **SERVICE BUREAUTIQUE ET MICRO-INFORMATIQUE (SBM)**

#### **MISSIONS**

- l'étude, la définition, l'intégration des outils et des équipements micro informatiques et bureautique dans l'architecture technique
- la veille technologique, les tests et la validation des équipements bureautiques (matériels et logiciels)
- le conseil auprès des autres services pour ces domaines
- l'acquisition et la gestion des équipements bureautiques et micro informatiques
- l'installation et l'administration des équipements sur l'ensemble des sites départementaux
- la gestion des postes de travail
- Gestion du Centre de Services

#### **BILAN DES ACTIONS**

- Définition, achat, gestion et administration de tous les postes clients et logiciels associés
- Mise en place du Centre de Services – communication via lettre hebdo
- Démarrage gestion des problèmes
- Définition du procesus ITIL gestion execution des requêtes
- Fin de déploiement du projet Noé 2 au sein de l'HD13
- Gestion et traitement des demandes d'intervention sur les ressources informatiques et bâtiments
- Fin du projet Sprintee sur les sites distants

## **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

- Intégration de nouveaux services (gestion du parc téléphonie mobile – Gestion dédiée V-VIP)
- Démarrage Projet renouvellement des postes fixes sites distants par des Windows 7
- Renouvellement du parc des imprimantes sprintee d'ARENC
- Démarrage Gestion des Actifs – amélioration du suivi des stocks
- Démarrage refonte Gestion du catalogue de Service
- Amélioration des actions de communication vers les utilisateurs

## **SERVICE RESEAUX ET TELECOMMUNICATION (SRT)**

### **MISSIONS**

- la conception, l'architecture réseaux, la télécommunication (informatique et téléphonie) du Département
- le conseil auprès des autres services dans ce domaine
- la gestion des équipements réseaux et téléphoniques du Département
- l'administration des composants de ces réseaux
- l'installation de l'infrastructure réseaux dans tous les sites départementaux
- la gestion de l'infrastructure réseaux de télécommunication (lignes, fibres optiques, boucle radio, voix, données...).

### **BILAN DES ACTIONS**

- Mise en place des différents marchés à renouveler (marché Radio, marché billettique, marché téléphonie mobile, marché sécurité)
- Accompagnement de la DEC dans la mise en place de la nouvelle architecture SERCOL
- Finalisation du déploiement du réseau IRIS13 V2 SDSL vers de la Fibre Optique

## **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

- Mise en oeuvre du nouveau marché WAN
- Renouvellement des marchés Callipso (TOIP), innervation CD13 et acquisition des matériels réseaux et serveurs
- Mise en place d'une nouvelle architecture Cœurs de Réseau LAN (HD13 et ARENC) dans le cadre de la simplification de l'Architecture Technique (Projet SDSI)

## DIRECTION JURIDIQUE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La Direction Juridique et de la Commande Publique est structurée autour de trois services et deux pôles :

- Le Service Juridique et Contentieux (SJC)
- Le Service de la Commande Publique (SCP)
- Le Service Garanties Travaux et Assurances (SGTA)
- La Cellule de Coordination des Achats (CCA)
- Le Pôle Finances et Administration (PFA)

### MOYENS

De par ses missions d'expertise, la direction juridique bénéficie d'une proportion de cadres particulièrement importante: sur un effectif total de 47 agents, 23 relèvent de la catégorie A, 10 de la catégorie B et 14 de la catégorie C.

Les moyens humains affectés à l'équipe de direction ainsi qu'à chacun des services et pôles sont les suivants:

- Equipe de direction : 9 agents (3 agents de catégorie A et 6 agents de catégorie C)
- SJC : 12 agents (9 de catégorie A et 3 de catégorie C)
- SCP : 10 agents (8 agents de catégorie A et 2 de catégorie B).
- SGTA : 8 agents (2 de catégorie A, 4 de catégorie B et 2 de catégorie C)
- CCA : 4 agents (2 de catégorie A, 1 catégorie B et 1 de catégorie C)
- PFA : 4 agents (2 de catégorie B et 2 de catégorie C)

### SERVICE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

#### MISSIONS

- ✓ **Conseil juridique** aux directions et étude de la légalité des actes de la collectivité
- ✓ Organisation de la **défense des intérêts du Département** devant les juridictions
- ✓ Suivi des **dossiers précontentieux** (recours gracieux)

#### BILAN DES ACTIONS

##### **Bilan quantitatif (nombre de dossiers ouverts en 2015) :**

- 210 études juridiques dont 40 relatives à la commande publique (204 en 2014)
- 437 contentieux devant le tribunal administratif (482 en 2014), dont 333 relatifs au RSA
- 4 instances devant le CCIRAL
- 21 contentieux devant la Cour administrative d'appel
- 4 contentieux devant le Conseil d'Etat
- 95 contentieux devant les tribunaux de l'ordre judiciaire toutes juridictions confondues (36 en 2014)

- 22 dossiers de fraude au RMI et RSA
- 39 recours gracieux notamment en matière de voirie (103 en 2014)
- 29 dossiers de protection fonctionnelle

### Actions particulières

- Bilan et relance du marché d'études et de représentation en justice de la collectivité
- Assurer la continuité du bon fonctionnement du service en dépit de la vacance du poste de chef de service
- Accompagnement des services et préparation de décisions dans le cadre du renouvellement de l'assemblée départementale
- Suivi des évolutions de la réforme territoriale (lois MAPTAM et NOTRe) et de ses incidences
- Elaboration d'une stratégie de gestion des contentieux "Mineurs Isolés Etrangers", en relation avec la Direction Enfance Famille
- Poursuite de la gestion des contentieux relatifs au bâtiment des ABD
- Mise en place d'un mode opératoire et organisationnel pour faire face à l'augmentation exponentielle du contentieux RSA, notamment par l'élaboration d'un mémoire type
- Action particulière de prévention des contentieux : analyse des décisions de justice rendues dans le contentieux de la collectivité en matière de fonction publique
- Mise en place de réunions périodiques avec l'équipe de direction sur le suivi des dossiers sensibles et la reprise de contentieux d'opérations de la SEM Treize Développement sur la base de tableaux de bord.
- Poursuite du travail accompli en matière d'archivage

## PERSPECTIVES

- Attribuer, notifier et mettre en place les nouveaux marchés de services juridiques;
- Assurer le recrutement d'un chef de service et favoriser sa prise de fonction;
- Analyse des décisions de justice: achever le travail en matière de contentieux fonction publique et mettre en place un groupe « contentieux assistantes maternelles »;
- Assister l'équipe de direction générale et les services du département dans la mise en oeuvre de la loi NOTRe et la mise en place de la Métropole AMP ;
- Assurer un suivi particulier des dossiers Mineurs Isolés Etrangers (bilan, perspectives);
- Dresser un bilan statistique des contentieux RSA et réfléchir à des moyens performants pour gérer ces contentieux de masse en constante augmentation;
- Assister les services du département dans l'application de la loi « transparence de la vie publique »;
- Assister les services du département dans l'application de la réforme de la commande publique et de la transposition des directives européennes, en lien avec le service de la commande publique.
- Finaliser, mettre en place et s'appropriier la nouvelle version du logiciel "Legal Suite"

## SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

### MISSIONS

Les activités du SCP se déclinent en trois missions principales:

- ✓ **contrôle juridique des marchés et délégations de service public et de certains de leurs avenants** : en dehors du contrôle hiérarchisé, pour les procédures de marchés d'un montant supérieur à 90 000€ HT, contrôle de la validité juridique des pièces et documents de consultation établis par les services, supervision des opérations d'ouverture des plis opérées par les services, contrôle et validation des projets de rapports d'analyse des candidatures et des offres avant présentation en CAO, CAO A ou en jury, contrôle des projets d'avenants aux marchés ainsi que les marchés complémentaires, contrôle des rapports de présentation des marchés destinés au contrôle de légalité ainsi que des actes d'engagement des procédures > 90 000 € soumis à la signature du pouvoir adjudicateur
- ✓ **assistance et conseil aux services** : conseil aux services dans la mise en œuvre des procédures de marchés publics et de délégation de services publics, aide à la rédaction des pièces et documents de la consultation y compris dans certains cas pour des MAPA inférieurs à 90 000 euros HT
- ✓ **veille juridique**: suivi de l'ensemble des évolutions réglementaires et jurisprudentielles dans le domaine de la passation des marchés publics ainsi que la diffusion de ces informations auprès des services gestionnaires.

### BILAN DES ACTIONS

#### Bilan quantitatif

- Suivi et contrôle 201 procédures (formalisées et adaptées), 11 procédures de concours de maîtrise d'œuvre
- Examen et la mise au point juridique de 431 analyses des candidatures et des offres et de 71 avenants environ.

*Nota : Ces chiffres n'intègrent pas l'assistance juridique aux services acheteurs pour les MAPA inférieurs à 90 000 euros qui s'effectue en fonction des demandes.*

#### Actions particulières

- Elaboration de documents types, de nouvelles fiches de procédure, et diverses FAQ, destinés à améliorer l'information des services en matière de commande publique
- Intégration de la nouvelle fiche de lancement des marchés publics validée par le pouvoir adjudicateur
- Assistance juridique renforcée pour certains marchés : construction du Museon Arlaten, concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ERP (collèges Robespierre à Port-Saint-Louis-du-Rhône, Pagnol à Martigues, Versailles à Marseille, gendarmerie de Roquevaire), fourniture de services de télécommunication et d'interconnexion à Très Hauts Débits (THD) pour les collèges des Bouches-du-Rhône et sites centraux associés pour les années scolaires 2015 à 2020.

- Participation et appui aux services dans la mise en oeuvre de grilles d'analyse des offres au moment de l'établissement des DCE
- Poursuite du contrôle hiérarchisé pour certaines directions (DR, DSG,)

### PERSPECTIVES

- Analyser les conséquences de la réforme des marchés publics, les intégrer et accompagner les services par la diffusion d'informations (fiches de procédure, documents types, FAQ...)
- Poursuivre l'intégration de la procédure de "fiche de lancement des marchés" validée par le pouvoir adjudicateur et, le cas échéant, la faire évoluer
- Participer à la poursuite du projet de logiciel d'aide à la rédaction et à la passation des marchés publics.
- Participer à la mise en oeuvre du programme de formation des gestionnaires des marchés publics
- Poursuivre et accélérer le travail d'accompagnement et de validation sur les clauses sociales dans les marchés publics

### SERVICE GARANTIE TRAVAUX ET ASSURANCES

### MISSIONS

- ✓ **Mission "assurance construction"**: constitution et gestion de dossiers « assurance » DO (Dommages Ouvrage) et RCD (Responsabilité Civile Décennale), actions internes d'information, veille technique et juridique.
- ✓ **Mission "expertise construction"**: instruction et gestion de dossiers « Sinistre », visites et réunions d'expertise (amiabes ou judiciaires), veille technique et juridique.
- ✓ **Mission "conseil technique"**: assistance, prévention et formation auprès des services opérationnels dans les domaines de l'assurance et de l'expertise construction.

### BILAN DES ACTIONS

#### Bilan quantitatif

- **Assurance construction** : 142 dossiers DO en cours dont 101 instruits dans le cadre du marché à bons de commande (aucune souscription en 2015 pour cause de renouvellement du marché : lancement procédure d'appel d'offres ouvert et attribution du marché le 26/11/ 2015), 127 dossiers RCD en cours dont 93 ouverts en 2015 au titre des Grands Travaux (GT) 2014 et 2015 relevant du Service Rénovation et Maintenance des Collèges.
- **Expertise construction** : 121 dossiers amiabes instruits dont 52 sinistres déclarés en 2015 (environ 132 désordres sur 22 sites) et 1 dossier d'expertise judiciaire (ABD à la requête de SMABTP, assureur DO)
- **Conseil technique** : 6 dossiers assistance traités dans l'année, 9 dossiers GPA en cours avec participation à 5 visites mi-GPA en collaboration avec les services constructeurs.

Les actions menées en responsabilité et en garantie ont permis le règlement amiable de 73 dossiers sinistres avec indemnités versées par les assureurs de 1 215 278 € dont 930 322 € au Département et 284 956 € directement aux entreprises intervenantes.

#### Actions particulières

- **Collège LONGCHAMP** : règlement du dossier “Défaut généralisé de fixation des volets en bois” avec indemnité de 189 207 €;
- **ABD** : poursuite des actions en GPA (Garantie de Parfait Achèvement) et DO dans le dossier vitrages avec remboursement des mesures conservatoires pour 543 209 €;
- **MBC Assurances Construction** : procédure d’AOO et attribution du marché géré par le service le 26/11/2015;
- **Sinistres “bâtiments”** : règlement de l’ensemble des dossiers de manière amiable (aucune action engagée en justice pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive).
- **Gestion des sinistres** : élaboration de procédures de suivi des sinistres et des actions en réparation en vue de permettre une meilleure coordination entre SGTA et services techniques

### PERSPECTIVES

Les actions transversales ci-après, engagées en 2015, sont appelées à se poursuivre en 2016:

- réunions périodiques de suivi des sinistres Direction adjointe des collèges/SGTA (réunions processus) et Service rénovation et maintenance des collèges/SGTA (réunions techniques),
- sensibilisation des services “rénovation et maintenance des collèges”, et “maintenance et exploitation des bâtiments” pour identification des opérations de gros travaux de maintenance relevant de la RCD des constructeurs et constitution des dossiers d’assurance correspondants auprès du SGTA,
- développement des actions de prévention en phase travaux et post-réception (visites sur site à mi-GPA et avant fin GBF (Garantie de Bon Fonctionnement) et fin GD (Garantie Décennale) pour identification des désordres susceptibles de relever des garanties biennale ou décennale.

### CELLULE COORDINATION DES ACHATS

### MISSIONS

- ✓ **Centraliser les informations d’achats** : Produire le RDB de l’année n+1 prescrivant les procédures par nomenclatures de fournitures et de services, publier le recensement des besoins de l’année en cours.
- ✓ **Produire les listes des marchés** : Etablir la liste annuelle en application de l’article 133 du Code des Marchés Publics et les listes périodiques des marchés passés par délégation du Président, avec préparation des rapports de présentation à l’Assemblée délibérante des marchés passés par délégation.
- ✓ **Contrôler le respect des procédures prescrites par nomenclature du RDB** :
  - Compléter les renseignements des fiches marchés dans Coriolis.

- Instruire les demandes de création d'unités fonctionnelles et procéder à leur création ou à leur rejet motivé.
- Contrôler les avis de publicité adaptée et les transmettre pour publication dans les journaux d'annonces légales locaux.
- Contrôler et enregistrer les informations de création des fiches de lancement marchés et préparer les listes et rapports périodiques de présentation à la Commission Permanente.

✓ **Coordonner les achats :** Identifier les besoins communs à plusieurs services gestionnaires, développer des outils de visibilité des achats, renseigner les utilisateurs sur l'emploi des nomenclatures d'achats et les procédures s'y rattachant, poursuivre la réflexion sur la démarche achat.

## BILAN DES ACTIONS

### Bilan quantitatif

Nomenclatures distinctes au RDB 2015 : 324 en fournitures et 423 en prestations de services.  
Fiches marchés créés en 2015 et renseignés 338 fiches marchés (hors travaux et famille 71).  
Nombre d'unités fonctionnelles créés en 2015 :168.

Nombre de fiches de lancement marchés traitées d'août à décembre 2015 inclus : 259.

### Actions particulières

- Campagne de clôture des unités fonctionnelles anciennes.
- Mise en place d'une nouvelle procédure de création des unités fonctionnelles.
- Création du tableau d'enregistrement et de suivi des fiches de lancement marchés.
- Etablissement de rapports périodiques devant la commission permanente sur les marchés lancés.
- Analyse de la gestion des fiches marchés et propositions d'ajustement du seuil de création.
- Intégration dans Coriolis des nouveaux seuils réglementaires de passation des MAPA.
- Préparation du RDB 2016 par DGA et par direction.

## PERSPECTIVES

- Assurer la continuité des missions et améliorer les possibilités de liaisons entre les outils CCA pour enrichir la visibilité d'exécution du RDB.
- Etudier les possibilités d'intégrer une logique "métiers et familles d'achats" dans le RDB 2017.
- Poursuivre avec la Direction des Finances l'analyse des impacts de l'abaissement du seuil de création des fiches marchés Coriolis.
- Fiabiliser et pérenniser les états statistiques des marchés publics et des achats de la collectivité.
- Intégrer les incidences de la réforme de la commande publique.

## POLE FINANCES ET ADMINISTRATION

### MISSIONS

- ✓ Traitement des opérations budgétaires et financières de la Direction
- ✓ Gestion de la documentation de la Direction
- ✓ Conseil juridique aux directions et services au titre de l'exercice du droit d'accès aux documents administratifs

### BILAN DES ACTIONS

#### Bilan quantitatif

- Emission de 420 mandats, dont 85 exécutions de condamnations,
- Emission de 49 titres
- Délai moyen de traitement des factures : 9,8 jours
- Gestion de 11 dossiers CADA

#### Actions particulières

- Réorganisation fonctionnelle et matérielle du service : organisation de la gestion des dossiers et de leur classement sous format papier et électronique.
- Rédaction d'un guide explicitant le fonctionnement et l'organisation du pôle et reprenant l'ensemble des procédures liées à la liquidation des dépenses et recettes de la Direction.
- Mise à jour des données dans le logiciel Legal suite
- Réorganisation de la documentation de la Direction et du suivi des abonnements. Rédaction d'un répertoire et de tableaux de bord.
- Reprise des dossiers CADA
- Tri et Archivage des anciens dossiers
- Rédaction des chartes d'archivages de la Direction en collaboration avec les archives intermédiaires et les autres services de la Direction.

### PERSPECTIVES

- Finaliser le tri et le classement des ouvrages et revues de la salle de documentation
- Finaliser les chartes d'archivage de la Direction et accompagner les services dans la mise en œuvre de ces chartes.
- Redéfinir la page Intranet de la Direction, afin d'assurer une meilleure lisibilité des informations diffusées par la direction
- Maintenir les résultats obtenus en matière de délais de paiement
- Intégrer les conséquences du renouvellement des marchés de prestation juridique et de scission du programme budgétaire
- Reprendre la gestion des factures du SGTA

## DIRECTION DU CONTROLE DE GESTION

### MISSIONS

Les missions de la Direction du Contrôle de Gestion (DCG) consistent à s'assurer que l'ensemble des mesures et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Collectivité permettent une gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Elles peuvent être déclinées en 3 types d'activités :

**L'audit interne** : qui vise à aider la collectivité (DGS, Elus, Président) à atteindre ses objectifs, par des analyses des processus de contrôle interne, de maîtrise des risques et des coûts, permettant la rédaction de recommandations et leur suivi.

**L'audit externe** : En vertu de l'article 1611-4 du CGCT qui énonce que « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée », l'audit externe consiste en la vérification de l'usage approprié des deniers publics et du respect de la réglementation en vigueur des organismes subventionnés.

**L'évaluation** : qui consiste à apprécier les actions publiques en analysant à partir des objectifs définis par la collectivité, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Cette démarche permet de comprendre l'action publique dans son contexte global, de la juger afin d'agir.

Pour mener à bien ses différentes missions la direction du contrôle de gestion dispose d'un effectif global de 10 personnes dont 7 postes de catégorie A (dont 1 vacant), 2 postes de catégorie B et un poste de catégorie C, ainsi que de prestataires par le biais d'un marché d'assistance global auprès des services du Conseil Départemental (divisé en cinq lots liés directement aux différentes missions de la direction).

En sus des missions décrites ci-après et conduites principalement par 3 services dédiés, la direction du contrôle de gestion est également en charge de :

- la présentation du rapport annuel d'activité des services du département,
- la présentation des rapports annuels de représentants du Conseil Départemental administrateurs au sein de divers organismes comme les SEM ou les SPL,
- la gestion du marché de certification du Conseil Départemental « Qualité de l'accueil » conclu avec l'organisme AFAQ AFNOR.

Il est à noter que même conduites principalement par des services dédiés décrits ci-après, certaines missions nécessitant diverses compétences peuvent être réalisées par des équipes d'auditeurs ad hoc pris dans chaque service.

### L'AUDIT INTERNE

Le Service d'Audit et Conseil en Organisation (SACO) est en charge de la réalisation des missions d'audit interne qui consistent en la réalisation d'audits organisationnels et ou financiers auprès des directions du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que des études et conseils divers d'aide à la décision.

Les travaux du SACO sont menés à la demande des directions après validation par la Direction Générale des Services / Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale. Le SACO gère l'ensemble des audits internes conduits au sein de la collectivité. Ces audits sont effectués par les agents du service ou confiés à des prestataires extérieurs dont les travaux sont alors pilotés par le SACO qui s'assure de la bonne réalisation de la mission et joue un rôle d'interface entre les prestataires et les services.

**Ressources Humaines :** Le SACO dispose d'un effectif de 2 agents (auditeurs 1A et 1B) rattachés au directeur

## BILAN DES ACTIONS

L'activité du service s'est articulée en 2015 autour des interventions suivantes :

### **Propositions Organisationnelles relatives à la Fusion des services SEFAP (Service Energie Fluides et Affectation Patrimoniale) et SGP (service Gestion du Patrimoine)**

Au sein de la Direction des Services Généraux, la Direction Adjointe du Patrimoine est composée de plusieurs services dont le Service Energie Fluides et Affectation Patrimoniale (SEFAP) et le Service Gestion du Patrimoine (SGP). A l'occasion du départ à la retraite du chef de service du SEFAP prévu pour fin juin 2015, la décision a été prise de regrouper les deux services sous l'autorité du chef de service SGP. Dans ce cadre, le DGS et le DGAAG ont mandaté la Direction du Contrôle de Gestion afin d'effectuer un audit visant à mettre à plat les fonctions et tâches des deux services et à proposer des scénarios organisationnels. La mission s'est déroulée de février à juin 2015.

### **Service Maintenance et Exploitation des Bâtiments (SMEB) – Etat des lieux et scénarios**

La Direction de l'Architecture et de la Construction (DAC) a connu ces dernières années des évolutions dans son organisation.

Le dernier CTP du 17 novembre 2014, a proposé une organisation en politique publique, en recentrant les missions de la DAC sur l'aspect opérationnel des travaux, au sein de deux directions adjointes : Collèges et Bâtiments avec une similitude d'organisation interne.

Parallèlement, une réflexion a été menée au niveau des deux Services de Maintenance / Rénovation / Exploitation – SRMC (Collèges) et SMEB (Bâtiments) - avec comme objectif d'optimiser les organisations existantes afin qu'elles puissent répondre aux besoins actuels mais également aux évolutions prévisibles des missions, des objectifs et des moyens.

Des pistes de restructuration ont été proposées :

- Pour le SRMC, au travers de la constitution de pôles géographiques regroupant tous les éléments nécessaires à la maintenance et à la rénovation.

- Pour le SMEB, en poursuivant la logique de regroupement de compétences par métier en proposant de créer au sein du service deux entités : une entité maintenance et une entité exploitation, lesquelles regrouperaient tous les moyens permettant de mener à bien leurs missions.

Pour le SMEB, si la réflexion a été initiée, elle n'a pas été menée à son terme. Il a donc été nécessaire de reprendre cette analyse et de proposer des scénarios permettant de traduire en termes organisationnels, les principes issus du CTP de novembre 2014.

La mission a démarré en octobre 2015.

### Analyse du processus d'élaboration et de gestion des enveloppes logistiques gérées par la DSG

La Direction des Services Généraux (DSG) remplit diverses missions qui ont pour objectif de permettre aux services et directions de la collectivité d'œuvrer dans les meilleures conditions par la mise à disposition des matériels nécessaires en assurant les opérations logistiques afférentes.

Parmi les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité gérés par la DSG, figurent les postes de dépenses Fournitures de bureau (Service Achat & Gestion d'Équipement, de Fournitures & Déménagements), Carburant (Service Régulation Logistique), Documentation (Service Documentation) et Affranchissement (Service du Courrier, de l'Accueil & des Manifestations).

Le Service des Affaires Générales et de la Comptabilité établit de son côté trimestriellement une synthèse des consommations des postes de dépenses gérés par ces quatre services.

La Directrice Générale Adjointe de l'Administration Générale a souhaité avoir une vision complète des enveloppes logistiques de leur construction budgétaire à l'information trimestrielle fournie aux directions et a missionné la DCG afin de réaliser une analyse relative à l'élaboration et la gestion des enveloppes budgétaires.

La mission a débuté en novembre 2015.

### Pilotage des délais de paiement : tableaux de bord mensuels et intégration du délai payeur dans les tableaux

L'évolution réglementaire des délais de paiement, réduits à 30 jours depuis le 1er juillet 2010, impose une gestion rigoureuse par les directions. Pour leur permettre de suivre au plus près leurs délais de paiements, le SACO produit un tableau de bord mensuel.

### Evolution du délai global moyen de la collectivité

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Délai global moyen	28,8 jours	27,8 jours	25,4 jours	22,9 jours	17,9 jours	16,3 jours

Le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique est entré en vigueur le 1er mai 2013. Il prévoit, en cas de retard de paiement le versement d'intérêts moratoires au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne augmenté de 8 points de pourcentage ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Afin d'en appréhender les effets, le SACO a proposé un indicateur qui se définit comme le pourcentage des mandats dans les délais, exprimé en nombre.

## EVALUATION

Le Service de l'Évaluation (S.D.E) est chargé d'assurer les missions suivantes :

- des missions d'évaluation de politiques publiques qui concernent des politiques publiques dans leur ensemble ou des dispositifs segments de politiques publiques. Elles ont pour objet l'aide à la prise de décisions, l'amélioration de la performance publique ou l'analyse d'impact,

- des missions de pilotage visant à aider la collectivité à se doter d'outils permettant d'assurer l'efficacité et l'efficience des politiques pilotées par les directions, tels que les tableaux de bord de suivi, de pilotage opérationnel ou de pilotage stratégique,
- des missions de contrôle-évaluation visant à développer des outils d'évaluation spécifiques aux marchés publics et au circuit d'attribution des subventions.

**Ressources Humaines :** Deux évaluateurs catégorie A, dont la chef de service.

## BILAN DES ACTIONS

En 2015, le S.D.E a poursuivi les activités suivantes :

- **Evaluation du Programme Départemental d'Insertion 2014-2016**

Pilotage de la mission d'évaluation des actions linguistiques et des actions de remobilisation sociale réalisée avec le prestataire Planète Publique.

- **Suites données à l'évaluation de la démarche "13 en Partage"**

Animation de séminaires (DGA-CV et DGAS) visant à présenter les travaux et résultats de l'évaluation de la démarche 13 en partage au cours de séminaires DGA-S et DGA-CV.

- **Contrôle-évaluation des marchés**

Analyse synthétique des résultats de la première campagne d'autocontrôle-évaluation des MAPA 15-90K€ HT réalisés par l'ensemble des directions de la collectivité.

- **Mission de contrôle-évaluation du circuit d'attribution des subventions aux associations**

- ✓ Déploiement de la méthodologie de contrôle-évaluation des subventions d'équipement à l'ensemble des services et directions de la collectivité.
- ✓ Elaboration d'une méthodologie de contrôle-évaluation des subventions de fonctionnement général.
- ✓ Réalisation d'une campagne de contrôle-évaluation sur un échantillon-test de subventions et d'une mission de recensement des pratiques d'instruction sur la base desquelles ont été réajustés les propositions méthodologiques et les outils.

- **Mission relative à la construction d'une formation interne « gestionnaire des subventions » et à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques d'instruction**

- ✓ Participation aux travaux de construction et de formalisation :
  - d'une formation à l'usage des gestionnaires de subventions,
  - d'un guide des bonnes pratiques d'instruction à l'usage des services et directions départementales.

- **Evaluation et prospective de l'organisation de l'informatisation des collèges**

L'objectif de la mission est de pouvoir répondre à la pertinence organisationnelle et économique de l'actuelle gestion du futur parc informatique des collèges, de l'ensemble de l'architecture informatique et des réseaux des collèges et du développement des usages numériques, afin de déterminer quelle serait l'organisation idoine pour l'exploitation future en y intégrant également la relation avec le rectorat et les collèges, et en veillant à adapter les réponses de la collectivité aux besoins spécifiques de l'éducation nationale et des EPLE.

Début de mission en Novembre 2015.

## L'AUDIT EXTERNE

Les missions d'audit externe, dévolues au Service d'Audit Externe (SAE) se décomposent comme suit :

### Conseils

Apporter une assistance au personnel instructeur des dossiers de subventions, en mettant en place des indicateurs d'alerte et accroître la formation des agents dans le domaine réglementaire, comptable et financier.

### Analyse et contrôle

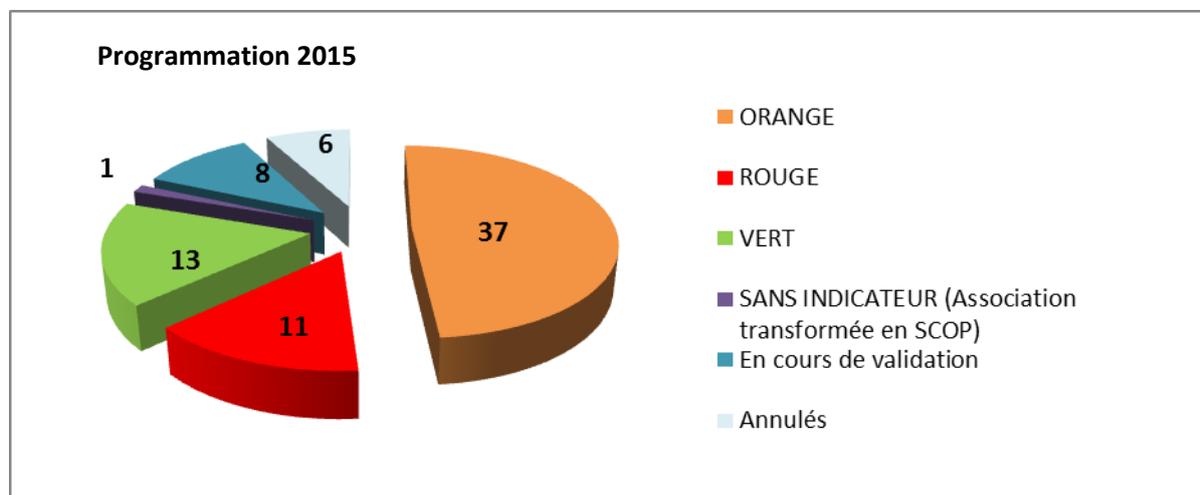
Déceler des dysfonctionnements dans la gestion des associations et organismes divers et s'assurer de l'utilisation des fonds publics conformément à leur objet. Dans le cadre des audits effectués par le SAE, des recommandations sont émises qui peuvent avoir un caractère impératif.

**Ressources Humaines :** Le SAE dispose d'un effectif de 3 agents (3 auditeurs catégorie A) et d'un marché permettant de faire appel à un cabinet comptable.

## BILAN DES ACTIONS

### 1°) Contrôle des associations loi 1901 subventionnées par le Département

76 audits programmés en 2015 : 62 réalisés – 6 annulés (liquidation, redressement judiciaire...) et 8 en cours de validation



### 2°) Retours d'expérience sur les audits des associations

L'année 2015 a été une année riche en contrôles, évaluations, formations, sur l'instruction des dossiers de subventions. Dans ce cadre, afin de donner l'information la plus complète aux services instructeurs, le DGS a souhaité que les auditeurs du SAE puissent faire un retour d'expérience à partir des audits qu'ils réalisent depuis des années. L'objectif de ces retours d'expérience est double :

- expliquer aux services instructeurs comment utiliser les éléments d'un rapport d'audit,

- mettre en exergue les éléments à contrôler et les bonnes pratiques dans l'analyse d'une demande de subvention.

Cinq séances ont été programmées en 2015 (3 DGAS et 2 DGACV)

## PERSPECTIVES

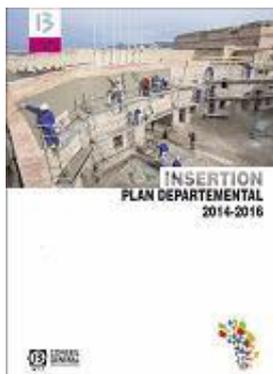
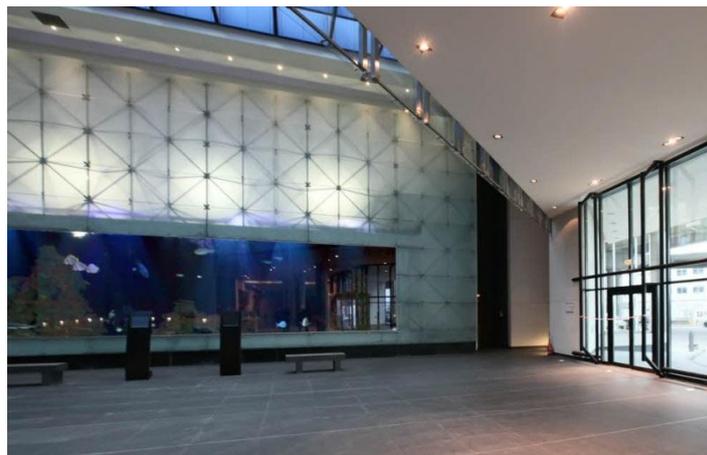
Au niveau de la Direction du Contrôle de Gestion, l'année 2016 verra un approfondissement des compétences de l'ensemble des auditeurs sur l'analyse et la maîtrise des coûts.

**Pour l'Audit interne** : Méthodologie en audit de processus.

**Pour l'Audit externe** : Amélioration continue des contrôles (mise à jour du Vade-mecum, modification du rapport d'audit) et programmation des retours d'expérience pour la DGA CEEP, la DGA ED et la DGA CV (complément).

**Pour l'Evaluation** : Poursuivre le renforcement et la complémentarité des liens entre les missions confiées au service : évaluation, pilotage et contrôle-évaluation des marchés et des subventions aux associations.

## DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE



## **PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE (DGAS)**

### **MISSIONS**

La Direction Générale Adjointe de la Solidarité a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner l'action sociale et médico-sociale développée par le Conseil départemental des Bouches-du- Rhône, compétences qui lui ont été transférées par les lois de décentralisation et dont il est le chef de file.

La nouvelle Loi NOTRe du 7 août 2015 a confirmé le Département dans ses compétences sociales et de solidarité territoriale.

Les dispositifs de solidarité forment le socle de l'action du Conseil départemental et sont mis en œuvre par la DGAS :

- autour de trois politiques publiques :

1. La politique de prévention sociale et médico-sociale,
2. La politique d'aide à l'autonomie et à l'insertion des personnes en difficultés,
3. La politique de prise en charge individuelle des personnes ayant perdu leur autonomie, ou dépendantes.

La DGAS avec l'appui du SARPE, Service de l'Administration, des Ressources, du Pilotage et de l'Evaluation, directement rattaché au DGA, structure son organisation autour :

- de la Direction des Territoires et de l'Action Sociale,
- de quatre directions centrales :
  - Direction des personnes âgées et des personnes handicapées,
  - Direction de l'insertion,
  - Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique,
  - Direction enfance-famille.
- d'une direction et de deux services délocalisés :
  - la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille (DIMEF)
  - le Centre Médico Psycho Pédagogique Départemental (CMPPD)
  - la Maison Départementale de l'Adolescent (MDA).

## ELEMENTS DE CONTEXTE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE

La DGAS met en œuvre la politique sociale et médico-sociale du Département auprès de quatre groupes de population : les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en insertion, les enfants en difficulté et leur famille.

### 1-1 Politique d'aide aux personnes âgées

Le département des Bouches-du-Rhône n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population. Il se situe en tête des départements de plus de 1,5 millions d'habitants avec la plus grande part de personnes âgées. Aujourd'hui, 17 % de la population est âgé de 65 ans ou plus, soit près de 330 000 personnes. Parmi elles, 95 000 ont plus 80 ans et 64 % des personnes âgées dépendantes vivent à domicile aidées par une tierce personne. En 2030, selon l'INSEE, le département devrait compter plus de 655 000 personnes de plus de 60 ans, soit 31 % de la population totale. Entre 2007 et 2040, le nombre de personnes très âgées doublerait ainsi dans la région.

50 % des personnes de plus de 75 ans peuvent être considérées comme robustes et en situation de parfaite autonomie. Les personnes fragiles représentent 10 % de la population, soit 20 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône.

Aujourd'hui, 10 % seulement de la population âgée de plus de 75 ans séjournent en institution. 90 % des personnes vivent donc à domicile ou font l'objet de solutions intermédiaires. Dans le département, la capacité est de l'ordre de 15 000 et 20 000 lits pour 200 000 personnes de plus de 75 ans. Même à 90 ans et plus, les 2/3 de la population sont encore à domicile. Il est donc essentiel de se polariser sur la problématique du maintien à domicile, même si la problématique des institutions n'en demeure pas moins importante.

Pour cela, la prise en compte du risque de perte d'autonomie est essentielle. Il existe une multitude de structures au service de la personne âgée lorsqu'elle n'a plus les moyens d'être autonome chez elle. Ce sont les services à la personne, les solutions d'aménagement de l'habitat, des équipes spécialisées qui se rendent au domicile des personnes pour essayer de préserver leurs capacités, etc. Le Conseil départemental finance également une grande partie des accueils de jour, qui permettent aux aidants de prendre des moments de repos. C'est essentiel car 30 % des aidants vivent moins longtemps que les personnes aidées...

Sur le plan législatif, la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement modifie les modalités de calcul et de versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. Elle introduit le principe d'une évaluation multidimensionnelle des besoins.

La création de l'APA en 2001 devait permettre de passer d'une logique d'aide sociale à une logique de prestation universelle. Mais aujourd'hui, l'APA ne permet plus d'apporter une réponse à la hauteur des besoins constatés.

Un des objectifs de la loi est d'améliorer les conditions d'évaluation de leurs besoins pour en assurer une meilleure couverture, grâce notamment à une revalorisation du plafond des plans d'aide et à un allègement du reste à charge pour les plans d'aide les plus lourds. La situation des aidants est également abordée de manière inédite. La loi prévoit que l'équipe médico-sociale du Département appréciera le degré de perte d'autonomie du demandeur, la situation et les besoins du demandeur ainsi que ceux de ses proches aidants et informera le bénéficiaire de l'ensemble des dispositifs d'aide et de maintien à domicile dans le territoire concerné.

Un nouvel article vise à diminuer le poids du reste à charge pour les personnes dont les plans d'aide sont les plus lourds. En ce sens, il introduit le principe de la modulation de la participation du bénéficiaire. Cette participation, actualisée au 1er janvier de chaque année, sera calculée en fonction du montant des ressources du bénéficiaire et du montant du plan d'aide, selon un nouveau barème national, revalorisé annuellement au 1er janvier.

## **1-2 Politique en faveur des personnes handicapées**

En ce qui concerne les adultes en situation de handicap, selon l'AGEFIPH PACA Corse, plus de 37 500 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits dans la région soit une progression de 9,3% en un an (+13,4% dans les Bouches-du-Rhône).

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap présentent toujours des difficultés particulières d'insertion se caractérisant notamment par une ancienneté moyenne d'inscription au chômage élevée (705 jours, soit 183 jours de plus que le tout public). 53% d'entre eux recherchent un emploi dans les domaines des services à la personne et à la collectivité, le support à l'entreprise ou le commerce, la vente et la grande distribution.

Cependant, l'AGEFIPH note des résultats en termes d'insertion professionnelle: de janvier à septembre 2015, le nombre d'insertion est en hausse de 7% dans la région, les CAP emploi ayant contribué à plus de 3 800 recrutements de travailleurs handicapés dont 29% concernent des personnes accompagnées depuis plus de deux ans (41% dans les Bouches-du-Rhône).

Par ailleurs, la croissance des maintiens dans l'emploi s'est poursuivie (+20% en un an et +45% en deux ans), les Sameth ayant réalisé 1 063 maintiens dans l'emploi entre janvier et septembre 2015, dont 64% dans des établissements de 20 salariés et plus.

Concernant les enfants en situation de handicap, on constate depuis 2008, selon le CREAM PACA, un nombre croissant et continu de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans les Bouches-du-Rhône. On estime que cette croissance est le résultat d'un meilleur repérage des enfants handicapés, d'une prise en charge plus précoce et peut être aussi d'une meilleure acceptation du handicap par la famille qui s'adresse alors plus facilement à la MDPH.

Le nombre de services et de places en SESSAD (services d'éducation spéciale et de soins à domicile) a également augmenté de manière continue dans les Bouches-du-Rhône depuis 2006 pour atteindre en 2013 un taux d'équipement de 2.4% des 0-19 ans.

### 1-3 Politique de protection de l'enfance, prévention sanitaire et protection maternelle et infantile

#### Protection de l'enfance

---

Selon le DROS, en 2015, la pauvreté continue de toucher particulièrement le département des Bouches-du-Rhône où 38,2% (+0.1%) des enfants vivent dans des foyers à bas revenus contre 35,5 % au niveau régional (+0.6%). En ce qui concerne l'enfance en difficulté, la part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi est de 16,5 % dans les Bouches-du-Rhône, un des taux les plus élevés de France (10.2% en France métropolitaine).

Selon le rapport de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de 2015, le nombre total des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a encore augmenté de 5.8% en 2014. Les placements directs ont cependant beaucoup diminué (-11.7%), surtout en ce qui concerne ceux effectués par le juge, auprès d'un établissement ou d'un service financé par l'ASE (-62.5%).

Parmi les enfants confiés à l'ASE, plus de 30% ont entre 11 et 15 ans, et 21% ont 16 ou 17 ans. Ces enfants sont majoritairement placés en établissements : 69% des 11-15 ans, 84% des 16-17 ans et 85% des 18 ans et plus. Les autres étant placés en famille d'accueil.

En matière de prévention, le nombre de bénéficiaires d'au moins une aide financière dans l'année est passé de 22 695 à 24 567 (+ 8.2%). Les actions éducatives à domicile ont elles aussi augmenté de 8%.

Le nombre d'informations préoccupantes reçues ou traitées dans l'année reste en évolution en 2014 (+ 6.53%). Plus de la moitié d'entre elles viennent de la ville de Marseille. 30% des informations préoccupantes concernent des enfants âgés de moins de 5 ans.

En 2014, 431 mineurs étrangers isolés ont été accueillis dans les structures de l'aide sociale à l'enfance (MECS, DIMEF). L'âge moyen au moment de leur entrée dans le dispositif est de 15 ans. 95% sont des garçons. La durée moyenne de placement est de 13 mois, dans 67% des cas, la sortie du dispositif est due à une fugue. *Source : Observatoire départemental de la protection de l'enfance.*

#### Protection maternelle et infantile

---

Selon le schéma départemental des services aux familles des Bouches du Rhône 2014-2017, « le département est marqué par une coopération partenariale active dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité, organisée autour du Comité départemental de soutien à la parentalité (CDSP) et de la Commission d'accueil du jeune enfant (CoDAJE). Malgré les constats de fortes inégalités infra-territoriales dans le nombre et l'accessibilité des services offerts, la pertinence de l'organisation du pilotage de chacune de ces politiques a été remarquée au niveau national » par l'Inspection Générale des affaires sociales de la Cour des Comptes en 2013.

Selon le schéma départemental, le Département des Bouches-du-Rhône se démarque par de forts contrastes territoriaux et infra-territoriaux, l'importance de la pauvreté et des inégalités avec des zones fortement marquées par la proportion de familles à bas revenus et une part importante de familles monoparentales.

Par contre, le Département est très bien doté en sages-femmes et en pédiatres comparativement aux autres départements de la Région PACA (ARS- STATISS 2013) : il accueille en effet 42% des sages-femmes de la Région et 48% des pédiatres. Ainsi il est le 3<sup>ème</sup> département le mieux doté de France en nombre de sages-femmes et le 2<sup>ème</sup> en nombre de pédiatres. Cependant, ces professionnels de santé sont inégalement répartis sur le territoire départemental, y compris au sein d'agglomérations comme Marseille où les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements sont les moins bien pourvus.

#### 1-4 Politique d'insertion sociale et professionnelle

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, le taux de chômage est reparti à la hausse en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'établit désormais à 11,8 % de la population active, soit + 0,2 points par rapport au trimestre précédent. Le taux départemental est de 12,2 %.

Sur un an, le taux de chômage augmente également de 0,2 point aux niveaux départemental, régional et national :

- Département 12,2% au 3<sup>ème</sup> T 2015 – 12,0% au 3<sup>ème</sup> T 2014,
- Région régional 11,8% au 3<sup>ème</sup> T 2015 – 11,6% au 3<sup>ème</sup> T 2014,
- France métropolitaine 10,2% au 3<sup>ème</sup> T 2015 – 10,0% au 3<sup>ème</sup> T 2014.

*Source Insee : Taux de chômage localisés du 3e trimestre 2015 (données CVS) : comparaisons régionale et départementale.*

Selon les derniers chiffres de l'Insee, en 2012, 16,9 % des habitants de la Région PACA, soit environ 830 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 989 euros par mois et par unité de consommation. C'est nettement supérieur au niveau national, où le *taux de pauvreté*<sup>1</sup> s'établit à 14,3 % ; dans les Bouches-du-Rhône, ce taux est de 18,1%. Comme les années précédentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 4<sup>e</sup> région la plus touchée par la pauvreté (derrière la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais). En PACA, les Bouches-du-Rhône sont le département où *l'intensité de la pauvreté*<sup>2</sup> est la plus élevée (23,3%).

La pauvreté s'accroît avec la concentration urbaine, ainsi à Marseille, le quart des habitants est pauvre. Cinq arrondissements de Marseille figurent parmi les communes les plus pauvres de France métropolitaine (1er, 2e, 3e, 14e et 15<sup>e</sup> où les taux de pauvreté sont supérieurs à 39 %). Les contrastes à l'intérieur de l'aire urbaine sont très marqués ; ainsi, Aix-en-Provence polarise des populations aux revenus élevés voire très élevés ; Marseille de son côté juxtapose une population pauvre dans les arrondissements du nord de la ville à une population plus aisée au sud.

<sup>1</sup> Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du seuil de pauvreté

<sup>2</sup> L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres du département s'élève à 759 euros par mois, soit 230 euros de moins que le seuil de pauvreté. Les personnes les plus exposées au risque de pauvreté sont les chômeurs, les familles monoparentales et les jeunes. Les prestations sociales sont supérieures aux salaires dans le revenu des ménages les plus pauvres.

Dans les Bouches-du-Rhône le nombre de droits ouverts aux bénéficiaires du RSA s'élevait au 31 décembre 2015 à 93453 dont 72 910 à la charge du Département (RSA socle), soit une baisse de 3% par rapport au mois de novembre 2015. On assiste à une faible hausse (1%) entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, évolution équivalente à celle observée au niveau national. Cependant, par rapport à l'année précédente, on peut constater un ralentissement de la hausse des bénéficiaires puisqu'en 2014 le nombre de RSA Socle avait augmenté de 2% entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre. Entre septembre 2014 et septembre 2015, la hausse des effectifs à la charge du Département est inférieure d'1 point à celle constatée aux niveaux régional et national (effectifs RSA socle, en PACA ainsi qu'en France sont en hausse de 3% alors que ceux à la charge du Département sont en augmentation de 2%).

L'élaboration du nouveau Plan Départemental d'Insertion 2014-2016 s'inscrit dans un contexte de crise de l'emploi et de contraintes budgétaires où il est nécessaire de poursuivre la politique forte qui a permis ces dernières années de stabiliser le nombre de bénéficiaires du RSA dans le département. Ce plan a pour objectif, d'une part, de contenir les effectifs et les dépenses d'allocation tout en maintenant, à un niveau suffisant, les crédits d'insertion et d'autre part de permettre au plus grand nombre de personnes de retrouver une autonomie sociale et professionnelle durable.

## MOYENS

### 1-1 Les éléments financiers

Le budget de la DGAS se chiffre à 1.256 M€ et progresse de 3% en 2015. Il représente plus de 63 % des crédits de fonctionnement de la collectivité et demeure ainsi largement le principal poste budgétaire départemental.

#### Évolution du budget de fonctionnement de la DGAS en M€ (*montants BP*)

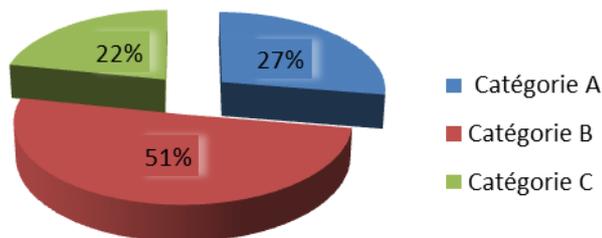
2012	Evol.	2013	Evol.	2014	Evol.	2015	Evol
1 156	4.43%	1 179	2%	1 220	3.48%	1256	3%

Les dépenses sociales obligatoires s'avèrent toujours en constante évolution. C'est particulièrement exact pour les trois allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Malgré certaines avancées, le coût des AIS reste toujours mal compensé par les transferts de ressources de l'Etat qui devaient permettre d'y faire face.

DGAS - Budget 2015 - Répartition des dépenses de fonctionnement		
Direction	BP 2015	%
DPAPH	513 207 000,00 €	41%
DITAS	17 347 200,00 €	1%
INSERTION	519 670 000,00 €	41%
DEF	196 016 998,00 €	16%
DPMIS	9 475 000,00 €	1%
<b>Total</b>	<b>1 255 716 198,00 €</b>	<b>100%</b>

## 1-2 Des moyens humains

Les moyens humains mis à la disposition de la DGAS sont de **2196 postes budgétaires** qui se répartissent en **606 cadres A**, **1112 cadres B** et **478 cadres C**.



*Les effectifs de la direction des maisons de l'enfance et de la famille et du centre médico-psychopédagogique départemental (service à comptabilité distincte), ne sont pas compris.*

Evolution du nombre de PB par catégories				
	A	B	C	Total
2014	604	1103	471	2178
2015	606	1112	478	2196
Evolution	0,3%	0,8%	1,5%	0,8%

Nombre de PB par catégories				
Filière	A	B	C	Total
Administrative	162	387	413	962
Médico-sociale	438	723	51	1212
Technique	6	2	14	22
<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>1112</b>	<b>478</b>	<b>2196</b>

Répartition du personnel entre les services centraux et déconcentrés			
Filière	Services centraux	Services déconcentrés	Total
Administrative	449	513	962
Médico-sociale	140	1072	1212
Technique	18	4	22
<b>Total</b>	<b>607</b>	<b>1589</b>	<b>2196</b>

## **UNE ORGANISATION AU SERVICE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES**

### **1. UNE ACTIVITÉ CENTRÉE SUR LA DÉPENDANCE ET L'INSERTION**

#### **DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

##### **LES MISSIONS**

Les missions de la Direction PA-PH concernent les personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que les personnes adultes en situation de handicap :

- ◆ **Prise en charge des personnes âgées socialement en difficulté ainsi que celles qui subissent une perte d'autonomie. Les aides sont servies :**
  - soit au titre de l'aide sociale lorsque les revenus de la personne âgée sont insuffisants pour couvrir le coût des prestations ;
  - soit au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) lorsque le demandeur connaît une perte d'autonomie ;
  - soit par le cumul des deux si les deux conditions sont réunies.
- ◆ **Pour les personnes adultes handicapées, les aides sont servies :**
  - soit au titre de l'aide sociale légale, prestations servies aux personnes handicapées relevant de son champ de compétence (adultes en difficulté) ;
  - soit au titre de l'aide sociale facultative, actions pour favoriser l'intégration et l'autonomie ;
  - soit au titre de la prestation de compensation du handicap sur décision de la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA), réunie au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ◆ **Pour les deux publics concernés, la direction assure une mission d'autorisation, de contrôle et de tarification des établissements et services relevant de la compétence du Département ou de la compétence conjointe du Département et de l'Agence régionale de santé - ARS.**
- ◆ Aux côtés de ces missions obligatoires, la direction est également chargée de mettre en œuvre **la politique volontariste décidée par le Conseil départemental.**

##### **L'ORGANISATION ET LES MOYENS**

La Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées se structure de la façon suivante :

- Direction et services rattachés à la direction :
  - Service du contrôle médical
  - Service Départemental des Personnes Handicapées (SDPH)
- Direction adjointe de la gestion administrative et financière des aides :
  - Service gestion financière

- Service contentieux
- Service instruction et évaluation
- Service Info Autonomie
- Cellule Quiétude 13
- Direction adjointe de la gestion des établissements et services :
  - Service de l'accueil familial
  - Service tarification et programmation pour Personnes Agées
  - Service tarification et programmation pour Personnes Handicapées
  - Service gestion des organismes de maintien à domicile

Les moyens humains mis à la disposition de cette organisation sont de 231 postes budgétaires qui se répartissent en 32 cadres A, 84 cadres B et 115 cadres C.

Les dépenses directes anticipées pour 2015 s'établissent comme suit : politique publique en faveur des personnes âgées : 269.106 M€, et pour la politique publique en faveur des personnes en situation de handicap : 243.556 M€.

## L'ACTIVITÉ DES SERVICES

### SERVICES ET FONCTIONS RATTACHES AU DIRECTEUR

#### L'équipe de direction

*Les deux chargés de mission auprès du directeur* sont positionnés sur des dossiers transversaux ou spécifiques et ont une fonction de représentation de la Direction auprès des partenaires.

- Préparation de la signature par le Conseil départemental de la Charte Romain Jacob pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap ;
- Mise en place en juin 2015, dans le cadre d'une expérimentation, d'un comité technique local réunissant des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de leurs aidants (Loi d'adaptation de la société au vieillissement - ASV) ;
- Préparation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation d'une étude sur la situation des personnes âgées et de leurs proches aidants en matière de prévention dans le département des Bouches du Rhône ;
- Organisation de la journée des aidants, le 6/10/2015, dans le cadre de la célébration de la journée nationale, portée pour la première fois par le Conseil départemental ;
- Pilotage de l'élaboration du Guide Handicontacts ;
- Organisation de la conférence de presse pour la série web HandicapeXtraordinaire ;
- Organisation de la participation de la Direction au Forum des maires ;
- Participation aux travaux du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) pilotés par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
- Actions initiées dans le cadre de la démarche Ensemble en Provence ;
- Interlocuteur de la Direction pour les aspects liés à la communication ;
- Démarche Qualité Accueil (DQA)
- Agenda 21
- Règlement départemental d'aide sociale (RDAS)
- Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences (PADC)

- Fonds départemental de compensation du handicap

### ***La conseillère technique***

- Représentation de la direction auprès de la MDPH pour les Commissions « cas critiques » (13 commissions) ;
- Animation de groupes de travail au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées – CDCPH (2 réunions) ;
- Mission de contrôle, en lien avec le service programmation et tarification personnes handicapées de la direction, auprès des établissements et services (contrôle conjoint ARS-CD) ;
- Mission d'assistance et de conseil auprès de particuliers (étude de situation individuelle, aide au montage de dossiers, ouverture de droits, accompagnement, soutien, négociation avec les établissements – 60 dossiers)
- Mission d'assistance et de conseil auprès des partenaires pour le montage de projets collectifs (25 dossiers)

## **Le service départemental des personnes handicapées (SDPH)**

Le SDPH, composé de 7 agents (1A, 4B, 2C), a une mission de proximité dans la mise en œuvre de la politique volontariste du Conseil départemental en direction des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un large partenariat avec le tissu associatif départemental. En septembre 2015, lors de la présentation des associations œuvrant pour le handicap, Madame la Présidente du Conseil départemental a rencontré les différents acteurs et bénévoles intervenant dans ce domaine (plus de 300 participants).

### Soutien à la vie sociale et suivi budgétaire :

**133 dossiers** financés en fonctionnement et **26** en équipement, pour un montant total de **1 113 900 euros** dont **248 000 euros** pour des actions spécifiques et des projets innovants. **38 projets ont fait l'objet d'une signature de convention.**

Insertion professionnelle et intégration scolaire : sensibilisation à l'emploi et à la scolarisation des personnes en situation de handicap, notamment par la présence et l'aide logistique apportée aux rencontres de l'Orientation, de la Formation et des métiers adaptés en lien avec les services de l'Education Nationale.

Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat et acquisition d'aides techniques : En partenariat avec le Centre Régional d'Exposition, d'Essai et de Documentation sur les Aides Techniques (CREEDAT), 9 commissions ont eu lieu dans l'année et ont donné un accord de financement pour **87 dossiers** : 51 pour une aide technique, 29 pour une adaptation du logement et 7 pour une adaptation du véhicule.

### Nouvelle action 2015 :

Les Journées Handi-Citoyennes, action de sensibilisation destinée aux collégiens du département, ont réuni sur une semaine à l'Hôtel du département, plus de 1000 élèves autour de différents ateliers et témoignages (retour très positif).

## **Le service du contrôle médical**

Ce service est composé de 3 ETP de médecins, 2 ETP d'infirmiers IDE, 3 agents de secrétariat et fait appel à 20 médecins vacataires.

**Ses missions** se déclinent en trois volets :

- Le contrôle de la qualité de la prise en charge des résidents hébergés en établissement ou en famille d'accueil relevant de la compétence du Département ;
- L'évaluation médicale des personnes âgées ou handicapées (au domicile ou sur pièces) pour l'ouverture des droits aux prestations servies par le Département ;
- La représentation du Département aux instances de décision pour l'orientation et la prise en charge des personnes handicapées (GIP-MDPH).

**Activités du service :**

<i>Missions</i>	<i>Nombre</i>
Evaluation GMP en établissement	36 EHPAD / 4 EHPA-résidences autonomie
Evaluation PATHOS conjointe avec médecin ARS	3 EHPAD
Dérogation d'âge pour admission EHPAD/Résidence autonomie	131 dont 31 rejets
Contrôle en établissements PA / EHPAD – Résidence autonomie*	5
Contrôle en établissements PH / FO-FAM-MAS*	5
Procédure Agrément Suivi et Contrôle accueillants familiaux*	35 (63AF-149 PA/PH)
Equipe Technique MDPH	120 adultes / 10 mixtes
Demande APA – évaluation à domicile	8 172
Demande APA - sur pièces	9 925
Demande Aide sociale (aides ménagères, portage repas, foyer restaurant)	901
Commission des plaintes ARS	12 (5 à 10 dossiers par séance)
Commission Régionale de Coordination Médicale	8 (dans le cadre Pathos)

\*un contrôle peut nécessiter plusieurs visites

## **GESTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES**

### **Service de l'accueil familial**

Ce service est composé de 2 ASE et d'1 agent de secrétariat. Rattaché directement au Directeur adjoint, il est en charge :

- d'instruire les demandes d'agrément ainsi que les demandes de modification de ces agréments ;
- d'organiser le suivi médico-social des familles agréées et des personnes accueillies ;
- d'apporter un conseil technique sur l'élaboration des contrats d'accueil ;
- de l'instruction de l'aide personnalisée d'autonomie APA et de l'aide sociale ;
- d'effectuer les liaisons avec les différents partenaires ;
  
- d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux. Le marché est arrivé à échéance en juin 2015. La loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) promulguée le 28/12/15 redéfinit les thèmes et contours de la formation. Dans l'attente de la parution du décret, il a été convenu de mettre en suspens le lancement du marché afin que le cahier des charges soit conforme aux textes règlementaires.

**180 visites médico-sociales** effectuées dans le cadre de nouvelles demandes d'agrément (12), de renouvellement (17), de changement de domicile (1), d'extension du nombre de places agréées (3), de contrôle (2) et de suivi (46) des familles agréées.

**Situation des accueillants familiaux au 31.12.2015**

Nombre d'accueillants familiaux	63
Nombre de places	123
Nombre de personnes accueillies	149 dont 35 bénéficiaires de l'aide sociale du département des BdR et 9 de l'aide sociale d'un département extérieur

**Service des établissements d'accueil pour personnes âgées**

Ce service composé de 12 agents (1 chef de service A+, 8A, 2B, 1C) a principalement exercé des fonctions de tarification et de contrôle des structures d'accueil pour personnes âgées autonomes et dépendantes et il a poursuivi, avec les services de l'Etat, les négociations pour le renouvellement de conventions tripartites des Etablissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Son activité se décline comme suit :

- **dossiers de programmation** : ouvertures, extension, transformation, habilitation ou extension d'habilitation à l'aide sociale, fermeture de structures vétustes ou illégales : **13 dossiers instruits.**
- **dossiers de tarification** : fixation des tarifs d'hébergement pour les établissements totalement ou partiellement habilités et des tarifs dépendance pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes :

<i>Type d'établissements</i>	<i>Nbre d'établissements tarifés</i>	<i>Nombre de prix de journées fixés</i>
EHPAD habilités au titre de l'aide sociale	184	920
EPHAD non habilités au titre de l'aide sociale	16	48
EHPA habilités au titre de l'aide sociale	10	13
EHPA non habilités au titre de l'aide sociale	10	11
Résidences Autonomie habilitées au titre de l'aide sociale	40	40
Résidences Autonomie non habilitées au titre de l'aide sociale ( <i>non tarifées</i> )	(8)	-
Accueil de jour autonome	4	20
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>1052</b>

- **Conventions en cours relatives à la dotation globale APA** : **93** établissements.
- **Conventions tripartites** des établissements d'accueil habilités et non habilités au titre de l'aide sociale aux personnes âgées : **35** renouvellements ont été signés.

- **Contrôles inopinés** : 15 établissements contrôlés en lien avec le secteur médical et éventuellement avec les services de l'ARS.
- **Evaluations externes** : étude d'environ 200 évaluations externes des établissements dont le renouvellement des autorisations interviendra en 2016.

Le service a, par ailleurs, effectué des opérations spécifiques, notamment des audits financiers et/ou de ressources humaines qui ont été réalisés en collaboration avec des conseillers techniques. Organisés à titre préventif, ces audits portent sur la régularité des comptes et sur la qualité de la prise en charge des résidents.

### **Service des établissements d'accueil pour personnes adultes handicapées**

Le service composé de 8 agents (1 chef de service A, 5 inspecteurs A, 2 secrétaires) a pour mission de tarifier, de programmer et de contrôler les établissements et services médico-sociaux pour personnes adultes en situation de handicap.

#### **La tarification**

Dans l'attente de la réforme de la tarification annoncée, le service poursuit son objectif d'harmonisation des moyens financés par la collectivité départementale aux Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). En 2015, le service a fixé **118 tarifications** après étude de 89 budgets et autant de comptes administratifs.

<b>Types d'établissement</b>	<b>Nombre</b>
Foyer d'accueil médicalisé	25 prix de journées pour les 19 tarifés
Foyer de vie	51 prix de journées pour les 28 tarifés
Foyers d'hébergement	18 prix de journées pour les 18 autorisés
Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés (SAMSAH)	9 tarifs d'accompagnement
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	15 tarifs d'accompagnement
Accueil de jour autonome	3

Le service tarification continue d'inciter fortement les services SAVS et SAMSAH à fonctionner en file active. Cette mesure a un double intérêt, elle permet :

- Une bonne maîtrise des dépenses via une enveloppe limitative de paiement au gestionnaire par la collectivité, limitée à 100% de l'activité ;
- Un nombre de bénéficiaires pris en charge supérieur à 100% de la capacité du service, induisant ainsi une diminution des personnes en attente de réponses.

#### **Les contrôles**

Les contrôles effectués concernent des structures dont les difficultés de fonctionnement ont fait l'objet de plaintes ou de mécontentements. Sur les 4 structures concernées, 2 ont été traitées conjointement avec l'ARS. Ces procédures et les travaux induits ont représenté plus de 60 jours de travail (avec rédaction du rapport contradictoire).

#### **Les évaluations internes et externes**

Le renouvellement de l'autorisation des ESMS est subordonné au résultat du rapport de l'évaluation externe. Pour répondre au mieux à cet objectif, le service a élaboré une grille de lecture pour traiter avec la plus grande objectivité les rapports d'évaluation. La première étape a concerné les ESMS autorisés avant la loi du 2 janvier 2002, pour le secteur du handicap environ 40 structures sont concernées et le service a dû étudier, pour chacune des structures, le rapport d'évaluation externe.

### ***Les « Amendements Creton »***

En lien avec la MDPH et le service gestion financière de la direction, une étude a été menée pour identifier les « amendements Creton », leur coût actuel et à venir si l'offre de prise en charge n'évolue pas. Le service a proposé des solutions pour répondre aux besoins de ces jeunes adultes en situation de handicap. Une extension de 56 places a été validée (22 places d'internat, 27 places d'accueil de jour, 6 places en foyer de vie, 1 place en accueil temporaire). Ces décisions favorables ont conduit à la production de 6 arrêtés d'extension.

### ***Travaux en cours et partenariat***

Convention de partenariat avec l'ARS et les SAMSAH pour personnes handicapées psychiques : poursuite de la réflexion engagée avec les gestionnaires pour un meilleur maillage territorial du département.

Rencontre mensuelle du service avec les équipes pluridisciplinaires des SAVS et SAMSAH pour une meilleure connaissance des fonctionnements propres à chacun des services.

## **Service « gestion des organismes de maintien à domicile »**

Ce service composé d'un chef de service, 2 inspecteurs et un secrétariat, assure des missions de programmation, de tarification et de contrôle des services d'aide à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en application de la loi du 2 janvier 2002, des plans Borloo et de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) du 21 juillet 2009.

### ***Mission de programmation***

25 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), 8 services de portage de repas, 1 foyer restaurant et 1 service de petits travaux ont été autorisés précédemment. Toutefois, des procédures de suivi d'autorisation des services ont été suivies notamment par 6 visites de conformité ainsi que l'instruction des réclamations d'usagers.

**- Instruction technique des avis** donnés par la Présidente du Conseil départemental aux services de l'Etat, Direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dans le cadre des demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément pour l'assistance à domicile auprès des personnes âgées et /ou des personnes handicapées. Cette mission a été interrompue en 2015 le service a su se mobiliser pour proposer des avis dans des dossiers qui le nécessitaient et a poursuivi ses échanges avec l'Unité Territoriale 13 de la DIRECCTE.

**- Le référencement des services** prestataires et mandataires intervenant dans le cadre de l'APA a été poursuivi avec l'Adjointe sociale APA. 10 services ont été référencés en 2015 et 5 services sont sortis du référencement.

**- Les dispositifs de coordination :** Après l'adoption du cahier des charges par la collectivité le 22/10/14, l'année 2015 a été consacrée à sa mise en œuvre. Des réunions techniques ont été organisées avec les pôles Infos seniors afin de les accompagner dans l'application des dispositions du cahier des charges. Les comités de pilotage par pôle ont commencé à s'organiser et le comité de pilotage départemental s'est tenu en novembre. Le travail d'amélioration de la visibilité du dispositif a été poursuivi notamment avec la Direction de la Communication de la Presse et des Evènements.

**Missions de tarification**

La tarification de 11 Services d'aide à domicile (SAAD) autorisés a été faite par le service, représentant près de 2 308 928 heures d'intervention au domicile et une enveloppe de 46 798 881 euros. Cette mission s'est étalée sur l'ensemble de l'année.

**Gestion des subventions**

19 dossiers de subventions de fonctionnement ont été traités : 10 pôles Infos seniors représentant près de 939 00 euros, 5 services petits travaux portés par des CCAS, 4 associations dont les actions concourent à l'accompagnement du public âgé (IMA, Le Fil Rouge Alzheimer, A3...).

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES AIDES**

**Service instruction et évaluation**

Ce service est chargé de l'instruction et de l'évaluation des demandes d'aides individuelles formulées par des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

**Aides individuelles aux personnes âgées**

**- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

L'instruction des dossiers de demande d'APA :

Types d'établissement	Nombre
Demandes APA à domicile	27 858 dont 19 265 demandes de révision
Demande APA en établissement	9 056 dont 6 386 demandes de révision
Total des demandes	36 914 dont 25 651 demandes de révision
Décisions rendues Domicile	20 494 dont 15 474 favorables
Décisions rendues Etablissement	8 783 dont 8 664 favorables

Les équipes sociales de l'APA ont, d'une part, élaboré le plan d'aide des nouveaux bénéficiaires et d'autre part, réalisé le suivi des plans d'aide de l'ensemble des bénéficiaires vivant à domicile, soit 22 842 allocataires au 31/12/2015 (chiffres non consolidés).

Les révisions sont motivées par l'aggravation de l'état de dépendance des allocataires. Le marché public pour la fourniture de chèques emploi-service universels permettant d'assurer l'effectivité de l'emploi direct dans le cadre de l'APA et des aides humaines dans le cadre de la PCH, a été renouvelé en 2015.

**- Service Info Autonomie**

La plateforme d'accueil téléphonique dédiée aux prestations APA et PCH continue à fonctionner selon les mêmes modalités que précédemment. L'équipe dédiée est composée de 11 personnes : 10 agents conseillers opérateurs pilotés par un responsable d'équipe.

L'objectif est de répondre sur un centre d'appels à toutes les demandes liées à l'APA et la PCH. 75,4% des appels sont traités au niveau de la plate-forme. 24,6% des demandes sont transférées sous la forme de fiches électroniques en deuxième niveau sur des groupes de résolution spécifiques en fonction du sujet (social, médical, instruction, contentieux, budget). L'utilisateur doit être rappelé dans un délai de 72 heures.

<b>Plate-forme Info APA / Info PCH</b>	
Appels reçus Info APA	74 354
Appels reçus Info PCH	12 461
Total Appels reçus	86 815
Moyenne appels reçus par jour Info APA	327
Moyenne appels reçus par jour Info PCH	55
Total / Moyenne appels reçus par jour	382
Durée moyenne de l'appel	2 mn 52
Pourcentage de résolution au niveau 1 Info APA	73,60%
Pourcentage de résolution au niveau 1 Info PCH	86,70%

Par ailleurs, la plateforme est étendue depuis novembre 2015 à la prestation RSA. 5 agents y ont été affectés, ce qui explique l'augmentation du nombre d'agents de la direction par rapport à l'année précédente.

**- Le dispositif d'aide sociale**

L'aide sociale est accordée aux personnes âgées, qui, en raison de leur état physique et de leur situation économique et sociale ont besoin d'être aidées.

<b>Bénéficiaires Dispositif Aide sociale / Personnes Agées</b>	
Aides ménagères	1 180
Portage de repas	273
Foyer restaurant	67
Foyer logement	365
Placement en maison de retraite	3 855

***Aides individuelles aux personnes handicapées***

**- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

La direction met en œuvre les décisions relatives à l'aide humaine de la Prestation de compensation du handicap.

<b>Prestation de Compensation du Handicap</b>	
Bénéficiaires Adultes	5 480
Bénéficiaires Enfants	1 306
<b>Total Bénéficiaires au 31/12/14</b>	<b>6 786</b>

**- Le dispositif d'aide sociale en faveur des personnes handicapées**

L'aide sociale est accordée aux personnes handicapées qui, en raison de leur état physique et/ou mental, et de leur situation économique et sociale ont besoin d'être aidées.

<b>Dispositif Aide Sociale / Personnes Handicapées</b>	
Bénéficiaires ACTP	1575
Bénéficiaires Hébergement	2 577 (2 485 + 92 « Amendement Creton »)

**- Quiétude 13**

Le dispositif de téléassistance (« Quiétude 13 ») vise à améliorer et à sécuriser les conditions de vie des personnes âgées et en situation de handicap résidant à domicile. Un transmetteur est installé et raccordé à l'installation téléphonique. Lorsqu'un problème survient, la personne concernée peut en appuyant sur un émetteur, déclencher une alarme. Elle est alors mise en relation avec un centre d'appel qui évalue la situation et déclenche les secours le cas échéant. Une écoute et un suivi psychologiques sont également proposés. Au 31/12/15, 9 529 personnes sont abonnées au service « Quiétude 13 », soit une augmentation de 2,74 % au cours de l'année 2015. Le marché portant sur la mise en place d'un dispositif départemental de téléassistance a été renouvelé en 2015.

**Service de la gestion financière**

Le service gestion financière est chargé de la préparation du budget et de l'exécution budgétaire. Il est à l'origine de l'émission de :

<b>Dépenses Recettes</b>	
Fonctionnement	14 876 mandats - 29 218 titres de recettes
Investissement	44 mandats

Il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'aide sociale, le service est en relation quotidienne avec les établissements, les associations ainsi que les bénéficiaires et leurs familles ou représentants : les tableaux ci-dessous indiquent les volumes de partenaires et bénéficiaires avec lesquels les services sont en contact.

***Aide à l'hébergement APA en établissement (APAE), Aide sociale à l'hébergement (ASH)***

<b>Structures</b>	<b>Bouches-du-Rhône</b>	<b>hors BdR</b>	<b>Total</b>
Personnes âgées	238	207	445
Personnes handicapées	82	185	267

**Aide à domicile**

SAD	Autres*
152	40

\*portage de repas, foyers restaurants, services d'auxiliaires de vie, SAMSAH SAVS.

**- Versement mensuel des prestations en espèce**

Type de prestation	Nombre d'allocataires
APA à domicile « gré à gré »	1 492
APA à domicile « espèces seules »	509
APA en établissement (APA individuelle)	6 950
ACTP	1 575
PCH Adultes et enfants	6 786

- **Autres opérations :** Versements ponctuels à des établissements ou associations de subventions de fonctionnement ou d'investissement décidées par la Commission permanente.

**Service contentieux**

Il est chargé d'instruire les dossiers de précontentieux et d'ester en justice au nom du Département, de procéder aux récupérations sur les recours en succession et sur les tutelles pour les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale. Ce service a géré :

Recours précontentieux APA	10 séances : 540 dossiers traités dont 191 rejets
Affaires soumises au TGI (JAF)	135
Inscriptions d'hypothèque légale	21
Recours sur succession	883
Tutelle exercée par particulier	1 799
Tutelle exercée par association	1 300
Gestion de biens	153

**Montant total des récupérations au titre des prises en charge d'aide sociale :**

Succession des Personnes Agées	3,68 M
Succession des Personnes Handicapées	0,408 M
Total Succession PA/PH	4,088 M
Reversement des ressources PA sous tutelle	13,46 M
Reversement des ressources PH sous tutelle	11,42 M

## LE BILAN GÉNÉRAL DE LA DIRECTION

L'année 2015 a été marquée par le suivi du parcours législatif de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement dite loi ASV promulguée le 28/12/15.

La loi contient des dispositions concernant les 2 publics PA et PH.

La direction s'est, par ailleurs, impliquée dans la démarche des **Etats Généraux de Provence**, notamment par sa participation à l'atelier « Autonomie » destiné aux personnes âgées qui s'est tenu à la Foire de Marseille le 29/09/15, par la participation du SDPH lors de la journée du 28/09/15 dédiée aux personnes en situation de handicap ainsi que par l'organisation de la Journée départementale des aidants du 6 octobre.

### *Actions spécifiques de la direction :*

- Animation départementale pour accompagner les pôles Infos seniors dans la mise en œuvre du cahier des charges départemental relatif à leurs missions ;
- Préparation de l'appel à projets pour la création de places en établissements d'accueil pour personnes âgées autonomes de type foyers logements ;
- Préfiguration de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le cadre du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ;
- Elaboration du Guide Handicontact au service des personnes en situation de handicap et de leurs proches en vue de mise en ligne sur le site web de la collectivité ;
- Organisation de la journée départementale des aidants.

### *Evènements :*

- Organisation d'une conférence de presse destinée à soutenir la réalisation de la série web Handicapextraordinaire ;
- Participation au Forum des maires.

## LES PERSPECTIVES

- Mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre **des Etats Généraux de Provence** :
  - Développer le droit au répit
  - Préparer l'accueil des personnes handicapées vieillissantes
  - Rédaction, publication et mise en ligne d'un guide « Handicontacts »  
Poursuite des travaux avec création d'une version audio du guide et développement du projet d'un volet territorialisé porté par IPH 13.
- Mise en œuvre des orientations fixées par la loi ASV :
  - La loi ASV investit le département d'une mission d'animation et de coordination des différents acteurs intervenant dans la politique de prévention de la perte d'autonomie et élargit ses compétences aux actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
  - La réforme de l'APA et l'appropriation par l'équipe médico-sociale du futur référentiel APA dans le cadre de l'évaluation multidimensionnelle ;
  - La refondation de l'aide à domicile et l'instauration d'un régime unique d'autorisation des SAAD ;

- La mise en place de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
  - Les résidences autonomie et le forfait autonomie.
- Travaux relatifs à l'évaluation des orientations fixées dans les avenants 2014-2015 des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale et à l'élaboration des schémas en faveur des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap pour la période 2016-2020 ;
  - Poursuite de l'animation départementale en vue d'accompagner les Pôles Infos seniors dans la mise en œuvre du cahier des charges relatif à leurs missions et des actions de communication en direction des publics ;
  - Etude de l'appel à projets de création de places en résidence autonomie ;
  - Réforme de la tarification des ESMS.

## **DIRECTION DE L'INSERTION**

### **MISSIONS**

La Direction de l'Insertion a en charge les actions de lutte contre les exclusions. Ses missions se déclinent de la manière suivante :

- proposer, mettre en œuvre, et évaluer la politique publique départementale d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, selon les axes définis dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) ;
- piloter le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui formalise les actions et les engagements de l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de l'insertion ;
- gérer rigoureusement l'ensemble du dispositif, notamment l'instruction des demandes de RSA et poursuivre les fonctions de contrôle ;
- relever le défi de l'emploi en favorisant la rencontre du monde de l'insertion et celui de l'entreprise et en organisant des circuits courts de recrutement ;
- travailler de façon transversale avec les autres directions de la Collectivité, parties prenantes du dispositif d'insertion.

### **MOYENS**

En ce qui concerne les moyens, les effectifs théoriques de la direction sont de 247 postes dont 65% dans les Pôles d'Insertion. A ces agents, il faut ajouter 9 emplois d'avenir (dont 3 en cours de titularisation) et 18 Conseillers Emploi Formation mis à notre disposition par Pôle Emploi. En 2015, 12 agents ont intégré la Direction de l'Insertion, 4 agents ont obtenu une mobilité dans une autre direction, 7 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite et 1 agent a quitté la Collectivité.

### **Les éléments de contexte**

Entre juin 2014 et juin 2015 le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 2,5% dans les Bouches-du-Rhône contre 4,9% au plan national et 3,7% en PACA.

Au 31 décembre 2015, le département avait en charge 72 910 allocataires contre 77 461 au 1er janvier 2015.

Sur l'année 2015, les effectifs ont diminué de 2 322 allocataires, alors qu'en 2014 il avait été enregistré une hausse de 4 088 personnes.

27 905 personnes sont entrées dans le dispositif et 30 227 en sont sorties

La part des allocataires du RSA est de 79,4 pour 1000 habitants dans notre département contre 91,7‰ dans l'Aude, 85,1‰ dans le Gard, 87,7‰ dans le Nord.

## **ACTIVITE DE LA DIRECTION DE L'INSERTION**

### **LES CHANTIERS DE LA DIRECTION EN 2015**

#### ***La mise en œuvre du nouveau marché d'accompagnement socio-professionnel. Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi (DAIE)***

Ce dispositif se caractérise par un accompagnement renforcé vers l'emploi alternant l'individuel, le collectif et les mises en situation professionnelle. Il concerne le territoire de Marseille, une partie du Pôle d'Arles, le Pôle de Salon de Provence et le Pôle d'Aubagne. La prestation comprend un diagnostic préalable, un accompagnement d'une durée maximale de 12 mois structurés par période de trois mois, et un suivi en emploi.

Après 9 mois de fonctionnement, 2 421 bénéficiaires ont été vus en diagnostic allégé et 3 812 en diagnostic complet. Les résultats en terme de sorties positives ne seront connus qu'au cours du mois de mars, la première année du marché s'achevant fin février 2016.

#### ***Le projet de création d'une plateforme temps plein***

Ce projet répond aux constats partagés lors des groupes de réflexion des membres du Club des entreprises solidaires qui ont notamment souligné leur difficulté à recruter sur des emplois à temps partiel. Cette situation a des conséquences directes d'une part pour les entreprises qui peuvent avoir du mal à satisfaire leur activité, et d'autre part pour les personnes salariées qui ne parviennent pas à avoir un salaire suffisant et attractif pour pouvoir envisager une sortie réelle des dispositifs sociaux.

Cette plateforme, en rendant le cumul de certains emplois attractif et le cumul de plusieurs employeurs possible, doit permettre aux bénéficiaires d'avoir une rémunération suffisante et ainsi favoriser leur sortie du dispositif.

#### ***La mise en place des cellules emploi dans les Pôles d'Insertion***

Ces cellules pilotées par les directeurs de Pôle d'Insertion et animées par les animateurs territoriaux de l'insertion (ATI) ont été opérationnelles à compter d'avril 2015. Elles ont permis d'une part de repérer 809 profils au fil de l'eau dont 453 employables et d'autre part, par les rencontres emploi mensuelles, le ciblage de 491 profils.

### ***La montée en puissance des rencontres emploi***

Durant l'année 2015, des rencontres emploi mensuelles ont été mises en place. Elles consistent à convoquer des bénéficiaires proches de l'emploi, les informer sur leurs droits et devoirs, leur présenter les métiers et les offres d'emploi proposées et leur faire passer un entretien par un des employeurs présents. Ceux-ci remplissent des fiches entretiens permettant de juger de l'employabilité des bénéficiaires rencontrés. Les CV des personnes identifiées comme employables sont transmis aux employeurs présents et leur profil saisi dans le vivier (plateforme Solidarité Emploi - SEM).

Lors de ces rencontres 1 567 bénéficiaires du RSA ont été convoqués, 654 ont été présents (42%). Les entretiens passés avec des employeurs ont permis d'intégrer 251 profils employables dans le vivier ; 126 personnes ont été orientées vers un atelier de coaching organisé par l'association Emergence(s) et 277 ont fait l'objet d'un retour aux Pôles d'Insertion, afin que ceux-ci puissent donner une nouvelle impulsion à leurs parcours vers l'emploi.

### ***L'accompagnement global***

Cet accompagnement permet aux demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, allocataires du RSA ou non, de pouvoir accéder à la prise en charge simultanée de leurs problématiques sociales et professionnelles. Le dispositif repose sur un diagnostic partagé entre le conseiller dédié Pôle emploi et le travailleur social. La décision d'intégration dans l'accompagnement global est prise avec l'adhésion de la personne. Un « plan d'action » est défini, afin d'engager un parcours personnalisé à la fois sur le plan social et sur le plan professionnel.

A la fin décembre, parmi les 2209 personnes en portefeuille, 80 à 85 % étaient allocataires du RSA.

### ***La mise en place d'une plateforme téléphonique***

La plateforme « INFO RSA 13 » a démarré le 22 septembre 2015. Cette phase pilote a concerné 4 Pôles d'Insertion (1-5-6-7, 2-3, 13-14 et Arles) et 2 services centraux (le Service de la Gestion de l'Allocation et du Contentieux et le Service des Aides Individuelles). Au 31 décembre 2015, 18 709 appels ont été reçus et portaient principalement sur l'aide aux transports, les Contrats d'Engagement Réciproque (CER) et l'orientation.

### ***La Démarche Qualité de l'Accueil (DQA)***

La DQA a été déclinée au sein de chaque Pôle d'Insertion et de chaque service de la Direction. Des Référents-Qualité et des Référents-Métiers ont été désignés dans chaque Pôle d'Insertion et dans chaque Service.

La communication sur la DQA est régulière, en réunion de Direction, en réunion de services ou de Pôles d'Insertion.

Une revue de direction a été organisée : pour l'année 2015, le taux de « décroché » est de 80,62%.

## LES POLES D'INSERTION

Les dix Pôles d'Insertion sont les relais des services centraux et ils sont chargés de mettre en œuvre sur leurs territoires la politique d'insertion du Conseil Départemental. A ce titre, ils assurent :

- l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- le suivi individuel de ces bénéficiaires qui se traduit notamment par l'examen et la validation des parcours des publics ;
- l'accueil des usagers pour la gestion et le contrôle de leurs droits ;
- le développement et la diffusion de l'offre d'insertion par l'évaluation des besoins des publics et des ressources partenariales, par le suivi et l'évaluation des actions d'insertion et le soutien technique apporté aux partenaires ;
- le maillage territorial au travers de l'animation des partenaires territoriaux.

En 2015, 111 635 contrats ont été validés et le taux de contractualisation s'élève à 68,55%. Ils concernent pour 67% d'entre eux le domaine social, pour 12% le secteur de l'emploi et pour 19% des Projets d'Accès à l'Emploi (PAE).

En 2015, les Pôles d'Insertion, qui ont également une mission de contrôle des allocataires dans le cadre du respect « des droits et des devoirs », ont réalisé 36 447 convocations.

19 166 allocataires ont vu leurs dossiers examinés en Equipe Pluridisciplinaire ; à la suite, 8421 personnes ont été suspendues, soit 44% des dossiers étudiés.

4387 demandes de rétablissement ont été enregistrées (52% des suspensions), 3486 rétablissements ont été accordés, soit 77% des demandes.

Par ailleurs, 3571 dossiers de demandes d'aides individuelles (formations, frais de repas, de transport, garde d'enfants, aide à la création d'activité...) ont été examinés en Commission de Validation Territoriale (CVT) pour un montant total accordé de 2 264 550,00 €.

## LE SERVICE RESSOURCES PROJETS ET EVALUATION (SRPE)

Ce service est composé de trois cellules, chargées de :

### *L'évaluation*

En 2015, la Cellule Projets Prospectives Evaluation (CPPE) a poursuivi les actions évaluatives qu'elle réalise depuis plusieurs années et entrepris une étude sur la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement du marché public : Action Territorialisée d'Insertion Sociale (ACTIS).

Par ailleurs, elle a continué le travail d'élaboration des tableaux de bord des services centraux de la Direction. Elle a également participé à la conception d'outils communs destinés à faciliter l'évaluation des actions tels que le livret de suivi individualisé de parcours, la fiche de bilan de l'action, le dossier d'opportunité en lien avec le Service de l'Offre d'Insertion et des Partenariats (SOIP) et la cartographie des actions d'insertion a été réalisée avec l'aide de la Direction de l'Economie, de l'Aménagement et de la Recherche.

Grâce à l'arrivée d'un nouvel agent le Bulletin d'Information Statistiques (BIS), qui paraît mensuellement, a été profondément remanié et enrichi.

### ***Le Fonds Social Européen (FSE)***

Dans le cadre du programme 2014-2020, le Conseil Départemental est conventionné en tant qu'organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale pour la période 2015-2017, pour un montant de 10,205 M d'euros de crédits FSE.

En mars 2015, la direction de l'insertion a initié un appel à projet, conformément à la réglementation. Ainsi, le montant du FSE engagé s'élève en fin d'année à 9 673 184,39 € représentant un taux de programmation de 95% de l'enveloppe allouée.

La cellule FSE a clôturé l'ancienne enveloppe de programmation en opérant des visites sur place, ainsi 15 contrôles de service fait ont pu être adressés à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour un montant total de dépenses de 2 844 902,19 € dont 1 506 304,56 € attendus par la Collectivité en remboursement de la part FSE avancée. En décembre, 997 443,34 € ont été remboursés par les services de l'Etat à la Collectivité.

### ***Le contrôle financier***

Dans un contexte budgétaire restreint, un travail minutieux et précis a permis de diminuer cette année encore l'enveloppe allouée aux charges de fonctionnement des 17 lieux d'accueil associatifs et des 8 lieux d'accueil CCAS qui assurent les missions d'accueil, d'orientation, de suivi et de contractualisation des bénéficiaires du RSA. D'autre part, la cellule du Contrôle des Associations a travaillé de concert avec le Service du Budget, des Conventions et des Marchés Publics sur une nouvelle version de convention pour encadrer plus strictement les lieux d'accueil. L'année 2015, a également été marquée par une nouvelle organisation du travail de cette cellule afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre d'études budgétaires. Ainsi, environ 40 budgets ont été étudiés.

Enfin, cette Cellule en lien avec le Service de l'Offre d'Insertion et des Partenariats a participé à l'élaboration de documents de travail prenant la forme d'un dossier d'opportunité. Les contrôleurs budgétaires sont intervenus auprès des 10 Pôles d'Insertion du Département en novembre 2015 pour familiariser les agents concernés avec les documents budgétaires et les bases comptables en leur apportant un premier niveau d'analyse sur les demandes de financement formulées par les associations.

## **LE SERVICE DE L'OFFRE D'INSERTION ET DES PARTENARIATS (SOIP)**

L'année 2015 a été marquée par l'élaboration des nouveaux outils de bilan pour l'ensemble des actions et l'harmonisation des outils de pilotage, suivi, communication, procédures telles que la création d'une grille d'analyse des offres harmonisée, la réalisation d'une note de procédure des conventions et des marchés publics, le développement de la communication et la conception d'un catalogue de l'offre d'insertion.

Le service a également participé au pilotage et au suivi de la programmation 2015 du PDI 2014-2016 en conduisant la réalisation de fiches action. De même, il a piloté la mise en œuvre du PTI.

Le SOIP s'est également attaché à assurer la continuité et l'efficacité de l'offre d'insertion en lançant de nouveaux marchés publics comme le DAIE avec l'adaptation du logiciel Visual Course, la création d'activité des bénéficiaires du RSA et l'expérimentation d'accompagnement des publics marseillais ayant une problématique santé.

Il a conduit une large démarche participative de rénovation des marchés publics ACIADE (Action Intermédiaire pour un Accès Durable à l'Emploi) et SAS Diagnostic projet, et a piloté l'élaboration d'un nouveau marché public sur les travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un travail avec les Plan Locaux d'Insertion et d'Emploi (PLIE) a abouti à la dynamisation et à un renforcement de notre partenariat.

Enfin, le SOIP a organisé la professionnalisation des accompagnateurs à l'emploi sur les problématiques de mobilité, sur le dispositif RSA et sur l'offre d'insertion. Il a aussi consolidé la mise en place de l'aide aux postes de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'ensemble des processus s'y rattachant.

### **LE SERVICE DU BUDGET, DES CONVENTIONS ET DES MARCHES PUBLICS (BCMP)**

Ce service assure pour la Direction de l'Insertion des missions transversales permettant, grâce à un suivi budgétaire rigoureux, la mise en œuvre sous forme de conventions ou de marchés, de toutes les actions initiées dans le cadre du PDI. Il s'articule autour de trois pôles : budget, conventions et marchés publics

#### ***Le Pôle Budget***

Ce pôle est chargé de la liquidation des factures relatives aux conventions et marchés individuels et collectifs, à la gratuité des transports et aux lieux d'accueil.

En 2015, le Budget Prévisionnel de la Direction de l'Insertion s'établit à hauteur de 519,67 M d'€. Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

- 481,60 M d'€ : allocation RSA, prime de Noël, emplois aidés.
- 38,07 M d'€ : actions d'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle.

Ce service a procédé à la liquidation de 2413 mandats pour un montant total de 529,60 M d'€. Parallèlement, il a été émis 1428 titres de recettes pour un montant total de 7,34 M d'€.

#### ***Le Pôle Conventions***

Ce Pôle a en charge la gestion administrative des dossiers de demande de subventions et la rédaction des rapports pour la Commission Permanente (CP) : en 2015, 108 rapports ont été présentés à la CP et ont généré 385 conventions ou avenants concernant 194 structures dont 114 associations.

#### ***Le Pôle Marchés Publics***

Ce Pôle assure la mise en œuvre, le suivi et la gestion de la procédure des marchés publics. En 2015, son activité a permis le suivi de 72 marchés avec l'établissement de bons de commande et l'attestation du service fait des factures reçues.

### **LE SERVICE DE LA GESTION DE L'ALLOCATION ET DU CONTENTIEUX (SGAC)**

Ce service est chargé du suivi des conventions de gestion signées entre le Département et ses partenaires institutionnels, de la gestion des dossiers RSA, de la gestion des recours gracieux et contentieux liés aux décisions, du suivi du plan de contrôle annuel des allocataires en lien avec la CAF et du suivi et de la mise en œuvre des avis émis par les équipes pluridisciplinaires.

### ***Le pôle gestion des décisions individuelles***

En 2015, le SGAC a pris 2543 décisions dont 955 favorables et 1353 défavorables. Le délai de traitement moyen est de 11 jours.

Les notifications de suspensions émises concernent pour 66% des décisions de première sanction et pour 60% des personnes seules. Parmi les allocataires sanctionnés « récidivistes », 47% demandent le rétablissement des droits.

Dans le cadre de la convention de gestion du RSA, la Collectivité a confié à la CAF et à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) la réalisation d'un certain nombre de contrôles annuels d'allocataires. Ainsi, 1402 contrôles sur place ont été initiés à la demande directe des Pôles d'Insertion et du SGAC.

Pour les décisions administratives : 308 décisions ont été prises au cours des 11 commissions de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) conjointes CAF/Département.

En 2015, le montant des indus toujours détenus par la CAF s'élevait à 1,7 M € dont 96% sont liés à la fraude.

Le service a instruit 470 demandes d'exonérations d'indus. Le montant des exonérations s'élève à 88 312 €, soit 5% seulement du montant des indus.

En 2015, 998 titres exécutoires ont été émis, pour un montant de 4.3 M d'€. Ils ont généré 301 recours gracieux.

### ***Le pôle gestion du contentieux***

Concernant le contentieux RSA, présenté devant le Tribunal Administratif, 346 dossiers ont été reçus au cours de 2015.

Parmi les 212 dossiers ayant fait l'objet d'un jugement rendu par le Tribunal Administratif en 2015, 162 décisions sont favorables à la Collectivité.

## **LE SERVICE DES AIDES INDIVIDUELLES (SAD)**

Ce service est chargé, en lien avec les Pôles d'Insertion, de gérer le suivi administratif des demandes de formations individuelles, de créations d'activité et celles du Fonds d'Aide à l'Insertion (FAI).

En 2015, il a traité 4385 dossiers dont 81% ont obtenu un avis favorable pour un montant prévisionnel accordé de 2 263 899€.

84 demandes de recours ont fait l'objet d'un examen en « Commission de Recours » : 25 dossiers ont reçu un avis favorable pour un montant prévisionnel de 26 054,60 €.

En ce qui concerne la création d'activité, une étude réalisée en 2015 par la cellule "évaluation" du Service Ressources Projets et Evaluation (SRPE) montre que sur les 322 entreprises créées depuis 2010 et ayant bénéficié d'une aide financière du Département pour soutenir leur création, 58% sont pérennes et 44% des "créateurs" sont sortis du dispositif RSA socle.

En 2015, la cellule « aides aux transports » a attribué 58 608 gratuités RTM contre 67 789 en 2014. Cette baisse est induite par le changement des conditions d'attribution effectives depuis le 9 novembre 2015.

Dans l'objectif d'optimisation des procédures (notamment, la réduction des délais de traitement, la sécurisation des circuits...), une « dématérialisation » des dossiers à incidences financières entre les Pôles d'Insertion et les agents instructeurs du SAI a été mise en place, elle est actuellement en phase finale de déploiement.

## LE SERVICE DE L'EMPLOI

L'activité de ce service tourne autour de deux grands axes : la gestion du dispositif des contrats aidés et la relation entre les entreprises et l'offre d'emploi.

### *Les Contrats Aidés*

Le service est chargé de la gestion du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) mis en œuvre pour le public RSA. En 2015, 4 831 contrats ont été signés dont 3 938 dans le secteur non-marchand et 893 dans le secteur marchand. Ceci a concerné 3 500 allocataires du RSA pour un montant de dépenses de 21 M d'€. L'objectif a été atteint à 94%.

Par ailleurs, le service a enregistré 24 demandes d'aide au titre des emplois d'avenir (EAV).

### *Le Relation Entreprise et l'Offre d'Emploi*

Le service a en charge le placement dans l'emploi des bénéficiaires du RSA, en complément des dispositifs existants. Ses activités principales sont le développement du partenariat avec le monde économique, la prospection d'offres d'emploi et la gestion d'une CVthèque permettant de rapprocher les offres et les candidatures. Les CV des allocataires du RSA jugés employables sont déposés et sélectionnés en fonction des offres d'emploi recueillies. L'applicatif existant a été complété d'une partie dédiée à la gestion des offres qui facilite le rapprochement du vivier et des offres disponibles.

Le Club des entreprises solidaires compte désormais 300 entreprises adhérentes.

En 2015, les chargés de relation entreprise ont collecté 2 100 offres d'emploi ; le service de l'emploi a positionné 1 650 personnes bénéficiaires du RSA sur ces offres et réalisé 336 placements en emploi dans le secteur marchand.

Parallèlement, une « Cellule conventions et marchés clausés » rattachée au pôle Relation entreprise et offre d'emploi, met en œuvre et assure le suivi et le pilotage de 12 conventions de partenariat dont trois conventions filières professionnelles avec comme principal objectif le placement de bénéficiaires du RSA.

Cette cellule est également chargée de l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics des directions du Département. En 2015, plusieurs marchés ont été clausés tel que le marché de nettoyage et de formation, et le recours à une clause de minimum à 5% du montant du marché (pour les marchés de travaux de plus de 500K € et de travaux routiers de plus d'1 M €) a été systématisé.

## PERSPECTIVES

En 2016, la Direction de l'Insertion doit mettre plus particulièrement en œuvre les chantiers suivants :

- suite aux **Etats Généraux de Provence** :

- ✓ la mise en œuvre d'un dispositif dédié pour mettre l'emploi au cœur du Conseil Départemental avec la création d'un espace dans l'Hôtel du Département comprenant une équipe chargée d'organiser des événements pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- ✓ la création d'un Service des Contrôles Administratifs, rattaché à La Direction Adjointe Administrative et Financière qui aura en charge deux grandes missions, la mise en œuvre de contrôles administratifs des allocataires du RSA par le biais de croisement de données administratives d'une part et par la mise en place d'un référentiel unifié des usagers des diverses directions de la DGAS d'autre part ;
- l'évaluation du PDI 2014-2016 qui portera sur deux grands axes, la gestion rigoureuse du dispositif et l'efficacité de l'offre ;
- l'élaboration du nouveau PDI 2017-2019 avec le lancement d'une démarche qui s'appuiera sur des groupes de travail thématiques territoriaux conduits par les Pôles d'Insertion, des questionnaires pour recueillir l'avis des bénéficiaires et des groupes de travail départementaux ;
- la généralisation de la plateforme téléphonique « INFOSOLIDARITE 13 » à tous les Pôles d'Insertion prévue pour mars/avril 2016 ;
- le développement de clauses sociales dans les marchés publics de la Collectivité.

## 2. UNE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

### DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE LA SANTE PUBLIQUE

#### MISSIONS

Diverses compétences font du Département un acteur de santé publique. La Direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Santé Publique regroupe les compétences cliniques ainsi que des activités en faveur de l'offre de soin de santé sur le territoire. La prévention est le dénominateur commun. Son action s'inscrit dans le cadre réglementaire défini dans les codes de la santé publique et de l'action sociale et des familles. Elle s'intègre dans l'axe de solidarité active promue par le Département dans le cadre de la démarche participative des **Etats Généraux de Provence**. Ainsi, la collectivité se met en marche pour être un acteur social responsable et équitable de ce territoire, aux côtés des jeunes Provençaux.

#### MOYENS

La direction est composée de sept services : service PMI-protection maternelle, service PMI-protection infantile, service PMI-modes d'accueil du jeune enfant, service prévention santé en faveur des jeunes et des adultes, mission promotion de la santé, service de l'organisation, de l'information, des statistiques et de l'épidémiologie et service des moyens généraux. En outre,

les activités de la Direction sont mises en œuvre sur le terrain par des personnels implantés en centres spécialisés et dans les maisons départementales de la solidarité (MDS).

### **Effectifs**

La Direction se caractérise par un taux élevé (48 %) d'agents de catégorie A (technicité particulière des métiers de santé). Ces effectifs sont à 90% mobilisés sur le terrain.

### **Budget de l'année**

Le fonctionnement de la Direction, le financement des postes légaux ainsi que le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé reposent sur un budget primitif en fonctionnement de 9 475 000 € en 2015.

## **ACTIVITE**

Les activités de la Direction peuvent s'organiser selon 4 grands thèmes : la santé publique, le service aux usagers, le champ de la périnatalité et de la prévention précoce et la protection de l'enfance. Avec un axe transversal de lutte contre les inégalités sociales de santé.

### **Prévention précoce et périnatalité**

La prévention autour du premier âge se construit d'abord dans la période prénatale. C'est également à la maternité, avant et après la naissance, que des difficultés peuvent apparaître. Enfin, les premières années de vie de l'enfant sont des moments déterminants dans la construction du lien parent-enfant. Autour de ces moments de vie, la Direction de la PMI et de la Santé Publique organise un dispositif partenarial de prévention précoce.

### **Suivi de grossesses**

Les consultations de suivi de grossesse sont réalisées sur les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), ce qui permet d'utiliser le plateau technique gynécologique et d'assurer une continuité de prise en charge. En 2014\*, les médecins et sages-femmes ont assuré le suivi médical de 2926 femmes enceintes, assurant 9144 actes de consultation.

*NB : L'informatisation du dossier médical déployé en 2015 sur l'ensemble des services cliniques a perturbé l'enregistrement classique des données statistiques alors que le module statistique du dossier médical n'a pas permis leur exploitation. Ainsi, ce sont les données d'activité 2014 qui sont publiées pour certains services (2014\*)*

### **Visites à domicile**

Les femmes enceintes et jeunes parents peuvent également bénéficier de visites à domicile pour les assister dans cette période particulière. En 2014\*, 2566 patientes ont bénéficié de 5899 visites à domicile (VAD) d'une sage-femme de PMI. L'origine des liaisons : 63 % hospitalière, 31 % venant d'une Maison départementale de la solidarité (MDS) ou d'un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), 6% du secteur libéral.

### **Entretien prénatal précoce et suivi médico-social des femmes enceintes**

Les sages-femmes de PMI du département ont effectué 1032 entretiens prénataux précoces en 2014\*. L'entretien prénatal précoce est le premier temps de la préparation à la naissance. Des accompagnements sont également mis en place par une sage-femme (56% des cas), le service PMI-PI (36 %), le service social (14%) ou une équipe « psy » (3,6%).

### **Réseaux et partenariats en périnatalité**

Une coordination est réalisée en périnatalité dans le cadre du réseau « Paca-Corse-Monaco ». La participation des équipes de PMI aux staffs hospitaliers des maternités se généralise, formalisée par des conventions bipartites qui décrivent les relations avec l'ensemble des services (maternité, pédiatrie, néonatalogie). Une équipe dédiée, située à Marseille (sites des CHU Nord et Timone) intervient sur l'ensemble de ces services et organise les liaisons avec les MDS. Hors Marseille, le dispositif s'appuie sur des équipes dédiées à la périnatalité.

Ces liaisons permettent de coordonner les parcours de soins des enfants et de leur famille, tout particulièrement ceux présentant des facteurs de vulnérabilité à la sortie des hôpitaux ou de la maternité. En outre, le Département finance et organise l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) sur demande de la P.M.I. à la maternité (20h). D'autre part, pour la prise en charge post-natale, la Direction participe aux réseaux de soins et de prévention et des liens avec les pôles de pédopsychiatrie sont formalisés.

### **Prévention précoce**

Les consultations de pédiatrie ont pour objectifs la prévention et le repérage des troubles du développement psychomoteur et affectif du jeune enfant dans son environnement et le soutien de ses parents. Elles permettent l'orientation et, si besoin, l'accompagnement vers les soins spécialisés notamment en cas de handicap ou de pathologie repérée.

La consultation de puéricultrice est une prestation à part entière qui s'avère répondre aux besoins des familles en adéquation avec nos partenaires hospitaliers et libéraux. En 2014\*, 159 séances hebdomadaires de consultations pédiatriques ont permis de recevoir 23 653 enfants pour 62 943 actes médicaux dont 38% comprenant une vaccination.

### **Parentalité**

Des séances de préparation à la naissance, à l'allaitement et à la parentalité sont organisées en présence de sages-femmes et de puéricultrices. Des activités collectives à thèmes sont organisées dans les M.D.S. autour du livre et de la psychomotricité, ateliers et groupes de paroles. Sur tout le département de nombreux lieux d'accueil parents-enfants sont mis en place, souvent en partenariat (CAF, Centres Médico-Psychologiques-CMP, centres sociaux). En 2014\*, les sages-femmes ont réalisé 1146 séances de préparation à la naissance, en séances individuelles ou collectives pour 1417 parents.

### **Service au public**

#### ***Les bilans de santé en école maternelle (Eval Mater)***

Le bilan de santé à 3-4 ans est un dispositif de prévention et de protection, au service de la population générale. Pour l'année scolaire 2014-2015, 76 964 sont scolarisés en classes pré-élémentaires ; 87% du groupe des 25 562 enfants de 3,5 ans à 4,5 ans ont bénéficié du bilan

Eval Mater ; 26% des enfants ont nécessité une visite médicale en présence des parents, ainsi qu'un accompagnement dès que l'enfant présente un problème pouvant retentir sur les apprentissages et la socialisation.

### ***L'intégration des certificats de santé et l'épidémiologie infantile***

56 077 fiches ont été intégrées en 2015. Un travail de fond a été entamé avec les maternités pour assurer un meilleur taux de retour et un meilleur remplissage. Ces données permettent de lancer des enquêtes épidémiologiques en faveur du Département et des partenaires.

### ***L'accueil individuel des jeunes enfants***

En 2015, 51 séances d'information ont rassemblé 1473 personnes. 707 premières demandes, 1185 demandes de renouvellement, 1206 demandes de modification, 125 plaintes ont été traitées et 328 suivis effectués. Au 31 décembre, 8 618 assistants maternels agréés offraient 25 761 places d'accueil.

L'activité relative à l'agrément des assistants maternels se stabilise, tout comme leur nombre. On observe toutefois une légère augmentation du nombre de places d'accueil offertes. Le marché de formation, renouvelé cette année, est étendu aux gestes de premiers secours. Les maisons d'assistants maternels quant à elles se multiplient, le département en compte 23.

La Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) et la Commission de Recours Gracieux (CRG) connaissent la même fréquence, elles sont présidées par la Déléguée à la PMI. 5 décisions font l'objet d'un recours contentieux.

La formation des assistants maternels est assurée par l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC). 511 assistants maternels ont suivi la formation initiale. 259 assistants maternels ont suivi le deuxième module de la formation. 37 retraits pour formation non suivie ont été prononcés. 3 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ont ouvert, on en compte 23 sur le département pour un total de 221 places. Le service a donné 19 avis à la DIRRECTE concernant l'accueil d'enfants de moins de trois ans à leur domicile dans le cadre des emplois familiaux.

### ***L'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans***

493 établissements et services fonctionnent sur le département pour accueillir de jeunes enfants. 28 nouveaux établissements ont ouvert leurs portes en 2015 dont 19 micro-crèches. 17 812 places d'accueil collectif sont offertes sur notre département dont 7 880 sur Marseille.

## **Protection de l'Enfance**

### ***Participation aux Commissions d'Évaluation des Informations Préoccupantes (CEIP)***

Les équipes de PMI participent à l'instruction des informations préoccupantes. Les médecins de PMI assurent le suivi médical des enfants confiés au Département, principalement jusqu'à 6 ans, parfois au-delà, et participent aux commissions d'agrément à l'adoption.

### ***Suivi médical des enfants confiés***

Inscrit au schéma départemental Enfance-Famille, la coopération des deux Directions chargées de la famille et de l'enfance (DPMISP-DEF) a permis la mise en place d'un

dispositif ayant pour objectif de renforcer le suivi sanitaire de ces enfants. En effet, plusieurs études en cours convergent : l'état de santé de ce groupe d'enfants nécessite une attention spécifique (ESSPER ASE par la mission Promotion de la Santé ; ASE/MDPH par le Laboratoire de santé publique ; Approche anthropologique de la santé de ce groupe par le laboratoire des sciences sociales appliquées)

### ***Agrément des assistants familiaux***

206 personnes ont assisté aux 11 sessions d'information. 97 premières demandes ont été traitées, 149 demandes de renouvellement, 61 demandes de modification. 775 assistants familiaux sont agréés offrant 1455 places. Le nombre d'assistants familiaux continue de décroître bien que le nombre de demandes d'agrément soit stable. Les nouveaux agréments ne comblent pas la fin d'activité des plus anciens.

### ***Partenariats dans le champ de la Petite Enfance***

La Direction poursuit l'accueil et la formation des stagiaires des écoles de professionnels de santé, de l'enfance (128 stagiaires accueillis) et étudiants de la faculté de médecine (31 interne en médecine générale).

Le schéma départemental des services aux familles, signé le 19 décembre 2014, réunit l'ensemble des partenaires concernés par les politiques publiques relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement à la parentalité dans un objectif de cohérence et d'équité. En parallèle, dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille, des relais d'assistants maternels supplémentaires et 1000 places de crèches sont programmés et en partie réalisés (2014-2017). L'appel à projets commun CAF / Département a été reconduit et a permis de soutenir 48 projets sur le département pour un montant de 254 556 €.

## **Santé Publique**

### ***Dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles***

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS du 22 décembre 2014) suivie de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 crée les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) par fusion des CiDAG et des CiDDIST. L'appel à projet de l'ARS PACA, a abouti à l'habilitation de 3 centres et de leurs 6 antennes en décembre 2015. En 2015, 19 667 consultants (56% hommes, 44% femmes) ont bénéficié de 38 180 actes de consultations à l'occasion de 2 264 séances (taux de réalisation de 99,5%). 11 639 bilans sanguins et 13 484 tests rapides ont été réalisés. 70% ont moins de 30 ans et 18% moins de 20 ans. 18 464 personnes ont bénéficié de 22 965 dépistages VIH, dont 57% en tests rapides, (55 positifs, 39 nouveaux cas). Les IST sont en recrudescence ; gonococcies et syphilis, chez des populations ciblées et d'autres, comme les infections à chlamydiae, en population générale avec des incidences très élevées (11% chez les femmes de 18 à 25 ans).

### ***Lutte contre la tuberculose***

Cette activité est organisée autour d'un Centre de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT) de référence sur Marseille, 5 centres hors Marseille en milieu hospitalier, 3 centres de lecture radiologique en milieu pénitentiaire et une Unité Mobile de Radiologie (UMR) rattachée au CLAT de Marseille. Les CLAT coordonnent la lutte antituberculeuse au niveau départemental

en réalisant des consultations et un important travail de traitement des signalements conduisant aux enquêtes dans l'entourage des cas, prises en charge avec accompagnement social, actions ciblées de repérage et de dépistage, formation des professionnels, participation au réseau départemental et à la surveillance épidémiologique. Pour l'année 2014\* : 1255 séances de consultations, 4214 inscrits (4 339 nouveaux), 6974 actes de consultation, 5601 radios dont 1376 par l'UMR. 67 tuberculoses maladies (TM) et 377 infections tuberculeuses latentes (ITL) prises en charge, 246 personnes traitées (56TM / 190 ITL), 199 signalements donnant lieu à 179 enquêtes auprès de 2231 sujets contacts. Le déploiement du dossier médical informatisé et les actions hors les murs ont fortement mobilisé les équipes en 2015.

### ***Planification familiale***

Des séances de planification et d'éducation familiale sont organisées dans les 22 centres (CPEF) en gestion directe et dans les 8 centres conventionnés. Dans les CPEF en gestion directe, 10.5 % des inscrits sont mineurs ; 5 % souhaitent bénéficier d'un dossier secret ; 7 % ne bénéficient pas de couverture sociale au moment de la consultation.

En 2014\*, 4295 séances de consultation ont été effectuées lors desquelles 49 774 actes médicaux ont été pratiqués pour 15 888 inscrits.

L'activité contraception représente 10 319 actes. L'activité des CPEF permet aux usagers de bénéficier des différents types de contraception dont ceux qui nécessitent une technicité (pose de dispositif intra-utérin et d'implants). La pratique d'IVG médicamenteuse est en œuvre sur 5 centres du département : 494 demandes d'IVG ont été reçues pour 82 réalisées, les autres étant réorientées. La légère diminution d'activité est en lien avec la mise en place en 2014 du dossier médical informatisé.

### ***Vaccination***

Des séances de vaccination sont organisées à destination des jeunes et des adultes dans les villes qui ne disposent pas de Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS). Dans le cadre des consultations pédiatriques de PMI, la vaccination des jeunes enfants est proposée. Lorsque la famille est en difficulté d'accès aux soins, le vaccin peut être fourni par le Département. La promotion de la vaccination est effectuée en priorité vers les jeunes, et l'accès aux vaccinations est favorisé pour les publics précaires.

### ***Prévention des cancers***

Le Conseil départemental a poursuivi une politique volontariste dans ce domaine : Convention de partenariat avec l'association ARCADES : dépistages des cancers du sein et colorectal. Le dépistage du cancer du col par frottis est effectué au cours des consultations de gynécologie au sein des CPEF. D'autre part, la vaccination contre le papilloma virus est proposée aux jeunes femmes.

### ***Prévention et accompagnement du handicap***

Les services de PMI collaborent au quotidien avec l'équipe du Centre Médico-Psychopédagogique-Départemental (CMPPD), les Centres Médico-Psychologiques (CMP), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), dans un travail en réseau auprès des familles. Les médecins de protection infantile participent au sein de la MDPH aux équipes techniques pluridisciplinaires et jouent un rôle dans l'intégration des enfants handicapés à

l'école maternelle et dans les modes d'accueil de la petite enfance. Les équipes de PI accompagnent à domicile ou dans les consultations des enfants en situation de handicap. Enfin, le Département participe au financement des 10 C.A.M.S.P des Bouches-du-Rhône pour 1 749 090 € en 2015.

### ***Santé bucco-dentaire, asthme, saturnisme***

L'Union Française de Santé Bucco-Dentaire (UFSBD 13) est financée par le Département pour des actions d'éducation à la santé bucco-dentaire sur les écoles du département en collaboration avec les équipes de PMI. L'asthme et la lutte contre le saturnisme sont également des sujets de collaboration avec les services hospitaliers.

### ***Education à la santé***

La prévention et le dépistage de l'obésité infantile sont abordés en consultation et à l'école. L'éducation à la santé sexuelle et à la vie affective et la prévention sont abordées lors d'actions collectives (660 séances). En termes de lutte antituberculeuse, des séances sont effectuées dans le cadre des enquêtes et des forums santé.

### ***Participation financière aux actions de santé publique (subventions, partenariats...)***

Avec un budget primitif en fonctionnement de 9 475 000 € dont la moitié est consacrée à des subventions facultatives aux associations et hôpitaux, la direction concrétise financièrement son travail partenarial et l'engagement volontariste de la collectivité au sein des réseaux de prévention et de soin. Des subventions d'équipement soutiennent également le développement de techniques de soin innovantes en milieu hospitalier.

### ***Partenariats dans le champ de la Santé Publique***

Pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins, de nombreux partenariats sont développés avec des associations, institutions, hôpitaux, établissements. Les services travaillent en réseau avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), les médecins libéraux et hospitaliers, les mairies, le comité de COordination REgionale de lutte contre le VIH (COREVIH), les associations, la médecine universitaire et scolaire et les médecins du travail à la fois sur la politique sanitaire et la réalisation d'actions auprès des publics.

Deux projets impactent particulièrement les activités de la direction dans le champ de la lutte contre les inégalités de santé : la Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) Mères – Enfants (Hôpitaux Nord et Timone) et l'Espace santé APHM. Des protocoles techniques de collaboration sont en cours de construction.

## **Soutien**

### ***Communication***

La mission Promotion de la Santé coordonne la communication. A ce titre elle participe à la stratégie et la rédaction autour d'outils d'information en santé, en interne comme en externe (documents pour le public, campagne Octobre rose, campagne urgence AVC, semaine de la vaccination...).

### ***Système d'information, analyses de données et statistiques***

Le service apporte son expertise pour le soutien et le développement des logiciels comme pour la fourniture de statistiques. À ce titre, dans le cadre du développement du dossier médical pour les missions de l'ensemble de la direction, le service a assuré en 2015 une formation initiale pour 108 personnels et plusieurs formations complémentaires. En outre, 26 339 feuilles de soins ont été transmises aux caisses d'assurance maladie pour un montant de 640 000 €. Il se rapproche des ressources du pôle bio statistique de la mission promotion de la santé afin de mutualiser les compétences et les ressources et répondre aux besoins.

### ***Marchés – logistique***

La passation et l'exécution de nombreux marchés publics sont effectuées par le Service des Moyens Généraux. En 2015, ont été renouvelés le marché pour la formation des assistants maternels, le marché de petit matériel médical et celui des gaz fluides.

## **PERSPECTIVES**

L'année 2016, s'ouvre sur des perspectives d'activité soutenue : finalisation de la mise en place du dossier patient informatisé dans tous les services afin de moderniser les pratiques et fiabiliser les données d'activité et d'une meilleure lisibilité. La mise en œuvre de schémas partenariaux (Enfance Famille, Service aux familles) commencée en 2015 se poursuivra sur 2016.

### ***Protection Maternelle et Infantile***

Développer le travail en périnatalité en améliorant les liens entre la PMI, les maternités, les services de santé mentale et le secteur libéral. Améliorer en 2016 la continuité entre pré et post natal mais également la lisibilité de nos interventions pour nos partenaires. En accord avec le 3<sup>ème</sup> plan autisme un repérage systématique des troubles du développement psychologique est initié lors de l'examen du 24<sup>ème</sup> mois et ce en partenariat avec le centre ressource autisme.

### ***Planification Familiale***

Favoriser l'accès à la contraception au sein des MDS dépourvues de Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF). Formation de perfectionnement des sages-femmes à la conduite de consultation de contraception. Développement de conventions avec des plateaux techniques suivant les secteurs.

### ***Autour de la périnatalité***

Améliorer les liens entre les services PMI-PM et PMI-PI, développer les staffs médico-psycho-sociaux sur les maternités du département en vue de formaliser des conventions. Une formation en périnatalité et un accompagnement des pratiques professionnelles destinées aux agents concourant aux actions de PMI seront poursuivis en 2016.

### ***Accueil de la Petite Enfance***

Repenser les pratiques d'intervention chez les assistants maternels (formation intra). Finaliser le paramétrage Genesis. Participer à la mise en œuvre des dispositifs partenariaux. Améliorer l'accueil téléphonique.

### **En santé publique**

Développer les actions auprès des publics les plus concernés et/ou les plus précaires. Accentuer le travail d'action de prévention et de dépistage « hors les murs ».

Travail avec l'ARS, la Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie Sud (CIRE), le COREVIH, le réseau des CLAT et des CIDDIST, les mairies dans le cadre de la surveillance épidémiologique, l'accès au dépistage pour l'infection VIH, les Hépatites, les IST, la Tuberculose et la promotion de la vaccination. Développement des partenariats en cours et soutien aux équipements innovants. Participation aux travaux autour de la loi de modernisation du système de santé avec l'ARS.

### **Activités de soutien**

Déploiement du dossier patient informatisé en protection infantile, démarrage du pilote pour les actions en école maternelle. Renouvellement de marchés, formalisation d'un plan de contrôle interne dans le cadre fixé par l'institution.

## **DIRECTION ENFANCE-FAMILLE**

### **MISSIONS**

L'article L.221-1 du Code de l'action sociale et des familles définit les missions du service de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

L'article L.221-2 du Code de l'action sociale et de la famille précise notamment les modalités d'intervention de l'ASE, soit à domicile, soit au sein du lieu d'accueil lorsque l'éloignement, dans l'intérêt de l'enfant, le justifie.

### **MOYENS**

Durant l'année 2015, la Direction n'a pas été concernée par des modifications organisationnelles et les effectifs sont restés stables.

## **L'ADOPTION ET LA RECHERCHE DES ORIGINES**

### **Évaluations des candidats à l'adoption**

En 2015, 135 dossiers de demande d'agrément ont été déposés, et 112 agréments ont été délivrés. (Chiffre en hausse de 47% en comparaison avec 2014). 48% des candidats confirment leur demande d'agrément après la réunion d'information collective. L'activité très soutenue de la commission d'agrément (3 commissions par mois), a globalement permis aux candidats d'obtenir des décisions d'agréments dans les 9 mois réglementaires.

### **Adoption internationale**

Dans une perspective de prévention des échecs, une plus grande préparation des candidats en amont, et des suivis d'intégration post-agrément en plus grand nombre sont effectués au regard de l'évolution du profil des enfants adoptables. Ce sont le plus souvent des enfants

grands, à particularités médicales, ou des fratries (54% des enfants adoptés en 2015 ont plus de 3 ans). Les réunions d'information/formation ont concerné 269 participants. Actuellement 350 personnes agréées attendent la réalisation de leur projet, alors qu'en 2015 seules 27 adoptions ont été réalisées.

### Admission des pupilles de l'État, suivis, adoption nationale

En 2015, le Service Adoption et Recherche des Origines (SARO) a effectué 21 **recueils de bébés** à la maternité, accouchements dans le secret et procès-verbaux d'abandon, et a été sollicité suite à 17 **déclarations judiciaires d'abandon**. Toutefois seulement 23 projets d'adoption ont abouti en 2015. Le nombre de pupilles de l'Etat suivis par les deux conseils de famille a connu cette année une augmentation de 20%, il s'élève à 100 enfants pour l'année 2015. Par ailleurs, la mise en place de la commission des statuts dont l'objectif est d'assurer une veille permanente sur les statuts des enfants de l'ASE a participé à une dynamique de réflexion autour du délaissement des enfants, ainsi 315 situations ont été examinées.

### Recherche des origines et archivage

**La recherche des origines** a concerné 114 personnes en 2015 et 76 personnes ont sollicité un accompagnement. Le nombre de mandats exécutés à la demande du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) s'est élevé à 9. **Un archivage** important de dossiers ASE a pu s'effectuer grâce au tri et classement de 2079 mesures. Deux sessions de formation à l'archivage ont permis de former au classement et tri, une partie des agents des pôles des inspecteurs de Marseille et d'Istres-Arles, sessions qui seront reconduites en 2016.

## LES ACTIONS DE PREVENTION

### Actions éducatives individuelles

Les mesures d'**action éducative en milieu ouvert**, ordonnées par les juges des enfants, financées par le Département ont concerné une file active de plus de **4000** jeunes pour **1 342 420** journées d'intervention.

Les **technicien(ne)s d'intervention sociale et familiale** de 4 associations gestionnaires sont intervenues pour plus de **86 000 heures** réalisées, en apportant un soutien dans les actes de la vie quotidienne aux enfants et à leurs parents. On note le développement des interventions en **périnatalité**.

Le développement des **aides contractuelles (700 enfants** et leurs familles) s'est poursuivi avec l'exercice de mesures d'action éducative administrative par Sauvexgarde 13 dans le cadre du protocole passé avec les directions de la DGAS. Le maintien d'un niveau élevé de mesures judiciaires sur le ressort du TGI de Marseille n'a pas encore permis de déployer ce mode d'intervention sur ce territoire.

### Actions de prévention collective

**Prévention spécialisée** exercée par 2 associations : l'ADDAP 13 et La Maison de l'Apprenti. Près de **10 500 jeunes** sont en contact éducatif sur **21 communes** du département et 90 points de travail éducatif. Le pôle prévention spécialisée de l'ADDAP13 soutient plus de 4 300 familles.

**Prévention auprès des jeunes :**

Conventions avec des associations intervenant dans le domaine de la prévention de l'inadaptation sociale par des actions d'animation ou d'insertion «pré-professionnelle» :

- association « Arts et Développement »

- accès aux droits et à la citoyenneté (Accès aux Droits des Enfants et des Jeunes - ADEJ), internat Vitagliano géré par la Fondation d'Auteuil...

**Subventions – participations**

**Protection de l'enfance - soutien à la parentalité**

Conventions avec les associations pour des actions financées dans les domaines suivants :

- maintien ou restauration du lien parents-enfants avec les espaces de rencontres

- soutien au dispositif de « visites médiatisées »

- prévention des risques de maltraitance

- parrainage de proximité (UDAF 13).

**Actions autour de la santé des jeunes**

Coordination et participation au financement d'actions mises en œuvre par des associations ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur les questions de la santé.

Dans un contexte marqué par le désengagement de l'Etat, le Département a consolidé le soutien qu'il apporte à 9 structures (Maison des adolescents 13 nord, points d'accueil écoute jeunes et espaces santé jeunes).

**Insertion sociale par les loisirs :**

Financement de projets visant à l'insertion sociale des familles en difficulté :

- **Vacances Familles** (dispositif porté conjointement avec la CAF) : **600** enfants et **400** parents y ont participé.

- **Vacances Familles ASE** (séjours pour des enfants et parents accompagnés au titre de la mission Enfance-Famille) : **20** projets réalisés cette année, concernant **30** enfants.

**Actions territorialisées des MDS :**

Renouvellement de l'appel à propositions pour la mise en œuvre d'actions sur les territoires des MDS. Ont été retenus à ce titre, 3 projets avec les MDS d'Aubagne et Vallon de Malpassé.

**Autres activités du service :**

- Coordination entre le référent départemental « Roms » et les partenaires institutionnels et associatifs.

- Participation du service au dispositif « Garantie jeunes »

- Renouvellement des conventions

- Mise en œuvre d'une démarche d'audits conjoints avec la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

## LA CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CRIP)

### Statistiques

#### Concernant les Informations Préoccupantes (IP) :

En 2015, on relève 2585 informations entrantes directement à la CRIP dont 1196 n'ont pas été qualifiées d'IP

D'une année sur l'autre, le chiffre des informations entrantes est en hausse constante (soit 22 % d'augmentation par rapport à 2014). Il s'explique par un meilleur repérage de la CRIP par les partenaires, bien que les rencontres avec ceux-ci ne puissent se faire plus fréquemment par manque de disponibilité de l'équipe au vu de l'augmentation de la masse de dossiers à traiter quotidiennement.

#### Concernant l'hébergement d'urgence :

La CRIP a réalisé 152 hébergements (110 parents isolés avec enfants et 36 femmes enceintes) et 101 hébergements ont été inférieurs à 10 nuits. Les motifs de mises à l'abri pour violences conjugales sont en augmentation chaque année : plus du quart des demandes.

Au vu de la difficulté à contenir l'enveloppe budgétaire allouée (70 000 euros), il a été décidé de réduire les accords à 25 nuits par semaine, soit 5 nuits en moyenne par famille en se recentrant plus particulièrement sur les critères ASE (père ou mère avec enfants de moins de 3 ans, femmes enceintes relevant de la protection de l'enfance, IP en cours).

### Bilans 2015 des différentes missions

- Etablissement de nouvelles procédures avec le Parquet de Marseille et travail avec les Inspecteurs Enfance Famille (IEF) autour des circuits de transmission des IP.
- Travail autour des procédures internes à la CRIP.

### Les actions à mettre en place en 2016

- Initier un partenariat en direction des personnels médicaux
- Envisager une révision du protocole (Conseil de l'ordre des médecins, service d'urgences hospitalier...)
- Poursuivre le travail de dématérialisation engagé avec les différents Parquets
- Recentrer la CRIP dans sa mission de centralisation, de qualification et sécurisation des IP dévolues par la loi.
- Reprendre le travail initié les années précédentes avec l'Education Nationale et cibler particulièrement les établissements du 1<sup>er</sup> degré.
- Finaliser et publier le guide de l'information préoccupante.

## L'ACCUEIL FAMILIAL

### Gestion des places disponibles

Sur les 263 demandes reçues par le Service de l'Accueil Familial (SAF), 118 placements dans une famille d'accueil ont été réalisés.

- 67 demandes (25,5 %) concernaient des enfants âgés de 0 à 3 ans.

- 99 demandes (37,6 %) concernaient des enfants de 4 à 11 ans.
- 97 demandes (36,9 %) concernaient des enfants âgés de 12 ans et plus.

### **Les effectifs**

- 533 assistants familiaux sont en activité (483 domiciliés dans les Bouches-du-Rhône, 50 hors Bouches-du-Rhône).
- sur l'année 2015, 23 recrutements d'assistants familiaux domiciliés dans les Bouches-du-Rhône sur 56 candidatures, 24 refus, 9 désistements et recrutements par un autre employeur.
- 17 recrutements (8 CDI et 9 CDD) d'assistants familiaux domiciliés hors département.

### **Activité 2015 :**

- Publication et présentation sur les pôles d'inspecteurs Enfance-Famille du « Guide des dispositions financières ».
- Mise en place d'un listing départemental de gestion des places disponibles.
- Travail d'optimisation de la procédure d'admission des enfants au sein du service de l'accueil familial.

### **Formation :**

- Séminaire sur le thème de la santé psychique et somatique de l'enfant en partenariat avec la Maison Des Adolescents (MDA) et la Direction de la Protection Maternelle et infantile et de la Santé Publique (DPMISP) reconduit sur 2015/2016
- Séminaire autour de l'adolescence : travail en partenariat avec IMAJE Santé et la Maison Départementale de l'Adolescent de Salon. Pour 2015, ce contenu de formation concernait les assistants familiaux de Salon, Istres et Arles à proximité du domicile de ces professionnels.
- Renouvellement du marché de la formation statutaire.

### **Perspectives 2016**

- Campagne d'information sur le métier d'assistant familial
- Diffusion de la procédure réactualisée d'admission des enfants au sein du service de l'accueil familial à destination des pôles d'inspecteurs Enfance-Famille et des MDS.
- Marché public sur une formation sur les écrits professionnels des assistants familiaux.
- Extension du séminaire autour de l'adolescence en partenariat avec Espace Santé Jeunes sur l'ensemble du territoire du département : Aix, Martigues, La Ciotat, Vitrolles-Marignane, Marseille.
- Projet d'un module de formation autour du livre en partenariat avec les archives départementales à destination des assistants familiaux.

## **LES ETABLISSEMENTS**

### **Le dispositif d'accueil au 31 décembre 2015**

#### **Par catégories d'établissements**

✓ Le dispositif d'accueil par catégories d'établissements s'établit ainsi :

	Etablissements	Places
Maison d'enfants à caractère social (MECS)	33	1 794
Accueil d'urgence	2	263
Accueil mère/enfant et famille	8	271
Lieu de vie et d'accueil	1	6
Structure à caractère expérimental	2	36
Total	46	2 370

### Les modes d'accompagnement au sein des MECS

✓ Les modes d'accompagnement au sein des maisons d'enfants :

	Places
Hébergement	1 461
Placement à domicile	211
Placement familial	100
Accueil de jour	22
Total	1 794

### Ouvertures ou extensions de capacité de nouveaux dispositifs

- ✓ Structures dédiées aux mineurs isolés étrangers
  - Installation des 10 dernières places à la MECS « Saint François de Sales » pour atteindre 25 places,
  - Extension de 10 places à la MECS « Galipote » au 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant la capacité totale à 35 places.
- ✓ Structures dédiées aux adolescents
  - Ouverture le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par la MECS l'Abri avec la participation de la MDA et du Centre Médico-Psycho Pédagogique Départemental (CMPPD) d'une unité d'accueil de 6 places dont une d'urgence, pour des adolescents âgés de 11 à 16 ans présentant des troubles sévères du comportement.
  - Ouverture le 1<sup>er</sup> avril 2015 par Villages SOS du service « Espace de Transition » doté de 5 places et dédié à l'accueil d'adolescents.

### **Evaluation externe**

33 établissements étaient tenus de transmettre les résultats de leur évaluation externe avant le 3 janvier 2015, prorogé au 3 février 2015. 16 évaluations externes ont donné lieu à un courrier du Conseil Départemental aux présidents des associations, représentant 19 établissements, pour leur demander de présenter une demande de renouvellement de l'autorisation.

**Mise en œuvre avec la DPMIS d'une action de formation sur la santé et la sexualité** ouverte aux équipes éducatives des maisons d'enfants dispensée sur 4 séances.

### **Logiciel de tarification**

En lien avec le prestataire Solatis et avec l'intervention d'un représentant de la Direction des Systèmes d'information et de télécommunication (DSIT), de nombreux tests des rapports de tarification ont été réalisés, le paramétrage de la procédure et des synthèses de campagne ont été effectués et ont nécessité également de nombreux tests.

### **Suivi et interventions auprès d'établissements en crise ou connaissant des conflits, interventions à partir de signalements**

4 maisons d'enfants ont nécessité des interventions pour ces motifs.

## **LES PRESTATIONS ET LA COORDINATION INFORMATIQUE**

### **Activités régulières**

Mandatements : 48 cycles de mandatement d'allocations aide sociale à l'enfance et 12 cycles mensuels pour la paye de 659 assistants familiaux ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2015 par la direction Enfance-Famille, versement d'une indemnité d'entretien servie aux tiers dignes de confiance (320 environ), versement des allocations aux enfants (780 environ).

- Gestion du dispositif séjour colonies de vacances (1000 enfants concernés environ)
- Gestion de la commission de recours des aides financières (119 dossiers Secours aux Adultes (SAA) et 150 dossiers d'Allocation Mensuelle d'Aide Sociale à l'Enfance - AMASE traités)
- Contrôle quotidien des dossiers informatiques qui font l'objet d'interventions et rectifications de leurs situations : 80 en moyenne par jour soit plus de 17600 interventions en 2015
- Gestion des sinistres causés ou subis par les enfants confiés à l'ASE. 68 nouveaux dossiers ont été instruits en 2015 avec une nouvelle compagnie d'assurance, un nouveau courtier et de nouvelles règles d'indemnisation.

### **Les points forts de l'année 2015 :**

- Poursuites des sessions individuelles ou collectives relatives à l'utilisation du logiciel Génésis.
- Ecriture de tutoriels en ligne sur Intranet (informations préoccupantes notamment).

- Prise en main du logiciel HR net, moteur de paye (paramétrage fait auparavant par la DSIT) et Contrôle de la N4DS (Norme pour les Déclarations Dématérialisées Des Données Sociales).
- Participation au groupe de travail relatif au référentiel unifié usager DGAS.
- Ecriture des procédures internes au service (batchs hebdomadaires et mensuels, contrôle N4DS, comment paramétrer GENESIS, etc).
- Gestion des contrats de jeunes majeurs ex Mineurs Isolés Etrangers.

### **Axes prioritaires pour 2016 :**

- Poursuite de l'amélioration du logiciel Génésis (fonctionnalités, documents générés) et des sessions de formations auprès des utilisateurs
- Fiabilisation de la base de données afin d'obtenir des statistiques fiables
- Élaboration d'outils pour permettre aux différents acteurs d'avoir des informations fiables et régulières (tableaux de bord, statistiques, requêtes)
- Mise en œuvre du projet de Direction concernant les AMASE

## **LE BUDGET**

Le budget de la direction permet de financer l'ensemble des dispositifs de prévention et de protection : actions éducatives individuelles et actions de prévention collective, accueil en famille et en établissement. Les recettes recouvrées proviennent des participations familiales, de la récupération des allocations familiales et des remboursements de la sécurité sociale, ainsi que des versements des Départements extérieurs pour la prise en charge des enfants qu'ils ont confiés au Département des Bouches-du-Rhône.

### **Les dépenses**

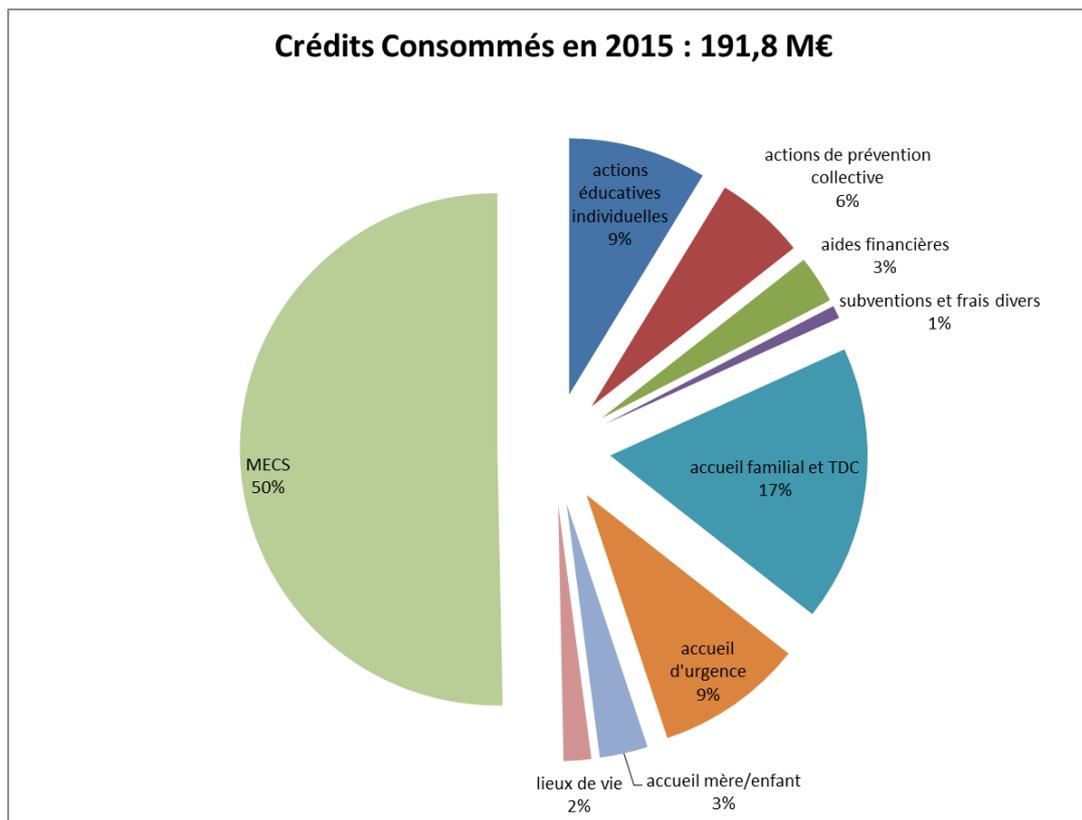
Les crédits consommés en 2015 étaient de **191,8 M€**, soit une progression de 2 % par rapport aux crédits consommés l'année précédente.

- 81 % étaient consacrés aux mesures de placement : MECS, accueil familial, lieux de vie, accueil d'urgence.
- 19 % étaient utilisés à la prévention.

### **Les recettes**

La direction a effectué 1,76 M€ de recettes provenant :

- du remboursement des Départements extérieurs et de la sécurité sociale : 785 000 € ;
- des participations familiales et de la récupération des allocations familiales : 700 000 € ;
- du remboursement d'indus et de trop-perçus, de libéralités : 275 000 €.



## BILAN 2015

### Activité du Pôle Inspecteurs au 31/12/15

Au 31/12/2015 : **7335** enfants relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance dont :

- 3101 confiés à l'ASE (en établissements, chez un assistant familial...)
- 442 contrats jeunes majeurs
- 449 pour lesquels on finance un placement direct par le juge auprès d'un tiers digne de confiance
- 3785 mesures au domicile parental (aides éducatives à domicile)

### Dossiers majeurs en 2015:

- Elaboration du Schéma Départemental 2016-2020 ;
- Travail sur l'harmonisation des pratiques des Inspecteurs Enfance-Famille ;
- Finalisation du guide de l'accueil familial.

### Poursuite et développement des actions entreprises

- Poursuite des travaux au sein de la cellule départementale de concertation justice, avec les trois juridictions, la Direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Cour d'Appel.
- Groupe de travail avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Agence Régionale de Santé, la Maison de l'Adolescent sur la prise en charge des mineurs relevant de plusieurs champs de compétence (social, médico-social, sanitaire).

## L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

Poursuite du travail sur l'élaboration du schéma départemental Enfance-Famille 2016-2020

Dans le cadre d'un travail partenarial avec la Direction de la Culture, ainsi qu'avec les MECS et les familles d'accueil, des actions culturelles ont été proposées aux mineurs et à leurs familles.

## PERSPECTIVES 2016

Mise en œuvre du schéma départemental Enfance-Famille 2016-2020.

Mise en place de groupes de travail adossés à l'ODPE, dont un sur la réécriture du protocole institutionnel concernant les informations préoccupantes.

Co-construction de projets spécifiques avec des porteurs culturels et des MECS autour d'un ancrage territorial. Mise en place de résidences d'artistes dans des établissements.

Lancement d'un appel à projet sur la mise à l'abri des Mineurs Isolés Etrangers.

Suite des **Etats Généraux de Provence** :

- Participation de jeunes bénéficiant d'une mesure ASE aux différents Forums des Jeunes organisés par la Direction Jeunesse et Sport avec Mme BRUNET
- Travail avec la Fondation du Camp des Milles et les MECS du département.
- Organisation d'une demi-journée « Talents jeunes » pour les enfants accueillis en MECS.

## DIRECTION DES MAISONS DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

La Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches-du-Rhône regroupe au sein d'une entité unique, organisée sous la forme d'un service non personnalisé du Département, 12 maisons et services d'accueil et d'hébergement réparties sur l'ensemble du département.

Elle relève de l'article 15 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

## MISSIONS

La mission de la DiMEF est d'assurer, 24h/24h et toute l'année, l'accueil d'urgence des mineurs confiés à la Présidente du Conseil départemental (Direction de l'Enfance et de la Famille, sous couvert de la D.G.A.S) par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, par les parents dans le cadre d'un contrat d'Accueil Provisoire ou sur un accueil administratif de 5 jours selon les modalités de la circulaire Interministérielle du 31 mai 2013. Cet accueil d'urgence se décline selon les modalités suivantes : Accueillir, Apaiser, Observer, Orienter.

### Finalité

La finalité de cet accueil est, après le traitement de la crise, de réaliser un bilan en vue d'une orientation adaptée à la problématique du mineur :

- retour en famille,
- placement en famille d'accueil,
- placement en établissement,
- accueil en lieux de vie ou institutions spécialisées.

## MOYENS

### Organisation

Dotée d'un budget annexe, conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la DiMEF assure dans le cadre d'une large délégation (décret n° 2001-1345 du 28 décembre 2001 auquel se substitue désormais le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007) les compétences nécessaires à la bonne marche de l'établissement, sa gestion administrative, technique et financière, les actions pédagogiques, sociales, médico-éducatives et techniques, garantissant ainsi une prise en charge physique de qualité pour les mineurs confiés et la prise de l'ensemble des mesures adaptées permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des structures d'accueil et la sécurité des usagers.

Les agents, hors assistants familiaux, sont soumis au statut de la Fonction Publique Hospitalière et relèvent des instances spécifiques (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires Locales, Comité Technique d'Etablissement) prévues par ce statut.

**Le siège de la D.I.M.E.F** est situé 29 rue du Rouet – résidence Etoile Castellane – 13291 Marseille Cedex 06, et comprend :

- la direction générale ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction des services économiques et des finances ;
- la direction des affaires pédagogiques ;
- les services de régulation jour et nuit, le service accueil rapatriement, chargés de centraliser la gestion des admissions, de la mutualisation des moyens d'accueil entre les structures et du suivi des procédures d'orientation.

Les structures d'accueil (tableau ci-dessous) ont chacune à leur tête un chef de service, doté des délégations nécessaires pour assurer la gestion quotidienne de chaque unité, la continuité et la qualité de l'accompagnement éducatif.

Maisons et services	Type d'accueil	Accueil	Places installées
APPARTEMENTS 307 rue Paradis 13008 Marseille	Studios individuels et places en résidences hôtelières	Mineurs 16/18 ans	10
LYS 33 boulevard du Cabot 13009	Structure collective adolescentes filles	Filles 14/18 ans	7

Marseille			
LE MERIDIEN 6 boulevard Latil 13008 Marseille	Service Famille d'accueil	Assistants familiaux	33
MAELIS 30 boulevard Brissac 13014 Marseille	Structure mineures enceintes	Mineures enceintes et leurs enfants	12 + 12 bébés
NOISETIERS 20 boulevard Polo 13013 Marseille	Structure collective verticale mixte	3/18 ans	14 + 3 en famille d'accueil*
REDON 90 chemin Jean Roubin 13009 Marseille	Structure collective verticale mixte	3/18 ans	14 + 3 en famille d'accueil*
POUPONNIERE 1 rue Elzéard Rougier 13012 Marseille	Pouponnière	0/3 ans	25
VALLENCE 2 rue de Vallence 13008 Marseille	Structure collective adolescents garçons	Garçons 14/18 ans	8
LA PENNE SUR HUVEAUNE 12 bis Ch. Raymond Retor 13821 La penne sur Huveaune	Structure collective verticale mixte	3/18 ans	14+3 en famille d'accueil
SALON 1 Bd Denfert Rochereau 13300 Salon de Provence	Structure collective verticale mixte	3/18 ans	10+9 en famille d'accueil
SEPTEMES Chemin de la Desserte 13240 Septèmes les Vallons	Structure collective verticale mixte	3/18 ans	14+3 en famille d'accueil
VITROLLES 63 Bd Marcel Hochet 13127 Vitrolles	Structure collective verticale mixte	0/18 ans	15+3 en famille d'accueil

\* Les Noisetiers ont changé d'activité à/c de septembre 2015 avec un effectif de 8 ados en internat, 2 accueillis chez des assistants familiaux et 2 en studios. Néanmoins, ces nouvelles modalités font l'objet d'une montée en charge progressive.

## BILAN DES ACTIONS

### AFFAIRES PEDAGOGIQUES

L'année 2015 est caractérisée par 3 éléments : la poursuite d'un niveau d'activité très élevé, une baisse ponctuelle des places disponibles en raison d'événements indésirables, ainsi que la poursuite de l'adaptation de l'offre d'accueil de l'établissement.

- Tout d'abord, en ce qui concerne le taux d'occupation de l'établissement, on constate que malgré un tassement relatif de l'activité, la DiMEF reste sollicitée au-delà de ses capacités. Si l'établissement est parvenu à contenir le nombre d'accueil dans des seuils fixés par l'habilitation, les Maisons dédiées à l'accueil spécifique des adolescents restent bien au-delà des taux d'activité maximum.

Ce taux de rotation d'occupation des places ajouté au fait que les structures accueillent en permanence au maximum de leur capacité a généré plusieurs conséquences :

- les taux d'absentéisme liés aux Accidents de Travail ainsi qu'à la Maladie Ordinaire restent élevés en 2015. Après des années de baisse et de stabilisation, cette augmentation importante est un indicateur des difficultés rencontrées au quotidien par

les services. De plus, cette augmentation du taux d'absentéisme s'est opérée malgré le léger tassement de l'activité ;

- en période de taux d'occupation maximal, il est difficile de faire cohabiter toutes les problématiques. La suractivité ne permet pas aux équipes d'accompagner de manière efficiente les enfants porteurs de handicaps qui nécessitent une attention particulière ou de proposer un accueil différencié aux jeunes à profil complexe. Pourtant ces enfants nécessitent un accueil adapté pour pouvoir supporter la vie en collectif et, de fait, nous pouvons relever un nombre important d'enfants déplacés au cours de leur prise en charge à la suite de passages à l'acte. De même, des séjours de ruptures coûteux ont à nouveau été proposés cette année pour pallier l'absence de solutions de réorientation dans le dispositif existant de protection de l'enfance.

- En second lieu, nous avons eu à déplorer cette année une modification durable de la capacité d'accueil de l'établissement en raison de plusieurs incidents qui ont conduit à des fermetures temporaires de maisons. En effet, les MEF du Redon, de la Penne sur Huveaune ainsi que celle de Maelis ont été dégradées à des niveaux divers par des incendies déclenchés par des jeunes dont la problématique relevait pour certains de la délinquance et pour d'autres, de la psychiatrie. Il est à noter qu'après ces passages à l'acte annoncés, ces enfants ont été accueillis dans d'autres maisons de la DiMEF eu égard au principe de non exclusion de l'établissement. Néanmoins, il reste difficile pour des équipes de pouvoir travailler sereinement avec des jeunes posant de tels actes et le travail en réseau reste une solution à développer dans ce département.

- Enfin, afin d'améliorer les propositions d'accueil faites aux enfants et coller au plus près des sollicitations d'admission pour des profils adolescent et jeune enfant qui restent en hausse constante, l'établissement a débuté la mutation annoncée dans le cadre des réflexions du Projet d'Etablissement. La Maison de Salon-de-Provence a été la 1<sup>ère</sup> à modifier ses modalités d'organisation et de prise en charge sans diminuer sa capacité d'accueil et en conservant des âges verticaux.

La Maison des Noisetiers est devenue une structure horizontale destinée à des adolescents filles et garçons. Le service a diminué sa capacité d'accueil et a diversifié son offre d'hébergement (studio, internat, assistant familial).

Enfin, les travaux de réflexion sont lancés pour la Maison du Redon afin de la réserver à l'accueil d'enfants de moins de 12 ans et pour la Maison Maelis qui diversifie ses actions sur le champ de l'accueil parental et du Placement à Domicile (PAD).

### L'activité et ses caractéristiques

*Les flux annuels :*

<b>Capacité d'accueil installée (places sur tout le département)</b>	<b>212</b>
<i>Capacité réduite (incendie la Penne) du 26/05 au 31/08</i>	<i>205</i>
<i>Capacité réduite (incendie la Penne - modification activité Noisetiers) du 1/09 au 31/12</i>	<i>200</i>
Nouvelles entrées en 2015	756
Sorties effectuées en 2015 (quelle que soit la date d'entrée)	793
<b><i>Nombre total d'enfants accompagnés en 2015</i></b>	<b><i>1066</i></b>

- Taux d'occupation annuel moyen 2015 : **99 %** (107% en 2014, 91% en 2013, 90% en 2012, 83% en 2011).
- Taux d'occupation annuel moyen pour les structures spécifiques adolescents (hors Maelis) : **117 %**
- Taux d'occupation annuel moyen pour la pouponnière : **116 %**
- Taux de rotation des places : 5 enfants par place en moyenne

### Les caractéristiques des entrées et sorties

- **756** enfants accueillis en 2015. 71.8 % de ces 756 enfants ont plus de 13 ans et 15 % moins de 3 ans.
- **74 233** journées réalisées en 2015 (78 721 en 2014, 73 809 en 2013, 69365 en 2012 et 63290 en 2011).

A noter : si le nombre de journées est en baisse en 2015, cela tient à la limitation des places mobilisables (incendies). Il est néanmoins en augmentation par rapport aux années précédentes sauf 2014 qui reste une année hors norme.

### Statut à l'entrée établi par les prescripteurs institutionnels

Statuts	Nombre	%
Parquet	<b>182</b>	<b>24</b>
DGAS	<b>346</b>	<b>30</b>
TGI	<b>228</b>	<b>46</b>

La DiMEF accueille exclusivement des enfants confiés à la DGAS, soit par accord parental contractualisé ou non avec la Direction Enfance Famille (Accueil Provisoire ou Accueil Administratif 72h), soit par décision de Justice. Par conséquent, tous les placements se font à partir d'un statut qualifiant la prise en charge du mineur. 410 accueils soit 54% découlent d'une mesure de placement relevant de la Justice. Ce chiffre relativement stable depuis plusieurs années est cette année en baisse ce qui s'explique notamment par le changement de statut des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) qui étaient précédemment accueillis en majorité sous Ordre de Garde Provisoire (OGP) et qui passent sous compétence administrative pour le 1<sup>er</sup> accueil.

Durant le séjour, ces statuts évoluent, notamment pour les enfants arrivant la nuit, pour la plupart, sous réquisition de Police, régularisée le lendemain par un Ordre de Garde Provisoire émanant du Parquet des Mineurs ou par un Accueil Provisoire d'Urgence 5 jours pour les Mineurs Isolés Étrangers, qui se transforme en Ordonnance aux fins de Placement Provisoire (OPP) après la phase d'évaluation.

### Répartition des entrées (au 31/12/2015)

Nombre « primo-arrivants » ASE	<b>615</b>	<b>81.3 %</b>
Nombre enfants admis « par défaut » (pas d'autres solutions)	<b>141</b>	<b>18.7 %</b>

18.7 % des accueils sont qualifiés d'accueil par « défaut » c'est-à-dire concernant des mineurs bénéficiant déjà d'une mesure de placement au moment de la demande. Leur situation étant

déjà connue, la mission d'observation qui est au cœur de l'urgence n'est donc pas primordiale dans ces situations. Toutefois, la prise en charge proposée à l'enfant n'étant plus adaptée, les missions d'accueil, d'apaisement et de réorientation deviennent prioritaires. Dans la majorité des cas, cela concerne les tranches d'âge adolescentes. Il est recommandé des durées de séjour limitées pour ces problématiques, ce qui n'est pas la tendance actuelle.

En période de suractivité chronique comme c'est le cas depuis 2014, les accueils d'enfants inconnus du dispositif ont toutefois été privilégiés.

Nombre total de sollicitations 2015	<b>1472</b>	
Nombre entrées 2015	<b>756</b>	<b>51.35 %</b>
Nombre entrées en journée	<b>539</b>	<b>71.3 %</b>
Nombres entrées nuit, férié, week-end	<b>217</b>	<b>28.7 %</b>

Le nombre de sollicitations s'est stabilisé entre 2014 et 2015 après des années de hausse.

La régulation jour et nuit a traité 1472 demandes d'admission (1422 en 2014, 1 344 en 2013), soit une moyenne de 122 par mois pour 756 accueils réalisés. L'établissement a donc répondu positivement à 51.4 % des demandes. Ce chiffre est en baisse en raison de la diminution du nombre de places mobilisables et des difficultés de sorties du dispositif.

Cette année encore, la grande majorité des interventions du service de régulation mobile de nuit concerne des mineurs fugueurs et des mineurs isolés étrangers et plus globalement presque exclusivement des adolescents.

### **Accueil des Mineurs Isolés Etrangers (MIE)**

Les Mineurs Isolés Étrangers (MIE) sont des mineurs pour lesquels notre dispositif est sollicité du fait de l'absence sur le territoire français d'un représentant légal de l'autorité parentale. Deux prescripteurs sont essentiellement impliqués dans le traitement de ces dossiers : la Direction Enfance Famille par le biais d'une Inspectrice dédiée et le Tribunal pour Enfants.

En 2015, nous avons accueilli 179 mineurs pour 254 demandes concernant 13 filles et 241 garçons. Il est à noter que les demandes d'accueil pour les mineures isolées sont rares, elles sont accueillies en priorité.

184 MIE ont quitté le dispositif (inclus des jeunes entrés en 2014), principalement à la suite de fugues ou sur placement en MECS. 2 seulement sont retournés auprès de membres de leur famille.

La DiMEF effectue l'accueil d'urgence des MIE présents à leur initiative ou suite à un délit dans les Commissariats, présents dans les hôpitaux ou faisant l'objet d'une Information Préoccupante de la part des services de prévention spécialisée.

Les jeunes bénéficiant d'un statut (OPP notamment) préalable à leur accueil sont habituellement admis directement sur les MECS dédiées (St François de Salle, la Galipiotte) mais ce n'est pas une règle absolue si celles-ci ne disposent plus de places.

### Orientations à la sortie

39.1 % des hébergés sont retournés en famille dans le cadre de main levée de placement, de placement à domicile, de rapatriement ou d'admission en Centre Maternel. 30 % ont fugué.

30.3 % des jeunes ont été orientés en Maison d'Enfant ou placés chez des assistants familiaux (6.8 %).

9 jeunes ont été dirigés vers les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou ont été incarcérés.

### Service de Régulation

Ce service est l'interface entre prescripteurs / demandeurs et les MEF / services d'accueil. Il fonctionne depuis 2010 en continu de 9h à 7h, 2 équipes se relayant de 9h à 21h et de 21h à 7h.

Cette organisation a été mise en place pour s'adapter à la hausse des demandes d'accueil et analyser les modifications des caractéristiques des populations accueillies. Elle permet d'avoir une réponse toujours plus ciblée à nos partenaires ainsi qu'une meilleure information des équipes qui vont recevoir l'enfant. Cela assure également la transmission du suivi des situations en cours entre équipe de jour et équipe de nuit et assure ainsi la continuité réelle du service.

Les services de régulation en journée, et mobile nuit et week-end, sont en lien avec les cadres et les directeurs qui effectuent les astreintes afin de garantir la continuité de l'accueil et la sécurité des usagers et des personnels.

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : BILAN SOCIAL

**Tableau des effectifs autorisés au 31/12/2015 par catégories**

Filière	A	B	C		Total
Administrative	5	3	16		24
Médico-sociale	14.37	6	37		57.37
Technique (éducatifs)	11	137.5			148.50
Entretien services généraux			79		79
<b>S/ total</b>	<b>30.37</b>	<b>146.5</b>	<b>132</b>		<b>308.87</b>
Assistants familiaux				49	49
<b>Total</b>	<b>30.37</b>	<b>146.5</b>	<b>132</b>	<b>49</b>	<b>357.87</b>

Des équipes pluridisciplinaires assurent l'accueil, l'hébergement, la prise en charge, l'accompagnement éducatif et l'orientation des mineurs confiés : cadres supérieurs socio-éducatifs, cadres socio-éducatifs, éducateurs, moniteur-éducateurs, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, puéricultrices, infirmières, animateurs, veilleurs de nuit, psychologues, agents des services généraux.

Le tableau des effectifs autorisés n'a pas été modifié en 2015 : 308,87 équivalents temps plein auxquels nous devons ajouter 49 assistants familiaux (+ 7). Cette augmentation a été un des leviers utilisés pour absorber une partie de la suractivité.

Néanmoins, le taux d'évolution de la masse salariale pour 2015 est de 4.78 %. Cette augmentation s'explique principalement notamment par la hausse du taux de remplacement lié à la suractivité mais aussi par la progression des carrières des agents.

FILIERE	ADMINISTRATIVE	SOIGNANTE EDUCATIVE	TECHNIQUE SERVICES GENERAUX	TOTAL
NOMBRE	28	246	96	370
%	7,57	66,48	25,95	100

Les 2/3 des agents relèvent de la fonction éducative.

STATUT	CONTRACTUEL SUR POSTE VACANT	STAGIAIRE	TITULAIRE	TOTAL
NOMBRE	20	30	258	308
%	6,49	9,74	83,77	100

Les agents titulaires et stagiaires représentent 93.5 % des agents travaillant à la DiMEF.

19 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 12 agents ont débuté une formation leur permettant d'accéder à une promotion professionnelle.

L'âge moyen est de 42 ans et la proportion d'agents féminins est identique à celle de 2014, soit 75 % de l'effectif global.

64 % des agents ont une ancienneté inférieure à 10 ans et 19 % ont une ancienneté de moins de 2 ans.

Le turnover reste stable et touche un quart de l'effectif. Il s'explique en partie en raison des congés de maternité.

Les mouvements du personnel sont moins importants en 2015 avec 89 entrées et 112 sorties, contre 109 entrées et 82 sorties en 2014. Les entrées et sorties sont entendues remplacements compris.

- Nombre de premiers contrats : 58
- Nombre de départs à la retraite : 1
- Nombre de détachements : 9
- Nombre de disponibilités : 7
- Nombre d'agents en congé parental : 6
- Nombre d'heures réalisées par du personnel intérimaire : 930h (268h en 2014)

La grande majorité des agents travaille à temps plein. Les temps partiels sont le plus souvent des temps partiels de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans.

**Le taux d'absentéisme global s'élève à 13,1% contre 14,7 % en 2014 mais 10,7 % en 2013.** Nombre de journées d'absence pour maladie : 6008 (5246 en 2014) soit une augmentation de 14,5 %.

C'est la baisse du nombre de jours d'absence en CLD et en maternité qui explique la baisse du taux d'absentéisme. Pour autant le taux reste élevé et notamment pour les absences en accidents du travail.

Enfin, 242 agents sont partis en formation en 2015.

## **DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET LOGISTIQUES**

L'année 2015 a été marquée par la survenance de trois incendies sur les Maisons de l'Enfance et de la Famille du Redon, de la Penne-sur-Huveaune et de Maëlis ; chacun a entraîné la réalisation de travaux et de remise en état plus ou moins longs.

Si l'incendie qui a eu lieu au Redon le 16 avril n'a occasionné que 10 jours de fermeture (porte d'entrée à changer et travaux de propreté sur le rez-de-chaussée), celui survenu à la M.E.F de la Penne-sur-Huveaune le 28 mai a eu un impact bien plus important sur le bâtiment et sur sa capacité d'accueil.

En effet, en dépit d'une réouverture du second étage le 9 juin, les travaux de remise en état (S.S.I, électricité, peinture, vitrerie, maçonnerie) n'ont pu commencer qu'au mois d'octobre. L'autorisation de réouverture donnée après le passage de la commission communale de sécurité n'a pu avoir lieu que le 28 janvier 2016 soit 8 mois après l'incendie.

Enfin, bien qu'il ait été circonscrit à l'espace enfant, l'incendie qui a eu lieu le 17 juillet à la structure mères-enfants de Maëlis a engendré de nombreux travaux (peinture, climatisation, électricité, vitrerie, changement) et investissements. L'activité abritée par cette salle d'apprentissage des soins aux nouveau-nés devant être obligatoirement poursuivie, un des studios a été mobilisé dans l'attente de l'achèvement des travaux début novembre et a, de ce fait, été rendu indisponible pour des accueils.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P)

Faisant suite au lancement de la démarche d'élaboration du Document Unique recensant les risques professionnels encourus par les agents de la D.I.M.E.F, des visites sur site ainsi que des entretiens individuels ont été organisés en présence des partenaires sociaux.

Le résultat de ce travail de recensement et de cotation des risques par site d'exercice et par fonction donnera lieu à plusieurs sessions de présentation en comité de pilotage pluridisciplinaire. Dès lors, si les risques répertoriés, leur cotation et enfin les propositions d'action à mettre en œuvre sont validés, une présentation et une soumission au vote en C.H.S.C.T seront organisées.

Les investissements au titre de l'année 2015 s'élèvent à 174 693 €. Outre l'acquisition d'un nouveau véhicule, les investissements ont concerné l'équipement des cuisines des différentes Maisons de l'Enfance et de la Famille (pour garantir le respect du Plan de Maîtrise Sanitaire en vigueur), l'équipement des lingerie, l'aménagement des espaces communs intérieurs et extérieurs (lieux de convivialité et de jeux), l'amélioration du confort thermique de postes de travail ainsi que l'acquisition de matériel pédagogique.

## **PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

L'établissement va démarrer sa démarche d'évaluation interne qui sera réalisée sur chaque structure et service.

De plus, l'étude de l'autonomisation de l'établissement devrait pouvoir être finalisée.

## **CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL**

### **MISSIONS**

Le Centre Médico-Psycho Pédagogique Départemental (CMPPD) est habilité et financé par l'Agence Régionale de Santé en tant qu'Établissement Social et Médico-Social (ESMS).

Administrativement, c'est une Direction du Conseil Départemental, placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint de la Solidarité.

Le CMPPD met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale auprès d'enfants et d'adolescents de moins de 20 ans et de leurs familles.

Il a un partenariat privilégié avec les services de la DGAS s'occupant d'enfants ou d'adolescents (PMI, ASE, Maison Départementale de l'Adolescent...).

### **MOYENS**

#### **Le personnel**

Sous la responsabilité du médecin-directeur, le CMPPD fonctionne avec six équipes thérapeutiques pluridisciplinaires.

Les équipes, sous la responsabilité médicale d'un médecin-psychiatre, sont composées d'un psychologue, un orthophoniste, un psychomotricien, un agent socio-éducatif et un enseignant spécialisé.

Le CMPPD compte 45 agents :

- 39 agents relèvent de l'effectif de la collectivité,
- 6 agents sont des personnels de l'Éducation Nationale, mis à disposition au CMPPD. 5 enseignants spécialisés assurent la mission psychopédagogique du centre. Le directeur pédagogique assure leur coordination, et la responsabilité de l'Unité pour Adolescents.

#### **Les locaux**

Le CMPPD dispose de 5 lieux de consultation situés à Marseille :

- 12, rue Saint Adrien, 8<sup>ème</sup> arrondissement,
- 80, boulevard des Alpes, 12<sup>ème</sup> arrondissement,
- 40, avenue de la Rosière, 12<sup>ème</sup> arrondissement,
- 1, avenue Florian, 10<sup>ème</sup> arrondissement,
- 45, avenue du Prado, 6<sup>ème</sup> arrondissement. Ce bâtiment accueille la direction, l'administration générale, l'Unité pour Adolescents (UPAdo), et la consultation ethnopsychiatrie.

#### **Le financement**

Le CMPPD dispose de ressources propres issues de la facturation des séances de soin aux organismes de couverture sociale : Régime général de la Sécurité Sociale pour environ 80 %

et caisses spéciales (MGEN, Mutuelle de la Police, SNCF, Mutuelle des Municipaux...). Les actes réalisés par les thérapeutes auprès des enfants génèrent les recettes permettant d'assurer la couverture des dépenses de l'établissement.

Le tarif de facturation par acte est fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est calculé sur la base du budget annuel (budget alloué par l'ARS l'année précédente augmenté selon un taux directeur fixé par le ministère de la santé pour les établissements médico-sociaux) rapporté à un nombre de séances autorisées, fixé à 16 500 pour 2015.

Le budget annuel du CMPPD est voté par l'Assemblée délibérante du Conseil départemental en même temps que le budget principal ; il est proposé à 2 376 K € en 2015, composé à près de 89 % de dépenses de personnel.

### Les projets institutionnels en 2015

- La démarche Qualité de l'Accueil, mise en œuvre par la collectivité, est déployée sur 4 sites du CMPPD. L'antenne de la Saint Barnabé a été auditée (audit interne) en octobre 2015.
- Le CMPPD a procédé à la démarche d'Evaluation externe (rapport transmis le 29/01/2015). Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les établissements médico-sociaux.
- L'équipe de direction participe activement au groupement régional des CMPP.
- Les enseignants mis à disposition par l'Éducation Nationale participent aux équipes pluridisciplinaires de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH.

## ACTIVITES MENEES EN 2015

Les principaux indicateurs de l'activité du CMPPD sont le nombre d'actes thérapeutiques réalisés, ainsi que la file active (soit le nombre d'enfants vus au moins une fois au CMPP).

En 2015, la file active s'élève à **1 235** (1 201 en 2014), dont 416 nouveaux arrivants (soit 33,68 % de la file active).

### Activité par antenne

Les 6 équipes du CMPP sont réparties sur 5 sites. Les antennes de Saint Barnabé et de Saint Adrien abritent chacune deux équipes, et les séances réalisées par l'UPAdo sont rattachées à l'antenne de Saint Adrien.

### Nombre de séances facturées en 2015 par antenne :

Sites	2015	%
Saint Adrien - Prado	7 201	40,28%
Saint Barnabé	5 577	31,19%
La Rosière	2 143	11,99%
Florian	2 957	16,54%
<b>total</b>	<b>17 878</b>	<b>100,00%</b>

L'activité réalisée au sein du CMPP comporte les consultations auprès des enfants et de leur famille, et également des réunions spécifiques (non facturables), dont les séquences de travail réalisées hors de la présence de l'enfant (équipes éducatives à l'école, équipes enfance dans les MDS ou en PMI, liaisons scolaires...).

**Évolution séances facturées 2014/2015 :**

Sites	2014	2015	Evolution 2014/2015
Saint Adrien - Prado	6 563	7 201	9,72%
Saint Barnabé	4 945	5 577	12,78%
La Rosière	2 161	2 143	-0,83%
Florian	3 002	2 957	-1,50%
<b>total</b>	<b>16 671</b>	<b>17 878</b>	<b>7,24%</b>

L'augmentation des séances facturées en 2015 s'explique par la stabilisation de la présence des personnels, entraînant la reprise d'une dynamique habituelle.

**La formation**

En 2015, 28 agents ont bénéficié de formations, représentant 115 journées, pour un coût de 5 367 € (hors remboursement de frais de déplacement).

Ces frais comportent également ceux de supervision des pratiques du personnel socio-éducatif (à raison de 1 500 €/an). Le total des crédits alloués à la formation est de 6 867 €.

**L'accueil de stagiaires**

10 stagiaires ont été accueillis en 2015 au sein des antennes.

**Le public accueilli :**

Les garçons représentent 68,1 % des enfants suivis (70 % en 2014).

La tranche d'âge la plus représentée est celle d'enfants de 7 à 10 ans.

**Nombre d'enfants composant la file active (par âge et sexe) :**

âge	garçons	filles	ensemble	% ensemble sur total
0-2	22	11	33	2,67%
2 à 4	77	31	108	8,73%
5 à 6	159	49	208	16,81%
7 à 10	325	140	465	37,59%
11 à 15	200	128	328	26,52%
16 à 19	56	33	89	7,19%
20 à 24	4	0	4	0,32%
total	843	394	1 237	99,84%

### **L'Unité pour adolescents**

L'activité de l'UPado continue son développement (initié en 2014). Cette unité réalise des bilans et suit des adolescents en grande difficulté scolaire, en partenariat étroit avec la Maison Départementale des Adolescents et les services de l'Éducation Nationale.

### **La consultation ethno-psychiatrique**

Le CMPPD a développé cette année cette activité spécifique, pilotée par un pédopsychiatre. Cette consultation, destinée aux familles non francophones nécessitant souvent la présence d'interprètes, est alimentée par des situations adressées par la PMI, parfois l'ASE. Elle se déroule une fois par semaine sur l'antenne de Saint Adrien.

## **PERSPECTIVES 2016**

- Déménagement de l'antenne de la Rosière sur le site de Florian (suite aux demandes de la Ville de Marseille de récupérer les locaux, projet de regrouper les services sur un seul site).
- Démarche d'Evaluation externe, finalisée en 2015 : suivis des préconisations indiquées concernant la participation des usagers, les réflexions sur l'amélioration du projet d'établissement...
- Poursuite des liens transversaux avec les autres CMPP que ce soit au niveau départemental ou régional.
- Etude de la formalisation d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'ARS.
- Séances de formation interne au CMPP, pour l'ensemble des agents.
- Renforcement des liens avec l'Éducation Nationale par le renouvellement d'un projet pédagogique impliquant un travail de proximité et de réflexion élargi sur l'articulation entre école et CMPP.
- Implication de l'UPAdo pour la scolarisation des adolescents placés dans le dispositif Abri-MDA.

## **MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ADOLESCENT**

### **MISSIONS**

La Maison Départementale de l'Adolescent (MDA) s'inscrit dans un projet de prévention et de soin des troubles liés à l'adolescence et de protection de l'enfance.

La MDA est un dispositif de prévention et de traitement des difficultés sévères et de la souffrance globale (psychologique, physique ou sociale) des adolescents de 11 à 18 ans et de leur famille. Ses missions sont réalisées par :

- Un accueil sans rendez-vous des adolescents et/ou de leur famille 6 jours sur 7
- Le suivi et le traitement multidisciplinaire de courte à moyenne durée sur site, de façon individuelle ou en groupe
- L'activation et la coordination du réseau des partenaires.

Les adolescents de 11 à 18 ans et leurs parents orientés ou non par des professionnels peuvent venir pour un premier contact à l'accueil. Ils seront reçus pour un premier entretien afin d'aborder leur demande et leur problématique.

Au cours de ces entretiens, les adolescents et leur famille disposent d'un espace de parole, intime et personnalisé, où ils pourront échanger et préciser les difficultés rencontrées.

Si durant l'entretien, l'agent d'accueil est inquiet par rapport aux dires et à l'état critique de l'adolescent, il peut faire appel à un référent socio-éducatif ou clinique (particulièrement si l'ado n'est pas accompagné de ses parents). Un des professionnels le verra alors immédiatement.

Cet accueil, permettant le recueil de la demande, sera discuté le matin suivant avec l'équipe pluridisciplinaire et aboutira à une proposition de prise en charge, le plus souvent en binôme par la structure. Les orientations vers des structures partenaires sont assez rares et se font le plus souvent vers des structures hospitalières.

## MOYENS

### **Composition de l'équipe pluridisciplinaire :**

- une équipe de permanents (pédopsychiatre, psychologues, assistantes sociales, éducatrice spécialisée, infirmière, agents d'accueil et responsable administratif)
- des vacataires (psychologue, médecins) et des partenaires associatifs et institutionnels.

Le personnel de la MDA (10 agents temps plein, une psychologue à mi-temps, une psychologue contractuelle à ¾ temps et 120 heures de vacation) est placé sous l'autorité d'un directeur, médecin pédopsychiatre à mi-temps et une directrice adjointe à temps plein, [pour un total de 12 postes budgétaires : 3A (2 ETP), 5B, 5C].

Depuis novembre 2013, la MDA accueille deux internes en médecine générale.

### **1° Site principal : 169 rue Paradis – 13006 Marseille**

La MDA privilégie un travail d'équipe et une démarche de suivi et de prise en charge en binôme (voire plus si nécessaire), afin que chaque situation bénéficie d'un questionnement, d'une analyse clinique et d'un traitement renforcés et optimisés par l'objectivité de regards croisés et de l'implication des professionnels responsables des suivis.

En effet, la pluridisciplinarité (interventions de professionnels de formations diverses) de notre démarche permet de proposer aux adolescents la richesse de regards croisés allant du médical, au social et du juridique à l'éducatif. A ce sujet, sont programmés, un temps de réunion d'équipe chaque matin et une réunion clinique hebdomadaire.

De plus, afin que les professionnels de l'institution approfondissent et questionnent leurs pratiques, **un temps de formation/réflexion hebdomadaire** a été mis en place ainsi **qu'un cycle de rencontre mensuelle** avec des professionnels partenaires externes et compétents dans la spécificité adolescente.

### **Organisation par pôles thématiques**

La MDA est structurée de la façon suivante :

*Le pôle « évaluation des difficultés scolaires et lien scolaire » avec comme référente une infirmière :*

Les difficultés scolaires et l'échec scolaire étant multifactoriels, notre démarche propose de déterminer et d'analyser les différentes causes de l'échec dans chaque situation (relations aux

autres, souffrance psychique, troubles des apprentissages ou du développement, histoire personnelle et évènements de vie).

Le premier temps de la démarche est un entretien avec l'adolescent/famille pour réaliser cette évaluation puis un lien avec l'établissement scolaire est effectué. L'objectif est de retracer l'historique des difficultés tant scolaires que des premiers apprentissages.

Si l'échec est ancien et durable, des tests de développement sont réalisés et des aides éventuelles sont proposées à l'adolescent et à sa famille : aide psychopédagogique, soutien, aménagement scolaire ou orientation plus spécialisée. Ces tests et suivis spécialisés sont possibles et réalisés grâce à l'unité pour adolescent du CMPPD, en collaboration avec la MDA (réunion hebdomadaire des deux unités).

Le travail peut aussi être un accompagnement de l'adolescent vers la notion du handicap et l'aide à la constitution de dossier pour la MDPH.

Dans le cadre des difficultés à la scolarité se pose également le problème de l'absentéisme qui doit être considéré comme un symptôme individuel et/ou familial et/ou sociétal. Pour lutter contre l'absentéisme, la MDA est un bon outil de prévention tertiaire dans le cadre du diagnostic, de l'évaluation et l'aide à la résolution du symptôme avec une prise en charge thérapeutique individuelle de l'adolescent, un travail en partenariat avec l'école pour un projet d'accueil individualisé, pour un réaménagement scolaire.

Un dispositif de prise en charge des adolescents déscolarisés (refus scolaire anxieux) a été mis en place, permettant un suivi pluri-hebdomadaire sur site, en lien avec l'équipe pédagogique.

*Le pôle « socio-juridique » avec comme référente une assistante sociale :*

Cette activité permet de faire le point sur les situations juridiques concernant l'adolescent et/ou sa famille en lien avec les instances de justice impliquées. L'assistante sociale rencontre et prend en charge toutes les situations de conflit pouvant entraîner ou ayant entraîné l'intervention des services sociaux ou de la justice des Mineurs ou des Affaires Familiales, et notamment les situations de divorces conflictuels.

En lien étroit avec les services de mesures éducatives (Investigation et Orientation Educative-IOE, Action Educative en milieu ouvert-AEMO, Maison De la Solidarité-MDS) ainsi que les services judiciaires ou de police (Brigade des Mineurs, coordinateurs sociaux dans les commissariats, Juges aux Affaires Familiales, avocats), la MDA prend en charge les adolescents soit par le biais d'entretiens individuels, soit par la mise en place de réflexions d'actions et de coordinations. Le pôle est référent pour le suivi et/ou la transcription des informations préoccupantes en lien avec les MDS ou avec le parquet des mineurs selon la teneur des éléments recueillis dans le cadre de la prise en charge d'adolescents victimes.

*Le pôle « atelier thérapeutique et éducatif » avec comme référente une éducatrice spécialisée et une psychologue :*

Des suivis et accompagnements éducatifs des adolescents et leurs familles sont proposés, des ateliers sont mis en place sur indications thérapeutiques avec comme objectif de faciliter la relation de l'adolescent avec ses pairs et les adultes référents : observation du comportement du jeune, de ses processus de (re)socialisation, d'apprentissage et de gestion des conflits.

Ce travail sur la dynamique de groupe permet à chacun une valorisation et un renforcement de l'estime de soi, une réflexion sur un projet commun et sur son aboutissement, le développement de sa créativité, une expression libre et une relation à l'autre permettant la rupture de l'isolement.

Les groupes sont constitués de 4 à 8 adolescents et sont gérés par deux adultes, l'une gérant plutôt l'animation de l'activité et l'autre le suivi du jeune dans le groupe (évolution de son

comportement, de sa relation à l'autre, de ses difficultés de place dans le groupe et de son suivi individuel dans la structure, ...). Le pôle organise différents ateliers : Atelier art graphique, Atelier ADS (affirmation de soi), Atelier techniques psychocorporelles.

*Le pôle « adolescents difficiles » avec comme référente une assistante sociale :*

Le pôle a pour mission d'organiser de façon formelle et opérationnelle la rencontre de la psychiatrie de l'adolescent avec les milieux socio-éducatifs et/ou socio-judiciaires. Ce dispositif vise à simplifier cette incontournable collaboration entre les professionnels de la Protection de l'Enfance, de la Justice des mineurs et de la pédopsychiatrie. Il est important que les professionnels en charge du suivi de ces jeunes relevant à priori des champs socio-éducatifs, de la justice des mineurs et de la psychiatrie puissent être impliqués ensemble.

Dans un premier temps, au cours d'une réunion de synthèse, l'équipe qui a sollicité la démarche présente la situation et les difficultés spécifiques rencontrées pour organiser une prise en charge en pédopsychiatrie. L'équipe de la MDA questionne ensuite les professionnels afin de construire des possibilités diagnostiques et des indications thérapeutiques.

Ces synthèses se terminent quand une solution opérationnelle est trouvée, en général impliquant la totalité des acteurs présents. Un compte-rendu décrivant la problématique, les orientations diagnostiques et les tâches que chacun se verra assigner, est envoyé à chaque participant.

Le fonctionnement de ce pôle montre que la coexistence de traitement de cas cliniques et de travail théorique dynamise et intensifie la collaboration de ces professionnels parfois en difficultés dans leur travail avec des adolescents violents.

De plus, la cohérence des situations cliniques d'adolescents difficiles devrait favoriser la constitution d'un corpus de connaissance et de recherche spécifique.

### **La création d'une cellule de veille pour adolescents très vulnérables de l'ASE.**

Le suivi de certains adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance pose des difficultés majeures aux professionnels. La gestion directe et indirecte de crises comportementales associées notamment à de la violence réelle ou supposée est régulièrement signalée comme un phénomène mettant à mal nos dispositifs et pratiques habituels.

Il s'agira dans un premier temps de repérer les adolescents les plus à risques. La cellule de veille pour adolescents très vulnérables de l'ASE a pour fonction principale de traiter de façon spécifique la situation de ces adolescents et de réguler leur suivi au long cours. Les pratiques professionnelles concernant ces situations étant à modifier, elles nécessitent un travail de réflexion et de recherche opérationnelle, correspondant à la deuxième fonction de la cellule.

Les réunions avec les études de cas (2) se déroulent en salle de réunion de la Direction de l'Enfance (HD13) tous les deux mois. Une collaboration régulière est formalisée avec l'équipe du SSIAT (Association Séréna) avec des rencontres bimensuelles.

En plus de cette structuration par pôle, la MDA assure :

- **des suivis individuels** et **des prises en charge psychothérapeutiques** assurés par 4 psychologues.
- **des médiations familiales** animées par une psychologue et une médiatrice familiale. Ces médiations s'adressent à la famille et proposent un espace de réflexion, de construction ou de reconstruction des liens familiaux dans le respect de la problématique familiale, de sa diversité et de son évolution avec le souci de donner les moyens aux personnes de chercher par elles-mêmes des issues à leur situation.
- **des suivis individuels avec deux médecins (internes)** prenant en charge la problématique somatique des adolescents en souffrance et avec un médecin nutritionniste pour tous les troubles liés au comportement alimentaire.

- **des visites à domicile**, notamment dans les situations de déscolarisation.
- **des consultations spécialisées mensuelles “addictions” sur site avec le centre Puget Bis.**

### **Axes d'intervention extérieure et de prévention**

La MDA propose sur site des actions collectives auprès des adolescents, des parents et des professionnels.

- rencontres pour les collégiens et lycéens appelées « **boutique-débat** » permettant un temps d'échanges et de questionnement autour d'un thème qu'ils ont choisi. Ces adolescents accompagnés par un membre de l'établissement scolaire sont accueillis par classe, sur notre site et rencontrent 2 professionnels de l'équipe pendant deux heures.
- des **groupes de réflexion et de partage avec les professionnels** des établissements scolaires sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pratique (exemple : sexualité des adolescents, violence, harcèlement, conduites à risque à l'adolescence, jeux dangereux...).

Parallèlement à ces actions sur site, l'équipe de la MDA se rend disponible à toute demande d'intervention à l'extérieur auprès des professionnels. Ces rencontres se font dans l'établissement scolaire, soit sous forme de conférences, de débats, de temps de réflexion sur un thème précis, d'organisation de colloques, soit en réponse à une situation de crise et d'urgence pour permettre aux professionnels de poser la situation et de trouver des pistes de solutions : une intervention auprès des professeurs et professionnels de l'établissement scolaire et si besoin, un accompagnement à des suivis individuels avec les adolescents sur le site de la MDA.

La MDA développe une antenne située dans l'hôpital Salvator (Espace Méditerranéen de l'Adolescent, APHM). C'est un espace d'accueil et d'orientation possible sur trois dispositifs :

- Espace Arthur
- Le Relais de l'association Séréna
- Site principal de la MDA

Deux agents sont actuellement sur le site EMA à raison de 4 demi-journées et des réunions hebdomadaires sont organisées tous les jeudis matin.

C'est une démarche partenariale avec l'APHM.

### **3° Dispositif ABRI/MDA (DAM)**

#### **Partenariat et activation du réseau de professionnels**

Dispositif de soin et d'hébergement pour adolescents très vulnérables en association avec une maison d'Enfants à caractère social.

Depuis début septembre 2015, un partenariat spécifique est organisé entre la MDA et le foyer l'Abri dont les moyens éducatifs ont été renforcés. La MDA assure la coordination de la prise en charge sanitaire et pédagogique quotidienne. Le médecin directeur et un interne en médecine s'y rendent tous les jours et des suivis psychologiques individuels et de groupe se déroulent sur la MDA chaque semaine. La Directrice adjointe assure la régulation d'équipe tous les lundis. Une réunion hebdomadaire a lieu à l'Abri en présence du Directeur, de l'interne et de la personne coordinatrice de la prise en charge, de la MDA.

La MDA reste sensible et vigilante au travail en réseau indispensable dans cette démarche de suivis et de prises en charge des adolescents et formalise ce travail partenarial, la plupart du temps, par **des réunions et des rencontres trimestrielles.**

- ① Partenariat avec les Espaces Santé Jeunes (ESJ) et les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) avec la coordination et l'animation du « Comité Départemental des ESJ, PAEJ et apparentés » et un travail en sous-groupe.
- ② Partenariat privilégié avec l'Education Nationale dans le cadre de la prise en charge des adolescents déscolarisés (Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou accidentés A Domicile-SAPAD 13).
- ③ Partenariat privilégié avec l'Association Suicide et Mal-être de l'Adolescent (ASMA) dans le cadre de la prévention du suicide.
- ④ Partenariat avec l'Equipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) à partir d'un protocole spécifique.
- ⑤ Partenariat privilégié avec la mission locale pour les adolescents de 16 à 18 ans en rupture scolaire, en décrochage scolaire et en échec scolaire (mise en place d'un comité de pilotage).
- ⑥ Partenariat avec le service de l'Education du Département sur le thème des actions éducatives et de l'absentéisme.
- ⑦ Animation du Comité Départemental de suivi et de coordination de la prise en charge des adolescents présentant des troubles psychiatriques ou du comportement (Co-animation avec l'Agence Régionale de Santé Direction Territoriale du 13 (ARS DT13); comité adossé à l'Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger (ONED).
- ⑧ Partenariat avec l'institut les Hirondelles.

De plus dans ce souci de travail en réseau, la MDA confirme et consolide des liens privilégiés avec :

- ① Les autres services du Conseil Départemental : Direction Enfance Famille, Direction des Territoires et de l'Action Sociale, Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Santé, Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille, Direction de la Culture, Direction de l'Education et des Collèges. Travail en transversalité.
- ② Collèges – Lycées.
- ③ Le secteur hospitalier pédiatrique et pédopsychiatrique et services d'urgence.
- ④ La Protection Juridique de la Jeunesse (PJJ) pour les adolescents en « situations difficiles ».
- ⑤ Le Tribunal pour enfants et des Affaires Familiales de Marseille, la Brigade des Mineurs, la Police et la Gendarmerie.

#### **4° Activité de Recherche et d'enseignement universitaire ou non**

- Organisation et coordination du Diplôme universitaire "Adolescents Difficiles" à la faculté de médecine de la Timone
- Interventions dans d'autres DU
- Publications régulières d'articles dans revue à comité de lecture (Association avec le laboratoire de Santé Publique EA3279, faculté de médecine de Marseille)
- Membre du Conseil Scientifique de l'ANMDA (Association nationale des maisons de l'adolescent) et de l'ONED.
- Accueil de stagiaires psychologues, travailleurs socio-éducatifs, etc...
- Nombreuses formations auprès des professionnels (TSE, enseignants etc...)
- Animation du séminaire pédopsychiatre-justice des Mineurs avec le Tribunal pour Enfant de Marseille.
- Participation à la commission interministérielle sur les adolescents incasables
- Participation aux groupes de travail de l'ANESM sur l'état de santé des enfants placés.

- Intervention dans le séminaire médico-psychologique de l'adolescent adressé aux assistantes familiales.
- Le directeur est secrétaire général de l'Association nationale des MDA

### 5° Les Etats Généraux de Provence

Quatre réunions préparatoires avec l'élue déléguée, Madame BRUNET se sont déroulées à la MDA avec le Directeur et la Directrice adjointe afin d'élaborer les pistes de travail devant harmoniser les actions des services du Conseil Départemental envers la jeunesse sur le territoire. Le directeur a participé aux réunions à l'hôtel du département (4/axe jeunesse). Il y a présenté les pistes de réflexion. Trois niveaux d'intervention :

- les adolescents et familles tout venant
- les adolescents à risques
- les adolescents hautement vulnérables (psychiatrie, ASE, PJJ)

## BILAN DES ACTIONS

### Bilan chiffré & graphiques 2015

#### *Actions individuelles et suivis des adolescents et leurs familles :*

1. 10323 appels reçus d'adolescents, de familles, de professionnels, des services du Conseil Départemental.
2. Dont 46 accueils sur l'antenne de la MDA.
3. Consultations avec rendez-vous proposés et réalisés après l'accueil : 6825 rendez-vous posés.
4. 230 adolescents reçus en ateliers thérapeutiques,
5. 46 réunions de synthèse "adolescents difficiles".
6. 27 créneaux (durée 1H30) de médiations familiales ont été réalisés sur site.

#### *Actions collectives et partenariales :*

- 20 équipes éducatives réalisées au sein des établissements scolaires.
- Un cycle de formation réalisé auprès des Juges du Tribunal pour Enfants de Marseille.
- Une dizaine d'interventions auprès d'établissements scolaires.

#### *Actions de prévention et de communication grand public :*

- Une vingtaine de conférences grand public par le Directeur, ainsi qu'une dizaine par la psychologue et directrice adjointe.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION – PROJET A CONFIRMER EN 2016

Développement et structuration de l'antenne de la MDA (septembre 2014) et du dispositif ABRI/MDA (DAM).

- Développement de l'activité de recherche en pédopsychiatrie sociale et préventive (Santé mentale des adolescents placés)
- Articulation avec l'unité pédagogique pour adolescents du CMPP (45 avenue du Prado). Accueil de groupes de pédagogie spécialisée (adolescents déscolarisés en SEGPA).
- Confirmation de nos activités collectives culturelles.

- Développement d'un axe de prévention au sein des établissements scolaires.
- Dynamique de formation et d'enseignement permanente.
- Harmonisation des activités concernant la santé mentale des enfants et adolescents en danger en lien étroit avec l'ASE et la PMI.
- Mise en place d'un séminaire sur la clinique adolescente destiné aux psychologues du département.

### 3. DES ACTIONS TRANSVERSALES ET TERRITORIALISEES

## SERVICE DE L'ADMINISTRATION-DES RESSOURCES-DU PILOTAGE ET DE L'EVALUATION (SARPE)

Rattaché au DGA, ce service doté de 21 postes budgétaires (8A, 4B et 9 C), est organisé en trois pôles :

- pôle ressources humaines et administration générale,
- pôle pilotage et évaluation,
- pôle ressources.

#### **Le pôle Ressources Humaines et Administration Générale**

Le pôle RH et administration générale du SARPE a pour mission la gestion des ressources humaines, le suivi des rapports présentés à la Commission Permanente et la régie d'avance.

*En matière de ressources humaines*, il est l'interlocuteur des directions centrales de la DGAS, de la Maison de l'Adolescent, et du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) et gère à la fois les effectifs de ces directions (agents titulaires, auxiliaires, contractuels et vacataires) et les postes budgétaires. En étroite relation avec la DRH, il intervient sur le recrutement, la gestion des vacances de postes et sur les mobilités.

En 2015, 86 dossiers ont été traités pour 222 candidatures. 47 dossiers de mobilité ont été présentés devant la Commission d'Examen des Mobilités de la DGAS, organisée par le pôle.

Il assure aussi le suivi des dossiers de recrutements externes et accueille les nouveaux agents. Pour l'année 2015, 20 recrutements ont été réalisés (hors DITAS).

Il organise et anime également la demi-journée d'accueil annuelle des nouveaux arrivants pour les directions centrales et les Maisons Départementales de Solidarité - MDS (Cette année, 112 agents ont été invités, 73 ont participé).

Pour l'ensemble des agents de la DGAS, il traite les propositions de promotions dans le cadre de la Commission Administrative Paritaire et participe à la gestion des différents régimes indemnitaires et reliquats.

De plus, le pôle prépare les échéances budgétaires en matière de Ressources Humaines (BP, DMI et DM2) en relation avec la DRH et assure le suivi des dossiers présentés au Comité Technique Paritaire. (CTP)

Enfin, il instruit les demandes de formation des agents des directions centrales, de la MDA et du CMPP et suit l'enveloppe budgétaire attribuée pour la prise en charge des formations payantes. En 2015, 162 demandes de formations payantes ont été validées pour un montant de 49 190 €.

505 formations gratuites ont été traitées et transmises à la DRH en 2015. De même, 27 demandes de stage, au sein des directions centrales, effectués par des étudiants, ont été présentées, 4 ont fait l'objet de gratification.

*En matière de suivi administratif des rapports :* le SARPE assure la gestion administrative des rapports de la DGAS. Le pôle RH et administration générale effectue, avec la participation du pôle pilotage-évaluation, le contrôle de tous les rapports « Solidarité » soumis aux différentes séances de l'Assemblée départementale. La DGAS a présenté, en 2015, 287 rapports à la Commission Permanente et 1 rapport au Conseil Départemental.

Le pôle RH et administration générale a participé également, en tant que référent SARPE de la Démarche Qualité Accueil (DQA), aux réunions relatives à la création du nouvel infocentre de téléphonie permettant des requêtes statistiques plus spécifiques.

*La régie d'avance* assure le paiement des secours aux adultes, du secours de l'Aide Sociale à l'Enfance et du budget éducatif. En 2015, elle a traité 5530 dossiers pour les secours adultes, 279 dossiers pour le budget éducatif et a accueilli 5246 personnes au guichet.

Enfin, le pôle RH et administration générale avec le secrétariat du chef de service gère l'équipe des huissiers de la DGAS.

### **Le pôle pilotage et évaluation**

La DGAS mène des études quantitatives et qualitatives sur ses politiques de solidarité. A ce titre, le pôle coordonne la rédaction annuelle du rapport d'activité et veille également à répondre aux différentes enquêtes statistiques, menées annuellement par l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS), et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère de la santé. Ces outils permettent un regard croisé sur l'action des autres départements et l'analyse quantitative des politiques sociales du Département. Il participe aussi aux travaux du Dispositif régional d'observation sociale (DROS) qui mène des enquêtes annuelles et trimestrielles sur les dispositifs locaux d'aide sociale.

Il assure également la mission de référent DGAS à la fois pour la démarche qualité « Agenda 21 » dans laquelle le Département est fortement engagé et pour le processus Open Data.

Enfin, le pôle pilotage-évaluation gère le dossier des astreintes des cadres de la DGAS.

### **Le pôle ressources**

Le pôle ressources comprend trois activités majeures : la veille juridique et documentation, la communication et la mission expertise informatique.

*En matière de veille juridique et de documentation*, le SARPE assure une fonction d'étude, d'expertise, un rôle de conseil et de proposition à l'intention du Directeur Général Adjoint de la Solidarité, des directeurs, chefs de services et cadres de la DGAS. Dans ce cadre, le suivi de l'actualité juridique organisé à partir de différents supports de transmission et de valorisation de l'information a été pérennisé et a fait régulièrement l'objet d'une diffusion sur intranet, dans la rubrique « veille juridique et documentation » présentée sur la page dédiée à la DGAS.

Le pôle assure également la mise à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale. La coordination des travaux réalisés par les directions de la DGAS a permis l'adoption par le Conseil Départemental d'une délibération qui a pris en compte diverses modifications législatives et réglementaires (26 juin 2015).

De plus, il représente le Département aux Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, instances du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cette mission a été remplie au sein des CDA adultes, CDA enfants et CDAPH Plénières.

Enfin, dans la continuité des travaux initialement entrepris fin 2014, un plan de contrôle interne a été élaboré sur près de 10 thèmes pour lesquels des diagnostics ont été posés, des procédures recensées et des enjeux formalisés : marchés publics, audits des associations subventionnées, conventions, chartes d'archivage, utilisation des véhicules des services, frais de déplacement, indemnités horaires pour travaux supplémentaires ... Des procédures de suivi ont été créées afin de renforcer la maîtrise des risques identifiés.

*En matière de communication :*

La politique de communication de la DGAS, confiée au SARPE couvre un large domaine : promotion des services aux publics, communication institutionnelle, campagne d'intérêt général, communication interne. Des supports variés et différents sont édités en collaboration avec la Direction de la Communication de la collectivité : guides, plaquettes (13 essentiels), Newsletter, émissions télévisées, affiches, magazines (Le Treize), suppléments de la Solidarité au cœur des numéros d'Accent de Provence.

Expliquer notre politique publique de solidarité s'affirme aujourd'hui comme une nécessité incontournable. Il ne s'agit pas d'un simple outil technique de mise en forme, mais d'une démarche globale inscrite dans l'exercice même de la gouvernance publique. L'enjeu : rendre compte de l'action publique, rendre lisible et compréhensible la décision, montrer son sens, ses ambitions, ses conséquences, comment se prennent les décisions, se définissent et se financent les actions. L'existence d'une communication territoriale au sein de la DGAS permet d'affirmer une forte identité de notre « Politique publique de solidarité ».

*En matière d'expertise informatique*, en amont des réalisations techniques effectuées par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT), la DGAS doit identifier précisément ses besoins.

En aval, elle doit être à même d'utiliser au mieux les moyens mis à sa disposition. La mission expertise informatique est l'interface entre les utilisateurs de la DGAS et la direction

technique que représente la DSIT. Cette fonction d'interface se décline dans les trois missions suivantes :

- la mission étude : évaluation de l'existant dans le cadre des nouveaux projets d'informatisation des services et élaboration du cahier des charges. Cette mission comprend également l'assistance au choix de la solution retenue lors des appels d'offre.
- la mission mise en œuvre : assistance à la validation des réalisations (applications spécifiques ou progiciel du marché) et la participation à la recette finale des systèmes mis en place. Exploitation des résultats, assistance à l'élaboration des tableaux de bord.
- la mission évolution des processus informatiques : vérification de l'adéquation entre les applications informatiques existantes et l'évolution des dispositifs.

Dans le cadre de la modernisation des outils informatiques, l'un des principaux projets innovants de l'exercice 2015 a été la réalisation du référentiel unifié des usagers. L'objectif étant de fédérer l'ensemble des différents systèmes d'information de la DGAS et de permettre ainsi une vue exhaustive des actions de solidarité à partir d'un dossier usager unique.

Trois directions et l'ensemble des Maisons Départementales de la Solidarité sont concernés par ce projet dans la première phase : la Direction de l'Enfance - Famille, la Direction de l'Insertion et la Direction des Territoires et de l'Action Sociale.

Après les phases d'étude d'opportunité, de spécifications fonctionnelles, les premiers développements ont débuté cette année.

## **DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE**

### **MISSIONS**

En charge des politiques publiques sociales du Département, la Direction des Territoires et de l'Action Sociale (DITAS) exerce ses missions transversales en collaboration avec les directions centrales de la DGA de la Solidarité. Elle anime et coordonne les actions de solidarité sur les territoires des Maisons de la Solidarité des Territoires (MDST), met en œuvre la politique du logement et les dispositifs de lutte contre les exclusions.

Elle pilote la démarche Qualité sur l'ensemble des sites de la DGAS et gère l'équipe de l'accueil central du site d'Arenc, ainsi que et les agents volants.

Elle est composée de l'ensemble des agents - à l'exception des médecins - des 21 MDS de Territoires, des 8 MDS de Proximité ainsi que des services centraux.

### **MOYENS ET ORGANISATION**

La DITAS s'organise autour d'une équipe de direction, de deux directions adjointes: la direction adjointe des moyens généraux et la direction adjointe de l'action sociale et des unités territoriales que sont les MDS.

## L'EQUIPE DE DIRECTION

### MISSIONS

Outre les deux directeurs adjoints, l'équipe de direction est composée d'un responsable technique en charge de l'encadrement des agents volants, d'un secrétariat et de deux conseillères techniques sociale et juridique. Elles ont des fonctions d'expertise dans les domaines de la formation, de la protection fonctionnelle, de l'agenda 21 ainsi que de représentation de la direction au sein des instances transversales auprès des partenaires extérieurs et d'autres directions.

### BILAN DES ACTIONS

*Dans le cadre du plan de développement des compétences (PADC)*, la DITAS a poursuivi en 2015 la réflexion sur l'accueil social en MDS concernant en particulier, les rédacteurs et les travailleurs sociaux de cohésion sociale. Ainsi, la formation-action « Accueil du public en MDS » qui s'est déroulée sur 3 territoires volontaires (Gardanne, Belle de Mai et Vitrolles) s'est terminée en février 2015. Elle a mis en évidence la fonction stratégique de l'évaluation sociale en accueil de 1er niveau. Enfin, en lien avec la DRH, un déploiement de cette démarche est prévu dans le cadre d'un marché public, sur l'ensemble des MDS.

*La démarche d'évaluation de l'organisation des MDS* a donné lieu à des groupes experts composés de cadres mais aussi d'agents de terrain afin de pouvoir présenter dans le dernier semestre 2016, des propositions et des réajustements pour l'évolution de l'organisation du travail en MDS.

*Suivi des actions de supervision et d'analyse de la pratique professionnelle* : L'année 2015 totalise 27 actions dont 21 sur l'année civile. 250 agents y ont participé, tous métiers confondus (dont médecins, psychologues, puéricultrices) mais avec une majorité de travailleurs sociaux (AS/ES/EJE/CESF). La direction a affirmé une volonté de diversification des intervenants et donc d'approches différenciées favorisant l'évolution de pratiques alternatives d'accompagnement. Le focus a été mis sur le développement du pouvoir d'agir (DPA). Ainsi une nouvelle action centrée DPA a été lancée en octobre 2015 et 3 autres suivront en 2016.

La DITAS en lien avec la DEF et l'Institut du Champ Freudien, section clinique d'Aix-Marseille, a organisé le 26 novembre 2015 une journée d'étude « Ne pas reculer devant la psychose ». 125 agents y ont participé.

*Suivi des demandes de protection fonctionnelle* : Les conseillères techniques ont instruit 27 demandes et assuré le suivi de ces dossiers en lien avec la DRH et la DPMAB.

*Enfin concernant des actions transversales*, la conseillère technique juridique assiste régulièrement aux commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ainsi qu'à la commission de recours des aides financières qui permettent d'harmoniser, au niveau départemental, les pratiques d'attribution des aides financières.

Elle participe tous les mois à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) en tant que suppléante de l'Elue déléguée, présidente. Cette commission examine les retraits et les restrictions d'agrément des assistants maternels et familiaux.

## L'EQUIPE D'AGENTS VOLANTS

En 2015, dix postes supplémentaires ont été créés : 3 postes de rédacteurs et 7 Assistants-socio-éducatifs. Cet effort en matière de ressources humaines permet d'assurer la continuité de service au sein des MDS, en cas d'absentéisme des professionnels de terrain (sociaux et administratifs) sur de longues périodes. L'équipe se décline en 7 rédacteurs, 1 agent administratif et 24 Assistants socio-éducatifs (dont 2 assurent les remplacements des Adjoints Sociaux). Ils assurent également, selon les besoins, les évaluations en vue d'adoption.

### MISSIONS

Placée sous la hiérarchie directe du Directeur de la DITAS et bénéficiant d'un encadrement technique, l'équipe des agents volants a pour mission de remplacer les personnels momentanément absents au sein des MDS. Sont remplacés de façon prioritaire les congés maternité, les absences suite à un accident du travail et enfin les congés pour maladie ordinaire supérieurs à un mois.

A contrario, les remplacements des agents absents pour congé annuel, formation, mobilité, retraite, ne sont pas effectués sauf situation exceptionnelle. Les agents volants peuvent également assurer un appui spécifique sur les territoires lorsqu'il s'avère indispensable, avec l'objectif de favoriser la continuité du service public. Ils peuvent en outre, être partiellement ou en totalité, mobilisés sans délai sur une situation de crise ou d'urgence survenue sur le territoire du département.

### BILAN DES ACTIONS

Sur les 106 demandes de remplacement, 78 ont été assurées : 69 l'ont été pour des absences de type maladie, maternité et accident du travail et 9 pour d'autres motifs d'absence.

### MOYENS

Le budget de la DITAS est de 23 689 124 € dont la gestion globale est assurée par le service Budget, Marchés Publics et Conventions.

Les moyens humains de la direction représentent 1300 postes budgétaires dont la répartition est de 1178 postes budgétaires en MDS et de 122 postes dans les services centraux, se composant de 322 cadres A, 803 cadres B, 175 cadres C.

## DIRECTION ADJOINTE DE L'ACTION SOCIALE

### MISSIONS

La Direction Adjointe de l'Action Sociale (DAAS) veille à la mise en œuvre des politiques sociales sur les territoires et à l'efficacité des dispositifs d'aides au bénéfice des usagers du département.

### MOYENS ET ORGANISATION

Elle s'articule autour de trois services : le Service de l'Action Sociale (SAS), le Service de l'Accompagnement et de la Protection des Majeurs (SAPM) et le Service Logement (SL).

35 agents la composent. Le budget 2015 est de 17 908 000€, affectés aux dispositifs suivants : Prévention sociale (871 000€) ; Projets collectifs de développement social (57 000€) ; Protection des majeurs (510 000€) ; Fonds de Solidarité au Logement (16 070 000€) et Projets d'insertion par l'habitat (400 000€).

## BILAN DES ACTIONS PAR SERVICE

### *Le service de l'action sociale*

*Les relations aux usagers* : Le dispositif a pour vocation de répondre aux courriers, émanant des usagers s'adressant au Département directement ou transmis par l'intermédiaire des élus du Département et des services de l'Etat. Une première évaluation du service permet une orientation ou une réponse directe à l'utilisateur. La transmission du dossier à la MDS pour réception de la personne et traitement de sa demande permet de répondre au mieux à l'utilisateur ou à l'instance à l'origine de la demande.

En 2015, 661 dossiers d'utilisateurs ont été traités dont 9,4% transmis directement par les administrés. Les dossiers provenant des élus du Département ou services de l'Etat représentent 90,6 % soit 601 dossiers avec la répartition suivante : 59,8% pour les services de l'Etat (Président de la République, Préfectures,...) 30,4% pour les élus du Département.

La répartition est de 54,4% pour Marseille contre 40,9% hors Marseille. Ces chiffres sont assez stables par rapport à l'an dernier et présente une légère baisse de moins 5%.

*Le dispositif « classes transplantées »* : En lien avec l'Education Nationale, ce dispositif permet le départ en classes transplantées d'enfants issus de familles habitant dans des quartiers prioritaires. Cette année, le service a mis en place la nouvelle procédure simplifiée du dispositif, favorisant ainsi une meilleure participation des écoles et des Maisons Départementales de la Solidarité à partir des projets de territoires. 15 classes sur Marseille et Gardanne, soit 277 enfants de 9 écoles, ont bénéficié de séjours en classe verte ou en classe de neige. Le budget alloué à ce dispositif est de 26 000€.

*Les actions transversales et la dynamique partenariale* : Le chef de service et le référent social ont participé à de nombreuses instances partenariales dans la perspective de la mise en place de réponses aux besoins des usagers en soutien aux MDST.

Le service a continué sa collaboration avec la DGA du Cadre de Vie autour des séjours éducatifs et sportifs et de la démarche « Ensemble en Provence ». De même avec la Direction Enfance - Famille, notamment avec le service des Actions de Prévention, le service de la Tarification et du Contrôle des établissements et la CRIP autour de la problématique de l'accueil et de l'hébergement. Les questions relatives à la domiciliation, l'accueil, l'orientation et l'hébergement des publics reçus sur les MDS restent prioritaires. Le travail de collaboration avec les différents partenaires de ce champ (115, SIAO, CCAS, Etat ...) s'est poursuivi sur les objectifs posés en 2014.

Le service participe également au dispositif « Intervenants sociaux en commissariat » pour la commune de Marseille en apportant son expertise sociale sur les actions menées. La participation financière est de 39 712€.

### *La participation à la Commission Technique des Aides Financières et de Recours :*

Cette commission, pilotée par la Direction Enfance Famille, examine les demandes de recours d'aides financières d'aide sociale à l'enfance et de secours aux adultes effectuées par les usagers suite à un refus. Le service action sociale y participe pour apporter son expertise en matière d'aide aux personnes les plus démunies pour les Secours aux Adultes. Une décision est prise à partir de l'avis technique émis. En 2015, 17 commissions ont été organisées sur 22 programmées, permettant de traiter 299 dossiers de recours gracieux (AMASE et SAA confondus) contre 304 en 2014 soit une diminution de 1,65 %. Sur les 299 recours traités, on dénombre 133 dossiers de secours aux adultes émanant des MDS et d'organismes extérieurs, tels que les lieux d'accueil, les associations. 13 demandes d'avis techniques dont 3 concernent les secours aux adultes, chiffres stables par rapport à 2014.

*Le soutien au secteur associatif :* Dans le cadre de l'action sociale généraliste, le service soutient des associations qui assurent une action complémentaire aux MDS.

### **Le service accompagnement et protection des majeurs : SAPM**

*L'évolution du dispositif des Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) :*

Les mesures d'accompagnement se déclinent en 2 niveaux: La MASP de niveau I qui constitue une aide éducative à la gestion budgétaire et la MASP de niveau II qui prévoit une perception et une gestion des prestations sociales. 42 mesures de niveau I ont été accordées, dont 27 premières entrées dans le dispositif. Au 31 décembre 2015, 37 bénéficiaires étaient accompagnés dans le cadre d'une mesure de niveau I. Ce dernier demeure toujours moins identifié et sollicité que le niveau II.

189 Mesures de niveau II ont été accordées, dont 92 premières entrées. Au 31 décembre 2015, 177 bénéficiaires étaient accompagnés d'une mesure de niveau II soit une hausse sensible (+25%) de la file active par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par l'augmentation des orientations en sortie de mesure d'accompagnement social lié au logement, conséquence d'une meilleure articulation entre les deux dispositifs.

Dans le cadre de la facturation, le travail de simplification du traitement initié en 2014, sur les opérations de mandatement a été poursuivi et a abouti, en concertation avec la Direction des Finances et les services de la Paierie Départementale, à l'adoption d'une facture globale mensuelle, présentée par chaque association, et, ce, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015.

*La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) :* 28 dossiers ont été transmis au Procureur de la République (5 dossiers de plus qu'en 2014).

*L'évolution des informations préoccupantes des adultes vulnérables :* Les MDS ont traité 177 informations préoccupantes de situations d'adultes vulnérables. Les conclusions apportées ont été pour : 47% un classement sans suite, 34% une transmission au procureur, 6% une requalification en suivi social, 10% une transmission aux services de psychiatrie 10 % et de 3% à l'agence régionale de santé.

Par ailleurs, 52 dossiers de demandes d'investigations ont été transmis par les trois Parquets du département dont 75% provenant du Parquet de Marseille, 23% du Parquet d'Aix-en-Provence et 2% du Parquet de Tarascon.

*Le dispositif des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASELL):*

42 associations ont été subventionnées pour la mise en œuvre de 1955 mesures ASELL, ce qui correspond à 83 projets conventionnés pour un montant total de 4 602 520 €.

Le travail mis en œuvre par les associations au titre de l'ASELL s'exerce à travers deux mesures, généralistes et renforcées. 1468 mesures généralistes s'élevant à 3 141 520 € et 487 mesures renforcées pour 1 461 000 €.

Le SAPM a étudié 2612 dossiers: 2544 ont donné lieu à des notifications d'accord pour le suivi des ménages par les opérateurs soit 97,4% ; 38 dossiers ont été rejetés, soit 1,45% ; 30 dossiers ont fait l'objet d'une demande de renseignements complémentaires par le SAPM soit 1,15 % (restés en suspens au 31/12/2015).

Marseille Provence Métropole (MPM) et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence concentrent près de 63% des dossiers accordés.

### **Le service du logement**

Le service du logement est composé de 16 postes budgétaires. L'objectif des missions du service est la lutte contre les exclusions. Il contribue à l'accès au logement et au maintien dans le logement, au maintien de la fourniture des fluides, à la lutte contre la précarité énergétique,

à la prévention des expulsions domiciliaires et à la mise en œuvre de dispositifs pouvant concerner des publics ou des actions spécifiques.

## BILAN DES ACTIONS

Avec l'Etat, le service participe au co-pilotage du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPHD), à la coprésidence de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) et au co-pilotage du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage.

Il a en charge le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans ses aspects d'aide financière individuelle, d'accompagnement social collectif: ASC, ASELL de courte durée, ateliers de recherche logement et d'actions liées au logement: ateliers de quartier, ateliers d'auto-réhabilitation, développement de l'offre de logement temporaire et d'hébergement temporaire pour les personnes en grandes difficultés. Dans le cadre de l'accès au droit, il contribue à la mise en place d'un accompagnement juridico-administratif permettant de prendre en compte les difficultés sociales, économiques et culturelles des usagers pour les accompagner concrètement tout au long de procédures juridiques dont celles liées au domaine de l'habitat et du logement.

Il fait le lien avec les MDS dans le cadre d'autres dispositifs liés au logement et à l'habitat tels que le Droit au Logement Opposable (DALO) et la Commission Pour le Logement Décent (CPLD) de la CAF.

### *La prévention des expulsions domiciliaires :*

- 4264 demandes d'enquêtes sociales transmises au MDS (dont 2677 pour la ville de Marseille) dans le cadre des assignations aux fins de résiliation de bail, transmises aux MDS par ressort de Tribunal d'Instance.
- 809 demandes d'enquêtes sociales (dont 643 pour Marseille) dans le cadre de la réquisition du concours de la force publique, transmises aux MDS par arrondissement administratif.

### *Bilan du Fonds de Solidarité pour le Logement :*

*\* Chiffres non consolidés, \*\* Un même ménage peut bénéficier de plusieurs aides*

Aides financières du FSL- Bilan 2015 *	Nb d'aides accordées **	Rappel 2014	Evolution (2014 /2015)	Montant 2015		Rappel 2014	Evolution (2014/ 2015)
				prêts	subventions		
FSL Accès	4 129	4 114	-0,36 %	2 001 867	2 739 525		
FSL Maintien	1 398	1 488	-6 %	934 364	1 152 863		
FSL Energie	9 520	12 048	-21 %		2 672 423		
FSL Eau	1 315	893	+32%		76 277		
<b>TOTAL</b>	<b>16 362€</b>	<b>18 543€</b>		<b>9 577 319€</b> (hors frais de gestion)		<b>9 881 891€</b>	<b>- 3%</b>

En 2015, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a présenté devant le Tribunal Administratif : 8 recours intentés suite à des refus d'aide financière, 8 décisions rendues en faveur du Département. De plus, 2 recours supplémentaires ont été réglés à l'amiable, en intervenant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales qui s'est chargée de réévaluer leurs décisions, afin d'éviter une procédure au contentieux.

*L'accompagnement social :*

Dispositifs	Nombre de Mesures	Montants	Nombre d'opérateurs	Nombre de projets
<i>Accompagnement Social collectif (ASC) :</i>	<b>2 381</b>	<b>1 097 904</b>	<b>20*</b>	<b>30</b>
<i>ASELL CD</i>		173 550	6	7
<i>Atelier Recherche Logement (ARL)</i>		384 650	7	7
<i>Actions liées au Logement:</i>		<b>1134 340</b>		<b>26</b>
		<b>2 232 244€</b>		<b>56</b>

*\*un opérateur peut intervenir dans deux actions*

## PERSPECTIVES

L'année 2016 sera consacrée à consolider l'organisation de la direction adjointe, à développer son rôle de direction ressource, à simplifier les procédures pour gagner en réactivité et en efficacité et à renforcer le travail partenarial interne avec les autres services et directions sur des actions ou projets en cours. La DAAS sera mobilisée par plusieurs chantiers : la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du FSL et de la saisine directe par l'utilisateur d'une demande d'aide FSL, du PLALHPD ainsi que le lancement avec MPM d'un appel à projet sur la précarité énergétique, le travail sur la simplification des documents et des procédures, la rédaction d'un schéma départemental de l'action sociale et la participation à la réécriture de la charte de prévention des expulsions domiciliaires.

Le SAPM va s'employer à articuler au mieux les deux dispositifs MASP et ASELL dont il a la charge, mais surtout à rendre plus lisible et efficient le dispositif ASELL. Le SAS va développer le soutien technique sur les activités accueil et accompagnement, le partenariat technique avec une déclinaison de principes d'intervention, la transversalité des interventions au sein de la DGAS et la promotion d'actions culture afin de conforter son rôle de service-ressource auprès des MDS.

Un travail autour des actions sociales collectives sera engagé.

## DIRECTION ADJOINTE DES MOYENS GENERAUX

### MISSIONS

La Direction Adjointe des Moyens Généraux (DAMG) assure le suivi et la gestion des moyens humains des Maisons Départementales de la Solidarité de Territoire. Elle a également en charge les moyens techniques et logistiques des MDS mais aussi des directions centrales et de leurs sites déconcentrés afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions. Elle pilote le processus d'internalisation de la DQA au sein de la DGAS.

### MOYENS ET ORGANISATION

La DAMG compte 39 agents et est composée de quatre services opérationnels. Elle assure une fonction-ressource transversale auprès des MDS et des services centraux.

Le Service des Affaires Générales (SAG) gère les effectifs et les formations de l'ensemble des agents de la Direction, MDS comprises.

Le Service Bâtiments, Hygiène et Sécurité (SBHS) suit, en lien avec les directions techniques concernées, les projets de rénovation ou maintenance des bâtiments, de pilotage des équipements et des déménagements vers de nouveaux locaux de l'ensemble des directions de

la DGAS et de toutes les missions liées aux conditions de travail des agents en termes d'hygiène et de sécurité.

Le Service de l'Accueil et des Systèmes d'Information (SASI) gère l'équipe d'accueil du bâtiment d'Arenc et suit les processus informatiques et téléphoniques, ainsi que la Démarche Qualité Accueil (DQA).

Le Service du Budget, des Marchés Publics et des Conventions (SBMPC) assure la gestion des budgets et de la passation des marchés de la DITAS, le paiement des frais de déplacements des agents de la DGAS, ainsi que le suivi des ordres de mission.

## BILAN DES ACTIONS

Elle a été particulièrement mobilisée sur la mise en place du nouveau dispositif des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) qui a nécessité la passation d'un marché d'édition et de gestion, la création en lien avec la direction des finances et la paierie départementale, de 29 sous-régies et la nomination des mandataires chargés du fonctionnement de ces sous-régies ainsi que le développement d'un outil informatique adapté.

Concernant la DQA, elle s'est fortement impliquée dans l'accompagnement des 43 sites de la DGAS et notamment ceux retenus lors de l'audit de certification en mars 2015.

La Direction Adjointe des Moyens Généraux et la Direction Adjointe de l'Action Sociale ont mené plusieurs études réalisées par le SASI en vue de généraliser la dématérialisation du traitement des dossiers des Fonds d'Aide aux Impayés Energie/Eau du FSL et des relations aux usagers.

De même, un recensement de besoins réalisé dans le cadre d'un groupe de travail en lien avec 4 MDS Littoral, Vallon de Malpassé, Gardanne, Salon et le SAG a permis la transmission et l'archivage numérique des dossiers transitant entre les MDS, certains services centraux (SAG, SBHS, SBMPC) et la DRH. Une refonte des documents de services ainsi qu'une restructuration du classement des dossiers par thématiques et en fonction des missions ont également été réalisées sur les MDS.

## BILAN DES ACTIONS PAR SERVICE

**Le Service des Affaires Générales (SAG)** est constitué de 5 agents et d'un chef de service.

*Il a pour mission essentielle la gestion des ressources humaines de la DITAS* et des postes budgétaires ainsi que le suivi des demandes de formation des personnels et de stages des étudiants. En étroite relation avec la DRH, il intervient sur le recrutement et la gestion des vacances de poste, sur les mobilités en élaborant les dossiers présentés devant la Commission d'Examen des Mobilités (73 dossiers de mobilité en 2015). 66 recrutements ont été réalisés dont 55 assistants socio-éducatifs ; 6 de ces recrutements concernent des agents auxiliaires lauréats du concours territorial.

*Le service effectue le suivi des agents auxiliaires* : Il coordonne avec la DRH les formations spécifiques à mettre en place pour permettre à ces agents de préparer les concours de la fonction publique et de pérenniser ainsi leur emploi au sein de la collectivité en cas de réussite. Il veille particulièrement à ce que ces agents bénéficient de tous les accès aux formations et aux concours. Il anime les entretiens annuels permettant un suivi personnalisé de ces agents.

Le SAG effectue également de manière spécifique le suivi des agents recrutés dans le cadre de contrats d'avenir et participe au plan de formation de ces personnels. Il a œuvré en 2015 à l'évaluation de ces situations et à la proposition de stagiairisation des agents recrutés depuis 2 ans dans le cadre de ce dispositif.

*En matière de ressources humaines et de formation*, le SAG traite les propositions de promotion dans le cadre de la Commission Administrative Paritaire, le suivi des notations et la gestion des recours. Il participe à la gestion des différents régimes indemnitaires et reliquats.

Il instruit les demandes de formation des agents de la DITAS et, effectue le suivi de l'enveloppe budgétaire attribuée pour la prise en charge des formations payantes. Il a notamment participé à l'élaboration du dossier de reconnaissance de diplôme (RED), en lien avec la DRH, des assistants socio-éducatifs en poste d'encadrement et leur préparation au concours de Conseiller Socio-Educatif (CSE).

278 demandes de formations payantes pour un montant de 76 000€ ont été validées; 1888 formations gratuites et 4 formations personnelles ont été instruites. De même, 123 demandes de stage au sein de la direction centrale de la DITAS et des MDS (hors PMI), effectués par les étudiants, ont été traitées ; 64 ont fait l'objet de gratification.

Ce service a contribué également à la mise en place de l'entretien professionnel et à l'accompagnement des cadres sur le nouvel applicatif dédié. Il est régulièrement sollicité par le Directeur Général Adjoint et les cadres de la DGAS pour des expertises en matière de ressources humaines.

**Le Service Bâtiments, Hygiène et Sécurité (SBHS)** composé d'un chef de service, d'un adjoint et de 7 agents, assure le suivi des bâtiments DGAS dans les domaines de l'équipement, de la sécurité et de la santé au travail.

*Sur le site d'Arenc*, le SBHS assure la coordination technique, les interventions en matière d'hygiène et de sécurité pour tous les espaces communs, et la gestion des événements (communication et coordination des actions propres au site). En 2015, un important travail de consolidation des équipes sécurité-incendie a été réalisé.

*Pour les sites déconcentrés de la DGAS*, le service joue un rôle d'interface avec les directions centrales.

*Dans le domaine des bâtiments*, il contribue aux études des projets et à la planification et la préparation des travaux de maintenance, de rénovation ou d'aménagement des locaux. Il est amené à participer à la recherche de nouveaux locaux et à l'étude des projets présentés.

Ainsi, il a suivi en 2015, les projets de relogement de la MDST de Pressensé et du Pôle Départemental de Santé d'Aix en Provence, la création du Pôle Départemental de Santé des Flamants, la Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA) de la MDS de Proximité de Miramas, le réaménagement de l'accueil de l'Espace du Pays d'Aix,...). Une quinzaine d'études de projet a été réalisée pour les locaux de la DGAS. 9 projets ont été validés et réalisés, 4 sont en cours, les autres projets étant en attente de décision. Le chantier transversal pour la sécurisation des locaux est poursuivi, impactant les services des bâtiments, de la sûreté et les services utilisateurs. Le SBHS a assuré l'interface avec les directions de moyens dans le cadre de 8 déménagements (MDS Belle de Mai et Bonneveine notamment) ou de redéploiements. Il suit les demandes faites auprès du service d'assistance informatique (7/20) par les services déconcentrés.

*En matière d'hygiène et de sécurité*, le SBHS, correspondant du service des relations sociales et de prévention des risques de la DRH, procède au suivi des Documents Uniques (en 2015 : déploiement poursuivi sur les sites de la DPMISP, les Pôles d'Insertion, les CMPP et la Maison de l'Adolescent en attente de présentation au CHS). Le SBHS a également suivi la

mise à jour du Document Unique sur les MDS. Il anime le réseau des assistants de prévention et des délégataires et contribue au suivi des formations.

Il a également une mission d'assistance auprès des membres du CHS, pour la préparation des visites des Agents Chargés des Fonctions d'Inspection – ACFI (organisation, réunions préparatoires, plans de prévention...), ainsi que pour la collecte des documents qui doivent apparaître dans le Registre Unique de Sécurité et de Santé au Travail (RUSST).

Par ailleurs, il contrôle les préconisations émises par la mission-conseil et recense les équipements en matière de Sécurité-incendie.

Enfin, des visites conjointes avec le service Propreté, Hygiène, Déchets et Espaces Verts (PHYDEV) ont été organisées sur 9 sites afin d'améliorer les conditions d'hygiène des locaux. Une présentation des nouveaux outils de contrôle a été faite sur chaque site.

*En matière de logistique*, le SBHS valide et suit les demandes (mobilier, matériel, téléphonie mobile, place de parking...) ainsi que les enveloppes budgétaires pour les fournitures de bureau notamment. Le service dispose d'une ligne budgétaire de 5 000 € dédiée aux achats dans le cadre de situations d'urgence ou particulièrement sensibles (livraison sur les sites de bouteilles d'eau en période de canicule). Le suivi des conventions d'occupation des locaux passées entre les sites déconcentrés et leurs partenaires est également confié au SBHS.

*Concernant la gestion des navettes courrier*, 23 navettes hebdomadaires sont désormais planifiées auxquelles s'ajoutent des navettes spécifiques réalisées sur demande.

### **Le Service Accueil et Systèmes d'Information (SASI)**

*Les missions*: Le SASI gère l'équipe de l'accueil central du site ARENC. Il est responsable de la Démarche Qualité de l'Accueil du site. Il est également en charge du pilotage de la DQA au sein de la DITAS, des MDS et accompagne les directions dans le cadre de l'intégration de la DQA. Il intervient dans le processus d'informatisation de la DITAS.

Il est amené à contribuer à l'élaboration des tableaux de bord et des indicateurs statistiques et participe ainsi à la démarche évaluative. Il est composé d'une équipe d'accueil de 9 agents, dont 8 travaillant en brigades, de deux référents informatiques et d'une secrétaire, encadrés par un chef de service et son adjointe soit 14 agents.

#### *L'accompagnement de la démarche qualité de l'accueil (DQA)*

Une partie du service est amenée à se déplacer sur les sites, et à contribuer en grande proximité, à l'accompagnement de l'encadrement des MDS. Cet accompagnement du SASI se répartit sur deux volets : administration générale et qualité de l'accueil.

L'équipe référente du SASI est également fortement engagée dans le processus d'internalisation de la DQA de la DITAS mais aussi auprès de tous les référents qualité des directions de la DGAS et de leurs sites déconcentrés en vue de maintenir leur certification et afin d'améliorer l'accueil physique et téléphonique des usagers. 49 revues de sites/directions ont été réalisées concernant les 43 sites de la DGAS compris dans le périmètre de l'audit de certification. Les revues de direction de la DITAS du 30/11/2015 et la revue de DGAS du 16/12/2015 ont relevé un bon niveau d'intégration et d'internalisation de la DQA malgré un taux conséquent de mobilité des référents DQA (24%). En effet, l'impact de cette mobilité est compensé par un fort investissement des nouveaux responsables dans les formations menées en interne (38 agents) et 22 appuis méthodologiques sur sites.

*En matière d'accueil du site Arenc*, l'équipe de l'accueil central d'Arenc reçoit le public qui s'adresse aux directions centrales ou à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. L'enquête interne relative à la satisfaction de l'accueil des usagers conduite en février 2015 et les résultats de l'audit de certification AFNOR effectué en mars 2015 dans le service, ont

confirmé les engagements qualité et renouvelé la certification de l'accueil du site Arenc et du service.

*En matière de communication interne*, le service, en lien avec la Direction de la communication, développe le plan de communication interne. Il participe à la mise à jour du site Treizenet pour la DITAS.

*En ce qui concerne l'informatisation de la DITAS*, le SASI, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication, les directions centrales et l'expert informatique du SARPE, intervient dans le développement et le déploiement des logiciels ainsi que dans la maintenance du parc informatique (1498 unités centrales en MDS et 92 treizebox dans les services centraux). Par ailleurs, il veille aux bonnes pratiques informatiques conformément aux dispositions de la CNIL et des chartes et règlements internes au Département en lien avec les chefs de service et les correspondants informatiques des MDS.

*En matière de développement des applicatifs* : Le service a contribué au développement de deux projets informatiques transversaux : l'élaboration du cahier des charges de l'informatisation du dispositif des Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) et le Référentiel Unifié des Usagers (RUU) visant à fédérer l'ensemble des bases de données liées aux dispositifs sociaux. Le service a pu accompagner le déploiement d'une nouvelle version du logiciel SAP, mise en production en juillet 2015.

*Dans le domaine de la téléphonie* : Le service, en lien avec la DSIT et le prestataire, a participé aux tests sur les fonctionnalités d'un nouvel infocentre de téléphonie permettant des requêtes statistiques plus spécifiques. Il s'est fortement mobilisé pour accompagner les accès et la formation des utilisateurs-référents qualité en interne.

L'ensemble des secrétaires généraux et adjoints au responsable de MDS de proximité ont été formés sur 3 sessions effectuées sur Arenc ainsi que les chefs des services : Bâtiments, Hygiène et Sécurité (BHS), Budget, Marchés Publics et Conventions (BMPC), Action Sociale (SAS), Administration, Ressources, Pilotage et Evaluation (SARPE), Accueil et Système d'Information (SASI), un correspondant informatique de la Direction de l'Insertion et des correspondants DQA, soit 44 agents.

*En ce qui concerne l'archivage* : en lien avec la Direction des Archives Départementales, le service a assuré l'interface afin de finaliser les chartes d'archivage de la DITAS et plus particulièrement la charte d'archivage des MDS (volets administration générale et mission cohésion sociale).

**Le Service du Budget, des Marchés Publics et des Conventions (SBMPC)** est composé de 8 agents dont un chef de service, une secrétaire et 6 personnes assurant la gestion administrative, financière et comptable des différents dispositifs.

*Les missions :*

Le SBMPC élabore le budget et gère les crédits de la DITAS. Il procède aux paiements relatifs aux actions engagées dans le cadre de conventions par les services de la DAAS avec les associations et organismes en faveur du logement ou de l'accompagnement des publics.

Il assure la liquidation des dépenses liées au Fonds de Solidarité pour le Logement (dispositif qui représente 81 % du budget de la DITAS), à l'insertion par l'habitat et aux dispositifs de prévention sociale. Il s'agit de subventions de fonctionnement à des associations.

Ces dépenses liées aux projets collectifs de développement social qui ont nécessité l'émission de 6053 mandats, comprennent enfin les aides financières participant au règlement des frais

de séjours de classes transplantées en faveur d'enfants scolarisés en Zones Urbaines Sensibles (15475€).

Ce service procède également au paiement des frais de déplacement de l'ensemble des agents de la DGAS (contrôle des états de frais, validation, liquidation par virement).

Le service assure par ailleurs, l'élaboration, la passation et le suivi financier des marchés publics suivants : la gestion administrative, financière et comptable du FSL (traitement des aides financières individuelles pour l'accès et le maintien dans le logement (lot 1) et impayés d'énergie et de services téléphoniques (lot 2) ainsi que la confection, l'emballage, la livraison de colis alimentaires (lot 1) et de produits de toilette (lot 2).

Il est également en charge des marchés publics concernant l'achat et la livraison de jeux et jouets (lot 1), de matériel pédagogique et d'activités manuelles (lot 2) et de matériel d'activités physiques et sportives (lot 3), l'étude sur la sédentarisation des gens du voyage, les prestations d'interprétariat et de traduction et la gestion de chèques d'accompagnement personnalisé en faveur des populations défavorisées du Département.

En outre, ce service s'est vu confier en 2015, la responsabilité d'un marché pour l'accompagnement à l'élaboration et à la rédaction du Schéma Départemental d'Action Sociale de la DITAS.

### **PERSPECTIVES 2016 DE LA DIRECTION ADJOINTE DES MOYENS GENERAUX**

La DAMG sera particulièrement mobilisée sur les axes suivants :

- Assurer au sein des MDST, la mise en place du dispositif des Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) qui seront distribués dès le mois d'avril 2016, et veiller au bon fonctionnement des 29 sous-régies.
- Mettre en œuvre l'informatisation du dispositif CAP intégré au logiciel SAP et du Référentiel Unifié des Usagers(RUU) et poursuivre les axes du plan d'informatisation de la direction et des MDS notamment dans le champ de la dématérialisation et de développement des outils,
- Renforcer le processus d'internalisation de la Démarche Qualité de l'Accueil et maintenir la certification des sites DGAS,
- Poursuivre le plan de communication interne de la direction et des MDS notamment sur l'intranet et généraliser l'accès des documents transverses à l'ensemble des acteurs DQA de la DGAS,
- Piloter la relocalisation de la MDST de Pressensé et les déménagements des MDS de Marseille et d'Arles,
- Procéder à la publication du marché relatif à l'accompagnement à la rédaction du Schéma Départemental de l'Action Sociale pour la DAAS,
- Rédaction d'une convention de gestion du FSL avec la CAF en lieu et place d'un marché public.

### **PERSPECTIVES 2016 DE LA DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE**

Intégration des nouveaux axes de politiques publiques issus des **Etats Généraux de Provence** dans le futur schéma départemental de l'action sociale et pilotage de leur mise en œuvre au sein des services centraux et des MDS dès validation par l'Assemblée Départementale.

Poursuivre le processus d'harmonisation de l'organisation et les pratiques professionnelles au sein de l'ensemble des MDS,

Développer les axes prioritaires de l'action sociale de façon lisible et visible par tous sur tous les territoires du Département,

Continuer l'effort de modernisation et de simplification des procédures (imprimés, supports de communication, formulaires),

Consolider la mise en œuvre du projet de direction au sein des MDS par :

- la prise en compte des préconisations issues des groupes experts des MDS après validation de la collectivité dans le cadre de la démarche d'évaluation.
- le développement des processus de dématérialisation et d'informatisation en priorité, le suivi de l'informatisation du dispositif CAP intégré au logiciel SAP devant être opérationnel en avril 2016
- la consolidation du partenariat avec les grandes institutions ou associations sous forme de convention,

Maintien des engagements liés à la certification de la qualité de l'accueil des usagers dans tous les sites de la DGAS.

## MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ

### MISSIONS

L'organisation des Maisons Départementales de la Solidarité se structure autour de trois missions : enfance-famille, cohésion sociale, promotion de la santé et de cinq programmes : santé, protection maternelle et infantile, protection de l'enfance, prévention sociale et protection des majeurs. Ces missions se conduisent de façon transversale en y intégrant l'accueil des publics. Les 21 MDS de territoire regroupent 1178 postes budgétaires tous cadres confondus, représentant 18 métiers des filières administratives et médico-sociales.

### BILAN DES ACTIONS

*Dans le cadre du pilotage :* Outre le fonctionnement des sites dans les aspects bâtiments et sécurité, les directeurs de MDS, appuyés par leurs adjoints, pilotent les actions de solidarité menées sur leur territoire et de manière transversale avec les partenaires.

Cette année a vu l'aboutissement de la réflexion engagée dans le cadre de la démarche évaluative de la DITAS concernant l'organisation et le fonctionnement des MDS, les missions, l'équipe collégiale de direction, les articulations internes, l'harmonisation de la mise en œuvre des procédures, l'évolution des pratiques professionnelles et la conduite de projets de territoire.

Plus de 100 participants émanant des MDS se sont concertés au sein de 9 groupes d'experts sur ces thématiques qui ont fait l'objet d'une analyse en fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2015. Des propositions issues des synthèses des pilotes experts et des conseillères techniques ont été présentées à la direction. Elles seront intégrées dans le projet de direction de la DITAS.

*Concernant l'administration générale :* Les MDS sont fermement engagées dans la certification AFNOR. Elles l'ont encore démontré lors de l'audit de certification de mars 2015 qui a eu lieu sur les MDS du Nautile, d'Istres, de Marseillan et de Tarascon.

L'appropriation de la Démarche Qualité de l'Accueil a été renforcée par 14 appuis méthodologiques adaptés, ainsi que par la formation aux plans d'actions et à l'utilisation du nouvel infocentre de la téléphonie dont elles ont bénéficié. Le processus d'internalisation de la DQA a été également consolidé lors des rencontres des référents qualité, en lien avec le SASI, en charge de la qualité. Les secrétaires généraux et les adjoints au responsable de MDS de proximité, en tant que correspondants informatiques et référents qualité, ont accompagné les pratiques expérimentales de dématérialisation du cahier de messages et de prise de rendez-vous. Le déploiement en juillet 2015, des nouvelles fonctionnalités dans le SAP a permis de généraliser leur utilisation au sein des MDS. 200 agents (secrétaires, travailleurs sociaux et CESF) ont bénéficié de la formation et la sensibilisation assurées en interne. Le traitement informatisé apporte une meilleure traçabilité en matière de modalités de contacts des usagers et de prise en compte de leur demande dans les délais contraints.

Il en ressort un meilleur pilotage de la Qualité en particulier sur l'accueil et sur la mission cohésion sociale, au moyen du suivi régulier des indicateurs, dont le recueil a été amélioré et affiné. 28 revues de sites DQA ont permis d'évaluer les mesures qualité et d'orienter les engagements d'amélioration à suivre.

5 MDS ont contribué à un état des lieux de l'affichage en salle d'attente afin de mutualiser et de mieux cibler la communication en direction des usagers. Un support commun servant de référence a été réalisé et diffusé.

*Concernant la dématérialisation et l'informatisation, les MDS se sont également associées à la démarche de dématérialisation des dossiers en participant à un groupe de travail, sur le classement et la transmission d'information. La charte d'archivage des MDS (volets administration générale et mission cohésion sociale) a été signée en novembre 2015.*

A noter l'installation du logiciel NOVA et l'utilisation progressive du portail PASS EDF par les travailleurs sociaux, au sein des MDS ainsi que la mise en conformité du SAP, préalable à la mise en place du référentiel unifié des usagers en créant la possibilité de constituer des dossiers par personne plutôt que par ménage.

Des MDS-pilotes ont également contribué à un processus de traitement par formulaires d'enquêtes permettant le traitement des demandes transitant par la cellule gérant le dispositif des relations aux usagers.

*En matière de téléphonie, 826 868 appels ont été reçus en MDS, représentant la moitié des appels de la DGAS et le quart de ceux du Conseil Départemental. Lors de l'installation du nouvel infocentre en septembre 2015, les nouvelles données accessibles aux référents qualité et aux directeurs ont mis en évidence un taux de ressenti d'appel usagers moins satisfaisant que le taux de ressenti service. Suite à l'analyse des taux d'appels et en fonction de leur volumétrie, plus d'un tiers des MDS ont été amenées à recourir à un appui technique en vue de modifier les équipements de téléphonie.*

*Le développement d'outils spécifiques* tels que les plannings de réservation de bureaux ou de salles de réunions, de suivi d'activités sont réalisés. Cela optimise la communication interne et permet de mieux maîtriser la planification des activités au sein du site.

En lien avec la Direction de l'Insertion, l'amélioration du CAIE (Cahier des Actions d'Insertion Electronique) sur les MDS des Flamants, du Nautile, de Vallon de Malpassé et le Pôle Insertion des 13/14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille s'est poursuivi et conforte le travail de collaboration en matière d'intervention et de suivi des allocataires du RSA.

## INDICATEURS D'ACTIVITE

Cette année, les MDS ont réceptionné près de 475 853 usagers, soit un flux de public de 1991 personnes par jour, chiffres constants par rapport à l'an dernier (*Sources : grille du flux du public et recueil des données des MDS*). Par ailleurs, l'exploitation statistique du logiciel de gestion SAP, permet d'apprécier leur activité en direction des ménages s'adressant au service social départemental.

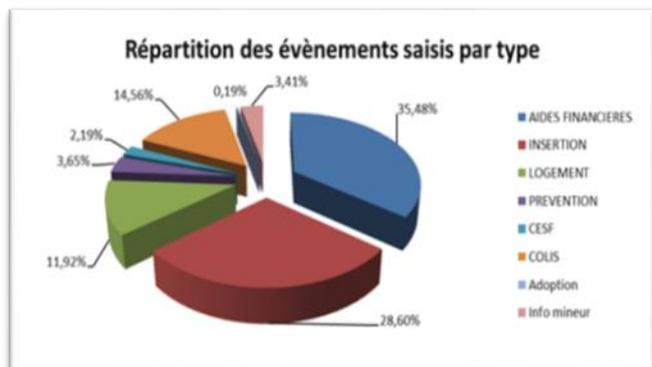
*1. Dans la base de données SAP, la mobilisation des dispositifs et la saisine des travailleurs sociaux ont généré l'enregistrement de 68492 ménages en 2015 (67 800 en 2014) soit une légère hausse par rapport à 2014.*

Pour rappel : les ménages ont bénéficié d'au moins une intervention de la part des assistants sociaux ou des conseillères en économie sociale et familiale (CESF). Chaque événement correspond à une action ou une mesure engagée pour un ménage et le même ménage peut bénéficier de plusieurs actions dans l'année. Des tableaux statistiques mensuels relatifs aux dispositifs d'aide (mis en œuvre par les travailleurs sociaux y compris les CESF) sont produits par semestre. Sur les dispositifs d'aide, 102 920 événements ont été enregistrés en 2015. (1862 événements par rapport à l'année 2014). Cela est dû à l'impact de la nouvelle version du SAP, déployée en juillet 2015 qui est plus contrainte en matière de saisie. De plus, la formation et le nouveau guide de saisie contribué à l'amélioration de la saisie des utilisateurs, en évitant les doublons de dossiers ou d'événements.

Les tableaux suivants présentent la répartition des événements enregistrés par nombre et par MDS. Le nombre d'événements enregistrés varie sensiblement selon les MDS.

MDS	AIDES FINANCIERES	INSERTION	LOGEMENT	PREVENTION	CESF	COLIS	Adoption	Info mineur	TOTAL
MDS AIX EN PROVENCE	2 483	2 018	767	427	231	1050	16	284	7 276
MDS ARLES	3 202	3 049	600	456	22	2129	8	229	9 695
MDS AUBAGNE	1 774	1 135	323	297	121	958	13	236	4 857
MDS ISTRES	1 829	988	427	201	49	1463	11	186	5 154
MDS MARIGNANE	852	806	257	211	278	401	8	143	2 956
MDS MARTIGUES	1 254	1 061	318	244	242	837	13	177	4 146
MDS SALON	1 404	1 163	354	84	6	494	20	172	3 697
MDS VITROLLES	929	841	303	152	71	641	8	121	3 066
MDS GARDANNE	893	693	257	223	48	343	6	89	2 552
MDS Vallon de Malpasse	1 106	1 114	432	44	6	541		117	3 360
MDS LE NAUTILE 13emeE All Pdc	850	1 041	470	151	21	983	3	83	3 602
MDS LES FLAMANTS 14eme	2 428	2 400	867	202	33	495	14	263	6 702
MDS LA VISTE 15eme ouest	1 498	1 402	500	84	433	754	2	139	4 812
MDS L'ESTAQUE 15emeE 16eme	2 496	1 971	663	168	46	136	7	128	5 615
MDS PRESSENSE 1er	1 655	1 382	810	91	84	946	7	125	5 100
MDS BELLE de MAI 3eme	2 299	1 948	725	100	181	65	4	180	5 502
MDS SAINT SEBASTIEN 5 6 7 eme	3 489	2 144	1 820	176	18	223	26	178	8 074
MDS LITTORAL 2eme	1 516	773	456	103	78	454	5	55	3 440
MDS CHARTREUX 4 12 eme	1 629	1 049	577	17	24	517		193	4 006
MDS ROMAIN ROLLAND 8 9 10 eme	1 940	1 441	1 038	170	168	776	22	281	5 836
MDS SAINT MARCEL 11eme	995	1 012	303	155	95	783	3	126	3 472
<b>TOTAL</b>	<b>36 521</b>	<b>29 431</b>	<b>12 267</b>	<b>3 756</b>	<b>2 255</b>	<b>14 989</b>	<b>196</b>	<b>3 505</b>	<b>102 920</b>

La répartition par MDS et par type d'événement indique que, comme en 2013 et 2014, le traitement de l'urgence sociale avec l'attribution d'aides financières et d'aides en nature (colis) représente plus de la moitié des dispositifs utilisés par le service social.



Type Evènement	2014	2015
AIDES FINANCIERES	37 684	↓ 36 521
INSERTION	28 647	↑ 29 431
LOGEMENT	13 788	↓ 12 267
PREVENTION	3 844	↓ 3 756
CESF*	2 277	↓ 2 255
COLIS	15 089	↓ 14 989
ADOPTION	196	↔ 196
INFO MINEUR	3 257	↑ 3 505
TOTAL	104 782	↓ 102 920

\*CESF : il s'agit d'événements liés à l'activité des conseillères en économie sociale et familiale telles que les actions spécifiques, le surendettement et l'action éducative budgétaire.

On note également une constance dans les autres axes d'intervention à fort impact sur le public en matière d'insertion (qui représente un quart de l'activité enregistrée) et de logement des publics y compris l'activité spécifique des CESF (Sources SAP).

**2. Les indicateurs d'aides financières instruites et mobilisées dans le cadre de l'intervention des travailleurs sociaux :** Les aides financières de l'Aide Sociale à l'Enfance (source Génésis) s'élèvent à 4 960 968 €, les MDS ont mobilisé 3 921 615€ (Montant identique à 2014), soit 79% de l'enveloppe globale. Celles ayant connu l'augmentation la plus forte sont : Aubagne, Belle de Mai et de Vitrolles.

S'agissant des secours aux adultes, l'enveloppe globale de 1 549 411€ a été mobilisée pour un montant de 1 123 921€ sur les MDS, soit 72%. La plus forte augmentation concerne les MDS de Belle de Mai, Littoral, Gardanne et Aix-en-Provence.

**3. Concernant les indicateurs d'accueil téléphonique et d'accueil physique liés à la démarche qualité,** deux types de données sont enregistrés dans les modules du SAP : la prise de message et la réception sur rendez-vous. Les dates de délais sont également enregistrées. Les comptages permettent donc de tracer les délais et d'évaluer le respect des engagements de service de la DQA et d'ajuster la planification des rendez-vous.

S'agissant de la prise de messages dématérialisée, le délai de taux de rappel annuel dans les 3 jours est de 70% sur les 26 421 messages traités par le secrétariat et les travailleurs sociaux. Au 31/10/2015, 64 007 réceptions sur rendez-vous ont été enregistrées dans 10668 permanences des assistantes sociales et des CESF. Le délai moyen est de 14 jours.

## PERSPECTIVES MDS

- Poursuivre les actions de solidarité engagées sur le territoire,
- Maintenir les instances de fonctionnement et de régulation en interne aux MDS,
- Mettre en œuvre les dispositifs liés aux CAP,
- Développer les nouveaux axes de travail en matière de politique du logement et de la lutte contre les exclusions,
- Intégration des préconisations suite à la synthèse des groupes experts concernant le bilan et l'organisation des MDS,
- Reprendre la réflexion sur les projets de territoires notamment en fonction du futur Schéma Départemental d'Action Sociale.

## DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT



## DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA RECHERCHE

### MISSIONS

La DEAR couvre les champs d'action suivants :

- **Les opérations et équipements structurants**, pour lesquels le Département investit via des partenariats importants : Grand Port Maritime de Marseille, Euroméditerranée, le pôle des industries maritimes de La Ciotat, le port d'Arles, le projet Henri FABRE etc.
- **L'urbanisme**, par la prise en compte dans les documents locaux d'urbanisme des politiques départementales.
- **Le soutien aux activités économiques**, dans le cadre duquel le Département a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Le Département participe également à l'animation et à la promotion économique du territoire. Il intervient aussi dans un secteur économique innovant, celui de l'économie sociale et solidaire.
- **La planification et la prospective** : missions transversales de réalisation d'études prospectives sur l'économie, l'emploi et l'aménagement du territoire, l'information économique, statistique et cartographique.
- **Le tourisme**,
- **La recherche et l'enseignement supérieur** au travers du renforcement des pôles de compétences d'enseignement supérieur et de recherche, et de la participation à l'émergence de grands projets structurants de compétitivité.

Outre l'équipe de Direction, la DEAR est composée de 4 services :

- le service aménagement et urbanisme,
- le service entreprises qui regroupe les secteurs d'aide aux entreprises, animation économique, économie sociale et solidaire,
- le service études et partenariats qui regroupe la mission promotion, et le secteur études et prospectives.
- le service recherche et enseignement supérieur.

### MOYENS

#### ⇒ Humains

Postes	Effectif	ETP
Catégories A	16	15,8
Catégories B	7	6,5
Catégories C	11	10,6
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>32,9</b>

#### ⇒ Financiers

Le budget consacré aux actions de la direction a mobilisé en 2015, **33 879 061 €** de crédits de paiement en investissement et **12 617 248 €** en fonctionnement.

### Etats Généraux de Provence

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la démarche des **Etats Généraux de Provence** qui ont été organisés de septembre à décembre 2015.

Le débat lancé avec les forces vives du département a mis en évidence le paradoxe d'un département qui dispose d'atouts majeurs déterminants mais pour autant d'indicateurs préoccupants dont notamment un taux de chômage de 12,2 %, un déficit d'emplois salariés, d'entreprises de taille intermédiaire etc...

A partir de ce travail, le Conseil Départemental a défini des **perspectives** et plus précisément une stratégie cohérente et globale pour construire la Provence de demain en 4 axes prioritaires :

1. Un département promoteur de la solidarité active ...
2. ... garant du patrimoine d'hier et de demain ...
3. ... en plaçant la question de l'emploi au cœur des préoccupations ...
4. ... et en relevant le défi de la mobilité

La DEAR est plus spécifiquement concernée par la question de l'emploi. Elle a élaboré un plan d'actions reposant sur :

- Un dispositif d'accompagnement des grands projets structurants pour leur donner toutes les conditions de leur réussite.
- En rapprochant les demandeurs d'emplois des entreprises, en s'appuyant sur des pactes d'objectifs avec le monde économique et grâce à ma mise en place d'une équipe projet transversale avec la direction de l'insertion pour rapprocher l'offre d'emplois de la demande. Cette dernière mesure a notamment donné naissance au projet d'accélérateur de l'emploi destiné aux bénéficiaires du RSA et qui sera mis en place en 2016.

## DOSSIERS TRANSVERSAUX

### AGENDA 21

Pour promouvoir le développement durable dans ses politiques publiques, le Département s'appuie sur un **Agenda 21** qu'il a élaboré comme un outil méthodologique assurant une évolution de la manière de penser et d'agir ainsi que la cohérence territoriale nécessaire à l'efficacité des politiques territoriales. **Un plan d'actions contenant une cinquantaine d'actions** sans compter celles au intégrées au Plan Climat Energie territorial (PCET) a été retenu.

Celui-ci revu chaque année, implique une évaluation annuelle. **Un processus d'autoévaluation** des fiches par les pilotes a donc été mis en œuvre, avec pour finalité, de dégager des propositions d'amélioration, mais aussi des interactivités entre dispositifs.

**En fin d'année 2015, ce processus d'auto-évaluation géré par le référent DGA a donc été conduit en articulation avec la mission Agenda 21 et les différents pilotes au sein des directions.**

**Le référent DGA choisi au sein de la DEAR** a assuré la coordination entre la mission Agenda 21 et l'ensemble des directions de la DGA, les pilotes et assistants auto évaluation de la direction ayant participé à ce processus.

### PROGRAMMES EUROPEENS

Outre le suivi de l'avancée des programmes européens en cours concernant la période 2006-2013, l'année 2015 a été consacrée au lancement **de la nouvelle programmation 2014-2020 pour ce qui concerne les trois fonds structurels, FEDER, FSE, et FEADER.**

Cette programmation a été mise en œuvre sous forme d'appels à projets début 2015 pour ce qui concerne les deux premiers fonds, plus tardivement (octobre et novembre) pour le FEADER.

La Direction assure la représentation et la participation de la collectivité à différentes réunions techniques et institutionnelles centrée sur la programmation, assure en interne l'information des services et la formulation de propositions. Elle est chargée en outre, de la coordination des cofinancements dans le cadre des programmes en cours.

### **CONTRATS DE PROJETS ETAT REGION**

L'année 2015 a été marquée par la signature du CPER par l'Etat et la Région pour la nouvelle période de contractualisation 2014-2020, et du début de mise en œuvre (comité techniques et comités de programmation) de la programmation d'actions nouvelles, l'année 2014 ayant été seulement un accord de transition, assorti d'une liste d'opérations correspondant à des projets du CPER précédent devant être reconduits ou terminés.

**La DEAR est chargée du suivi des contrats de projets Etat-Région pour la collectivité, représente la collectivité aux différentes instances de programmation et coordonne les actions menées relevant d'autres directions. Elle élabore les conventions départementales d'application avec la Région sur la base desquelles le CD13 soutient financièrement des opérations cofinancées par l'Etat et la Région.**

Un projet de convention départementale d'application a été préparé, au terme d'échanges avec la Région actant du co-financement du Conseil Départemental. Cette négociation a été interrompue par les élections régionales.

### **DEMARCHE QUALITE ACCUEIL**

La direction participe largement au pilotage de la démarche qualité accueil, dynamique qui a permis à la collectivité d'obtenir en 2008 une certification AFNOR « accueil physique et téléphonique », au regard d'un cahier des charges. Ce pilotage vise le suivi et le maintien de cette certification pour les services de la collectivité qui doit être renouvelée tous les trois ans.

**En mars 2015 un audit de certification a permis le renouvellement de cette certification**

Le pilotage de la démarche est assuré au niveau la DGAED par un référent qui relève de la DEAR (conseiller technique) et qui intervient pour l'ensemble des directions.

### **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

La collectivité a décidé d'élaborer **un schéma directeur d'aménagement numérique**, portant sur l'ensemble du territoire départemental. Ce document recense les infrastructures et réseaux de communication électroniques existants, définit une stratégie de développement de ces réseaux, prioritairement à très haut débit fixe et mobile, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Au terme d'une procédure de marché, un bureau d'études a été choisi. Il a été chargé de l'élaboration du schéma pendant une période de 8 mois au cours de laquelle des comités techniques et pilotage représentant l'ensemble des représentants institutionnels du territoire, ont été organisés. L'étude finalisée en fin d'année présente un scénario technique de déploiement de la fibre optique pour les zones blanches.

L'ensemble de ces dossiers est suivi par le conseiller technique de la direction.

## SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### MISSIONS

Le secteur Aménagement et Urbanisme intervient avec trois objectifs principaux :

- Améliorer l'attractivité et l'accessibilité du département ;
- Promouvoir une gestion économe et équilibrée de l'espace ;
- Conforter le tissu économique local.

### BILAN DES ACTIONS

#### 1. AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DU DÉPARTEMENT

##### - Soutien au développement du Grand Port Maritime de Marseille

- Les financements apportés par le Conseil Départemental dans le cadre du partenariat avec l'établissement public sont ciblés sur le développement du transport conteneurisé, le report modal vers le fer et le fleuve et l'amélioration des accès ferroviaires des bassins Est et Ouest du Port. En 2015, le Département a versé 0,9 M€ au GPMM pour l'achèvement des travaux d'aménagement de la zone logistique de la Feuillane, l'amélioration des accès ferroviaires, et la remise en état de la Forme 10 dans le but d'y relancer l'activité de réparation navale industrielle.
- Par contre, le projet de chantier de transport combiné de Mourepiane du chantier de transport combiné de Mourepiane, incontournable pour le développement des trafics des bassins Est et la réalisation de l'extension d'Euroméditerranée a fait l'objet d'une enquête publique défavorable. Ce projet risque d'être retardé de plusieurs mois.

##### - Accompagnement des études de la LN PCA

Le projet LGV PACA a évolué. Plus orienté vers les transports du quotidien, il se poursuit dorénavant sous le nom de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur.

En 2015, la deuxième phase des études préalables à l'enquête publique a été engagée pour constituer le dossier d'enquête publique sur les deux sections de priorité 1 : Marseille-Aubagne et La Siagne-Nice.

Le Département a versé à SNCF Réseau, 768 800 €, représentant le 2<sup>ème</sup> acompte de sa participation à la 2<sup>ème</sup> phase des études préalables à l'enquête publique.

##### - Soutien au développement du transport de marchandises

Le Conseil Départemental accompagne le développement de la filière logistique dans l'ouest de son territoire, favorisant l'émergence de moyens de transport alternatifs à la route. Il participe, à hauteur de 135 000 € par an, au financement des dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Équipement Euro-Alpilles chargé de la gestion de la plate-forme logistique multimodale Clésud.

##### - Participation à l'opération Euroméditerranée

L'année 2015 a été marquée par la poursuite des travaux d'aménagement du boulevard du Littoral, le lancement de l'étude urbaine sur le secteur de la Grande Joliette, l'aménagement du parc urbain de la ZAC St Charles, la poursuite des opérations de rénovation urbaine sur les îlots dégradés du dossier ANRU et de Montolieu, et le démarrage des opérations sur le périmètre de l'extension d'Euroméditerranée. Le Conseil Départemental a financé à hauteur de 2,55 M€ les travaux et études réalisés en 2015.

## 2. PROMOUVOIR UNE GESTION ÉCONOME ET ÉQUILBRÉE DE L'ESPACE

### - Avis sur les documents locaux d'urbanisme

Le SAU est chargé de la formulation des avis du Conseil Départemental sur les documents d'urbanisme et de planification en matière d'aménagement du territoire.

Cet avis est donné dans le cadre d'un groupe de travail transversal animé par un agent du service.

Le nombre de dossiers soumis à l'avis du Département, est croissant compte-tenu de l'évolution constante du droit de l'urbanisme et de la réforme territoriale (obligation pour les Communes d'engager les PLU avant décembre 2015, intégration des dispositions des lois ALUR et LAAAF, finalisation des SCoT et PLU avant la création de la métropole Aix-Marseille Provence,...).

### - Avis sur l'aménagement commercial

Le Service assure, auprès de l'élu représentant la collectivité au sein des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône, une expertise de dossiers.

### - Participation aux Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le SAU participe, aux côtés de la Direction des Routes qui pilote le dispositif, au suivi des démarches d'élaboration des 17 Plans de Prévention des Risques Technologiques sur le territoire des Bouches-du-Rhône, en ayant particulièrement en charge l'analyse de l'impact financier des PPRT pour la collectivité et la gestion financière de sa participation.

## 3- CONFORTER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

### - Revitalisation des Chantiers navals de La Ciotat

Depuis 1996, l'Europe, l'État, la Région, le Département, la Communauté Urbaine, la ville de La Ciotat et la CDC œuvrent au travers de la SEMIDEP pour la revitalisation du site des chantiers navals de La Ciotat. Aujourd'hui, La Ciotat, avec ses équipements exceptionnels et ses 600 employés hautement qualifiés, est devenu un pôle majeur de maintenance et de réparation de yachts en Méditerranée.

La mise en œuvre du plan stratégique adopté en 2010, s'est poursuivie en 2015. L'enquête publique engagée pour la remise en état de la grande forme et pour la création de nouveaux postes publics de stationnement à flot a fait l'objet d'un avis favorable.

### - Développement de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

Il est conduit par un syndicat mixte (SMA) regroupant le Département (financement 57 %), la Région et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Aux côtés du SMA, le Département participe aux diverses réflexions concernant le développement de ce pôle dédié à l'environnement et accompagne financièrement l'opération à hauteur de 3 M€ annuellement (investissement et fonctionnement).

Fin 2015, l'Europôle de l'Arbois regroupait 900 emplois, 400 chercheurs, 300 étudiants et 110 entreprises.

**- Soutien au développement des zones d'activités**

Le Département participe à la valorisation et au développement des zones d'activités économiques. En 2015, pour des études de positionnement économique et des travaux d'aménagement d'espaces d'activités, le Conseil Départemental a engagé 220 000 € et a versé 20 000 € de subventions.

Vingt et une associations d'animation de site d'activités ont été accompagnées dans leurs programmes pour un montant total de 90 000 €.

## **PERSPECTIVES**

S'agissant du GPMM, l'année 2016 sera marquée par la poursuite du projet stratégique 2014-2018 qui repose sur un programme d'investissement équilibré entre les bassins Est et Ouest privilégiant les infrastructures qui soutiendront le développement et la diversification des trafics tout en soutenant les filières traditionnelles.

Le Conseil Départemental s'impliquera dans la poursuite des études de la Ligne Nouvelle Provence – Côte d'Azur, projet majeur pour l'avenir du département et de la métropole marseillaise.

Concernant Euroméditerranée, l'année 2016 devrait être marquée par la réalisation de la "ZAC Littorale" relative à l'extension du périmètre d'Euroméditerranée.

En 2016, les conditions de participation du Département à l'Europôle de l'Arbois et au syndicat Mixte Clésud, devront être réexaminées, au regard de la réforme territoriale.

## **SERVICE ENTREPRISES**

### **MISSIONS**

Le service des entreprises met œuvre un certain nombre d'actions en direction des associations à caractère économique et des entreprises destinées à soutenir l'emploi.

Ces dispositifs sont principalement orientés vers la création, la reprise et le développement des entreprises. Ils intègrent aussi des actions spécifiques en direction de l'artisanat et du commerce.

Les partenaires privilégiés du Conseil Départemental sont les chambres consulaires avec lesquelles sont signées annuellement des conventions de partenariat et les associations à caractère économique : pépinières d'entreprises, plates-formes d'initiatives locales, associations de filières, etc.

A cela s'ajoutent des aides directes accordées aux entreprises selon des critères stricts et dans des domaines précis comme l'immobilier d'entreprises, la modernisation des entreprises agroalimentaires ou encore l'innovation.

L'économie sociale et solidaire est un secteur émergent accompagné par le Conseil départemental depuis 2006. Il offre des perspectives de développement importantes dans différents secteurs de l'économie locale (production, distribution, etc.).

## **BILAN DES ACTIONS**

En France et en Europe, les aides aux entreprises obéissent à des règles contraignantes établies par l'Union européenne, parfois renforcées au niveau national. Ainsi, la circulaire du 3 juillet 2006 précisant les conditions d'application du nouveau régime des aides aux collectivités territoriales, a affirmé le rôle de coordination de la Région en matière d'aides aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique départementale est certes strictement encadrée d'un point de vue réglementaire et légal mais se veut résolument volontariste et dynamique.

Le Département souhaite contribuer à la structuration du tissu productif composé très largement de PME, tout en soutenant activement les filières prioritaires de son territoire. Pour répondre à cet objectif, il s'attache à favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises par des dispositifs d'intervention diversifiés qui concernent tous les stades de la vie de l'entreprise.

## 1 - Les aides aux entreprises

### - L'aide à l'immobilier

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'aider les entreprises industrielles ou de services à l'industrie qui désirent acquérir ou construire leur immobilier.

Le montant de l'aide (subvention) est calculé selon quatre paramètres (situation financière de l'entreprise, création d'emplois, montant de l'investissement et effets sur le territoire) et est plafonné à 10 % du coût de l'opération pour une moyenne entreprise et 20 % pour une petite. Le montant maximum est 100 000 € par opération et par entreprise, qui pourra exceptionnellement être dépassé. Une bonification supplémentaire peut être attribuée si le projet immobilier respecte des critères de développement durable.

L'entreprise bénéficiaire s'engage à augmenter ses effectifs de 10% dans les 3 ans suivant l'octroi de l'aide et de les maintenir sur le Département pendant 3 ans supplémentaires.

Ce dispositif a été lancé en 2012 et, à ce jour, a permis d'aider, à ce jour, 43 entreprises pour un montant global de 3 487 000 €. Ces entreprises ont investi plus de 55 millions d'Euros dans leurs programmes immobiliers et représentent près de 500 emplois. Il s'agit exclusivement de PME, réparties sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

*En 2015, 12 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 745 000 €.*

### - L'Aide Départementale à l'Innovation (ADI) :

L'ADI est un partenariat avec BPI, qui a pour mission de soutenir financièrement les entreprises innovantes. Il s'agit d'un abondement, c'est-à-dire que l'aide départementale vient compléter celle versée par BPI. En outre, il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une avance remboursable.

Les entreprises concernées sont majoritairement des PME, dans une phase cruciale de leur développement, à savoir le « saut technologique », c'est à dire cette phase qui permet à l'entreprise de se développer via une innovation technologique.

Le coût du dispositif est faible pour le Département, puisque, s'agissant d'une avance remboursable, il génère un montant moyen de recettes annuelles compris entre 300 000 et 500 000 €. Parallèlement, les entreprises apprécient particulièrement cet outil pour sa rapidité et son efficacité.

*En 2015, 10 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 373 000 €.*

### - L'Aide aux investissements de modernisation des entreprises industrielles agroalimentaires

Dans le département, le secteur agroalimentaire compte près de 400 entreprises, représentant 12 000 emplois. Essentiellement composé de petites entreprises, il est très diversifié et touche différents secteurs d'activités et, à l'image du secteur en général, ces entreprises départementales doivent faire face à de nombreuses difficultés (clients exigeants, fluctuation des prix des matières premières, pression des distributeurs, normes contraignantes,..), contexte difficile, dans lequel l'investissement régulier en matériel de production est nécessaire à la survie et la viabilité des entreprises.

Le dispositif d'aide aux investissements mis en place en 1999 dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Régional, visant à accompagner cette modernisation des entreprises, s'inscrit tout à fait dans cette logique et les résultats sont très encourageants.

Ainsi, le secteur agroalimentaire départemental continue de se développer, affichant un faible taux de défaillance des entreprises existantes ou récemment créées. Il continue également à créer des emplois.

*En 2015, 9 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 542 000 €.*

- Le soutien à l'implantation et le développement d'entreprises en complément de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) et/ou des aides régionales.

Dans le cadre de son action en faveur du développement économique, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est très attentif à l'installation de nouvelles entreprises sur son territoire, ainsi qu'aux projets d'extension et de croissance des PME.

A ce titre, conformément aux textes régissant les interventions en faveur des entreprises, il a mis en place un dispositif spécifique, le Fonds d'Intervention Economique. L'objectif en la matière est de retenir des dossiers dont la dimension économique et territoriale est forte. Les conditions d'octroi de ces aides éventuelles sont discutées lors de tours de table, en présence des financeurs potentiels et des partenaires techniques, sachant que l'intervention du Département ne se conçoit que dans cette dimension partenariale.

Les dispositifs majoritairement concernés sont la Prime d'Aménagement du Territoire mise en place par l'Etat et certaines aides proposées par la Région.

*En 2015, 4 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 365 000 €.*

- Les Sociétés Coopératives de Production (SCOP)

Les Sociétés Coopératives de Production - SCOP - sont des sociétés commerciales. Elles vivent et se développent dans le secteur concurrentiel classique. Leur originalité : les salariés sont les actionnaires majoritaires de leur entreprise. Compte tenu de cette particularité à fort aspect social, la Loi qui régit leur statut les a autorisées à bénéficier d'aides publiques.

C'est dans ce cadre législatif que le Conseil Départemental a mis en place un dispositif de subventions d'équipement depuis 1997, destiné à aider les SCOP dans leurs investissements. Un montant relativement faible, mais qui concerne en grande majorité des petites entreprises, avec bien souvent une intervention lors de la phase de création.

Il est à noter que le dispositif départemental s'inscrit dans une collaboration fructueuse avec l'Union Régionale des SCOP, faisant de notre collectivité un partenaire essentiel du mouvement coopératif.

*En 2015, 15 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 111 000 €.*

- Les aides aux entreprises artisanales

L'Aide à la Modernisation par l'Investissement (AMI) : créé en 2008, cet outil propose d'accorder, en partenariat avec la Région, des subventions d'équipement aux entreprises artisanales, en vue de soutenir leurs programmes d'investissement.

L'Aide à la Reprise et Transmission d'Entreprises (ARTEA) : créé en 2010, ce dispositif permet d'octroyer une subvention départementale comprise entre 10 et 15 000 € à des entreprises ayant fait l'objet d'une opération de reprise/transmission.

*En 2015, 14 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 141 000 €.*

- Les aides au conseil

Il s'agit pour le Département de prendre en charge financièrement une partie du coût d'un audit réalisé par un partenaire extérieur. Actuellement, deux dispositifs existent :

- La Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE) : système expert mis au point par la banque de France, cet outil permet de réaliser un diagnostic économique et financier avec une étude prospective sur 3 ans.

- L'Assistance Technique et Recherche Industrielles (ATRI) : géré par l'Institut de Régulation et d'Automation, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA), ces prestations permettent de répondre aux problèmes que rencontrent les entreprises dans les domaines de la mesure, du contrôle et de la régulation.

*En 2015, 24 entreprises ont été aidées pour un montant global d'intervention de 131 300 €.*

- SOMUPACA

Etablissement mutuel de crédit dont l'objet est de garantir jusqu'à hauteur de 50% les prêts à long et moyen terme destinés à financer les investissements des artisans, commerçants et PME-PMI. Chaque année, environ 35 entreprises voient leurs prêts garantis par SOMUPACA, pour un montant moyen de prêt de 150 000 €.

Le Conseil Départemental participe au capital à hauteur de 152 450 €, soit 8 % du capital global et 24 % de la part de capital détenu par les collectivités locales (la Région représente quant à elle 16 % du capital). Le Conseil Départemental participe également (avec le 83, le 84 et le 06 mais sans la Région) au fonds de garantie pour 305 000 €. La participation globale du Département aux fonds propres de SOMUPACA (capital et fonds de garantie) est donc de l'ordre de 12 %.

- Fonds d'aide au TPE géré par l'association ESIA

ESIA est un fonds territorial affilié au réseau FRANCE ACTIVE, qui intervient depuis l'origine sur l'accueil, le diagnostic, l'expertise technique et financière, le financement et le suivi des projets collectifs dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

La crise financière récente ayant abouti à une contraction du crédit bancaire en faveur des TPE, ESIA a décidé d'étendre son activité et son savoir-faire au champ de l'économie classique, via la mise en place d'un fonds de garantie en faveur des TPE.

Le Conseil Départemental a apporté une dotation de 300 000 € à ce fonds.

- Fonds Départemental des Entreprises Artisanales (FDEA) :

Il permet la prise en charge par le Département de 50 % de la commission de garantie due par les artisans aux organismes de crédits leur accordant une garantie d'emprunt. Ce dispositif permet d'aider une centaine d'entreprises par an.

## 2 – Le soutien aux acteurs économiques

- L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire fait partie depuis 2001 des politiques publiques conduites par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. La Direction de l'économie et de l'aménagement assure la gestion administrative et la mise en œuvre de cette politique publique car l'ESS est avant tout une économie productrice de biens et de services.

4 grandes familles la composent : les associations, les coopératives, les fondations, les mutuelles.

*En 2015, le montant des subventions accordées en fonctionnement s'est élevé à 437 000 € pour 21 structures aidées.*

- La création d'entreprises

L'objet de cette politique est de contribuer à créer des entreprises pérennes et créatrices d'emplois, étant entendu qu'il est statistiquement constaté que le taux de survie de ces dernières est nettement supérieur lorsqu'elles ont suivi un dispositif d'accompagnement. Le soutien départemental s'articule autour d'associations et/ou de programmes intervenant en matière d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Trois champs d'action sont concernés :

- Le montage du dossier (accompagnement) : les organismes accueillent, conseillent et accompagnent les créateurs d'entreprises dans toutes les phases de préparation de leurs projets (étude de marché, étude financière, étude juridique) - 13 structures sont aidées par an pour un budget de 178 000 €.
- Le financement du démarrage : la plate-forme d'initiative locale et Paca Entreprendre offrent aux créateurs d'entreprise une aide financière sous forme de prêt d'honneur (prêt à taux zéro) – 8 associations sont aidées par an pour un budget de 77 000 €.
- L'hébergement de la jeune entreprise (pépinière): Les pépinières offrent une solution d'hébergement complétée d'un certain nombre de services annexes et d'un accompagnement au développement et à la pérennisation de l'entreprise - 5 structures sont aidées par an pour un budget de 646 000 €.

- Le développement d'entreprises

L'objet de cette politique est de permettre la structuration du tissu économique départemental, en renforçant les capacités de développement des entreprises concernées. L'intervention départementale concerne les associations qui regroupent ou apportent des conseils aux entreprises déjà créées, afin de les accompagner dans leurs projets de développement.

Deux thèmes principaux ressortent :

- L'animation de filières : les associations regroupent ou représentent des entreprises d'une filière et/ou d'un secteur économiques donnés - 9 structures sont aidées par an pour un budget de 318 000 €.
- L'aide à l'export : les associations apportent conseils et expérience aux entreprises désireuses de se développer à l'exportation - 3 structures sont aidées par an pour un budget de 115 000 €.

- L'animation économique

L'objet de cette politique est de soutenir la mise en place d'initiatives visant à favoriser le développement économique. Elles concernent essentiellement des associations dont le but est de proposer des actions d'animation économique entendue au sens large (promotion économique d'un territoire, réflexion globale autour de problématiques économiques, regroupement d'entreprises, accompagnement de cadres à la recherche d'emplois,...).

D'une manière générale, cette action recouvre un nombre important d'associations mais pour des montants de subventions souvent minimes (12 associations pour un budget de 84 500 €).

*Sur l'ensemble de la politique, en 2015, 49 associations ont fait l'objet d'un soutien, pour un montant global d'intervention de 1 355 000 €.*

Sur ces domaines de la création et du développement d'entreprises, ainsi que sur l'animation économique, le Conseil Départemental a noué des partenariats forts avec les Chambres consulaires du département des Bouches-du-Rhône.

Il finance ainsi chaque année des programmes d'actions ambitieux menés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et du Pays d'Arles.

**En 2015, près de 400 000 € ont été consacrés à cette politique.**

## PERSPECTIVES

La Loi NOTRE du 7 août 2015, précisée par les circulaires du 22 décembre 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie. L'application de la Loi s'opère en deux temps :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les aides aux entreprises s'arrêtent ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le soutien aux acteurs économiques s'arrête. La loi a, en effet, prévu une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2016, lors de laquelle les conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire.

### 1- Les aides aux entreprises

L'essentiel des dispositifs prennent fin au 1<sup>er</sup> janvier :

- Aide Départementale à l'Innovation ;
- Aide aux entreprises artisanales ;
- Aide au conseil ;
- Abondement d'aides régionales et/ou d'Etat ;

- Prix Entreprendre en Provence.

Des exceptions subsistent :

- L'aide aux investissements des entreprises agroalimentaires reste possible sous réserve d'une convention avec la Région couvrant l'ensemble du domaine agricole, de même que l'aide aux SCOP et aux SCIC (relevant de lois spécifiques non modifiées).
- Par ailleurs, la Loi NOTRE stipule que seules les communes et leur groupements sont compétents pour attribuer des aides à l'immobilier d'entreprises et qu'ils peuvent, sous forme de convention, en déléguer tout ou partie au Département.

## 2- Le soutien aux acteurs économiques

Au 31 décembre 2016, le Conseil Départemental ne pourra plus subventionner les acteurs économiques dont l'action porte exclusivement sur l'accompagnement des entreprises.

A noter que le Département pourrait, au-delà de 2016, continuer à accorder un soutien à certaines de ces structures pour des actions spécifiques qu'elles décideraient de conduire en faveur de l'emploi et particulièrement des bénéficiaires du RSA (ateliers emploi, job-dating, etc.).

## SERVICE ETUDES & PARTENARIATS

Le Service Etudes & Partenariats a pour mission de :

- renforcer la connaissance économique du territoire. Pour cela, il recueille et valorise l'information socio-économique, statistique et cartographique du territoire. Il assure le suivi de la problématique foncière à travers le dossier de participation à l'Etablissement Public Foncier PACA.
- participer à l'attractivité économique et à la promotion des atouts du département grâce à des partenariats avec les chambres consulaires et interconsulaire, les associations à caractère économique ou encore l'agence Provence Promotion. Il assure, pour l'ensemble de la DEAR, le suivi de la création et de la mise à jour de ses outils de communication (dépliants, brochures, films, agendas, pages économiques internet, etc.). Il organise la participation du Conseil Départemental à de nombreux événements économiques (Salons, forum, remises de prix, etc.)
- suivre les dossiers de la politique publique du Tourisme en partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme, partenaire associé de la collectivité chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique publique départementale touristique en vertu de la loi du 23 décembre 1992.

## BILAN DES ACTIONS

### 1. L'information économique et statistique

Le SEP a pour mission d'assurer une veille socio-économique conjoncturelle en vue de la rédaction de notes de conjoncture. Il réalise des veilles sur les sites des principaux producteurs d'information sur l'emploi, les filières économiques et les entreprises (INSEE, DIRECCTE, Pole Emploi, banque de France, CCIMP...). Il effectue, autant que de besoin, des exploitations des résultats thématiques et territoriaux du recensement de population annuel de l'INSEE.

En 2015, en vue de doter le Délégué au « Développement économique et à l'emploi » d'une information socio-économique territorialisée, cinq synthèses ont été établies : Pays d'Aix, Pays d'Arles, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Pourtour de l'Etang-de-Berre, Territoire Marseille Provence Métropole. La note de conjoncture a été enrichie de séries longues sur les thématiques du chômage, de la demande d'emploi, de l'emploi salarié, du stock et des créations des établissements et des entreprises. Trois notes de conjoncture trimestrielles ont été réalisées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place par le Département d'un programme d'emprunt obligataire, le service, a poursuivi sa contribution au dossier remis à l'agence Fitch Rating en vue de la notation du Département : rédaction des réponses au Questionnaire indicatif d'entretien et actualisation du prospectus.

En 2015 dernière année du partenariat avec la Chambre Interconsulaire Départementale dans le cadre de la cogestion de la base d'information socio-économique "www.base infoeco13.fr,"le travail du service s'est limité à la gestion administrative de la subvention et à des échanges ponctuels destinés à organiser la clôture de la base.

## 2. La cartographie

En 2015, l'activité du pôle cartographique s'est structurée autour de deux axes :

### a) La production de cartes ou de données géographiques

Les travaux suivants ont été réalisés au sein du service :

- Pour la DEAR :
  1. Création et mise à jour de cartes pour l'atlas permanent,
  2. Réalisation de cartes sur le foncier et la SEMIDEP,
  3. Mise à jour des cartes du PPRT et du Syndicat mixte des transports,
  4. Impression et mise à disposition de différentes cartes institutionnelles pour les besoins de la Direction.
- Des cartes thématiques pour les directions suivantes :
  1. DGA du Cadre de Vie (*Service Politique de la Ville et du Logement, Direction de la Jeunesse et Sports, Treize en Partage, Service des Communes*),
  2. Direction de l'Agriculture et du Territoire (*saisie des dossiers du Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural pour l'année 2013*),
  3. Direction de l'Insertion
  4. DGS Solidarité (*localisation des MDS et des MECS*)
  5. Direction de la communication et l'ATD13.

### b) Le suivi des démarches sur la cartographie et l'information géographique

Pour permettre l'édition de la nouvelle carte économique des Bouches-du-Rhône, le service a suivi l'impression de la carte économique en début d'année.

La mise en œuvre de la convention de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) a permis d'actualiser l'orthophotographie. La livraison de données s'est concrétisée en fin d'année par la mise à disposition d'une orthophotographie express par l'IGN.

Le service a également été mis à contribution pour suivre les différentes actions suivantes : mise en œuvre des actions du CRIGE et participation aux pôles métiers de l'association, préparation de la nouvelle plateforme d'animation sur l'information géographique dans le cadre du CPER.

### 3. Manifestations à caractère économique.

En 2015, dans le cadre de l'enveloppe de 482 520 €, le service a :

- instruit vingt-cinq dossiers de manifestations à caractère économique dont celles figurant dans les partenariats avec la Chambre de Commerce Marseille Provence (*Rendez-vous de l'Innovation, Rendez-vous du Développement Durable*), avec la Chambre d'Agriculture (*Marché des 13 desserts*), avec le Syndicat Mixte de l'Arbois (*Tables Rondes de l'Arbois*).
- piloté l'organisation de la manifestation Artisans de Provence dans le cadre de la politique de promotion de l'artisanat départemental, secteur économique créateur de nombreux emplois, valorisé par le partenariat conduit avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat (135 750 €) depuis plusieurs années. Elle s'est déroulée à l'Hôtel du Département les 5, 6 et 7 juin 2015 selon un nouveau concept qui a mis à l'honneur la variété des métiers artisanaux (traditionnels et innovants) à travers des spécificités territoriales départementales : « La Camargue sauvage », « Marseille Créatif » « Pays d'Aix Terroir », « Les Routes gourmandes salées et sucrées. Ce dossier a été conduit avec les directions « Communication », « Relations Internationales et Affaires Européennes », « Services Généraux », « Education et collèges.

Par ailleurs, comme chaque année, SEP a participé activement aux côtés du service Entreprises à l'organisation du prix Entreprendre en Provence.

### 4. Provence Promotion

En charge du suivi administratif et financier de la subvention de 1 561 800 euros accordée en 2015 à l'Agence de développement économique Provence Promotion, le service a suivi ses conseils d'administration et assemblées générales.

### 5. Aboutissement de l'étude interne conduite pour le LDA13

Fin 2014, le SEP a été chargé de mener une étude prospective en vue d'identifier de nouveaux marchés pour le Laboratoire Départemental d'Analyses. La phase opérationnelle a été lancée dès le premier trimestre 2015 en collaboration avec le LDA (consultation des communes du Département des Bouches du Rhône via un questionnaire élaboré par le SEP, et recensement de leurs besoins). Les résultats de cette enquête ont été exploités au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et livrés au LDA13

### 6. Suivi de la politique publique Tourisme

#### – *La collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme*

SEP a suivi le partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme (Conseils d'administration, manifestations touristiques, réunions de travail) et a assuré l'instruction administrative et financière des subventions votées en 2015 :

- 4 818 000 € en fonctionnement,
- 225 000 € en investissement pour les propres besoins d'équipement de la structure et d'autre part pour l'actualisation, le développement des outils et dispositifs collaboratifs entrant dans le cadre de la stratégie digitale et de la stratégie de communication.
- 150 000 € dans le cadre de la gestion des dispositifs numériques créés pour le fonctionnement du Système d'information Touristique Départemental créé avec les offices de tourisme

- ***La gestion du dispositif départemental d'aide à l'organisation de congrès dans les Bouches-du-Rhône***

En 2015, environ quatre-vingt-dix dossiers ont été instruits dans le cadre de l'enveloppe selon les critères du dispositif d'aide à l'organisation de congrès. Le total des subventions accordées s'établit à 157 071 €.

- ***L'accompagnement des opérateurs touristiques***

Le service a également instruit des dossiers de demande de financement récurrents : la subvention de fonctionnement de 30 000 € allouée à l'association départementale des Logis de France et la cotisation de 23 000 € annuellement attribuée au Comité Régional du Tourisme Enfin le dispositif relatif aux projets d'investissement de développement local, initiés par les communes ou leurs regroupements a permis de financer deux dossiers pour un total de 30 000 € sur l'enveloppe de 60 000 €.

## **7. Communication DEAR (Internet, Guides, etc.)**

A l'automne 2015 SEP a diffusé auprès des élus, des partenaires institutionnels et des services du Département la nouvelle carte économique des Bouches-du-Rhône éditée en 5 000 exemplaires début 2015.

## **PERSPECTIVES**

Sept grandes orientations accompagneront l'action du secteur en 2016. Certaines d'entre elles dépendront de l'évolution de la répartition des compétences définie par la loi NOTRe :

### **1. L'information économique et statistique**

En 2016, le service poursuivra ses travaux de diagnostic, d'observation et d'études dans le cadre des problématiques qui lui seront soumises. Il réactivera la diffusion de la note de conjoncture générale et continuera son travail d'actualisation des informations nécessaires à l'élaboration de la notation par l'agence Fitch Ratings.

Par ailleurs, il s'investira dans la mise en place d'un dispositif d'information sur les mutations du territoire afin d'organiser le partage et l'accès transversal à une information dispersée dans les services pour la consolider en vue de :

- Contribuer à la connaissance du territoire dans toutes ses caractéristiques,
- Identifier les évolutions et changements profonds qui impactent le territoire,
- Anticiper la réponse aux problématiques territoriales,
- Faciliter la prise de décision politique.

### **2. La poursuite des partenariats**

Le service stoppera son investissement dans le partenariat Base Info Eco 13 avec la Chambre Interconsulaire Départementale dont la charte est arrivée à terme fin 2015 sans volonté de renouvellement. Il poursuivra le suivi des dossiers de Provence Promotion, l'EPF PACA et des chambres consulaires selon les orientations prises par la collectivité.

### **3. Le renforcement de l'outil cartographique**

L'utilisation de l'outil cartographique sera renforcée au sein de la direction et en collaboration avec les autres directions afin d'intégrer l'information géographique issue des bases de données des utilisateurs, du Référentiel Grande Echelle et de l'orthophotographie.

La mise en valeur des travaux cartographiques se concrétisera par la mise à jour de la valise cartographique et par la création de documents cartographiques spécifiques pour la Direction de l'Insertion et pour la Direction de l'Agriculture et du Territoire.

#### **4. L'information géographique**

Le service devrait participer aux démarches partenariales pour la mise en oeuvre de la nouvelle plateforme d'animation régionale, pour la mise à disposition des différents produits de l'orthophotographie de l'IGN et pour la création des occupation des sols du CRIGE. Un groupe de travail interne sur la géomatique sera animé par le pôle cartographique pour la diffusion de l'information géographique.

#### **5. Manifestations à caractère économique**

L'instruction des demandes de subventions formulées pour l'organisation de manifestations s'effectuera dans le respect des orientations du Département en matière d'emploi.

#### **6. Tourisme**

Le service poursuivra son travail de suivi de la politique publique du tourisme en étroite relations avec Bouches-du-Rhône Tourisme selon les axes définis dans le cadre des Etats Généraux de Provence.

#### **7. Schéma départemental d'accessibilité des services aux publics**

Selon la loi NOTRE, l'Etat et le département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services au public sur le territoire de chaque département, en associant les EPCI à fiscalité propre.

En charge de ce dossier le service travaillera aux côtés des services de l'Etat dès la saisine du Département par le Préfet. Au préalable il aura constitué une base documentaire sur les expériences conduites dans d'autres départements afin d'anticiper les questions d'ordre juridique et méthodologique.

### **SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

#### **MISSIONS**

Le Service de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (SRES) a pour mission la mise en oeuvre de la politique publique de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur le territoire du département. Les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le département des Bouches du Rhône constituent un enjeu majeur de développement du territoire. La politique du Conseil Départemental en matière de recherche et d'enseignement supérieur a pour objectif de renforcer les pôles de compétences d'enseignement supérieur et de recherche, de participer à l'émergence de grands projets structurants de compétitivité autour de domaines prioritaires qui se déclinent autour des actions suivantes :

##### **1-Le soutien à la recherche et à l'innovation :**

La collectivité s'engage à différents niveaux en matière de soutien à la recherche et à l'innovation:

- a) Une implication directe par le biais de subvention d'équipements de recherche au bénéfice des laboratoires publics du département :

**Les critères de sélection des projets portent notamment sur :**

- l'intérêt scientifique du projet, jugé en particulier par le conseil scientifique des organismes ou universités demandeurs,
  - la dimension d'intérêt général qui responsabilise socialement les chercheurs sur leur manière de solliciter et de dépenser l'argent public,
  - la capacité éventuelle d'amélioration des connaissances en matière d'environnement, d'écologie
- b) Une implication directe par la participation financière axée sur les laboratoires publics partenaires de projets de Recherche et Développement :

Il s'agit essentiellement de projets labellisés par les pôles de compétitivité et sélectionnés par le Fonds Unique Interministériel. Cette intervention de la collectivité apporte une dimension économique à son action. En effet, la proximité géographique entre partenaires est une condition cruciale pour favoriser l'innovation et la compétitivité d'un territoire. Les interactions et les collaborations entre les différents acteurs (grands groupes, PME, organismes de recherche et financeurs publics) permettent de tirer de ces expériences des bénéfices mutuels qui peuvent répondre à des enjeux qui leur sont propres.

- c) Une implication indirecte par l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux gouvernances des 10 pôles de compétitivité de la Région PACA et des 3 associations de transferts de technologies.

La collectivité donne ainsi les moyens aux différentes structures de repérer et d'impulser les projets innovants de notre territoire, de développer des actions pour promouvoir les filières, et d'organiser ou de participer à des séminaires ou congrès afin de partager des expériences et d'échanger au-delà du territoire.

## **2- La consolidation des pôles d'enseignement supérieur et de recherche et l'accompagnement des projets de l'Université d'Aix-Marseille, des organismes de recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur**

En faisant le choix de concentrer son intervention sur des projets destinés à renforcer les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les pôles de compétences, autour de projets de recherche structurants, le Département marque sa volonté d'accompagner l'université, les organismes de recherches, les écoles d'ingénieurs. Cette intervention constitue l'un des axes prioritaires du CPER 2007 – 2013 (36M€). De même, il entend participer fortement aux projets de recherche et développement conduits par l'université en partenariat avec des entreprises, renforçant ainsi les relations avec le monde économique. Les investissements d'avenir (IHU, Démonstrateur Mi-Mabs etc...) traduisent sa volonté d'inscrire le développement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur au cœur des enjeux territoriaux.

## **3- La promotion de la diffusion des connaissances scientifiques et de l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche (Programme PROTIS)**

Le Conseil Départemental s'est engagé auprès des établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place du programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques). Ce dispositif entend répondre à une exigence de développement durable. Il poursuit en effet, à la fois un objectif de promotion de l'égalité des chances, en favorisant l'accès de tous les collégiens du département à l'enseignement supérieur et à la recherche et en particulier les filières scientifiques qui connaissent depuis quelques années un phénomène de désaffectation, alors que la recherche et l'innovation sont un élément essentiel de développement.

Parallèlement le Conseil Départemental mène depuis plusieurs années une politique de diffusion de la Culture Scientifique. L'action du Conseil Départemental dans ce domaine se traduit par le soutien à l'organisation de grands évènements (la Semaine du Cerveau, la Fête de la Science), à la réalisation et la diffusion d'expositions ou de documentaires. L'aide est surtout orientée en direction des collégiens (participation à des ateliers scientifiques, des conférences).

#### **4-La participation aux projets structurants de coopération et de mutualisation comme ITER, la plateforme CIMPACA, La Cité des Energie (CEA Cadarache)**

Le Conseil Départemental participe fortement aux projets de coopération et de mutualisation entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche en aidant au financement de plateformes de recherches mutualisées notamment dans le cadre du CPER (Marseille Etoile, Marseille Saint Charles, Plateforme Chimie, Plateforme Sciences Humaines et Sociales). Il entend également favoriser la rencontre des acteurs de la recherche et du monde économique autour de projets à haute valeur ajoutée en soutenant des actions mutualisées de valorisation de la recherche, en participant au financement de plateformes d'innovation comme CIM PACA, dans le secteur de la microélectronique, CIEL AZUR dans le domaine de l'optique, CERIMED dans le domaine de l'imagerie médicale, le démonstrateur Mi-Mabs et le Centre d'Immunophénomique dans le domaine de l'Immunologie, en soutenant le développement de grands projets structurants comme le Centre Microélectronique de Provence (CMP) ou encore le projet ITER et la Cité des Energies, sur le site du CEA de Cadarache.

### **BILAN DES ACTIONS 2015**

Le budget (dépenses investissement : 16 617 M€, fonctionnement 0,798 M€) affecté à la politique publique a permis l'avancée des dossiers suivants :

- Suivi du projet ITER (10M€)
- Soutien aux projets de R&D conduits dans le cadre des pôles de compétitivité (1.06M€)
- Soutien aux laboratoires publics en investissement (665K€)
- Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité et associations de valorisation de la recherche (500K€)
- Conventions spécifiques du programme PROTIS (208K€)
- Actions de diffusion de culture scientifique (45K€)
- Actions de diffusion de travaux scientifiques(45K€)
- CPER 2000 – 2006 : Suivi des opérations de regroupement des formations d'ingénieurs (ECM, EPUM), suivi des opérations de regroupement des équipes de recherche en économie publique (Ilot Bernard Dubois) (561K€)

- CPER 2007- 2013 (36M€) : Engagement des dernières opérations sur les opérations de plateformes et renforcement des pôles scientifiques (2.136M€)
- Le programme d'investissement d'Avenir : suivi des projets IHU Méditerranée Infection, Mi-Mabs, Maison de l'Innovation et de la Technologie (1.095M€)
- Le programme CEA cité des énergies (1.1M€).

### **PERSPECTIVES 2016**

- Terminer les opérations des volets enseignement supérieur – recherche des conventions départementales d'application des CPER 2000-2006 et 2007-2013.
- Créer un prix départemental pour la recherche en Provence.
- Mettre en place le volet enseignement supérieur et recherche du nouveau CPER 2015-2020 (Campus St Charles et St Jérôme, pôle Neurosciences, site de l'Arbois CIRENE, plateforme CEMEA de l'Ecole Centrale, Marseille Immunopôle, et plateforme Mésocentre).
- Accompagner les projets retenus dans le cadre du volet Recherche Enseignement Supérieur du Programme d'Investissements d'Avenir : (IHU Marseille Infection, Maison de l'Innovation et de la Technologie, Démonstrateur Mi-Mabs).
- Poursuivre le soutien aux laboratoires publics en investissement
- Poursuivre le soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité et associations de valorisation de la recherche, en principe pour la dernière année.
- Suivre le projet ITER et participer à son financement
- Suivre le développement du projet Cité des Energies à Cadarache
- Développer le programme PROTIS en intensifiant les interventions dans les collèges.
- Développer les actions de soutien à l'entrepreneuriat étudiant (projet PEPITE d'AMU, semaine AMU Entreprises)
- Reconduire les actions de diffusion de culture scientifique qui ont eu un bon retentissement auprès du grand public et des collégiens.
- Suivre le programme PROTIS
- Développer les actions de soutien à l'entrepreneuriat étudiant (projet PEPITE d'AMU)
- Reconduire les actions de diffusion de culture scientifique qui ont eu un bon retentissement auprès du grand public et des collégiens.

## **DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES AFFAIRES EUROPEENNES**

### **MISSIONS**

La Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes est en charge de l'essentiel des relations extérieures du Conseil Général dans le cadre de la Politique Publique des Relations Internationales, des Affaires Européennes et des Interventions Humanitaires.

## MOYENS

### ORGANISATION DE LA DIRECTION

Fonctions	Grades	Postes
Directeur	A	1
Adjointe au Directeur	A	1
Chargées de mission	A	2
Chargées du suivi administratif et financier	B	2
	C	2
Secrétariat	C	2

Formations : Préparation aux concours et examens, Formation environnement européen, Formation de Professionnalisation, Formation Anglais, Formation Coriolis, Formation instruction des dossiers de subventions, Journées d'actualités, ateliers entretien Professionnels.

#### Moyens Financiers :

##### **1 - Relations Internationales et Affaires Européennes :**

BP 2015 : 1 814 000 Euros

##### **2 - Actions Humanitaires :**

BP 2015 : 178 000 Euros

## BILAN DES ACTIONS

### UN CONTEXTE

Le Département des BdR a choisi d'initier, dès 1990, une politique publique internationale, au regard d'un certain contexte historique, géographique et culturel : une tradition d'ouverture vers le monde, un ancrage dans l'espace euro-méditerranéen du territoire et des spécificités de sa population, largement issue des mouvements de migration du siècle dernier. De plus, le Département a pour vocation première la solidarité. Il veut prolonger cette vocation solidaire au niveau international.

**Toutefois, la Politique de Relations Extérieures de la collectivité a largement et très rapidement été impactée par des nouvelles orientations. Son activité s'est trouvée dès septembre 2015 en rupture avec ce qui était auparavant proposé sur l'activité internationale.**

**En effet, les nouvelles Politiques publiques du CD13 ont pour ambition de contribuer au développement économique du territoire. Aussi, la politique de relations extérieures de la collectivité devra également participer à cet objectif.**

Le cadre légal support de la politique de relations extérieures de la collectivité

**1 - Les dispositions de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 subordonnent la régularité des actions de coopération décentralisée des collectivités territoriales à la « conclusion de conventions entre les collectivités territoriales françaises et leurs groupements et les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements ».**

**2 - Les dispositions de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005, relatives à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ouvrent aux Collectivités et leurs groupements la faculté de consacrer une partie de leurs ressources à des actions de coopération internationale.**

**3 - Les dispositions de la loi Thiollière du 25 janvier 2007 visent à donner une base légale incontestable à l'aide au développement accordée par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements et à autoriser les collectivités françaises à accorder des aides humanitaires d'urgence, sans recourir à une convention préalable.**

**4 - La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité internationale, adoptée le 24 juin 2014**

*La politique des Relations Internationales des collectivités locales françaises ne trouve donc pas sa base légale dans la clause de compétence générale, mais bien dans un cadre légal spécifique à la politique des relations extérieures des collectivités. La réforme institutionnelle en cours et les différents transferts de compétences envisagés n'impacteront donc pas les possibles de la politique de relations extérieures la collectivité.*

## DES OBJECTIFS

- ❖ **Renforcer le rayonnement international**, notamment euro-méditerranéen et l'ouverture sur l'extérieur du Département des Bouches-du-Rhône.
- ❖ **Faire connaître à l'étranger les atouts et les potentialités du territoire** départemental.
- ❖ **Promouvoir, valoriser et enrichir les savoir-faire et l'expertise de l'institution** dans le cadre de partenariats d'intérêt commun avec d'autres collectivités.
- ❖ **Développer l'engagement international et euro-méditerranéen des acteurs du territoire.**
- ❖ **Maintenir l'aide en faveur des populations souffrantes**, frappées de catastrophes naturelles par le soutien aux associations et ONG de solidarité des Bouches-du-Rhône.

## DES CHOIX GEOGRAPHIQUES

La Collectivité a fait le choix de soutenir des actions sur deux zones prioritaires :

- d'une part, **l'Europe** ;
- d'autre part, **des pays relevant de la "liste des pays pauvres prioritaires" définies par le MAEDI ainsi que des pays avec lesquels notre collectivité entretient des relations anciennes et privilégiées : Maghreb, Israël, Palestine, Arménie, Afrique de l'Ouest, une partie de l'Asie du Sud Est.**

## BILAN DES ACTIONS EN 2015

### A – L'accompagnement et le soutien ciblé des opérateurs du 13

Au sein de la Direction, le pôle associatif instruit l'ensemble des demandes de subventions formulées par les opérateurs des Bouches-du-Rhône œuvrant à l'international. Les structures sollicitant le soutien de la direction sont diverses : associations, réseaux publics et para publics, universités, organismes consulaires, fondations.

Pour répondre aux différentes demandes, des domaines d'intervention ont été définis : culture, social, santé, développement, jeunesse, économie solidaire, environnement, action humanitaire.

Quelques chiffres : 84 opérateurs des Bouches-du-Rhône, œuvrant à l'international, ont sollicité financièrement la Direction des Relations internationales et des Affaires européennes en 2015. Sur ces 84 dossiers, 40 ont été financés.

La répartition de ces financements s'est faite de la façon suivante :

	Coopération et développement	Coopération européenne	Humanitaire	Participations et cotisations
Nombre de dossiers acceptés	13	6	18	3

Toutefois, au-delà de l'aide financière apportée aux projets, le pôle associatif de la DRIAE accompagne la mise en réseau des opérateurs et met à leur disposition des outils, comme :

- une mission de conseil dans le montage des projets,
- une mise en contact avec nos postes à l'étranger (ambassades, consulats) sécurisant la réalisation des actions et facilitant ainsi la mission de contrôle de la collectivité,
- une co-organisation de manifestations et l'accueil de délégations étrangères,
- une assistance dans la recherche de partenaires locaux et étrangers,
- une assistance dans la recherche de cofinancements provenant de bailleurs nationaux et internationaux.

#### Focus sur deux projets illustrant la politique d'aide aux opérateurs soutenus pour l'exemplarité leurs actions :

##### Les actions de l'association Alphabets du Monde, au Cameroun

A Yaoundé, au Cameroun, l'association Alphabets du Monde gère la Maison des Enfants, un orphelinat accueillant entre 15 et 20 petits locataires, pour la majorité, "orphelins du sida". L'aide apportée à cette association, par le CD13, rend possible la distribution de vêtements, de matériel scolaire et de jouets, aux enfants. Elle permet, également, de dispenser au personnel de l'orphelinat une formation professionnelle continue sur la petite enfance, favorisant ainsi l'instauration d'un lien de confiance entre les enfants et les travailleurs sociaux, mais également, la qualification professionnelle de ces derniers.

##### Les actions de l'association Action Médicale Nord Sud, au Burkina Faso

Cette structure accompagne les habitants de Tangaye dans le développement de ce petit village sis en brousse. Grâce au soutien de notre institution, les classes de l'école publique ont pu être réhabilitées et les enfants ont pu créer leur propre jardin scolaire bio. Notre soutien a également permis la mise en route d'une banque de céréales pour remédier aux périodes de pénurie alimentaire ainsi que l'équipement d'un puits par une pompe solaire.

## **B - La Coopération décentralisée**

Il s'agit d'une véritable politique de coopération d'institution à institution. Elle permet de promouvoir, de valoriser et d'enrichir les savoir-faire et l'expertise de l'institution départementale, en mettant en place des partenariats d'intérêt commun avec des collectivités étrangères. Ainsi, ont été signés :

- 8 accords-cadres : Gouvernorat de Tunis (Tunisie), Ville de Haïfa (Israël), Diputacion de Barcelona (Espagne), Province de Gênes (Italie), Wilaya d'Alger (Algérie), Gouvernorat de Bethléem (Palestine), Région de Chirag (Arménie), Ville de Gumri (Arménie).
- 1 accord cadre à objet unique : Ville d'Echmiadzine (Arménie)

### **Une nouvelle dynamique favorisant la thématique du développement économique et l'emploi.**

Aussi, ont été renforcées les opérations suivantes :

- Italie/Gênes : **échanges économiques bilatéraux** avec le territoire de Gênes. Participations des délégations d'artisans dans des manifestations économiques : les génois ont été accueillis au sein du pavillon Italie de la Foire internationale de Marseille, Des artisans des BdR ont participé à l'Opération « Bonjour Provence » à Gênes.

### **Pour autant, l'année 2015 a été une année de clôture de projets de coopération.**

Ainsi, ont été clôturées les opérations suivantes :

- Israël/Haïfa : Le projet des « **écoles de l'espoir** » mise en œuvre en partenariat avec la Mairie de Haïfa. : Activités liées à l'enfance en difficulté, à la formation et à l'insertion sociale des enfants issus de quartiers difficiles.
- Palestine/Bethleem : Le projet de « **Lecture publique** » en Palestine, pour lequel le relai a été passé au secteur associatif, bien plus efficient, après la phase de formation et d'échange de savoir-faire opérée par le CD13. Pour mémoire, le Gouverneur de Bethléem avait sollicité le soutien du CD13 pour assurer la mise en œuvre d'un projet de formation des bibliothécaires. Cette action de coopération fut saluée comme exemplaire par les services du Consulat Général de France à Jérusalem.
- Algérie/Alger : « **Valorisation et recyclage des déchets inertes au niveau de la Wilaya d'Alger** ». Les activités de ce programme visaient la formation des cadres décideurs et techniques de la Wilaya aux technologies de gestion et de valorisation des déchets issus des activités du BTP.

## **C – La Coopération Européenne**

1 - Dans le cadre des ateliers de l'association «Arc Latin», le CD13 a maintenu sa participation aux travaux des différentes commissions, avec toutefois un désengagement opérationnel.

2 - La Direction des Relations internationales (en partenariat avec la direction de la Jeunesse) s'est largement investie dans la mise en œuvre des programmes Européens favorisant **la mobilité des jeunes en Europe** (en groupe ou de façon individuelle). A ce titre, elle a apporté un soutien financier aux projets de mobilité, a conduit des activités d'animation et de fédération des acteurs du territoire (en partenariat avec les services de l'Etat). L'objectif principal recherché par le Conseil départemental est de favoriser la mobilité **en tant qu'outil privilégié d'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. L'action de la collectivité a porté prioritairement sur les jeunes du département étant a priori, les plus défavorisés. Aujourd'hui, le territoire des Bouches-du-Rhône est considéré comme un territoire innovant en Europe sur cette thématique.

3 – La Direction des Relations Internationales apporte, par ailleurs, son soutien aux associations souhaitant sensibiliser leur public à l'Union Européenne et dont le projet répond à une problématique relative au fonctionnement institutionnel de celle-ci ou à une thématique européenne (mobilité, citoyenneté européenne, recherche, jeunesse, culture...).

## **D – Activités Diplomatiques et Protocolaires**

La Direction des Relations internationales entretient des relations privilégiées avec le corps consulaire et garde un suivi relationnel lors des événements internationaux concernant les

pays partenaires de la collectivité et bien sûr, organise les visites de courtoisie entre les nouveaux Consuls Généraux en poste à Marseille et la Présidente du Conseil départemental.

C'est ainsi qu'en 2015 la Présidence du Conseil départemental a accueilli les nouveaux Consuls Généraux d'Italie, de Tunisie, d'Allemagne et d'Israël, que de nombreuses réunions de travail ont été organisées durant toute l'année avec différents Consulats, en interne ou au Consulat concerné, dans la perspective de nouvelles coopérations décentralisées et que la Direction a répondu à de nombreux dîners officiels et réceptions consulaires dans les différents consulats.

Enfin, et surtout, la Direction a organisé le 28 octobre 2015, le premier grand diner réunissant le monde diplomatique et le monde économique de notre territoire, un très grand succès qui est appelé à se renouveler tous les ans.

## **E – Les déplacements à l'étranger**

Organisation de missions officielles sur des zones de coopérations et de partenariats. Y participent la Présidente de la collectivité, des conseillers départementaux et des techniciens de la collectivité, des personnalités invitées, représentants du monde économique, culturel, universitaire, associatif, de la presse locale, ou toute personne ayant un intérêt à participer au déplacement au regard de la thématique et de la zone de mission.

### *Barcelone – Février 2015*

Le Président du CD13, a rencontré le Maire de Barcelone, Monsieur Xavier Trias i Vidal de Llobatera à son invitation. Cette visite de courtoisie a été extrêmement fructueuse. Elle a permis d'aborder des problématiques nombreuses et d'échanger des visions partagées sur le développement de territoires ayant des similitudes importantes.

### *Bruxelles - Octobre 2015 :*

Le Conseil Départemental des BdR souhaite jouer un rôle d'interface entre les institutions européennes et les acteurs de notre territoire et marquer ainsi sa volonté de devenir un acteur majeur de la dynamique européenne. Il s'agira de formaliser un flux permanent d'échanges (ascendants et descendants) entre le Territoire des BdR et « Bruxelles ». Et ce, avec une double ambition : Que l'Europe soit mieux comprise par les acteurs du territoire des BdR, que le territoire des BdR soit mieux défendu et promu auprès des institutions européennes.

Les objectifs du déplacement furent les suivants : sensibiliser aux enjeux de la SNCM ; Promouvoir les intérêts des agriculteurs des BdR auprès de la Commission européenne ; Cerner l'impact des politiques européennes sur le territoire des BdR ; Identifier les programmes européens pouvant bénéficier au territoire des BdR.

### *Gênes - Octobre 2015*

Le Délégué aux RIAE a représenté la collectivité à l'inauguration de l'opération « Bonjour Provence », dont l'objet est la promotion du savoir-faire des artisans de Provence en Italie en favorisant leur accès au marché italien (1<sup>er</sup> marché à l'export).

Ce déplacement aura été aussi l'occasion de rencontrer les autorités politiques de la « Provincia di Genova » avec laquelle le Conseil Départemental des BdR est lié par un accord de coopération décentralisée depuis le 17 Octobre 1997.

### *Pologne – Novembre 2015*

Une mission éducative prioritaire : dans le cadre de ses missions éducatives, la collectivité a organisé pour novembre 2015 et pour la 13<sup>ème</sup> fois consécutive, le déplacement dans les camps d'extermination d'Auschwitz et Birkenau (Pologne), de 150 collégiens issus de divers

collèges des Bouches-du-Rhône, entourés de leurs chefs d'établissements, élus et personnalités.

Toutefois ce déplacement a été annulé car il devait se dérouler la semaine qui a suivi les attentats de Paris, semaine durant laquelle, il était interdit aux scolaires de sortir de leurs établissements.

## PERSPECTIVES POUR 2016

Au regard de ce qui précède, la Direction des Relations internationales et des Affaires européennes s'attachera au cours de l'année 2016 à mettre en œuvre les nouvelles orientations politiques. Seront donc initiés de nouveaux dispositifs, de nouveaux projets seront développés de nouvelles thématiques d'échanges et prospectés de nouvelles zones de coopération :

### *Ainsi, en 2016 la Politique de relations extérieures devient une Politique Publique qui :*

- **Développe une action de diplomatie économique**, en faveur de la création de richesses et du renforcement de l'attractivité du territoire des BdR, **et d'une implication plus active en direction du Corps consulaire**,
- **Favorise son rayonnement à l'étranger** au travers d'actions de coopération, de missions économiques,
- **Accompagne le nouvel agenda Mondial de Développement dit « agenda post 2015 »** qui vise à promouvoir un mode de développement durable et inclusif,
- **Positionne le CD des BdR comme un acteur de poids dans la dynamique européenne du territoire**,

### *Les axes d'intervention pris :*

- Développer une Politique européenne et renforcer le rôle du **département comme une interface entre les enjeux du territoire des Bdr et les institutions européennes**
- Conforter les coopérations techniques et le soutien à la dynamique associative sur des **thématiques nouvelles** telles que la Recherche et de Développement, le numérique, l'employabilité des publics (notamment des jeunes), le développement économique, à l'attractivité du territoire .....
- Ouvrir de **nouvelles zones de coopérations institutionnelles**,
- Renforcer ses actions à l'international vers **des pays à enjeux économiques**.
- Evoluer d'une action de « Solidarité-Humanitaire » vers une action en faveur d'une **«inclusion économique et sociale»**,
- Favoriser la **mutualisation de son action** avec les actions de relations internationales des autres collectivités locales et notamment celles de la Mairie de Marseille et du Conseil Régional Paca,
- Participer aux **réseaux** de Collectivités tels CUF, AFCCRE ou ADF et profiter davantage de leur accompagnement sur les nouveaux projets et nouvelles coopérations.

**La Direction s'attachera à renforcer sa politique de communication pour améliorer la visibilité de la nouvelle Politique Publique des Relations Internationales et des Affaires Européennes.**

## DIRECTION DES ROUTES

### MISSIONS

Pour la mise en œuvre des politiques publique « routes » et « sécurité routière » sur le réseau routier départemental (3058km de routes départementales dont 1600 ouvrages d'art, un tunnel), le Conseil Départemental dispose des services de la Direction des Routes.

Les unités composant la Direction des Routes	<i>Les missions</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>LA DIRECTION</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Mission générale :</b></p> <p>La Direction des Routes est chargée de la mise en œuvre de la politique routière du Département, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des réflexions sur l'organisation des réseaux de déplacements routiers prenant en compte la politique de développement des transports collectifs,</li> <li>- de l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et la gestion de la voirie départementale, prenant en compte la lutte contre l'insécurité routière, les conditions de circulation et l'intégration dans l'environnement,</li> <li>- des interventions financières pour la réalisation d'autres infrastructures routières,</li> <li>- de l'accidentologie routière et la sensibilisation des usagers à la sécurité routière.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>5 UNITÉS FONCTIONNELLES :</b></li> </ul>	
<b>Le Service Administration Générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- anime et met en œuvre les dispositions relatives à la gestion des ressources humaines,</li> <li>- suit les demandes de formation,</li> <li>- assure le suivi des moyens généraux de fonctionnement,</li> <li>- anime le domaine Hygiène et Sécurité et agit pour la prévention des risques professionnels.</li> </ul>
<b>Le Service Gestion Financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- anime les fonctions comptabilité et marchés,</li> <li>- consolide les propositions budgétaires.</li> </ul>
<b>Le Service Ouvrages d'Art</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pilote les missions de surveillance et d'entretien des OA,</li> <li>- élabore des projets et conduit les chantiers d'ouvrage d'art les plus complexes,</li> <li>- assiste techniquement les arrondissements dans les projets et les travaux.</li> </ul>
<b>Le Service Gestion de la Route</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pilote la politique d'exploitation et d'entretien du réseau routier départemental,</li> <li>- coordonne la lutte contre l'insécurité routière,</li> <li>- gère les ateliers départementaux et les équipes chargées des glissières de sécurité et de la signalisation horizontale,</li> <li>- pilote la veille qualifiée</li> <li>- participe à la gestion du trafic.</li> </ul>
<b>Le Service Aménagements Routiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pilote la politique d'investissements routiers, suit son application (RD et autres voiries), et met en œuvre la politique en faveur de l'usage du vélo,</li> <li>- pilote des procédures administratives réglementaires</li> <li>- anime la stratégie environnementale de la direction,</li> <li>- met en œuvre et pilote les procédures d'acquisitions foncières</li> <li>- définit les règles d'occupation du domaine public routier</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>4 UNITES TERRITORIALES : représentation territoriale de la direction</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrondissement d'Aix</li> <li>- Arrondissement d'Arles</li> <li>- Arrondissement de l'Etang-de-Berre</li> <li>- Arrondissement de Marseille</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Missions communes aux unités territoriales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assure la maîtrise d'œuvre et la conduite des opérations d'aménagement routier (conception de projets et conduite de chantiers),</li> <li>- met en œuvre les actions liées au maintien de la viabilité, à l'entretien et à la gestion de la voirie.</li> </ul>

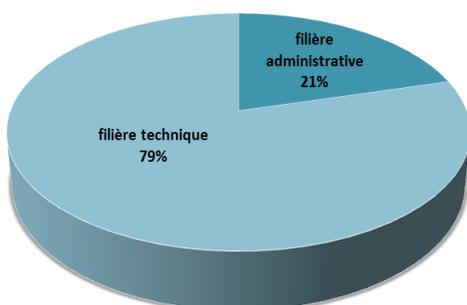
## MOYENS

### 1/ HUMAINS

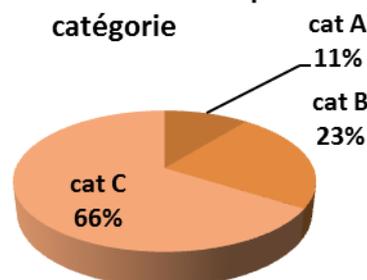
*Les moyens en personnel (au 31/12/2015), pour la Direction des Routes représentent un effectif de 661 agents dont 5 « emplois d'avenir ». Parmi les 16 jeunes recrutés entre 2013 et 2014, 6 jeunes ont pu bénéficier d'une pérennisation de leur emploi en devenant agents territoriaux stagiaires, 5 sont encore sous contrat, 5 jeunes n'ont pu voir leur contrat prolongés.*

Le profil type d'un agent de la Direction des routes est un homme issu de la filière technique.

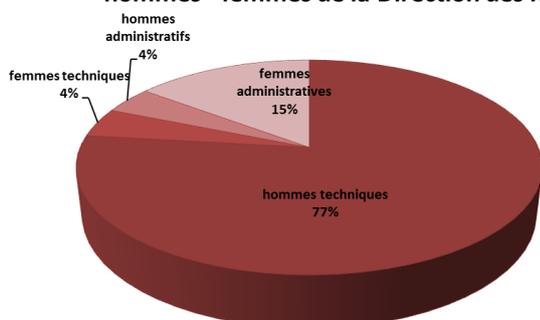
la Direction des Routes par filière



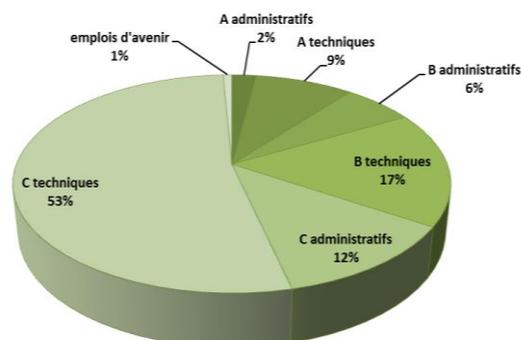
la Direction des Routes par catégorie



hommes - femmes de la Direction des Routes



effectif de la Direction des Routes



2/

### FINANCIERS

Lors du vote du BP 2015:

- **Pour les Routes (dont SMTDR et sécurité routière)**  
Investissement: 131 513 328.36 €  
Fonctionnement: 12 709 050 €

## ACTIONS INTERNES MISES EN OEUVRE

### a) Une politique ancrée sur le territoire :

La mise en œuvre de la politique « aménagements routiers et sécurité routière » nécessite des liens étroits avec le Délégué et l'ensemble des élus locaux (maires et conseillers départementaux).

3 Délégués sont en charge de la politique publique « Routes » répartie entre :

- **Les aménagements routiers**
- **Les pistes cyclables**
- **La prévention routière**

**b) La mise en œuvre de la route durable :**

- optimiser le réseau routier: qualité d'usage, amélioration du maillage, actions en faveur de la sécurité routière, accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture (cohabitation et pluri-modalité dont modes doux),
- assurer une cohérence dans la hiérarchisation des réseaux (typologie et niveaux de service),
- contribuer à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du patrimoine,
- maîtriser les coûts par une approche économique globale.

**c) Les actions s'intégrant aux autres politiques du Conseil Général :**

La Direction des Routes travaille en coordination avec les autres directions et plus particulièrement avec la Direction Transports et Ports, la Direction Economie et aménagement et de la recherche , la Direction Communication Presse Evénements, la Direction Ressources Humaines, la Direction des Services Généraux et la Direction Juridique. La Direction des Routes est également partenaire de la Direction de l'Architecture et des Bâtiments, notamment pour l'entretien des 27 Centres d'exploitation routiers et des 4 Arrondissements.

***Parmi les actions transversales, retenons notamment :***

- **concernant la sécurité routière :**

Cette action volontariste du Conseil Départemental nécessite un partenariat étroit avec d'autres directions afin d'assurer la cohérence de l'action départementale.

- **en matière de communication :**

Les actions visent principalement à valoriser les projets routiers et à expliquer les enjeux des aménagements projetés. Par exemple, 2015 constituait une date importante avec les mises en service d'opérations structurantes comme la nouvelle déviation de La Fare les Oliviers, la rocade est d'Arles, ou le suivi du chantier de la RD9 dans sa section du Réaltor. Ces opérations ont fait l'objet d'attentions particulières au regard de la communication. Ensuite, les « nuits 0 accident » menées en concertation avec la Préfecture ont associé cette année la Direction de la Communication qui a pris en charge la réalisation de flyers et tee-shirts, enfin, le mobilier spécifique pour la Via Rhôna a été réalisé et sera posé en 2016.

- **en matière d'hygiène, sécurité et prévention des risques :**

Un Pôle spécifique du Service Administration Générale travaille de façon étroite avec les services opérationnels de la direction et la Direction Ressources Humaines.

**d) Les actions internes propres à la Direction des Routes :**

• ***les réunions du Comité de Direction: bimensuelles***

Ces réunions périodiques associent les cadres supérieurs de la direction et donnent lieu à des échanges autour de problématiques transversales liées aux ressources humaines, aux marchés, aux moyens généraux, au fonctionnement des services notamment.

• ***les réunions d'Arrondissement: mensuelles***

Ces réunions permettent d'aborder l'ensemble de l'activité de chacun d'entre eux.

- *les réunions diverses (revues d'opération, services Administration Générale/ Programmation et Gestion, services Entretien et Exploitation de la Route...) : mensuelles ou trimestrielles*

Ces réunions associent les cadres des services concernés pour aborder le suivi de dossiers de leurs domaines de compétence ainsi que sur des thèmes d'actualité. Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'exploitation (300 agents) est réuni chaque année pour évoquer des thèmes d'actualités et favoriser les échanges.

Par ailleurs, une Cellule Action Sécurité Routière, associant les services du siège et ceux des arrondissements, est également régulièrement organisée pour coordonner l'action de la Direction sur ce thème.

- *les réunions à thème spécifique ou « séminaires »: semestrielles*

Afin d'assurer du lien dans la direction, des réunions de cadres sont organisées pour des échanges d'expérience sur des sujets d'actualité. Des intervenants extérieurs sont invités à présenter des actions ou problématiques particulières.

- *Un journal interne: publication bimestrielle*

Afin de maintenir une culture commune, un journal interne élaboré à partir de propositions de correspondants communication de chaque service est diffusé par mail à chaque agent.

## BILAN 2015 DES ACTIONS

### 1/ Financier :

- *consommation des crédits :*

En termes d'investissements routiers, la Direction des routes a utilisé 87,87% des crédits inscrits en fin d'exercice.

En dépenses de fonctionnement, la Direction des routes a consommé près de 96% des crédits inscrits en fin d'exercice.

### 2/ Ressources humaines :

- *Mouvements de personnels*

32 agents ont intégré la direction, 48 l'ont quittée (58% départs en retraite).

### 3/ Organisation de la Maîtrise d'ouvrage :

- Ordonnancement des opérations routières : dans un souci de sécurisation des procédures et des délais de réalisation des opérations et enfin de fiabiliser la consommation des crédits de paiement, la Direction des Routes a confié à un prestataire qualifié une mission d'ordonnancement concernant le suivi des opérations d'aménagement routier dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Le portefeuille d'opérations suivies est constitué d'environ 160 projets auxquels s'ajoutent une trentaine de marchés à bons de commande. Cette planification des opérations consiste notamment à réaliser tous les 4 mois des recueils d'informations auprès des quatre arrondissements, suivis d'une restitution de ces entretiens auprès de la Direction.
- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département des Bouches du Rhône : l'élaboration du PPBE a permis de localiser et préciser la nature des bâtiments concernés par les niveaux sonores dépassant les limites réglementaires (3030 bâtiments concernés dont 1854 à caractère sensible), d'estimer les populations impactées (17300 personnes exposées au-delà des seuils), de lister les anciennes actions du Département en matière de lutte contre le bruit, ainsi que les actions d'ores et déjà inscrites en programmation, et enfin d'afficher les objectifs et les actions prévues au titre de ce Plan.

Les actions curatives (mise en œuvre d'enrobés acoustiques dans les zones bruyantes sensibles et études complémentaires pour certains cas le nécessitant) seront complétées par des actions préventives visant à éviter l'apparition de nouvelles situations de nuisances sonores critiques

En application de la directive européenne 2002/49/CE instituant les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et afin d'associer les habitants à cette démarche, le Département a organisé une consultation du public pendant deux mois sur son projet. Le contenu a été arrêté à l'automne 2015. Elle s'est articulée autour de 5 lieux d'exposition, une consultation par internet et des permanences assurées par des techniciens

L'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département ainsi que le bilan de la consultation du public menée dans ce cadre est prévue pour avril 2016.

- Avancement du Schéma directeur Vélos : L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de la proposition de stratégie du Département avec deux ateliers de concertation, le premier en février 2015, réunissant 35 participants pour identifier les futurs itinéraires du SDV et le second en avril 2015, réunissant 10 directions partenaires pour retenir les actions d'accompagnement aux itinéraires cyclables.

Le bureau d'études Erea-conseil, en charge de la mission, a ensuite travaillé avec la direction des Routes à l'élaboration de la « stratégie départementale vélo » intégrant les itinéraires identifiés et reconnus sur le terrain, ainsi que les actions d'accompagnement concernant les autres directions de la collectivité.

Le Schéma Directeur Vélos, renforcé par les ambitions des Etats Généraux de Provence impulsés par la nouvelle majorité départementale, permettra de doter le Département d'un véritable maillage d'itinéraires cyclables sécurisés pour tous les usages.

#### **4/ Actions dans le domaine routier :**

- **Travaux routiers**

*Quelques opérations significatives ont marqué l'année 2015 :*

- Les travaux de la déviation de la Fare les Oliviers, opération structurante pour le Département ont débuté en 2008. Une phase importante a eu lieu en 2014 avec la fin des travaux de construction du viaduc sur l'Arc. En 2015, la déviation a été mise en service. Cette opération, totalement supportée par le Département, représente un investissement de 26M€.
- De même, la déviation de Cabannes, a été ouverte à la circulation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Le Département a investi 9M€ dans cette opération.
- RD59c à Septèmes les Vallons a donné lieu à un aménagement adapté au contexte en l'agglomération et a permis de sécuriser les abords du collège. 8 mois de travaux ont été nécessaires. Le Département a investi plus d'1M€, en cofinancement avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la commune.

*Quelques aménagements cyclables :*

- La piste cyclable du Jai à Marignane de 3 m. de large implantée en bordure sud-ouest de la RD 48, a été réalisée en 2015. 850 000 € ont été nécessaires pour la réalisation de cette opération. Elle relie le centre-ville au Parc de loisirs sur un linéaire de 1600m.
- De même, une piste de 3m de large sur un linéaire de 1700m reliant un collège au village de Cabriès a été mise en service en 2015. Le Département, maître d'ouvrage, a investi 700 00€ dans cet aménagement.

- **Ouvrages d'art**

Dans le cadre des missions de surveillance des ouvrages d'art, le service a effectué la programmation, le suivi et la validation des procès-verbaux de 692 visites réalisées en 2015 (449 effectuées par SODIA, 243 visites effectuées par les arrondissements) sur les ponts, murs de soutènement, portiques et potences de signalisation. Deux consultations ont été lancées pour effectuer des visites particulières (IDP 8 +TA4).

Le service a programmé les travaux d'entretien spécialisés et validé le programme détaillé des travaux de 48 ponts, murs et zones d'instabilités de falaises pour un montant total de 1,9 M€.

131 demandes de passages de convois exceptionnels relatives à la capacité portante des ponts ont été instruites.

22 avis ont été donnés sur les dossiers d'avant-projet, projets et DCE produits par les bureaux d'études.

Il a également assuré la conduite d'opérations du tunnel du Resquiadou : les travaux de confortement ont été achevés fin 2014 et ont permis la pose des équipements en 2015.

- **Entretien de la route**

Le développement de l'outil de gestion d'activité IG4 a été marqué par l'intégration des données Chronogesor, et l'exploitation des premières données ; cela a permis d'orienter les réflexions sur l'optimisation des chantiers de curage et de fauchage. En ce qui concerne la politique d'achats de véhicules et d'engins, la modernisation et l'adaptation de la flotte aux tâches d'entretien se sont poursuivies avec l'acquisition de deux camions de 12T et de trois engins pour le fauchage (2<sup>ème</sup> porte-outils de type VSV, 2 tracteurs ARION et Mounity). Quant aux équipes de travaux en régie, elles ont poursuivi le programme d'urgence de signalisation horizontale et réalisé un gros chantier de marquage sur la RD6 en coordination avec les moyens de signalisation du SEER d'Aix.

- **Exploitation de la route**

Dans le cadre des missions de maintien de la viabilité sur le réseau routier départemental et de la veille qualifiée opérationnelle (autrement dit, la réaction des services de la direction des routes face à la survenance d'un événement aléatoire de nature à perturber la circulation), le CIRD a traité 2022 appels liés à des événements routiers nécessitant des sorties des agents de la route, en majorité des obstacles ou des matières répandues sur la chaussée (50%) et des accidents (33%). Les événements relevant de la gestion de crise et des risques (incendie, inondation, éboulement, effondrement de chaussée, etc...) et de la gestion du domaine public représentent 17% des appels.

- **Activités support**

Le développement de démarches de progrès s'est traduit notamment par le paramétrage de nouveaux matériels GPS pour faciliter le travail de relevés de terrain effectués par les patrouilleurs. Le Système d'Information Routière (SIR) dispose d'une géolocalisation des remontées d'information concernant les accidents de la base SDIS et les enquêtes menées en interne par le bureau accidents. La collaboration interservices s'est accrue avec l'assistance technique apportée aux projets suivants : SOA - Risques falaises, SAR – Schéma directeur de signalisation directionnelle, SAR – Schéma directeur vélo. En terme de commande publique, le Service a assuré la gestion de 67 marchés actifs et produits 19 DCE. A souligner un effort particulier de rationalisation des crédits d'investissement et la recherche de l'orthodoxie comptable.

## PERSPECTIVES

*Au-delà de la réalisation des programmes de travaux et du respect des niveaux de service en matière d'entretien et d'exploitation de la route fixés par l'assemblée départementale, la Direction des Routes mettra en œuvre en 2016 les actions suivantes :*

- La poursuite des efforts sur la réduction des délais de paiement
- Le respect de l'engagement du Département en matière de démarche qualité accueil
- La poursuite des actions retenues par le comité de pilotage du Schéma Directeur Routier, notamment la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et la finalisation du Schéma Directeur Vélos.

## DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES PORTS

### MISSIONS

**La Direction des Transports et des Ports** est chargée de proposer, préparer, mettre en œuvre, administrer, suivre et évaluer la politique publique départementale des transports et la politique publique des ports.

Dans son champ de compétence, elle est responsable de la mise en œuvre du respect des principes de responsabilité pénale, financière et administrative, des droits et obligations applicables à ses agents, tout particulièrement en matière d'hygiène et de sécurité, en liaison avec la direction des ressources humaines.

Un arrêté portant création d'un syndicat mixte des transports a été pris par le Préfet le 28 mai 2009. La direction des transports et des ports est chargée de la mise en place, du fonctionnement et de l'évolution de cette structure.

#### **La DTP :**

- organise les transports interurbains routiers ainsi que les transports scolaires ;
- organise les transports d'élèves et étudiants handicapés ;
- aménage les points d'arrêts nécessaires aux transports de lignes régulières ou scolaires
- gère les huit ports départementaux de pêche et de commerce ;

Elle est composée d'une cellule rattachée au directeur et de quatre services :

- la cellule de chargés de missions ;
- le Service des affaires générales ;
- le Service réseau d'autocars ;
- le Service des transports scolaires ;
- le Service des ports.

## LA CELLULE DE CHARGES DE MISSIONS

### Cette cellule est chargée :

- des études et projets relatifs à la mise en œuvre du schéma directeur départemental des transports ;
- du suivi de projets transport partenariaux (CPER, PQI, PDIE, pôles) ;
- de la représentation de la DTP au sein de groupes de travail internes ou externes ;
- des études et avis sur documents de planification des autres collectivités.

## LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

### Ce service assure :

- la gestion du personnel de la direction des transports et des ports ;
- la programmation financière et budgétaire ;
- le suivi juridique et financier des conventions liant le Département et les autres partenaires dans le domaine des transports, en coordination avec le service réseau autocars et le service des transports scolaires ;
- le suivi des affaires juridiques ;
- la gestion de l'organisation et des procédures de la direction ;
- la gestion des dépenses et recettes de la Direction dont le budget annexe des ports ;
- la gestion et le suivi des procédures de la commande publique (marchés publics et délégations de service public) de la direction.

## LE SERVICE RESEAU D'AUTOCARS

### Les missions de ce service consistent à :

- organiser les lignes régulières de transports : définition de la commande (horaires, itinéraires et tarifs) ;
- gérer les dépenses-recettes du service (programmation, suivi) ;
- gérer le réseau départemental : actions d'information et de promotion des lignes, participation au fonctionnement du site d'information « Le Pilote » aménagement et équipement des points d'arrêt ;
- gérer la billetterie en coordination avec le SAG, déploiement de la billetterie et autres systèmes informatiques ;
- contrôler et sécuriser les lignes régulières et scolaires ;
- assurer le suivi des procédures de commande publique en coordination avec le SAG ;
- assurer le suivi du partenariat avec les AOTU en coordination avec le STS et le SAG (coordination des lignes, points d'arrêts, conventions ...) ;
- gérer la communication interne et externe.

## LE SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES

### Ce service assure :

- la mise en place et l'organisation des transports scolaires dans le domaine relevant de la compétence du Conseil départemental ;

- l'organisation du transport des élèves et étudiants handicapés domiciliés dans le département ;
- la gestion des dépenses-recettes du service (programmation, suivi) ;
- la gestion des inscriptions des élèves et délivrance des cartes de transports, suivi de l'organisation dévolue aux AO2 ;
- la gestion de la prise en charge des frais de transports concernant les scolaires, transport en véhicules individuels, par la SNCF etc.... ;
- la gestion des conventions avec les organisateurs locaux (AO2) en partenariat avec le SAG ;
- les procédures de commande publique en coordination avec le SAG ;
- l'organisation des contrôles sur les lignes scolaires en coordination avec le SRA ;
- l'organisation des actions de sensibilisation à la sécurité/sûreté des transports scolaires ;
- le suivi du partenariat avec les AOTU en coordination avec le SRA et le SAG (coordination des lignes, points d'arrêts, conventions...).

## LE SERVICE DES PORTS

### Ce service assure :

- La gestion des ports de commerce et de pêche (la Ciotat, Cassis, Niolon, La Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis) ;
- la gestion des dépenses-recettes du service (programmation, suivi) ;
- la conception et suivi des travaux de protection et d'entretien des ports (réparations de digues, quais...)
- la gestion administrative des autorisations d'occupation temporaire délivrées annuellement aux usagers des ports (pêcheurs, commerçants, plaisanciers) sur la base des tarifs que le Département fixe chaque année ;
- la réglementation des ports départementaux ;
- l'instruction des demandes de subvention présentées par les communes pour réaliser les travaux de réparation sur leurs ports, et par les organismes professionnels et nautiques ;
- les procédures de commande publique en coordination avec le SAG.

Il est l'interlocuteur privilégié des sociétés nautiques de plaisanciers, des professionnels de la mer ainsi que des autres communes littorales.

Il prépare et exécute les décisions de financement mis en place par le Département pour soutenir les travaux de grosses réparations réalisés sur leurs ports par les communes, ainsi que les équipements destinés à valoriser et développer les potentiels de la filière maritime

## MOYENS

### Postes affectés en décembre 2015

	catégorie A		catégorie B		catégorie C		FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE TECHNIQUE	Total
	ADM	TECH	ADM	TECH	ADM	TECH			
DIRECTION	1	3			2		3	3	6
SERVICE AFFAIRES GENERALES	4	1	6		7	1	17	2	19
SERVICE DES PORTS	2	2	2	1	2	2	6	5	11
SERVICE RESEAU D'AUTOCARS	1	2	2	8	2	3	5	13	18
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	1	1	3	2	4		8	3	11
DIR. TRANSPORTS ET DES PORTS	9	9	13	11	17	6	39	26	65
% de l'effectif total	14%	14%	20%	17%	26%	9%	60%	40%	100%

## BILAN DES ACTIONS

La DTP a participé à **l'élaboration des Etats Généraux de Provence**, dans le domaine des transports et des ports, notamment aux ateliers du groupe de travail 3 « attractivité économique et rayonnement ».

Elle a contribué à faire émerger la proposition du Plan Transport.

### 1. Cellule de chargés de mission

- Suivi des projets d'infrastructures de transport du Plan Quinquennal d'Investissement (TCSP, pôles d'échanges, etc),
- Suivi des opérations ferroviaires du CPER 2007-2013 et du CPER 2015-2020
- Suivi des démarches de PDU : CUMPM, CPA, COGA, SMGETU
- Accompagnement des PDIE des zones d'activités : Paluds, Athelia, Pôle d'Aix
- Suivi des études / voies ferrées : Pas des Lanciers-La Mède, voie de Valdonne...
- Etudes de voies réservées aux transports collectifs sur autoroutes.
- Partenariat inter-AOT : travaux Transports / projet Henri Fabre, adaptations de réseaux (dessertes, gares routières, parcs-relais...), SRIT, etc
- Avis sur SRCAE, SRADDT, SCOTs, etc...
- Participation à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transport départementaux.
- Participation à la démarche Plan Climat et Développement Durable de la Collectivité.

### 2. Service Réseau d'Autocars

#### En termes de modifications sur le réseau :

- Les lignes 72-Aubagne vers Aix en Provence, 16- La Fare vers Aix et 21- Ports Saint Louis vers Arles ont fait l'objet d'un renfort pour répondre à de nouvelles surcharges le matin et le soir en heure de pointe.
- Des services scolaires ont été adjoints à des marchés de lignes régulières pour en optimiser l'exploitation et le coût.

- De nombreuses adaptations ont été nécessaires pour tenir compte des dégradations de temps de parcours, liées à la saturation du réseau routier, notamment sur les lignes desservant Aix en Provence et Marseille.

L'année 2015 marque un nouveau record de fréquentation : près de 10,5 millions de passagers transportés soit +4,7%. Cette performance est d'autant plus importante que le périmètre a été modifié avec la perte des lignes 12/20 en septembre 2014 et que les statistiques ne prennent plus en compte les données des doublages scolaires depuis septembre 2015.

Recettes : +2,6% (+2,2% après reversement titres combinés). Tassement des recettes par rapport aux fréquentations, en lien avec la fidélisation de la clientèle (augmentations des abonnements par rapport aux billets unités) .

#### L'évolution de la fréquentation en 2015 est détaillée ci-dessous

- L'axe Aix-Marseille en forte progression : +8,5% sur Bougainville L49, +3,5% sur la navette L50 - nouveau record annuel pour cette ligne avec près de 2,6Mpax ; +17% sur L51 avec une forte progression de l'affrètement CPA et MPM ; +10% L53 vers le Pôle des Milles
- L'axe Est Marseillais en faible évolution : -3,5% sur la navette Aubagne-Marseille L100 (congestion A50), +1,5% sur la navette Paluds-Marseille, L240 à l'équilibre, +6,5 sur la ligne La Ciotat-Marseille
- Les lignes aéroport en croissance : +8% sur la ligne en provenance de Salon L17, +53% sur la ligne en provenance de Martigues L38 (renforcée en sept 2014), +2,5% sur la ligne Aix TGV grâce au trafic TGV, +1,5% sur la navette Marseille-Aéroport
- Les autres navettes autoroutières continuent leur progression :
- +2% sur la ligne Miramas/Salon/Aix alors que nous n'avons plus les fréquentations internes au SMGETU. A mois comparables de sept à déc., on enregistre +15% (saturation à certaines heures)
- +6% sur la ligne de Martigues L34 (proche de la saturation)
- +13% sur la ligne 36 Marignane-Mrs avec de bonnes croissances sur oct-nov.
- +32% sur Martigues-Aix L39 (proche saturation sur horaires du soir)
- +6% sur la ligne 64 Trets-Mrs avec une forte croissance depuis la rentrée
- +11% sur Aix-Aubagne-Ciotat L72 (ligne renforcée en octobre car surcharges)
- +6% sur le secteur Vitrolles-Marseille

#### Sécurité-Accessibilité

Les travaux de mise en accessibilité se sont poursuivis en 2015 par l'aménagement de 66 points d'arrêt, pour un montant de 1,4M€. Des conventions de partenariat de financement de travaux ont été établies et sont régulièrement proposées aux collectivités partenaires.

Agenda d'accessibilité programmée: L'ordonnance du 26 septembre 2014 et les décrets du 4 novembre 2014 relatifs au schéma directeur d'accessibilité (n°2014-1321) et aux points d'arrêt (n°2014-1323) sont venus compléter la loi du 11 février 2005, en octroyant des délais supplémentaires pour la mise en accessibilité des réseaux de transport.

Le projet de schéma directeur d'accessibilité des transports départementaux/agenda d'accessibilité programmée (SDA/Ad'AP) a été approuvé par la commission permanente du Conseil Départemental du 17 juillet 2015 et déposé par le Département auprès de Monsieur le Préfet de Région le 25 septembre 2015. Il a reçu un avis favorable le 25 novembre 2015.

Des actions visant à améliorer la sécurité ont été entreprises en coordination avec la cellule sécurité interne du Département: partenariats avec les services de police et les parquets de justice, enquêtes de victimisation, formations au dépôt de plainte, financement de l'installation de caméras temps réels sur l'ensemble des cars de la RDT13 et caméras à enregistrement sur les cars scolaires (en cours). Ces actions devraient se poursuivre par l'installation d'un PC sûreté à l'hôtel du Département.

**Bilan communication transports**

- Création de plusieurs campagnes de communication sur le Développement Durable, la desserte des plages, le nouveau site CARTREIZE.com et une opération de Noël. Nouveau site CARTREIZE.com : définition des besoins, écriture du cahier des charges, réception du module, recettes et tests en collaboration avec la direction de la communication,
- Poursuite des actions de « marketing direct » auprès des entreprises, en partenariat avec le gestionnaire de billetterie (secteur aéroportuaire, ZA Les Paluds et Aix),
- Refonte des supports commerciaux, y compris scolaires,
- Mise en place d'une démarche de communication interne (gazette trimestrielle)

**3. Service des Transports Scolaires**

Le nombre d'élèves inscrits est en légère baisse : 15 268 élèves sont pris en charge par le Département (15 357 en 2014). Sur ce total, 14 710 utilisent les autocars (services réservés ou lignes régulières du réseau départemental), 558 élèves empruntent la SNCF ou bénéficient d'indemnités kilométriques

La forte baisse enregistrée sur les paiements SNCF, depuis la rentrée 2011-2012, provient de la création de la carte ZOU proposée gratuitement pour tous les réseaux TER PACA aux jeunes de moins de 26 ans.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des nombres d'élèves des dernières années:

	AUTOCARS RTM	SNCF	INDEMINITES KILOMETRIQUES	TOTAL
Nombre élèves 2010/11	16357	830	653	17840
Nombre élèves 2011/12	15738	130	600	16468
Nombre élèves 2012/13	15900	145	405	16500
Nombre élèves 2013/14	16130	106	372	16861
Nombre élèves 2014/15	14836	113	408	15357
Nombre élèves 2015/16	14710	114	444	15268

**Elèves et étudiants handicapés**

L'activité du service est restée assez stable.

Environ 1 255 élèves et étudiants handicapés étaient pris en charge au début de l'année scolaire 2015-2016; ce chiffre est quasiment inchangé depuis 3 ans.

### Actions 2015 :

- Toutes les actions sécurité / sûreté sont désormais pérennes et reconnues au niveau national par l'ANATEEP :
  - Campagnes de sensibilisation à la sécurité dans les transports auprès des élèves de 6ème – 15 collèges ;
  - Campagne sur la ceinture de sécurité avec le mannequin crash test – 6500 élèves ;
- Gestion Informatique : enregistrement des élèves par point d'arrêt sur Pégase, cartographie des lignes scolaires et fiches horaires entièrement mise à jour sur le site Lepilote;
- Partenariats avec les communes et/ou communautés d'agglomération dans le cadre d'une convention d'autorité organisatrice de second rang;
- Poursuite et amélioration du module d'inscription en ligne, permettant aux familles de commander leur abonnement scolaire depuis le domicile, ce module a été mis en service lors de la rentrée 2014-2015.
- Poursuite de la réalisation des cartes scolaires par une association de travailleurs handicapés, avec développement des tâches de saisies sur Pégase ;
- Poursuite du rapprochement avec la MDPH, l'Inspection d'Académie, et la Fédération de personnes en situation de handicap Inter-Parcours ;
- Participation avec le Ministère de l'Intérieur au comité de pilotage « Elaboration d'une stratégie nationale de la prévention de la délinquance ».

## **4. Service des Affaires Générales**

### Comptabilité

- Liquidations effectuées en 2015 : 2 963 en dépenses (dont 2141 mandats sur le budget général, 507 sur le budget annexe des Ports, 315 pour le SMT), 1245 en recettes (dont 770 titres sur le budget général, 442 sur le budget annexe des Ports, 33 pour le SMT).
- Délais de paiement : En 2015, le délai global ordonnateur relatif à la DTP était de 15 jours en moyenne (16,5 pour l'ensemble des services du Département).
- Gestion de la TVA : récupération nette de crédits de TVA en 2015 à hauteur de **4 098 056 €** pour les Transports et de **5 841 €** pour les Ports.

### Conventions avec les intercommunalités

Compensation des services scolaires transférés et accords tarifaires.

### Subventions dans le domaine des Transports

Suivi financier des CPER 2000-2006 et 2007-2013 et du Plan Quinquennal d'Investissement. Instruction des subventions aux associations dans le domaine des Transports.

### Commande publique

24 marchés publics ont été attribués en 2015, dont :

- 13 marchés de transport scolaire,
- 2 marchés relatifs à la signalisation des points d'arrêt,
- 3 marchés de lignes régulières,
- 1 marché relatif au contrôle des transports,
- 1 marché pour la gestion de la billetterie en gare routière d'Aix-en-Provence,

- 3 marchés relatifs aux ports départementaux.

### Activités dans le cadre d'une mise à disposition

Gestion administrative du Syndicat Mixte de Transports des Bouches-du-Rhône : rapports au Comité Syndical, arrêtés, budget, comptabilité, procédures de marchés publics.

## 5. Service des Ports

### Gestion des 8 ports de commerce et de pêche :

**Sont listées ici les principales actions, hors travaux courants, qui ont concerné chacun des ports durant l'année 2015.**

### Principales réalisations

#### En matière de travaux :

##### **La Ciotat :**

- **Pannes du port:** Poursuite des études et autorisations nécessaires pour les travaux de changement des pannes du port (hiver 2016-2017). Accords du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et de la Mairie obtenus. DCE en cours d'élaboration.
- **Digue du large:** Le DCE pour une étude diagnostic de la Digue du large dite du Sahara a été réalisé par la DDTM13. L'étude sera assurée par le Département avec le concours technique des services de l'Etat.  
Des travaux d'entretien et de mise en sécurité d'urgence ont été réalisés sur la Digue du large pour un montant de 46 000 euros.

##### **Cassis :**

- **Aire de carénage :** La grue a été mise en sécurité. Une étude géotechnique lancée. La réalisation de la mise aux normes est prévue pour 2017 au terme des procédures réglementaires (étude d'impact).
- **Bungalows du quai des Moulins :** Les prescriptions esthétiques imposées par l'ABF conduisent à remettre en cause l'intérêt du projet. Une nouvelle saisine auprès de l'ABF devra être réalisée pour trouver des solutions palliatives.
- **Dragage du port :** la maîtrise d'œuvre a été attribuée en novembre 2013. En 2015, le projet est actuellement suspendu dans l'attente de la détermination d'un site à terre de stockage et de décantation des sédiments dragués sur la commune. Le site du Bestouan est pressenti mais doit faire l'objet d'une étude comparative par rapport à une solution d'enlèvement des matériaux par voie maritime (étude en cours).
- Les **sanitaires** du quai des Moulins et de Carnot ont été rénovés.

##### **La Redonne :**

- **Aire de Carénage :** Intervention de mise aux normes et remise en état de la grue ;
- **Sanitaires :** raccordement au réseau public d'assainissement effectué.

##### **Niolon :**

- **Changement d'un escalier:** démolition de l'ancien escalier dangereux et études pour la réalisation du nouvel escalier : accords ABF et Inspection des Sites obtenus. Réalisation prévue au 2ème trimestre 2016 ;
- **Quai UCPA :** La protection de la falaise sera réalisée au premier trimestre 2016 après obtention des avis nécessaires en 2015.

#### **Carro :**

- **Zone d'Aménagement Capitainerie-Commerces-CNP** : pas d'avancées en 2015.
- **Aire de carénage et changement de la grue** : le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué (Bureau d'études SOFID), les sondages géotechniques réalisés et la grue enlevée pour raison de sécurité. Réalisation de l'aire de carénage et installation d'une grue prévue hiver 2015-2016.

#### **Pertuis :**

- **"Maison des pêcheurs" et Bureau du Port** : le permis de construire a été obtenu et le marché de travaux lancé fin novembre. Réalisation de la construction prévue fin 2016/2017 ;
- **Mise à l'eau : un caillebotis** a été posé.

#### **Sagnas :**

- **Mise à l'eau : un caillebotis** a été posé.

#### **Jaï :**

- **Local technique** : un cabanon vétuste a été rénové ;
- **Vidéo protection** : un système de vidéo protection a été installé.

### *En matière administrative*

#### **1/Gestion des emplacements**

- Le Règlement départemental d'attribution des postes à flot a été actualisé en 2015 (arrêté du 28 janvier 2015). Des dispositions favorables au maintien des bateaux de tradition ont été intégrées dans ce règlement.
- Quatre Commissions d'Attribution de Postes à Flot (CCAPF) se sont réunies en 2015 pour 21 places affectées.
- Au 31 décembre 2015, 1019 personnes étaient inscrites sur les listes d'attente.

#### **2/Instruction des demandes de subventions**

16 dossiers ont été présentés au vote de la Commission Permanente pour un montant de 283 000 euros.

#### **3/ Les Autorisations d'Occupation Temporaire**

- La délivrance d'environ 400 autorisations d'occupation temporaire, la perception de redevances (DSP) et de droits de ports ont généré une recette de 727 407 euros.

#### **4/Renouvellement des Conseils Portuaires de La Redonne et de Niolon**

- Les Conseils Portuaires de Niolon et de La Redonne ainsi que les Commissions d'Affectation des postes à flot (CCAPF) ont été renouvelés pour 5 ans.

#### **5/Prorogation de la DSP de Cassis**

- L'actuelle DSP, attribuée le 1er janvier 2008 au Groupement Trapani-Carrasco arrivant à échéance le 31 décembre 2015, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 (conformément à la Loi NOTRe) par avenant n°3.

- Le Règlement de Police du port a été modifié notamment pour en exclure le zonage par activités, lequel devient un ‘acte de gestion’ de l’Administration.

#### **6/Prorogation de la DSP de Carro**

- L’actuelle DSP, attribuée le 1er avril 2011 à la SEMOVIM arrivant à échéance le 31 mars 2017, a été prorogée jusqu’au 31 décembre 2017 (conformément à la Loi NOTRe) par avenant n°1.

#### **7/Taxe foncière sur les plans d’eau des ports**

- Pour la première fois en 2015 les plans d’eau ont été redevables d’une taxe foncière. La tarification 2016 a dû être modifiée en conséquence (174 000 euros de recettes nouvelles à trouver).

### **PERSPECTIVES 2016**

#### **TRANSPORTS**

##### **Transferts de compétence**

Le Département va perdre sa qualité d’autorité organisatrice de transport au profit, pour partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence au plus tard au 1er janvier 2017, pour les services internes à son périmètre, et pour une autre partie, au bénéfice de la Région; au 1er janvier 2017 pour les lignes régulières et au 1er septembre 2017 pour les transports scolaires.

Les services de transports spéciaux pour les élèves handicapés continueront à relever du Département au titre de sa compétence en matière sociale.

Des conventions de transfert doivent être conclues avec la Métropole et la Région afin de préciser les modalités de transfert des contrats, des personnels, des financements et de la Régie Départementale des Transports (RDT13).

##### **Billettique et systèmes d’information**

Les systèmes d’information ‘‘Transports’’ et en particulier le système billettique départemental devront être transférés à la Métropole et à la Région en assurant la continuité des opérations.

##### **Plan Transport**

La démarche Plan Transport est pilotée par le Syndicat Mixte des Transports. La direction des Transport et des Ports (cellule chargés de mission et direction) continuera à apporter son expertise dans le domaine. Elle prendra en charge la préparation de l’état des lieux des dossiers et participera activement à l’élaboration de la proposition de Plan Transport, en partenariat avec l’ensemble des acteurs Transports du département.

**TRANSPORTS - CHIFFRES CLES 2015**

Montant consacré par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (Fonctionnement)	85 274 754,95 €
Nombre de véhicules du parc départemental d'autocars (Lignes régulières et transports scolaires)	466
Nombre de lignes régulières d'autocars	36
Nombre de lignes équipées de véhicules accessibles PMR	36
Nombre de voyages annuels sur le réseau départemental	10 500 000
Aides versées au titre des transports scolaires (Hors handicapés)	11 100 000 €
Nombre d'enfants concernés (hors élèves handicapés)	15 268
Montant de l'aide moyenne par enfant	727 €
Aides versées pour le transport des élèves et étudiants handicapés	7 500 000 €
Nombre d'élèves et étudiants handicapés	1 255
Montant de l'aide moyenne par élève	5 900 €

**PORTS**

***NB : La réforme institutionnelle instituée par la loi NOTRe autorise les Départements à demander le maintien de la compétence de leurs ports actuels. Le Département des Bouches-du-Rhône a ainsi choisi de demander le maintien de ses ports par délibération de janvier 2016.***

**En matière de travaux :****La Ciotat :**

- Pannes du port : travaux de **changement des pannes 500 à 900** (2016-2017).
- Digue du large : lancement des études diagnostic de l'état de la digue.

**Cassis :**

- Réalisation de la mise aux normes de l'**aire de carénage** : maîtrise d'œuvre attribuée au Bureau d'Etudes SOFID. Travaux prévus hiver 2016/2017 après délivrance des autorisations préalables.
- Changement des **bungalows** du quai des Moulins : L'ABF sera saisi ainsi que le groupe de travail des usagers pour relancer la dynamique du projet, très qualitative pour le port.
- **Dragage** du port : Il est prévu d'achever toutes les études opérationnelles avant la fin de l'année 2016 pour une réalisation début 2017. Un dragage limité au quai Saint Pierre sera réalisé.
- Réalisation de la sécurisation du cheminement de l'avant port Nord.
- Aménagement du **quai Saint-Pierre** en co-réalisation avec la Communauté Urbaine.
- Ravalement et reprise de la toiture du **Bureau du Port**.
- Reprise de revêtement sur la partie nord du port (espace Carnot).

**La Redonne :**

- Création d'un **local pour stockage** de matériels anti-pollution : maîtrise d'œuvre à désigner.

- Installation d'une nouvelle **vidéo protection** avec convention avec la Commune.

#### Niolon :

- **Remplacement d'un escalier et création d'une zone de racks** ;
- Création d'un **local de stockage** ;
- Réfection du **quai** dit UCPA ;
- Mise en sécurité définitive de la **falaise**.

#### Carro :

- **Aire de carénage** et changement de la grue : maîtrise d'œuvre attribuée au Bureau d'Etudes SOFID. Travaux prévus été-automne 2016 ;
- Relance du processus d'installation des deux commerces et de locaux techniques de l'Entente dans l'enceinte du port de Carro.

#### Pertuis :

- "**Maison des Pêcheurs**" et du **Bureau du Port** (Direction de l'Architecture) : lancement des marches pour livraison 2016-2017 ;
- **Protection des filets** de la zone pêcheurs, **création d'enclos** et **délaissé de front d'étang**, Désignation d'un bureau d'études pour la conception et l'élaboration des dossiers règlementaires.
- Installation d'une **vidéo protection** avec convention avec la Commune.

#### Sagnas :

- Intervention sur **caillebotis** de la mise à l'eau +création d'étendoirs à filets de pêche ;
- Régularisation de **Permis de Construire** sur un bâtiment rénové ;
- **Création d'un local association** et déplacement du portail.

#### Jaï :

- **Redistribution des zonages** pour lutter contre les occupations illicites : déplacement du portail d'accès à la zone plaisance, marquages au sol, enlèvement de mouillages ...

#### Pertuis/Sagnas/Jai : dragage des fonds de ports et/ou des chenaux des trois ports :

Dès approbation des études règlementaires, réalisation de dragages de maintenance des ports.

#### Accessibilité des ports :

- Agenda de réalisations à produire sur la base des diagnostics déjà élaborés. ADAP remis en juin 2016 et programmation des travaux à effectuer..

#### En matière administrative :

##### La Ciotat

- Affectation de postes de commerce.
- Modification du Règlement de transport et de promenades en mer

##### La Ciotat, La Redonne, Niolon, Carro, Pertuis-Sagnas-Jaï :

- Modification des Règlements Particuliers de Police pour, notamment, en exclure les zonages et l'obligation de carénage annuelle.

**Cassis :**

- Lancement de la procédure de renouvellement de DSP (15 mois de procédure étant nécessaires).
- Modification du Règlement de transport et de promenades en mer.

**Carro :**

- Lancement de la procédure de renouvellement de DSP (15 mois de procédure étant nécessaires).
- Rénovation du Règlement des activités de pêche du port.

**Pertuis (Saint-Chamas) et La Redonne (Ensuès-la-Redonne) :**

- Un système de vidéo surveillance doit être mis en place et conventionné avec les communes.

**Jaï :**

- Un plan de lutte contre les occupations illicites a été produit. Mise en oeuvre prévue entre 2015 et 2016.

**Dispositif d'aide à la "Filière pêche" :**

- Modification de ce dispositif d'aide départementale.

**Redevances d'occupation du domaine public :**

- Généralisation du prélèvement automatique
- Rénovation et simplification de la tarification.

**Groupes de travail ou commissions à mettre en place pour travailler 1/ sur les incivilités dans les ports 2/ sur la propreté du plan d'eau à La Ciotat.**

**PORTS - CHIFFRES CLES 2015**

**Montants financiers consacrés par le CD13 :**

Budget Annexe 2015 :

Dépenses réalisées	
Investissement	<b>930 944 €</b>
Fonctionnement	<b>1 116 938 €</b>
Recettes :	
Plaisance, commerce, pêche	<b>511 737 €</b>
Redevance passagers	<b>117 311 €</b>

Budget général :

Fonctionnement	<b>81 009 €</b>
Investissement	<b>426 825 €</b>

**Pêche professionnelle :**

. Nombre de pêcheurs professionnels dans les ports départementaux :	<b>68 et 103 bateaux</b>
. Redevances acquittées par les pêcheurs professionnels dans les ports départementaux : (gratuité totale accordée, sauf sur espaces bâtis)	<b>278 044 €</b>

Nombre d'anneaux dans les ports départementaux : 1975

**Subventions :**

. Montant des subventions accordées: 283 087 €  
. Nombre d'associations et de structures professionnelles à vocation maritime ayant bénéficié d'une aide directe du Département via le Service des Ports : 16

## DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES

### MISSIONS

#### Définir et mettre en œuvre la politique départementale agricole :

- Conception et mise en oeuvre de mesures d'aide aux exploitants agricoles : en 2015, trois nouveaux dispositifs ont été approuvés : la création d'une mesure d'aide à l'investissement dans le cadre de projets de diversification agro-touristique des exploitations ; la définition d'une stratégie et le lancement d'un plan d'action pour soutenir l'agriculture biologique ; un plan de soutien aux ateliers de transformation/commercialisation oléicoles qui ont subi d'importantes pertes économiques suite à une attaque massive de « la mouche de l'olive ». En outre, **la direction a été mobilisée dans le cadre de la réforme des aides agricoles et de la loi NOTRe** par la préparation du processus de revalidation des aides départementales au regard des règlements européens et de mise en œuvre du nouveau cadre juridique d'intervention du Département ;
- Gestion de dispositifs : Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural, programme départemental d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, programme d'aide aux investissements des CUMA, programme départemental d'hydraulique agricole, opérations d'aménagement foncier, mesures agro-environnementales, aides aux agriculteurs sinistrés, programme de santé animale ; à noter que **l'année 2015 s'est présentée comme une année de transition et n'a pas permis d'activer l'ensemble des dispositifs d'intervention** ;
- Animation de projets et montage d'opérations : animation du marché des producteurs sur l'esplanade de l'Hôtel du Département ; co-organisation de "la Cuvée du Département" et de l'opération "Millésime" ;
- Animation de commissions « réglementaires » ou partenariales : commission départementale de gestion de l'espace rural ; commission d'élaboration du Projet Départemental Agricole ; commission départementale d'aménagement foncier... ; groupe de travail "compensations agricoles" ;
- Participation aux comités technique et de pilotage du Paen de Velaux.

## MOYENS DE LA DIRECTION

✓ Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Effectifs		2015	
Fonction	Grade	Postes	E.T.P.
Directeur	A	1	1
Adjoint au Directeur	A	1	1
Secrétariat	C	3	3*
Section Agriculture	A	2	2
	B	1**	0**
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>7</b>

\* poste non remplacé suite au décès de l'agent en 2015

\*\* poste budgétaire issu d'un départ à la retraite non remplacé, conservé mais gelé

## ACTIONS INTERNES

- **Elaboration d'un dossier "bilan-perspectives" en vue d'informer les nouveaux élus délégués issus de la nouvelle gouvernance ;**
- **Participation à des groupes de projets internes :**
  - Préparation de la contribution du Département aux "Etats Généraux de Provence" et participation aux ateliers "équilibre et préservation des territoires",
  - Participation au comité de pilotage du nouveau projet de "salon départemental de l'agriculture",
  - participation aux groupes de travail SRU, Agenda 21, Littoral,...

## BILAN D'ACTION

### ■ *Le contexte :*

L'agriculture départementale, riche et diversifiée, répartie sur tout le territoire des Bouches-du-Rhône, représente **une force économique de premier plan** : environ 4.900 exploitants ; 18.000 emplois salariés directs permanents et saisonniers, une production brute standard de 450 M€, soit 25 % du total régional dont 70 % en fruits et légumes ; plus de 14.000 ha exploités en bio (près de 9% de la SAU).

Selon les données du RGA 2010, si **la Surface Agricole Utile a diminué de 10 % entre 2000 et 2010** pour s'établir à 148.000 ha environ dont 70.000 ha irrigables (- 20 % en 10 ans), on déplore en revanche **une diminution encore plus brutale du nombre d'exploitations (- 20 % en 10 ans)** en raison **des situations de crise récurrentes** notamment en maraîchage et arboriculture, qui traduit un phénomène général de concentration des exploitations comme l'illustre l'évolution de la SAU moyenne par exploitation d'un peu plus de 30 ha aujourd'hui contre 25 ha en 2000.

Cette perte de surfaces productives souligne également l'important **phénomène de pression foncière** auquel notre agriculture essentiellement péri-urbaine est soumise.

Enfin, dans un département marqué par de forts enjeux agro-environnementaux, l'agriculture joue un **rôle stratégique dans la gestion du territoire et des écosystèmes** (50% des BDR classés en Natura 2000, 10.000 ha pâturés et 70.000 ha irrigables). Elle est étroitement **dépendante d'une bonne gestion de la ressource en eau** (3/4 des prélèvements superficiels).

■ *Les orientations stratégiques de la politique départementale :*

Comme l'ont très clairement souligné les "Etats Généraux de Provence", **l'agriculture joue un rôle stratégique pour le développement de l'économie et du territoire** des Bouches-du-Rhône, légitimant une action forte de la collectivité pour répondre au besoin exprimé d'une politique d'accompagnement de ce secteur d'activité spécifique.

Relevant pour l'essentiel d'un champ de compétences facultatives, **l'action volontariste de la collectivité** s'organise autour de 4 orientations prioritaires :

- la création, la modernisation et le développement des exploitations et de leurs groupements (30% du budget en moyenne),
- la structuration des filières et la valorisation des produits (7% - hors budget communication),
- la préservation de l'espace et des ressources naturelles (43%),
- la protection des exploitations (20% - hors budget exceptionnel de crise).

■ *Les budgets mobilisés :*

Années	Budget total agriculture en M€*	Taux évolution annuel (en %)	% du B.P. n-1
2012	11,04	+ 0,2 %	0,45 %
2013	10,45	- 5,3 %	0,41 %
2014	11,14**	+ 6,6 %	0,42 %
2015	10,56***	- 5,2 %	0,40 %

\* y compris le budget démoüstication

\*\* y compris 1 M€ votés en DM2 (crise fruits et légumes et oléiculture)

\*\*\* y compris 0,350 M€ de crédits exceptionnels (flavescence dorée ; station arboricole)

■ *Indicateurs d'activité :*

■ **Orientation 1 : développement économique**

**1.1 Bilan consolidé des aides à la trésorerie pour l'installation aidée (complément DJA)**

<u>Année</u>	<u>Nombre de Bénéficiaires</u>	<u>Montant moyen</u>
2012	21	6 347 €
2013	23	5 981 €
2014	15	3 975 €
2015	9	7 888 €

**La forte dégradation du contexte économique** comme l'inflation du coût du foncier pèsent lourdement sur le processus d'installations nouvelles. Au demeurant, l'année 2015 qui ponctue plusieurs campagnes difficiles en fruits et légumes n'a fait qu'obérer les perspectives d'activité des jeunes qui s'installent quand l'on sait que près d'une installation sur deux dans les Bouches-du-Rhône se fait dans ces secteurs. Enfin, l'effondrement ces dernières années du nombre d'installations aidées traduit aussi les difficultés de mise en oeuvre et **l'inadaptation du dispositif national standard à l'évolution du profil des nouveaux installés** (reconversion professionnelle ; absence de diplôme ; dépassement de l'âge légal ; contraintes du nouveau parcours à l'installation...).

A noter qu'en 2015, le dispositif d'aide du Département a été toiletté et légèrement revalorisé, ce qui explique en partie la progression du montant moyen des aides.

Au bout du compte l'installation aidée ne représente que le ¼ des installations réalisées dans les Bouches-du-Rhône, loin de contribuer à compenser les cessations d'activité.

## 1.2 Bilan des aides aux investissements collectifs (stockage – conditionnement – transformation et commercialisation des produits)

Année	Nbre de structures	Secteur d'activité	Nature investissements	Montant total investissements	Montant total et % d'aide
2012	10	V : 80 % F et L : 10 % O : 10 %	stock. : 30 % cond. : 10 % prod. : 30 % co. : 30 %	5,206 M€	0,469 M€ 9 %
2013	10	V : 60 % F et L : 10 % O : 20 % papam : 10 %	stock. : 40 % prod. : 50 % co. : 10 %	4,024 M€	0,353 M€ 8,7 %
2014	8	V : 62 % F et L : 13 % O : 13 % papam : 12 %	stock. : 50 % prod. : 50 %	4,176 M€	0,286 M€ 6,8 %
2015	--	--	--	--	--

F et L : fruits et légumes

V : viticulture

O : oléiculture

papam : plantes aromatiques et médicinales

C : céréales

A : approvisionnement

stock. : stockage

cond. : conditionnement

prod./transf. : production et/ou transformation

co. : commercialisation

En 2015, année de transition dans la mise en oeuvre des nouveaux régimes d'aide agricole, aucun projet d'investissement n'a pu être proposé au financement de la collectivité. Néanmoins, les projets déposés et instruits en 2015 seront examinés en 2016.

Il n'en reste pas moins que, dans un contexte économique plutôt morose, force est de constater que les coopératives et autres structures collectives des Bouches-du-Rhône **continuent d'investir pour moderniser leurs infrastructures** que ce soit pour augmenter leur capacité de stockage, rendre plus performant leur équipement de production/transformation ou développer leur outil de commercialisation.

**C'est tout particulièrement vrai du secteur viticole** qui, dopé par des cours orientés à la hausse depuis plusieurs années et qui s'est engagé de longue date dans une politique qualitative et de ré-orientation de sa production vers le rosé, reste la principale filière à investir.

A noter que le niveau de contribution du Département, modulée en fonction des dépenses éligibles (de 0 à 20 %), est, de fait, extrêmement modeste eu égard au montant des investissements réalisés et s'explique en partie par le plafond d'aides publiques autorisés

qui s'établit à 40 %, tous financements publics confondus, le Conseil Départemental ajustant sa propre participation en fonction de celle des autres financeurs.

■ **Orientation 2 : promotion et valorisation des productions**

**2.1 Bilan "TERROIR 13" / conception d'un nouveau projet de salon agricole**

<u>Année</u>	<u>Coût global</u>	<u>% d'évolution</u>	<u>Nombre de producteurs/ éleveurs</u>	<u>Fréquentation estimée</u>
2012	0,401 M€	- 27 %	108	32 000 visiteurs
2013	0,539 M€	+ 34 %	102	35 000 visiteurs
2014	0,588 M€	+ 9 %	101	30 000 visiteurs

Après deux éditions 2012 et 2013 "historiques" en terme de fréquentation, force est de constater **un nouveau ralentissement de la dynamique** de Terroir 13 qui n'était plus en adéquation avec les attentes du public alors même que les moyens consacrés à son organisation ont régulièrement progressé pour représenter un budget global de 0,588 M€ en 2014.

Au-delà des explications conjoncturelles (décalage dans le mois de la date de la manifestation; mauvaises conditions météorologiques ; plan de communication insuffisant), il faut également considérer la lassitude légitime du public désormais confronté à une explosion de l'offre d'événements similaires comme la difficulté des organisateurs à toujours innover en terme d'animation.

C'est pourquoi, profitant de l'interruption de 2015 liée au caractère bisannuel de la manifestation, nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion en confiant à notre agence de développement touristique, "Bouches-du-Rhône Tourisme", **une mission à la fois de diagnostic et d'identification de pistes d'évolution** possibles pour notre manifestation.

En substance, il en ressort que **si sur le fond "Terroir 13" était en cohérence avec les préoccupations actuelles** des consommateurs-citoyens en matière d'approvisionnement en produits locaux et de qualité, de gastronomie, de santé ou encore d'environnement et de développement durable, justifiant la pertinence de ce type de manifestation, en revanche **l'absence de renouvellement de l'offre d'animations proposées comme le format de l'évènement ne répondaient plus aux attentes du public et rendaient difficile la mobilisation des producteurs** qui souffraient d'une baisse de fréquentation.

C'est dans cet esprit qu'une réflexion a été ouverte courant 2015 pour **repenser le projet qui va se transformer en "Salon des agricultures de Provence"** dont la 1ère édition est prévue au mois de juin 2016.

**2.2 Marché des producteurs de l'esplanade de Saint-Just**

Inauguré le 23/09/2014, le marché des producteurs de l'esplanade est un projet piloté par le Département en partenariat avec la chambre d'agriculture et en collaboration avec l'Adear.

Ce marché de vente au détail de produits alimentaires de saison répond à l'objectif stratégique de développer la commercialisation des produits locaux en circuits courts (intérêt économique

pour les producteurs ; réponse à une demande sociale forte). Il a par ailleurs pour ambition de s'intégrer dans le quartier, son appropriation par les habitants étant évidemment le gage de sa pérennité.

	Nbre producteurs	% BdR	Sortants en cours d'année	Nouveaux entrants	Nbre animations	Fréquentation	Encaissement redevances
2014	19	95 %	2	2*	1	++/+	+++
2015	22	95 %	3	6	3	++	+++

\* décisions prises en 2014 mais installation effective en 2015

Après 1,5 an de fonctionnement, on constate que **les consommateurs sont présents même si les marges de progrès sont évidentes**. La diversification de l'offre, de nouvelles propositions d'animations et une politique de prix raisonnable ont contribué à installer le marché, que ce soit en terme de fréquentation ou de fidélisation de la clientèle, même si les difficultés de stationnement restent un "point noir".

▪ **Orientation 3 : protection et aménagement de l'espace**

**3.1 Bilan FDGER**

<u>Année moyenne</u>	<u>Nombre d'exploitants</u>	<u>Montant des investissements</u>	<u>Surfaces reconquises</u>	<u>Aide moyenne/ exploitation</u>	<u>Aide /ha</u>
2012	31	0,918 M€	284 ha	20 967 €	2 284 €
2013	33	0,988 M€	156 ha	20 957 €	4 433 €
2014	41	1,029 M€	188 ha	17 073 €	3 723 €
2015	44	1,379 M€	138 ha	15 818 €	5 043 €

Dans un département soumis à une très forte déprise agricole en raison de la pression de l'urbanisation et marqué par de forts enjeux agro-environnementaux et de protection contre les risques, la politique de reconquête des friches agricoles est un enjeu stratégique d'autant, qu'à dire d'expert, plus de 8.000 ha seraient à l'abandon. Dans ce contexte, le dispositif d'intervention proposé par le Conseil Départemental est un véritable succès. Jusqu'en 2015, le taux unique d'intervention était de 70 % des coûts HT de remise en état des parcelles. **En 2015, le dispositif a été réaménagé** avec un taux de base de 40 % des investissements éligibles avec possibilité de majoration de 20 % pour les jeunes agriculteurs et de 20 % pour les investissements dans les zones favorables à la biodiversité.

Globalement, **depuis 14 ans, plus de 2.761 ha d'espaces anciennement exploités ont été restitués à l'agriculture**, représentant 1,8 % de la SAU et environ 12,8 M€ d'investissements réalisés.

A noter que ce dispositif dont le principe est de valoriser la vocation multi-fonctionnelle de l'agriculture des Bouches-du-Rhône (lutte contre les risques ; préservation de la biodiversité ; protection de l'agriculture périurbaine...) offre également l'opportunité à des jeunes de s'installer en leur facilitant l'accès au foncier (30 % des projets sont portés chaque année par des jeunes installés en moyenne mais 54 % en 2015).

**3.2 Bilan des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

Dispositif prévu dans le cadre du 2ème pilier de la PAC et financées dans le cadre du Feader (75 % UE et 25 % de contreparties nationales), les MAEC sont des primes annuelles (15.000€

maximum/exploitation/an) versées pendant 5 ans aux exploitants et aux éleveurs qui s'engagent à respecter des pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement, à la biodiversité, à la protection des massifs contre le risque incendie.

Le Département y consacre un budget annuel de 0,360 M€ maximum. En 2015, compte tenu du retard pris dans la mise en oeuvre opérationnelle du nouveau dispositif, désormais placé sous la responsabilité de la Région en sa qualité d'autorité de gestion du Feader, aucune MAEC contractée par les agriculteurs n'a pu être financée, le budget correspondant ayant par conséquent été basculé sur 2016.

	Nbre MAET Natura 2000 et repartition	Contribution annuelle		Contribution sur 5 ans		Nbre MAE DFCI	Contribution annuelle		Contribution sur 5 ans	
		totale	moyenne/exploitation	totale	moyenne/exploitation		totale	moyenne/exploitation	Totale	moyenne/exploitation
2012	100 A : 3% C : 15% E : 5% B : 0% D : 69% F : 8%	59.897 €	599 €	299.485 €	2.995 €	4	11.070 €	2.768 €	55.350 €	13.837 €
2013	169 A : 9,4% C : 35,5% E : 2,4% B : 0% D : 46,2% F : 6,5%	59.478 €	352 €	297.390 €	1.760 €	5	11.908 €	2.381 €	59.540 €	11.908 €
2014	160 A : 1,2% C : 46,2% E : 1,2% B : 1,2% D : 44,3% F : 5,9%	61.563 €	385 €	307.815 €	1.924 €	6	3.624 €	725 €	18.120 €	3.625 €

Alpilles : A      Camargue : C      Sainte-Victoire : E  
Arbois : B      Crau : D      Trois Marais : F

#### ▪ **Projet spécifique : le Paen de Velaux**

Dispositif prévu par la loi DTR de 2005, le Paen est une mesure de protection renforcée et durable du foncier agricole contre le risque d'urbanisation que les Départements ont la faculté de mettre en oeuvre.

Sa particularité et son intérêt sont d'une part, d'être adossé à un programme d'actions concrètes pour développer l'agriculture sur le territoire et d'autre part, de conférer au Département un droit de préemption et même la possibilité d'exproprier à l'intérieur du périmètre arrêté.

C'est dans ce cadre que le Département a approuvé la création d'un Paen dans la plaine agricole de Velaux (300 ha) le 20/05/2011 et qu'une convention a été conclue avec la commune et la Safer pour conduire le projet avec l'appui technique de la chambre d'agriculture.

#### **Un bilan mitigé au bout de 5 ans :**

**Volet foncier :** 89 ha prospectés par la Safer mais tout juste 10 acquisitions Safer (70 % à l'amiable) représentant 10 ha (17.000 €/ha) avec pour objectif de constituer un stock en vue de la création d'ilôts exploitables notamment en maraîchage ; 9 ha de friches remis en culture ; 2 installations effectuées sur des parcelles communales ; réalisation d'une étude du potentiel de reconquête de friches par la viticulture et identification des ilôts à constituer (12 ha),

**Desserte du périmètre par la SCP :** l'adduction principale est opérationnelle (fin 2013) ; l'étude d'AVP de la desserte de la zone du Paen est en cours à partir d'une enquête de besoins mais le tracé est à ajuster (négociations difficiles avec les propriétaires fonciers) ; livraison prévue juillet 2017,

**Volet sylvo-pastoral** : une étude de faisabilité pour l'installation d'un élevage caprin "petit pastoral" a été réalisée par le Cerpam (100 chèvres ; 150 ha de parcours et 20 ha de fourrage ; bergerie et atelier fromager sous MO communale ?).

**Les principaux freins identifiés :**

**Le blocage du foncier** : le morcellement très important de la zone (752 parcelles ; 297 propriétaires) ; l'attentisme des propriétaires (prétentions financières élevées ; espoir de constructibilité ; meilleure valorisation attendue avec la mise à l'irrigation) ; le temps du foncier est un temps long,

**Les contraintes municipales** : si la perspective d'une révision du périmètre est désormais abandonnée (PADD du PLU), le départ de l'animatrice locale du projet et les difficultés budgétaires de la commune ont sérieusement ralenti la dynamique du projet en 2015,

**L'absence de desserte en eau** : pas de maraîchage sans eau, d'où la difficulté à installer des agriculteurs,

**La difficile appropriation du projet par les citoyens** : cible insuffisamment prise en compte au démarrage du projet d'où l'impérieuse nécessité d'engager des actions de communication et d'impliquer la population sur les thèmes des circuits courts (approvisionnement des écoles en produits locaux) et de la protection du foncier (lien urbain / rural ; association Terre de liens).

▪ **Orientation 4 : Bilan des aides "protection des exploitations"**

**4.1 "calamités agricoles" et "crises économiques"**

Nature de l'aide	Total des indemnisations	Nombre d'exploitants éligibles	Montant moyen / exploitant
Indemnisation des dégâts causés par la grêle 2011 aux exploitation arboricoles	420 680 €	180	2 337 €
Aide à l'affouragement des élevages victimes des inondations 2011	207 983 €	71	2 929 €
Aide de trésorerie aux exploitations spécialisées en fruits et légumes victimes de la crise 2014	620 000 €	238	2 605 €
Aide aux ateliers de transformation et commercialisation oléicoles victimes de "la mouche de l'olive" en 2014-2015	167 000 €	23	7 661 €

Face à la multiplication des calamités naturelles qui se succèdent chaque année et dans un contexte marqué par la réduction du champ d'application des indemnisations de l'Etat d'une part et par le faible taux d'exploitations couvertes par un système d'assurance au regard des coûts générés d'autre part, le Département apporte son aide au financement de mesures spécifiques d'indemnisation en particulier lorsque les évènements climatiques échappent à tous dispositifs d'aide.

Par ailleurs, dans un contexte économique structurellement dégradé où les exploitations agricoles sont confrontées à des problèmes de compétitivité, à la pression des grandes surfaces, à la concurrence des produits importés..., l'appui financier de la collectivité est recherché pour aider les exploitations confrontées à des problèmes de trésorerie.

Ainsi, suite aux pertes de récoltes d'olives fin 2014 dues à de violentes attaques de la mouche de l'olivier, **le Département a proposé à l'ensemble des moulins privés et coopératifs des Bouches-du-Rhône impactés, une aide de trésorerie proportionnelle aux pertes subies** dans la limite de 10 000 € d'aide/structure sur la base du règlement UE "de minimis" entreprises : 23 structures ont ainsi été aidées représentant une aide moyenne de 7 661 € / atelier.

#### 4.2 "agriculteurs en difficulté"

Année	Nbre de bénéficiaires éligibles	Aide moyenne / exploitant	% moyen de couverture des dettes
2012	4	5 000 €	6 %
2013	3	5 000 €	13,9 %
2014	0	--	--
2015	0	--	--

Dans le prolongement de la mesure "agri-diff" mise en oeuvre par l'Etat, le Conseil Départemental apporte son aide, dans la limite de 5 000 € maximum par exploitation, en particulier pour couvrir les dettes fournisseurs au profit d'entreprises agricoles qui ont un endettement important mais restent néanmoins viables.

A noter le très faible nombre de dossiers éligibles au dispositif au regard de la situation dégradée de nombreuses exploitations du département, du fait, notamment, des critères contraignants d'accès à l'aide.

### PERSPECTIVES

Malgré l'incertitude sur l'étendue du champ de nos compétences en matière agricole, nous nous plaçons dans la perspective de poursuivre la mise en oeuvre de notre politique agricole "pro-active" :

- finalisation du nouveau cadre juridique d'intervention du Département (convention avec la Région) ;
- réflexion et mise en oeuvre de nouvelles mesures d'intervention dans le cadre des Etats Généraux de Provence ;
- finalisation du nouveau « Salon des Agricultures de Provence » ;
- mise en oeuvre des nouvelles mesures d'aide à l'agriculture biologique et à la diversification agro-touristique des exploitations ;
- poursuite de la mise en oeuvre opérationnelle du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains de Velaux : adoption d'une nouvelle convention de partenariat et lancement d'une animation minimale du projet ;
- animation du marché de producteurs sur l'esplanade de l'Hôtel du Département créé en septembre 2014.

## LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

### MISSIONS

L'activité du LDA reflète la politique de santé publique et de sécurité alimentaire du Département. En exerçant ses actions de prévention, de dépistage et de contrôle dans les domaines de la santé humaine, l'environnement, la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire, la protection des végétaux et la santé animale, le laboratoire peut répondre aux priorités du Conseil Départemental concernant la protection de la population du département, de ses cheptels et de ses productions agricoles. Les missions de chacun des 3 laboratoires techniques et du pôle assistance technique du LDA sont les suivantes :

➤ **Laboratoire de biologie médicale / Laboratoire de biologie vétérinaire (BM/BV)**

#### Biologie médicale :

Activité de dépistage et de suivi biologique des usagers des Maisons de la solidarité (MDS) de la Direction Protection Maternelle et Infantile et Santé Publique (DPMISP) : service Protection Maternelle, de planification, service CIDDIST - CIDAG, centres de lutte contre la tuberculose.

Les demandes d'examens biologiques concernent principalement :

- le dépistage des infections sexuellement transmissibles : VIH, hépatites B, C, A et Delta, syphilis, Chlamydiae, gonococcies, HPV,...
- le suivi biologique de la femme enceinte et les bilans de contraception,
- la prévention du cancer du col de l'utérus et la recherche du papillomavirus,
- le dépistage biologique et bactériologique de la tuberculose, le suivi biologique des traitements et les enquêtes autour d'un cas.

Le laboratoire de biologie médicale participe au réseau d'épidémiologie de l'Institut de Veille Sanitaire et assure également le suivi biologique des patients adressés par des associations humanitaires (Médecins du Monde).

#### Biologie vétérinaire :

Le laboratoire de biologie vétérinaire assure la protection des cheptels contre les maladies contagieuses et lutte contre la transmission des maladies animales aux humains.

Pour exercer ses missions, le laboratoire de biologie vétérinaire possède les agréments ministériels nécessaires à la réalisation des activités suivantes : analyses sérologiques et bactériologiques dans le cadre de la prophylaxie et de la police sanitaire ; diagnostic vétérinaire ; participation au réseau d'épidémiologie-surveillance ; aide à la certification des élevages.

Il exerce ses activités au profit du Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13), de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRGDS PACA), reconnue comme ASR (agence sanitaire régionale), des éleveurs, des vétérinaires et des particuliers, des apiculteurs, des Directions Départementales de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône (DDPP 13) et d'autres départements, des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse et d'autres départements...

➤ **Laboratoire de contrôle sanitaire des aliments, des eaux et des baignades (CSAEB)**

Contrôle sanitaire des aliments, des eaux de loisirs, autocontrôles microbiologiques des eaux potables, et surveillance des légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et dans les tours aérorefrigérantes.

Pour exercer ses missions, il possède les agréments ministériels nécessaires (Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de la santé, Ministère de l'Ecologie) à la réalisation des contrôles entrant dans le cadre officiel des analyses suivantes : microbiologie alimentaire ; recherche des entérotoxines staphylococciques ; microbiologie des eaux de loisirs ; microbiologie des eaux potables ; recherche de légionelles dans les réseaux d'eaux chaudes sanitaires et industriels.

Il exerce ses activités analytiques au profit des services de l'Etat (Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, Directions Départementales de la Protection des Populations), de la Direction de l'Education du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'Assistance Publique, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Défense et du Ministère de l'Education, des collectivités territoriales, de la restauration, des entreprises de la distribution et des petites et moyennes entreprises, des artisans.

➤ **Laboratoire de contrôle sanitaire agronomique et environnemental (CSAE)**

Contrôles sanitaires liés à l'agronomie et à l'environnement.

Pour exercer ses missions, ce service possède les agréments ministériels nécessaires (Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de la santé, Ministère de l'Ecologie) à la réalisation des contrôles entrant dans le cadre officiel des analyses suivantes : contrôle des contaminants radioactifs ; recherche de métaux lourds ; recherche des biotoxines marines ; analyses physico-chimiques dans les produits alimentaires (recherche d'histamine...) ; recherche de pathogènes sur les végétaux à l'importation ou avant leur commercialisation et dans le cadre de la surveillance du territoire ; analyses physicochimiques dans l'eau de consommation.

Il exerce essentiellement ses activités analytiques au profit des services de l'Etat (Direction Générale de l'Alimentation, Directions Départementales de la Protection des Populations, Services Régionaux de l'Alimentation (SRAL), Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il est également au service de tous ses partenaires, collectivités territoriales, entreprises agro-alimentaires, importateurs ou exportateurs, artisans.

➤ **Pôle assistance technique (AT)**

Le pôle AT assure la logistique des prestations du laboratoire et plus particulièrement : accueil physique et téléphonique des clients, réception des échantillons, prélèvements et collecte des échantillons (toute matrice confondue) chez les clients.

Dans le cadre de la mise en application des dispositions réglementaires européennes et nationales, le pôle assistance technique assure également auprès de ses clients d'autres types de prestations :

- des conseils dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'environnement,
- des audits consistant en un contrôle d'application de la législation en vigueur,
- la formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire des personnels travaillant dans ces unités,
- l'aide à l'obtention des agréments sanitaires,
- l'aide à la rédaction et à la mise en place des plans de maîtrise sanitaire en cuisine (avec la Direction des collèges, la DIMEF...).

Enfin, le pôle AT participe au développement commercial du laboratoire.

## MOYENS

Pour lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions, le laboratoire dispose, au 31 décembre 2015, d'un **effectif de 65 agents** se répartissant de la façon suivante :

	Direction	PA <sup>(1)</sup>	MQ – R&D - I <sup>(2)</sup>	PAT <sup>(3)</sup>	CSAE	CSAEB	BM/BV	Total
Catégorie A	1	2	1	0	3 <sup>(4)</sup>	1	2	10
Catégorie B	-	2		4	7	8	11	32
Catégorie C	-	6	-	10	0	5	2	23
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>65</b>

(1) Pôle Administratif

(2) Management Qualité – Recherche & Développement - Informatique

(3) Pôle Assistance Technique

(4) dont 2 cadres de santé

Le Laboratoire Départemental d'Analyses **est un service départemental à comptabilité distincte avec un budget annexe.**

Le compte administratif 2015 s'établit ainsi (sous réserve de la validation définitive) : recettes totales 5 776 549,21 €, dépenses totales 5 816 762,35 € avec un résultat total à la clôture de l'exercice de 1 129 630,61 € en intégrant le cumul d'excédent des années précédentes.

### ➤ Aspects marquants

- Légère augmentation des recettes de fonctionnement suite aux deux crises sanitaires et à un meilleur taux de recouvrement des impayés.
- Diminution des dépenses de fonctionnement liée à une réduction des dépenses de personnel due à des départs en retraite non remplacés, et une maîtrise des achats de réactifs.
- Augmentation des dépenses d'exploitation sur le bâtiment (travaux sur les sorbonnes de chimie).
- hausse des dépenses d'investissement, pour le renouvellement du matériel et des véhicules, afin de garantir les activités du laboratoire.

### ➤ Bâtiment

- Le bâtiment est maintenu par un prestataire extérieur quotidiennement.
- Les contrôles périodiques réglementaires ont été réalisés.

### ➤ Equipements

- Renouvellement d'équipements techniques et de petits équipements de laboratoire pour le fonctionnement du LDA dont deux véhicules.

### ➤ Véhicules

- Le parc automobile comprend 12 véhicules.

## BILAN DES ACTIONS MENEES

### ➤ Laboratoire de biologie médicale (BM)

- Evaluation COFRAC (hématologie, immunohématologie, immunologie, biologie moléculaire, bactériologie, le pré et post analytique) selon le nouveau référentiel NF EN 15189 ; accréditation selon la norme NF EN ISO 15189 version 2012 (mode processus)

- Réunion annuelle de consensus sur les conduites à tenir lors d'un diagnostic biologique dans les différentes pathologies rencontrées (CIDAG-CIDDIST, PMI, CLAT) ; participation au programme épidémiologique de la tuberculose ; participation à la mise en place des CeGIDD
- Mise en place de deux nouveaux automates afin de répondre aux nouvelles exigences d'assurance qualité et des recommandations Has (Syphilis)
- Augmentation du nombre de dossiers et de centres dans le programme de télétransmission pour les patients ayant une couverture sociale.
- Développement des actions de partenariat avec l'Institut de Veille Sanitaire, avec le groupe RENAGO et avec le centre de référence du dépistage des lymphogranulomatoses vénériennes.

L'activité du laboratoire de biologie médicale répond aux besoins des politiques de santé publique de la DPMIS.

Le laboratoire de biologie médicale a traité 39 126 dossiers (l'utilisation des tests rapides HIV lors des consultations a peu d'impact sur l'activité, malgré le grand nombre de tests réalisés, grâce à une forte activité de biologie moléculaire).

#### ➤ **Laboratoire de biologie vétérinaire (BV)**

- Contrôle des cheptels dans le cadre de la prophylaxie et de la police sanitaire,
- Contrôle des cheptels bovins « Camargue » dans le cadre d'un plan de prophylaxie tuberculose,
- Contrôle des cheptels bovins pour la certification ACERSA,
- Participation aux enquêtes épidémiologiques mises en place par la DGAL,
- Autopsies,
- Utilisation des EDI avec le DGAI pour le transfert des résultats,
- Augmentation du pool d'analyses réalisées en biologie moléculaire : diagnostic des avortements, recherche de paratuberculose,
- Gestion des prélèvements pour recherche de rage,
- Amélioration du logiciel ARES,
- Optimisation de l'organisation du plateau technique de sérologie avec augmentation de la productivité et amélioration des délais de rendu des résultats
- Mutualisation du plateau de biologie moléculaire avec intégration de la recherche virologique végétale (recherche de *Xylella fastidiosa*)
- Renouvellement de l'accréditation COFRAC pour les programmes LAB GTA 27 (essais et analyses en immunosérologie), et BIO MOL SA (biologie moléculaire en santé animale),

**Les analyses vétérinaires ont été réalisées sur 76 133 échantillons (soit une augmentation de 30% en lien avec les deux crises FCO).**

Au cours de l'année 2015, le service a réalisé des analyses sur 393 prélèvements se répartissant entre autopsies, analyses bactériologiques et parasitologiques.

#### ➤ **Unité transversale de biologie moléculaire**

- Augmentation du nombre d'analyses en biologie moléculaire vétérinaire (diagnostic d'avortements)
- Mise en place de la recherche de *Xylella fastidiosa*
- Recherche de la flavescence dorée et du bois noir par biologie moléculaire sur la vigne

- Mise en place de la recherche de l'entérotoxine du *staphylocoque aureus* sur les aliments.
- **Laboratoire de contrôle sanitaire des aliments, des eaux et des baignades (CSAEB)**
  - Contrôle sanitaire des produits alimentaires importés (microbiologie),
  - Contrôle sanitaire des coquillages en provenance des zones de production,
  - Contrôles officiels pour les Directions Départementales de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône et du Var,
  - Réalisation des analyses demandées dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle du Ministère de l'agriculture,
  - Analyses de microbiologie alimentaire pour de nombreuses entreprises agroalimentaires du département, les cuisines de collectivités (écoles, collèges, lycées..), les ateliers de fabrications et la grande distribution,
  - Développement des recherches de salmonelles sur carcasse en abattoir,
  - Renouvellement de l'accréditation COFRAC pour les programmes LAB GTA 59 (Analyses microbiologiques des produits agroalimentaires), et LAB GTA 23 (microbiologie des eaux),
  - Recherche des légionelles dans les établissements recevant des publics sensibles suite à l'arrêté de février 2010, et dans les tours aéro réfrigérantes (mise en place de la nouvelle version de la norme NF T 90-431),
  - Contrôle sanitaire officiel des eaux de loisirs (piscines et mer) à la demande de l'ARS PACA,
  - Auto-contrôle des eaux de consommation,
  - Analyses microbiologiques sur les eaux à usage hospitalier.

#### ❖ **Sécurité alimentaire**

L'activité de microbiologie alimentaire subit les fluctuations d'activités des DDPP. Une convention a été signée avec les Directions Départementales de la Protection des Populations des Bouches- du -Rhône et du Var. Pour les autres clients (restauration scolaire, restauration sociale, collèges...), un contrat permet d'établir les fréquences de prélèvements et les analyses à réaliser.

En 2015, l'unité a traité 16818 échantillons (soit une baisse de 4%).

Le service CSAEB collabore avec les Laboratoires Nationaux de Référence pour suivre l'épidémiologie des pathogènes alimentaires.

#### ❖ **Contrôle sanitaire des eaux**

Au cours de l'année 2015, l'unité a réalisé des analyses sur 10 964 prélèvements d'eau (soit une augmentation de 13%) qui se répartissent :

- en analyses de légionelles dans le cadre de la surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire ou d'installation spécifique de type tour aérorefrigérante. Ces analyses ont été réalisées à la demande de l'ARS PACA, de la DREAL, de la DAC, de la DPMAB, des hôpitaux, ou des entreprises elles-mêmes en autocontrôle obligatoire.
- D'autre part, en analyses pour les auto-contrôles sur les eaux potables et les eaux de piscines. Le suivi des 21 plages de Marseille, 41 plages de la Côte bleue et 20 plages du GIPREB a permis à l'ARS DT13 d'établir un suivi sanitaire complet des eaux de baignade.

#### ➤ **Laboratoire de contrôle sanitaire agronomique et environnemental (CSAE)**

- Contrôle sanitaire des produits alimentaires destinés à l'exportation (radiobiologie),

- Contrôles officiels pour différentes Directions Départementales de la Protection des Populations dont celle des Bouches-du-Rhône dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle du Ministère de l'agriculture (plans radioactivité, métaux lourds, histamine et toxines marines),
- Analyses physico chimiques dans les produits alimentaires,
- Recherche de trichines dans les viandes de gibier,
- Auto-contrôle des eaux de consommation,
- Contrôle sanitaire officiel des eaux de loisirs (piscines) à la demande de l'ARS PACA,
- Contrôle sanitaire des végétaux et prévention de l'importation des maladies végétales pour le compte des services officiels et semenciers.

**Plusieurs faits ont marqué l'activité du service en 2015 :**

- Prise en charge des analyses de biotoxines marines suite à l'évolution des activités des laboratoires IFREMER dans le cadre du réseau REPHY
- Obtention de l'agrément pour la réalisation des analyses officielles de *Xylella fastidiosa* par PCR en temps réel. La mise en place de la méthode s'est faite en partenariat avec l'unité de biologie moléculaire qui prend en charge la partie PCR du protocole. 800 échantillons ont pu être analysés en 2 mois.
- Mise en place d'un plan maraîchage d'aide au diagnostic de pathologies sur végétaux, financé par le CD13 pour le compte des maraîchers du département
- Mise en place de la recherche de la flavescence dorée et du bois noir par biologie moléculaire sur la vigne
- Renouvellement de l'agrément pour les installations de quarantaine végétale pour 5 ans.
- Renouvellement des accréditations COFRAC pour les programmes LAB GTA 26 (Histamine), 99-3 (métaux lourds dans les denrées alimentaires) et extension pour le programme 100-1 (eaux).

➤ **Pôle Assistance Technique (AT)**

Le pôle AT assure l'accueil physique et téléphonique, et la réception des échantillons. A ce titre, il est responsable de la Certification Accueil.

Ce service transversal propose aussi les prestations suivantes : Prélèvements dans les domaines alimentaires et eaux ; Formation des ATC nouvellement recrutés et participation active au groupe de travail de la Direction de la Programmation, des Etudes et des Moyens de Gestion des Collèges ; Audits réalisés en restauration collective et distribution ; Suivi qualité des dossiers petites entreprises ; Formations dispensées en restauration collective et commerciale ; Conseil en cuisine centrale et aux petites entreprises pour la mise à jour de leurs dossiers d'agrément. Ce sont 332 audits et formations réalisés en 2015 (soit une stabilité par rapport à 2014).

Le pôle a poursuivi en 2015, en collaboration avec la DEC et la DRH, les actions de formations dans tous les collèges du département ainsi que les audits pour vérifier la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) dans les collèges. Le pôle a joué un rôle important dans la prévention du risque de légionellose par la surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire dans tous les collèges et les autres bâtiments du Conseil Départemental.

En 2015, l'unité prélèvements audits formation a fait évoluer la dématérialisation des tournées vers un smartphone permettant un gain de temps important.

➤ **Démarche qualité**

Initiée par le directeur, la démarche qualité est gérée par la responsable assurance qualité qui s'appuie sur une assistante qualité, et des correspondants qualité dans chaque service. Les priorités pour 2015 ont été, le suivi des accréditations pour tous les secteurs techniques du

laboratoire (portée d'accréditation disponible au laboratoire) ainsi que des demandes d'extensions d'accréditation. Un audit COFRAC de surveillance et d'extension s'est déroulé au laboratoire en janvier février 2015 dans tous les secteurs, à la suite duquel toutes nos demandes ont été couronnées de succès.

➤ **Réglementation hygiène et sécurité – prévention des risques professionnels**

Le document unique recensant tous les risques professionnels a été repris en 2015 pour faire figurer les mises à jour nécessaires.

Le règlement hygiène et sécurité a été revu et diffusé à l'ensemble des agents.

Concernant les MOT (Micro-Organismes et Toxines soumis à réglementation), le dossier ANSM (L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) en vue d'une inspection potentielle a été revu et modifié. Un système de management du risque a été mis en place et diffusé à tous les agents.

➤ **Bâtiment**

Début 2015, les travaux de déports des moteurs des sorbonnes en toiture ont permis un retour à une activité normale en chimie et biologie médicale. Reste une problématique du bruit en cours d'investigation par les services du CD13.

➤ **Développement durable**

En 2015, les consommations d'eau et d'électricité ont fortement chuté par rapport à 2014, alors que la consommation de gaz a augmenté de façon importante :

- Eau de ville : la consommation a chuté de 7% mais le coût du m<sup>3</sup> ayant augmenté, la facture accuse une hausse de 5 %.
- La consommation d'électricité a chuté de 9% alors que la facture baisse dans une moindre mesure (-3%). Le bâtiment consomme 1 021 138 kWh en 2015 contre 1 123 339 kWh en 2014.
- Quant au gaz, on constate un retour à la hausse des consommations par rapport à 2014 (+9%). Cependant la facture est en baisse de 3%.

➤ **Relation clientèle**

En 2015, l'unité Relation Clientèle a réalisé près de 468 devis pour lesquels il y a eu plus de 73 % de réponses favorables. Par ailleurs, il y a eu 5 réponses à des appels d'offres dont 2 ont été retenues et une toujours en attente de réponse.

**PERSPECTIVES 2016**

➤ **Activité**

- Le laboratoire de biologie médicale prévoit de continuer les extensions (évaluation COFRAC en février 2016) afin de répondre aux exigences réglementaires d'être accrédité pour toutes les familles définies (biochimie), de continuer d'augmenter le nombre de centres dans la démarche de télétransmission. de trouver de nouveaux partenaires dans le cadre des CeGIDD (association AiDES).
- Le laboratoire de biologie vétérinaire prévoit d'augmenter le panel d'analyses de biologie moléculaire et de suivre la mise en application du Plan Elevage, Sécurité Alimentaire et développement du territoire rural en collaboration avec la DAT et le GDS des Bouches-du-Rhône.

- Le CSAEB prévoit de faire évoluer la méthode de dénombrement des staphylocoques dans les piscines pour des délais de rendu résultats plus rapides. De plus, le service poursuivra la réalisation du lot N° 2 du marché passé par l'ARS PACA qui concerne le contrôle sanitaire des eaux de loisirs du département et renforcera le suivi des Etablissements Recevant du Public dans le cadre de la recherche de légionelles.
- Le CSAE prévoit de maintenir ses activités et de :
  - finaliser la mise en place de l'analyse de la qualité de l'air intérieur dans les ERP,
  - réaliser un nombre important d'analyses de *Xylella fastidiosa* puisqu'il a été retenu par les 2 DRAAF Corse et PACA
  - renouveler ses accréditations COFRAC en février 2016 et préparer l'accréditation de l'audit de 2017 pour les recherches de *Xylella fastidiosa* et de paramètres pour le programme 100.1
  - renouveler son agrément préfectoral pour la réalisation d'expériences sur les animaux vertébrés vivants indispensables aux analyses de biotoxines marines paralysantes. Il prévoit également de se positionner pour les analyses de biotoxines marines pour le compte d'IFREMER dans le cadre de la délégation des analyses effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Le CSAEB et le CSAE vont poursuivre le développement des autocontrôles pour les clients publics et privés ainsi que les prélèvements et analyses sur les eaux à usage hospitalier.
- Le Pôle AT assurera le suivi des plans d'action du Conseil Départemental mis en place avec les différentes directions et le suivi du marché de l'ARS des eaux de piscine et eaux de mer. En parallèle, le service optimisera l'utilisation du LIMS, et les tournées de prélèvements, et débutera une démarche commerciale afin d'augmenter le nombre de prélèvements annuels.
- Dans le cadre de sa démarche qualité, le LDA aura en février 2016 une évaluation de surveillance et d'extension de son accréditation COFRAC dans tous les secteurs du laboratoire.

## ➤ Moyens

### ❖ Personnel

L'effectif du LDA est stabilisé à 67 agents. Le LDA a recours à des vacataires pour la campagne d'été du contrôle sanitaire des eaux de loisirs, et des auxiliaires en renfort ou pour remplacer des agents absents.

### ❖ Informatique

En 2016, poursuite de la mise en place du schéma directeur des systèmes d'informations (2010-2014) :

- Le développement d'une gestion des stocks
- La mise en production de l'activité « Relation Commerciale » dans le LIMS du laboratoire,
- Le suivi des outils d'exploitation statistiques (infocentre B.O) pour un suivi « fin » de l'activité des unités analytiques,
- Une ouverture plus large de « l'Extranet client » (accès à leurs résultats avec des délais optimisés),
- Mise en place de la comptabilité analytique dans le LIMS du laboratoire

- La « Sécurisation des données » des systèmes d'informations, suivant les recommandations de l'audit 2013 et la mise en place d'un plan d'actions suite à l'audit 2015.

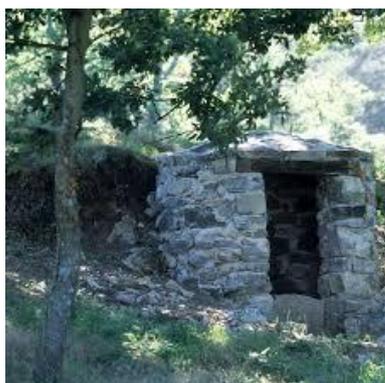
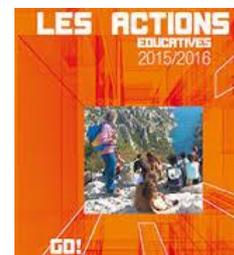
❖ **Matériel**

L'enveloppe financière prévue en investissement permettra l'acquisition de matériel de remplacement en fonction des besoins des services, et l'acquisition de deux à quatre véhicules neufs.

➤ **Organisation interne du service**

En 2016, les partenariats avec les directions du Conseil Départemental seront reconduits et développés, et plus particulièrement avec la DEC, DAC, DGAS, DAT, DTP, DRH, DR, DEN afin d'augmenter les recettes d'activités.

# DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA CONSTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EDUCATION ET DU PATRIMOINE



DOMAINES DÉPARTEMENTAUX  
LA PROVENCE COMME VOUS L'AIMEZ



## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA CONSTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EDUCATION ET DU PATRIMOINE 2015**

La Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de l'Education et du Patrimoine a pour missions de :

- assurer la gestion des politiques publiques départementales dans les domaines de l'Environnement, de la Construction, des Acquisitions Bâtimentaires, de la Protection et de la Prévention, et de l'Education,
- garantir la fonction de maître d'ouvrage au nom de l'Institution, dans le champ de ses compétences obligatoires, et mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'élaboration des Etudes, de la Programmation et de l'Expertise intervenant en amont du démarrage d'un chantier,
- assurer la maintenance de tous les ensembles immobiliers que l'Institution occupe en tant que propriétaire ou locataire, hormis l'hôtel du département et ceux gérés par la direction des routes.
- veiller, pour le bien-être des collégiens, au bon fonctionnement et à l'équipement des Collèges ainsi que leur mise en conformité en matière d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à l'adaptation des lieux en fonction des besoins pédagogiques,
- mener, de manière responsable, une politique publique départementale environnementale (forêt, espaces naturels, déchets, eau et milieux aquatiques) assurant la protection de l'environnement du point de vue du droit à la qualité de la vie, et pour la poursuite d'un développement durable.
- faire de la sûreté une problématique essentielle pour la collectivité et renforcer les mesures prises dans ce cadre, qu'elles soient curatives ou préventives.

Depuis 2011 et plus particulièrement depuis 2014, l'évolution des métiers a conduit à réaménager les moyens humains au sein même de la DGACEEP afin d'avoir une meilleure lisibilité des missions qui lui sont dévolues, de répondre avec plus d'efficacité aux missions de service public, d'organiser les directions et les services pour mieux répondre aux attentes des « utilisateurs », d'améliorer et de fluidifier le long processus de réalisation d'une opération de construction de sa genèse à sa réception et d'assurer efficacement l'exploitation et la maintenance de nos bâtiments tout en optimisant les coûts, les ressources affectées ainsi que leur sécurité.

Ainsi, la DGA s'appuie sur 2 directions transversales « ressources » pour les 4 autres directions qui la composent :

- une à dimension technique : la DEPA
- une à dimension administrative : la DGAC

## **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION**

La Direction de l'Architecture et de la Construction – D.A.C. – comprend deux Directions Adjointes, la Direction Adjointe des Collèges et la Direction Adjointe du Patrimoine.

Depuis janvier 2015, à la maîtrise de la programmation et du suivi des travaux de maintenance dans l'ensemble des collèges du département, se sont rajoutés la structure et les moyens d'une gestion globale des autres bâtiments gérés par la collectivité issue de l'ex DPMAB. Cette structure permet d'assurer de manière cohérente la programmation, la réalisation et le suivi des opérations sur l'ensemble du parc immobilier du Département.

### **MOYENS**

Agents administratifs : 31 en poste

Agents techniques : 92 en poste

4 agents sont directement rattachés à la Direction :

- 1 Directeur,
- 1 secrétaire de Direction
- 2 attachés de Direction, dont un en voie de recrutement

15 postes sont non pourvus, dont 11 concernent des personnels techniques.

### **MISSIONS**

Les missions de la D.A.C. consistent à réaliser des projets de construction, d'amélioration et de mise en valeur des bâtiments et sites départementaux.

Elles peuvent se scinder en trois parties :

- les opérations structurantes, constructions neuves ou réhabilitations lourdes,
- les opérations de rénovation à mi-chemin entre la réalisation de bâtiments neufs et la maintenance lourde,
- les opérations de maintenance dans les collèges.

Les opérations structurantes relèvent des Services Construction Collèges et Construction Patrimoine ; les autres sont confiées aux Services Rénovation et Maintenance des Collèges, Maintenance et Exploitation des Bâtiments ainsi que Prestations Urgentes et Ateliers.

S'il constitue l'élément le plus visible des activités de la D.A.C., le nombre d'opérations livrées chaque année ne saurait illustrer à lui seul l'ensemble des actions et des axes d'intervention.

Préalablement à la livraison d'une opération se trouvent de multiples phases qui vont de l'étude foncière à la conception, en passant par le suivi de chantier tout en tenant compte, à chaque moment, des adaptations du projet initial demandées par les différents partenaires de la collectivité.

Moins visibles que les grandes opérations de construction et de rénovation, les travaux de maintenance occupent à temps plein l'effectif de trois services entiers. Leurs missions, souvent accomplies dans l'urgence à la suite de demandes particulières, d'appels pressants

faisant état de problèmes imprévus, pannes, casses...ont pour buts essentiels le maintien du confort et de la sécurité tant pour les personnels départementaux que pour les usagers et collégiens que les bâtiments départementaux et collèges accueillent.

## **DIRECTION ADJOINTE DES COLLEGES**

### **SERVICE CONSTRUCTION COLLEGES**

Les missions du Service Construction Collèges portent sur le montage et la conduite des opérations de rénovation, de réhabilitation, d'extension et construction neuve des collèges dans le Département.

La consistance de ces missions diffère selon que celles-ci s'accomplissent dans le cadre de maîtrise d'ouvrage directe ou de maîtrise d'ouvrage déléguée (convention de mandat).

Dans le cas de délégation de maîtrise d'ouvrage (convention de mandat), les actions sont inchangées en phase programmation et se composent d'un suivi global et d'un contrôle administratif, technique et financier des mandataires en phase conception et phase réalisation. Le nombre et la complexité des démarches à accomplir dans ce type d'opérations nécessitent un investissement en temps et des moyens importants, qui imposent de recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour une partie d'entre elles.

La programmation compte actuellement une cinquantaine d'opérations dont les coûts d'investissement vont de 2 à 50 M€, selon qu'il s'agit d'opérations de réhabilitation partielle ou de construction complète.

3 opérations, démarrées en 2015 dont une sera livrée en 2016 :

- la phase construction de la délocalisation du collège Giono à Marseille
- La construction du gymnase du collège Arc de Meyran à Aix-en-Provence
- La reconstruction délocalisée du collège Robespierre à Port saint Louis du Rhône

### **11 opérations de consultation de concepteurs**

en phase d'appels d'offres travaux :

- Restructuration et extension au collège René Seyssaud à Saint-Chamas. Cette opération consiste à créer 4 nouvelles salles de classe, et une salle polyvalente. Coût prévisionnel : 2,61 M€.
- Restructuration et extension d'Arthur Rimbaud à Marseille : aménagement des espaces extérieurs, amélioration de l'isolation thermique et création d'une salle polyvalente. Coût : 4,16 M€.
- Restructuration et extension des Amandeirets à Châteauneuf les Martigues. Coût : 11 M€.

en phase conception :

- Restructuration et extension à Jules Ferry à Marseille. Le projet consiste en un réaménagement d'un bâtiment pour créer un pôle santé, améliorer les circulations et installer un ascenseur pour le rendre accessible aux personnes handicapées. Coût : 7,2 M€.
- Construction du bassin de rétention au collège Monod aux Pennes Mirabeau. Coût : 0,5 M€.

en phase de consultation de concepteurs :

- Restructuration partielle et extension du collège Virebelle à La Ciotat : extension et réhabilitation des bâtiments A et B, isolation par l'extérieur des façades, mise aux normes d'accessibilité, réfection du système de chauffage, délocalisation et implantation du CIO, isolation thermique des logements de fonction. Coût : 10 M€.
- Restructuration partielle de la SEGPA du collège René Cassin à Tarascon : restructuration du bâtiment en 2 ateliers « Habitat » et « Espace rural et environnement », accessibilité aux personnes handicapées, rénovation des installations de chauffage pour l'ensemble du collège. Coût : 4,3 M€.
- Restructuration et extension du collège Versailles à Marseille qui a nécessité l'élaboration d'une convention de partenariat et de financement et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique signées avec la Ville de Marseille et la CUMPM. Coût : 23,47 M€.
- Reconstruction sur site du collège Honoré Daumier à Martigues. Coût : 38 M€.
- Reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol à Martigues. Coût : 32,3 M€.
- Construction du gymnase du collège Albert Camus à Miramas. Coût : 6,6 M€.

13 opérations sont en phase d'études préalables et de mise au point du programme constructif

- Restructuration partielle du collège Roger Carcassonne à Pélissanne : extension de la demi-pension, création d'une salle polyvalente, restructurations diverses et mise en accessibilité handicapés. Coût : 11,5 M€.
- Construction salle polyvalente au collège Jean Moulin à Marseille. Coût : 2,2 M€.
- Restructuration du collège Mignet à Aix-en-Provence : restructuration du bâtiment C, accessibilité du collège, mise en conformité électrique et des installations de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures. Coût : 15 M€.
- Restructuration partielle et mise en accessibilité du collège des Hauts de l'Arc à Trets : restructuration du pôle de sciences, rénovation globale des aménagements intérieurs, construction de locaux sur cours (pôle artistique et salle polyvalente), mise en conformité de l'accessibilité, traitement global de l'enveloppe et modification du système de chauffage. Coût : 7,59 M€.
- Reconstruction sur site du collège Jean Moulin à Salon de Provence. Coût : 30 M€.
- Reconstruction délocalisée du collège Gaston Defferre à Marseille par réhabilitation et extension de la caserne d'Aurelle. Coût : 30,17 M€.
- Reconstruction délocalisée à Paul Eluard à Port de Bouc. Coût prévisionnel : 30 M€.
- Construction d'une salle polyvalente et divers locaux techniques au collège Les Caillols à Marseille. Coût : 3,2 M€.
- Reconstruction sur site du collège, des écoles primaires et des équipements sportifs sur le site Clair Soleil à Marseille. Coût : 51,3 M€.
- Restructuration et mise aux normes d'accessibilité du collège Mallarmé à Marseille. Coût prévisionnel : 6 M€.
- Construction du collège d'Eyragues. Coût prévisionnel : 35 M€.
- La reconstruction de la demi-pension du collège Georges Brassens à Bouc Bel Air. Coût: 7,2 M€.
- Reconstruction délocalisée du collège La Carraire à Miramas. Coût : 25 M€.

4 opérations ont fait l'objet d'une livraison totale en 2015 :

- Construction du collège de Luynes : 31,2 M€.

- Construction du gymnase du collège André Malraux à Marseille : 5,84 M€.
- Mise en accessibilité du collège Grande Bastide à Marseille : 2,4 M€.
- Achèvement complet de la SEGPA du collège Sylvain Menu à Marseille : 2,34 M€.

### **PERSPECTIVES 2016**

- Livraison de la restructuration partielle de Charloun Rieu à Saint Martin de Crau.
- Livraison du gymnase du collège Arc de Meyran à Aix en Provence.
- Travaux du collège Giono-Fabre d'Eglantine à Marseille.
- Travaux du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône.
- Travaux (phase 2) de la reconstruction du collège Gyptis à Marseille.
- Démarrage des travaux aux collèges Arthur Rimbaud à Marseille, René Seyssaud à Saint-Chamas, et réalisation des travaux hydrauliques au collège Monod.
- Lancement de la consultation des concepteurs pour la reconstruction délocalisée du collège Jean Moulin à Salon de Provence et du collège Gaston Defferre à Marseille, la construction du collège de Lançon, la restructuration du collège Carcassonne à Pélissanne, du collège Mignet à Aix en Provence, du collège Les Hauts de l'Arc à Trets, des collèges Jean Moulin, Mallarmé, Les Caillols et Manet à Marseille, Le Prince-Ringuet à La Fare les oliviers, Rastoin à Cassis.
- Lancement de nouvelles études préalables en vue de l'élaboration de nouveaux programmes constructifs (liste à déterminer).

### **SERVICE RENOVATION ET MAINTENANCE DES COLLEGES**

Depuis janvier 2015 le service comprend 4 pôles territoriaux et un pôle missions transverses réglementaires. Les opérations réalisées dans les collèges ont pour but essentiel d'assurer la conservation du patrimoine immobilier, la mise en sécurité des utilisateurs et des biens, ainsi que l'amélioration des conditions d'enseignement.

Les besoins en travaux de maintenance et de rénovation ont trois origines distinctes :

- la réglementation ERP,
- le maintien en l'état du bâti,
- l'adaptation fonctionnelle des bâtiments.

#### **A- Les activités de maintenance dans les 131 collèges**

Elles concernent une superficie bâtie globale d'environ 910.000 m<sup>2</sup>, où sont réalisés des travaux urgents ou programmés dans les domaines suivants :

- l'hygiène et la sécurité, dont la sécurité relative au risqué incendie et panique,
- la mise en sûreté (vidéo protection, clôtures, alarmes anti-intrusion...)
- l'accessibilité aux personnes handicapées
- les économies d'énergie
- les travaux du propriétaire dans les 684 logements de fonction
- le désamiantage.

#### **B - Les activités du pôle Rénovation:**

25 Opérations de rénovation ventilées en 5 programmes de travaux suivants :

- Sections d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA),
- Aménagement et rénovation des aires sportives,
- Extension et rénovation des demi-pensions,

- Rénovations diverses, restructuration et l'extension de locaux, réfection clos/couvert,
- Accessibilité handicapés.

Sur l'année 2015 pour l'ensemble du service :

- 3572 commandes, dont 2299 en investissement et 1273 en fonctionnement.
- 3914 factures traitées y compris le traitement des décomptes généraux et définitifs.

#### **A- Les travaux de maintenance 2015**

- 2641 opérations urgentes et 306 grands travaux de maintenance sur les 396 programmées, de l'intervention ponctuelle au chantier de plusieurs mois, pour un budget de 20 M€.
- 48 opérations programmées entre 2012 et 2014, ont été réalisées en 2015
- Participation à 28 commissions de sécurité et aux 37 pré-visites de préparation. Elle a fait exécuter les prescriptions des rapports de visite des commissions de sécurité.
- Suivi des prélèvements et des analyses effectués sur l'ensemble des collèges par le Laboratoire Départemental d'Analyses, pour un budget annuel de 300 000 €, au niveau de :
  1. La distribution d'eau potable,
  2. La qualité de l'eau chaude sanitaire «risque légionnelle».

#### **B - Les opérations de rénovation en 2015**

13 opérations suivies dans le cadre de l'année de garantie de parfait achèvement.

- 9 chantiers ont été livrés : LAKANAL - Aubagne - Réfection de la demi-pension, VIREBELLE - La Ciotat - Remplacement des menuiseries, MIGNET - Aix en Provence - Rénovation de la cour de récréation, LA FONTAINE – Gémenos - Extension et réhabilitation de la 1/2 pension, ZAY – Rousset - Construction de préaux et amélioration du confort thermique, ARMAND MALRIEU BELLE DE MAI – 3 murs d'escalade, RENOIR ROSTAND – Marseille – Remplacement des SSI, BELLE DE MAI – Marseille – Réfection des peintures des façades.
- 12 opérations en travaux dont la transformation des ateliers de la SEGPA (DUMAS – Marseille), le remplacement du SSI (BRASSENS – Marignane) et la modernisation de 23 chaufferies.
- 16 opérations en études notamment pour la rénovation de la demi-pension et mise aux normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapées (LES CAILLOLS – Marseille), la restructuration des ateliers de la SEGPA (CHATEAU FORBIN – Marseille), le remplacement des SSI (MIGNET – Aix en Pce, CLAIR SOLEIL – Marseille – BERNARD – Salon), l'aménagement de la nouvelle entrée (BERNARD – Salon), l'extension du réfectoire (RIEU – St Martin de Crau), l'établissement de l'AD'AP.

### **PERSPECTIVES 2016**

#### **A- Les travaux dans les collèges s'articuleront autour de plusieurs axes :**

- La poursuite de la mise en accessibilité aux personnes handicapées par la mise en oeuvre de l'AD AP,
- La poursuite de la mise aux normes des infirmeries,

- Le remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI) les plus anciens,
- La poursuite de la prise en compte de l'éco-référentiel
- Le suivi annuel des prélèvements et des analyses d'eaux effectués sur l'ensemble des collèges par le Laboratoire Départemental d'Analyses et des travaux correctifs
- La poursuite de l'exécution la programmation 2015 de maintenance
- L'exécution de la 1<sup>ère</sup> programmation 2016 composée de 63 opérations de maintenance dans 44 collèges.
- La mise en sûreté et sécurité des collèges, axe prioritaire de la mandature: portiques, clotures, video protection, ligne télécom dédiées.

Les directions de l'Education et de l'Architecture-Construction ont pris en charge ces dossiers, en lien étroit avec la Mission Prévention Délinquance – Sûreté de la Direction Générale des Services. Au-delà de l'expérimentation sur 2 établissements scolaires (Les Matagots et Virebelle à La Ciotat), un déploiement global est prévu dès 2016.

### **B- Les études rénovation en 2016**

- 15 opérations dont 8 débutées en 2016.
- 7 nouvelles études seront lancées: remplacements des SSI des collèges FERRY ESTAQUE- Marseille et MOULIN - Salon, l'extension des sanitaires de BEAUVOIR – Vitrolles, la rénovation des menuiseries extérieures et accessibilité handicapées au collège GUEHENNO – Lambesc, le remplacement des régliths et le confortement du mur du gymnase de RENOIR ROSTAND – Marseille, le remplacement et la rénovation d'ascenseurs.

### **C - Les chantiers rénovation en 2016**

- SSI dans divers collèges dont MIGNET - Aix en Provence, CLAIR SOLEIL FERRY- Marseille.
- demi-pension et accessibilité au CAILLOLS – Marseille, et extension du réfectoire du collège RIEU – St Martin de Crau.
- la modernisation de 23 chaufferies.
- l'aménagement de la nouvelle entrée au collège BERNARD – Salon.

## **DIRECTION ADJOINTE DES BÂTIMENTS**

### **SERVICE CONSTRUCTION PATRIMOINE**

Le service est le représentant du maître d'ouvrage à l'égard de l'ensemble des intervenants à l'acte de construire concernant des opérations du patrimoine départemental à l'exception des collèges, ainsi que des ouvrages de gestion des casernes de gendarmeries. La mission s'exerce en maîtrise d'ouvrage directe.

- Ainsi, en premier lieu, le service apporte les éléments techniques d'aide à la décision, tant au niveau diagnostics et relevés des existants, qu'au niveau des aspects réglementaires et financiers des projets. L'assistance apportée à l'utilisateur lors de l'établissement du programme est essentielle pour la qualité de l'investissement et l'économie dans sa gestion et son entretien.

- Puis, à partir de la validation du programme et de l'enveloppe financière de l'opération par l'assemblée délibérante, le service engage toutes les modalités de mise en application des procédures allant de la conception du projet à la réalisation des travaux dans le strict respect des coûts et des délais.
- Animateur omniprésent, il pilote l'ensemble du projet tant à l'égard de l'utilisateur que du maître d'œuvre, des entreprises ou des services concédés. C'est lui qui est le partenaire privilégié des services d'hygiène, de sécurité, d'assurances, de contrôle.
- La formation continue sur les évolutions réglementaires techniques et administratives prend ici tout son sens : acheteur public, stratégie énergie / climat.
- Enfin, il accompagne l'occupant de la mise en service à la fin de l'année de parfait achèvement de l'ouvrage.

Suite à sa mise en application en 2014, l'utilisation du logiciel de gestion des opérations - G.D.O. a fait l'objet de diverses réunions d'ajustement tout au long de l'année par l'adjointe au chef de service. Sa prise en main par les chefs de projets a constitué un investissement qui devra se poursuivre au regard de l'évolution des fonctionnalités de l'outil.

- La procédure de dématérialisation de tout le courrier (arrivée et départ) du service a été mise en application dès le mois de janvier.
- Arrivée d'un nouvel ingénieur territorial à compter du 23/02/15.
- Départ d'une secrétaire le 02/11/15.

#### LES 4 CHANTIERS LANCES EN 2015

<i>NOM</i>	<i>NATURE</i>	<i>ADRESSE</i>
<b>Centre PMI Antide Boyer</b>	Restructuration	10, Avenue Antide Boyer - AUBAGNE
<b>Centre d'Exploitation des Routes (dallage abri à sel)</b>	Démolition - Reconstruction	4, Rue François Dumouriez du Péri - VITROLLES
<b>CSD Domaine de Fontainieu (vestiaires)</b>	Restructuration	75, Chemin de Fontainieu – Quartier Saint-Joseph MARSEILLE 14 <sup>ème</sup>
<b>Université du Temps Libre</b>	Rénovation installations techniques	151, Rue Edmond Rostand – MARSEILLE 6 <sup>ème</sup>

#### LES 3 OPERATIONS LIVREES EN 2015

<i>NOM</i>	<i>NATURE</i>	<i>ADRESSE</i>
<b>CSD Domaine de Fontainieu (vestiaires)</b>	Restructuration	75, Chemin de Fontainieu – Quartier Saint-Joseph MARSEILLE 14 <sup>ème</sup>
<b>Centre d'Exploitation des Routes (dallage abri à sel)</b>	Démolition - Reconstruction	4, Rue François Dumouriez du Péri - VITROLLES
<b>Gendarmerie</b>	Construction neuve	380, Avenue Joliot-Curie - BERRE L'ETANG

#### LES 18 PROJETS INITIES OU POURSUIVIS EN 2015

<i>NOM</i>	<i>NATURE</i>	<i>ADRESSE</i>
<b>Muséon Arlaten</b>	Restauration	Hôtel Laval Castellane – 29, Rue de la République ARLES
<b>MDS de territoire</b>	Amélioration des performances énergétiques - Restructuration	Rue Calmette et Guérin – AIX-EN-PROVENCE

<b>Forestiers Sapeurs de Peyrolles</b>	Construction	Route Départementale 561 - JOUQUES
<b>Réserves du Musée Départemental de l'Arles Antique</b>	Création	4, Avenue Jean Mathieu ARTAUD - Quartier Trinquetaille - ARLES
<b>Centre de secours</b>	Construction	Quartier Val Cros Ouest - ROQUEVAIRE
<b>Port</b>	Réhabilitation - Restructuration	Port du Pertuis - SAINT- CHAMAS
<b>Gendarmerie</b>	Construction	Parcelles CD66 et CD138 - Quartier Saint-Martin TRETTS
<b>Centre de secours</b>	Réhabilitation - Extension	Avenue du 8 Mai 1945 - LAMBESC
<b>CVC Mirabeau Arenc</b>	Diagnostics	4, Quai d'Arenc - MARSEILLE 2 <sup>ème</sup>
<b>Accueil / sécurité HD 13</b>	Aménagement intérieur	52, Avenue de Saint-Just - MARSEILLE 4 <sup>ème</sup>
<b>Accès Saint-Sébastien</b>	Aménagement extérieur	66, Rue Saint-Sébastien - MARSEILLE 6 <sup>ème</sup>
<b>Université du Temps Libre</b>	Rénovation installations techniques	151, Rue Edmond Rostand - MARSEILLE 6 <sup>ème</sup>
<b>Espace Seniors Les Cigales</b>	Audit des installations thermiques	Avenue du Souvenir Français - PELISSANNE
<b>Centre d'Exploitation des Routes (audit énergétique)</b>	Audit des installations thermiques	4, Rue François Dumouriez du Péri - VITROLLES
<b>CSD Domaine de Fontainieu (pelouse synthétique)</b>	Aménagement extérieur	75, Chemin de Fontainieu - Quartier Saint-Joseph MARSEILLE 14 <sup>ème</sup>
<b>Extension Pouponnière de Montolivet</b>	Extension	1, Rue Elzéard Rougier - MARSEILLE 12 <sup>ème</sup>
<b>Domaine La Blancherie</b>	Réhabilitation	Défend de l'Aigle - Saint-Pons GEMENOS
<b>Parc automobile de Saint-Menet</b>	Réhabilitation	168, Avenue de Saint-Menet - MARSEILLE 11 <sup>ème</sup>

### PERSPECTIVES 2016

Le budget s'établit à 10 731 130 € et verra l'ouverture de 10 chantiers.

La gestion et le suivi des opérations du service devront être complètement effectués par le biais du logiciel GDO, tant sur l'aspect administratif (comme la fiche opération, *etc.* ...) que sur l'aspect financier (comme la fiche financière, *etc.* ...).

### SERVICE MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES BÂTIMENTS

Les missions du service s'exercent sur 378 sites (superficie de 437 157m<sup>2</sup>), dont la répartition en nombre de bâtiment est la suivante : Social 152 - Environnement 71 - Routes 89 - Gendarmeries 14 - Administratif et CIO 29 - Economie 4 - Jeunesse et Sports 2 - Culture 17

- Statut de ce patrimoine : CD 13 propriétaires 278 et CD 13 locataires 100
- Localisation : Bâtiments Marseille 121 et Bâtiments hors Marseille 257

Le Service de la Maintenance et de l'exploitation des Bâtiments assure une maintenance de deux types :

- Préventive : les opérations programmées sont des travaux d'entretien visant à l'amélioration générale du patrimoine
- Curative : les situations d'urgence auxquelles le Service des Prestations Urgentes et Atelier ne peut vu leur nature ou ampleur répondre.

### **PERSPECTIVES 2016**

- Une programmation de 4 673 300 € TTC en maintenance préventive afin de :
  - Assurer une meilleure conservation du bâti
  - Garantir le niveau de conformité de nos bâtiments
  - Aménager les équipements pour un meilleur accueil du public et de bonnes conditions de travail
- Mettre en œuvre les nouveaux contrats d'AMO, renouveler les contrats antérieurs (MDAA) et le nouveau marché de potabilité sur les sites extérieurs (l'Arbois, Etang des Aulnes...).
- Acquérir des outils de gestion des bâtiments pour optimiser et rentabiliser :
  - la maintenance et l'exploitation
  - la récupération des travaux effectuée pour nos locataires ;
- Un plan de formation sera mis en place autour des métiers et risques du bâtiment.

### **SERVICE PRESTATIONS URGENTES ET ATELIER**

Le Service des Prestations Urgentes et Atelier (SPUA) réalise les réparations urgentes « tous corps d'état (menuiserie, peinture, électricité, plomberie, travaux divers) » ne nécessitant pas l'intervention d'une entreprise ou exceptionnellement dans certains domaines (assainissement, stores et vitrages grandes surfaces...). Le nombre de Bâtiments concerné est de 384 comme pour le SMEB.

#### **Le service traite la prise en charge directe des ≠1 portant sur :**

- L'électricité : divers dépannages, remplacement lampes et néons, disjoncteurs dans tableaux électriques, réalisation et modification d'installation de prise courant ...
- La plomberie : fuites d'eau, modifications de l'emplacement des points d'eau ou d'écoulement, changement robinetterie évier, WC, et flexible de douches, débouchages diverses, remplacement chauffe-eau et création d'installations complètes...
- La climatisation : entretien de base des climatiseurs individuels...
- La menuiserie : rayonnage de bureaux, fabrication de meubles, travaux sur portes et encadrements, cloisons en bois, création de placards, pose et confection de tableaux ...
- La peinture : traitement des supports et mise en peinture des locaux, recouvrement des tags...
- La serrurerie : dépannage et ouverture des rideaux métalliques, des stores roulants, ouverture des serrures, remplacement poignées, ferme-portes, grooms, serrures et travaux métallerie (fabrication de pièces et soudure)

- La maçonnerie : réalisation de dalle ou de chape, ragréage, pose ou réfection de carrelages, montage cloison Placoplatre, mise hors service des locaux désaffectés, montage de mur de clôture et tous petits travaux (scellement et autres)...

**Le service peut faire appel à des entreprises selon l'importance du chantier pour :**

- L'assainissement : vidange des fosses septiques, curage, débouchage des canalisations.
- Le remplacement de vitrage ainsi que les réparations urgentes sur les portes automatiques, volets roulants occultant, etc ...

Pour assurer un service rapide et efficace 24h/24 et 7jrs/7, jour férié compris, les agents techniques du service des prestations urgentes ateliers assurent une astreinte de jour comme de nuit.

Les interventions demandées au SPUA sont au nombre total de 6791 :

- 4171 traités le jour même (**61,42%**)
- 2620 sur plusieurs jours ou mise en situation exceptionnelle (manque fournitures)

Les crédits inscrits et consommés en 2015 pour le SPUA sont :

	<b>Inscrits</b>	<b>Consommés</b>
Fournitures	210 411 €	107 521 €
Travaux d'entretien	185 532 €	33 410 €
Soit un total de	395 943 €	140 931 €

**PERSPECTIVES 2016**

- Consolider les procédures d'assistance des dépannages urgents (#1) pour améliorer les délais de résolution et les taux de clôture
- Améliorer la communication avec les divers utilisateurs lors des interventions
- Mettre en place un calendrier de formation professionnelle avec l'aide de la DRH reposant sur les métiers et la polyvalence.
- Comblent le retard des travaux dû à l'absence de marché de fournitures depuis 3 ans.
  - Améliorer la dynamique de groupe afin de pouvoir maintenir une organisation efficace pour faire face à l'ensemble des diverses missions confiées au SPUA.

**DIRECTION DES ETUDES DE LA PROGRAMMATION  
ET DES ACQUISITIONS**

La Direction des Etudes, de la Programmation et des Acquisitions (DEPA) contribue, grâce à la production d'études et d'expertises réalisées en régie, à une connaissance élargie du patrimoine et à une gestion optimisée de son développement.

## MISSIONS

Par ses interventions, elle participe à un meilleur cadrage des biens à acquérir et des opérations à réaliser, et à une meilleure prise en compte des objectifs qualitatifs des constructions, en s'appuyant notamment sur une évaluation structurée des réalisations.

Elle apporte une aide substantielle aux services opérationnels dans la planification des opérations de travaux notamment en 2015 pour la préparation de l'agenda d'accessibilité programmé (AAP) de tous les bâtiments départementaux recevant du public.

Ses actions s'organisent autour de 4 pôles de compétences, correspondant à trois services et une mission d'expertise.

Elle est aussi dotée d'une cellule administrative lui permettant de gérer, pour l'ensemble de ses services, les tâches administratives notamment en termes de moyens matériels et de ressources humaines mais également comptables afférentes à la passation de contrats de prestations de service en appui des études réalisées en régie.

## BILAN DES ACTIONS 2015

La DEPA continue la mise en œuvre des procédures d'acquisitions d'œuvres d'art dans les collèges (1% artistique) qui en 2015 a permis la réalisation de 2 œuvres aux collèges Fraissinet et Louis Armand à Marseille et l'approbation par la collectivité de 3 nouvelles opérations pour 2016 des collèges F Mistral Arles, Longchamp et Anatole France à Marseille. En parallèle un inventaire et un documentaire, in situ sur tous les collèges du département, des œuvres d'art existantes a été lancé en 2015.

## MOYENS

### • Effectif :

15 cadres A ; 8 cadres B ; 10 cadres C

### • Budget :

Les dépenses en 2015 de la Direction s'élèvent à 1 352 853 € qui se répartissent :

- En Investissement à 203 369 € pour les Etudes de programmation et de faisabilité, 938 564 € pour les Acquisitions des locaux pour DGAS et autres Bâtiments et 137 643 € pour le 1% Artistique.

- En Fonctionnement à 50 685 € pour les Honoraires et frais d'actes et à 22 592 € pour les Annonces et insertions.

Les recettes en 2015 de la Direction s'élèvent à 4 005 906 € pour la cession de biens immobiliers.

## ATELIER ETUDES ET PROGRAMMATION

Le service réalise des études destinées à vérifier la capacité de terrains ou locaux à héberger les structures départementales. Ces études constituent un outil d'aide à la décision, notamment au stade de projets d'acquisition de locaux, de terrain ou de prise à bail. A ce titre, la coopération du service avec d'autres directions utilisatrices ou gestionnaires s'avère prégnante. Ces études peuvent être ponctuellement suivies de la constitution de dossiers

d'autorisation au titre de l'urbanisme ou du code de la construction (ERP) ou d'une assistance technique ponctuelle sur le respect du programme en phase réalisation.

Ce service a en charge la mise à jour périodique des programmes-types en y intégrant les améliorations et recadrages nécessaires qui auront été identifiés sur des réalisations, tant sur les qualités fonctionnelles des bâtiments que sur le niveau de leurs prestations, leur confort d'usage, leurs conditions d'exploitation.

Le service coordonne également les données patrimoniales liées aux domaines d'intervention de la DGA de la Construction, de l'Environnement, de l'Education et du Patrimoine, dans le cadre du système de Gestion Patrimoniale Assisté par ordinateur en lien avec la Direction des Services Généraux et la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication.

Nombre d'études au plan de charge de l'Atelier Etudes en 2015 : **90** (109 en 2014) dont 35 études rendues, 10 études en cours (dont 2 études globales collèges), 45 études en instance de traitement.

- Sur ces **90 études** : **69%** concernent l'Education (nombreuses études de restructuration partielle ou mises en conformité de locaux, 24 études de cadrage, dossiers ERP des travaux programmés par les services opérationnels, etc...), **20%** la Solidarité (MDS Aix dossiers DP/ERP, MDS des Chartreux, MDS de St Marcel, relogement MDS Pressensé, Pouponnière de Montolivet dossiers DP/ERP, relogement CMPPD Rosière, etc), **6%** l'Environnement (Maison Ste Victoire, Domaines de Pichauris – Auberge et ferme et de St Pons - Blancherie), **3%** les Routes, Transports et Ports (Port du Jai, CER de Châteaurenard, DR Martigues) et **1%** la Vie Locale (espace seniors Carré St Lazare).
- Sur les **35 études rendues** : 8 (23%) ont donné lieu ou sont liées à une programmation opérationnelle, 6 (17%) ont été conduites en assistance opérationnelle (dossiers DP, PC et ERP).
- Sur les **45 études rendues ou en cours** : 8 font l'objet d'une étude de pré-diagnostic énergétique menée par un prestataire externe (études de définition globale des besoins des collèges).

La demande d'études en matière d'éducation se maintient et reste majoritaire (62 demandes en 2015 contre 79 en 2014), s'inscrivant dans l'évolution de la programmation des études établie en lien avec la programmation des services opérationnels. On note par ailleurs une évolution majeure de la nature des études avec une part grandissante d'études de cadrage et de définition des besoins, en lien avec la programmation stratégique par bassins des collèges. Le traitement de ces études lourdes a cette année justifié la commande de prestations (levés de géomètres, pré diagnostic énergétique) à hauteur de 212 900 €.

9 études n'apparaissant pas dans la programmation initiale ont été traitées en 2015 : 4 études concernant les collèges (Campra demi-pension, Quinet internat, Joseph d'Arbaud extension, Mignet logement), 2 études concernant la politique Solidarité (relogement du CMPP de la Rosière et redéploiement des effectifs des MDS Pressensé et Littoral avec de nombreuses hypothèses développées), 2 concernant la politique Environnement (Maison Sainte Victoire, réaffectation de l'auberge de Pichauris), 1 concernant la politique Routes et Ports (Port du Jai).

Suite au CTP du 17 novembre 2014, le service s'est vu confier la gestion des données techniques des bâtiments inhérente à la gestion patrimoniale assistée par ordinateur (GPAO). La mise à jour du référentiel patrimonial technique et graphique a été initiée cette année avec l'arrivée d'un agent affecté à la mission en juin 2015. Un travail de nomenclature et de

chartage de la documentation technique à disposition a été effectué, ainsi que la planification des actions de mises à jour nécessaires (collecte des données auprès des services opérationnels, relevés de géomètre, chartage graphique et alphanumérique, etc...).

## PERSPECTIVES 2016

8 études collèges destinées à faire la synthèse des besoins réglementaires (dont accessibilité), fonctionnels (programme pédagogique), bâtementaires (vétusté, pathologies, bilans énergétiques (bâti et équipements)) s'inscrivant dans la définition d'une stratégie d'investissement (collèges Rocher du Dragon, Château Double, Gabriel Péri, Montsauvy, les Matagots, Commandant Cousteau, Louis Aragon, Simone de Beauvoir, Jacques Monod).

La reproduction de la démarche d'analyse initiée par le service sur 8 études de cadrage « pilotes » se fera par le biais d'une contribution d'un prestataire externe dont la procédure de désignation débute en 2016.

La poursuite d'études de restructurations ponctuelles de locaux et de mise en conformité d'infirmeries de collèges ainsi que l'élaboration des dossiers administratifs nécessaires DP / PC et/ou ERP en assistance opérationnelle (collèges St Eutrope, Lakanal, Henri Fabre, Jules Massenet, Camille Claudel, Rocher du Dragon, Clair Soleil, etc...).

Poursuite de l'assistance technique en phase opérationnelle de bâtiments concernant la politique Solidarité (MDS d'Aix-en Provence, Pouponnière de Montolivet, MEF de Vitrolles, redéploiement sur 3 sites des MDS Pressensé et Littoral), la politique Environnement (Blancherie au domaine de St Pons) et la politique Routes (DR de Martigues).

Etudes à venir instruites à la demande, non inscrites au plan de charge : la capacité de prise en charge de ces études à la demande représente désormais, du fait de la planification ci-dessus, 6 à 8 études maximum pour 2016.

Pour la mission « référentiel patrimoine », formations sur les logiciels de GPAO programmées début 2016 pour un début de mise en oeuvre de l'intégration des données courant 2016. Le service procédera en 2016 aux visites des sites déjà intégrés dans la solution GPAO et à leur mise à jour. Le chartage et l'intégration des sites nouveaux justifient le recours à des prestataires spécialisés externes.

Poursuite de la contribution à l'évaluation qualitative des projets menée par la Mission Urbanisme et Programmation Stratégique (contribution au projet IMPEC : Impact de la réglementation thermique sur la performance énergétique, le confort d'usage et la qualité de l'air dans les bâtiments d'enseignement en partenariat avec le LMDC Toulouse – audit de 3 collèges, participation au suivi et à l'évaluation énergétique d'opérations de rénovation récemment livrées : MDS Marignane et Aubagne-rue Lafond).

Contribution à la mission dévolue à Terra 13 d'évolution du programme de référence de construction des collèges. La rédaction du programme propre à chaque nouveau projet nécessite la mise à jour du programme de référence.

Ces évolutions et mises à jour sont de plusieurs ordres et en particulier :

- optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- évolution des besoins pédagogiques recommandés par l'Education Nationale ;
- évolution réglementaire (réglementation d'urbanisme, thermique, sécurité, etc.) ;

- mise à jour liée à des retours d'expérience (matériaux ou équipements techniques non adaptés, etc.) ;
- adaptations et évolutions programmatiques nécessaires au bon fonctionnement des collèges.

### **ATELIER DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Cet atelier, assure pour le compte des services opérationnels des missions de maîtrise d'œuvre, dans des contextes où une bonne connaissance des acteurs et des enjeux de la collectivité sont nécessaires. La conduite d'études de conception en parallèle de la définition du programme, ou adapter les projets ou budgets en cours d'études sans conséquences contractuelles, permet de ne pas avoir recours à une maîtrise d'œuvre externe. La qualité des projets réalisés a permis de pérenniser et même développer cette activité.

Les critères de recours à une maîtrise d'œuvre interne nous conduisent à étendre ces missions de maîtrise d'œuvre exercées sans les contraintes de la loi MOP à des missions partielles, permettant, dans le cadre d'une optimisation de la gestion de certains travaux réalisés au titre de la maintenance ou de la rénovation, une expertise appropriée à la définition du projet et à la formalisation des commandes.

De plus, l'expertise de cet Atelier en tant que maître d'œuvre, contribue au processus d'évaluation des projets, de capitalisation des retours d'expérience et de gestion dynamique des données bâtementaires.

L'Atelier réalise la maîtrise d'oeuvre d'opérations d'aménagement de construction ou de réhabilitation, de la conception du projet au suivi des travaux. Architectes et techniciens sont chargés d'apporter la meilleure solution architecturale possible en fonction des contraintes fonctionnelles, réglementaires, environnementales, techniques et financières et d'en contrôler la bonne exécution. L'Atelier assiste le service Maître d'Ouvrage lors de l'analyse des offres, et pendant la réception des ouvrages. Il assure le suivi des GPA pendant la première année de mise en service.

11 projets ont été pris en charge par l'Atelier Maîtrise d'Œuvre en 2015, représentant un montant total de travaux d'environ 8.5 M € TTC.

Sur ces 11 projets, 6 projets sont en phase conception et procédures d'appel d'offres, 2 ont été livrés fin 2015 et sont en GPA. 3 projets ont été abandonnés.

L'activité du service a permis notamment d'assurer la livraison et le suivi GPA des travaux de réalisation des gradins et vestiaires du domaine de Fontainieu (0.6 M€ TTC) et du club sénior des Marronniers (0.14 M€ TTC). Des opérations majeures ont été ralenties par de nombreuses difficultés liées à l'attribution des marchés et à la défaillance d'une entreprise.

La maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par la DAC pour 70 % et pour 20 % par la DPMAB.

### **PERSPECTIVES 2016**

2016 devrait voir, notamment :

- 1) le démarrage des travaux d'amélioration d'accès au site de saint Sébastien (0.12 M€ TTC),
- 2) la poursuite des études et le démarrage des travaux d'extension de la ½ pension du collègue Rieu (0.700 M€ TTC),

- 3) la poursuite des études des nouvelles réserves du MDAA et le démarrage des travaux en fin d'année (2.2 M€ TTC),
- 4) la poursuite des études et le démarrage de l'aménagement du PC sécurité et du nouvel accès public, en accompagnement du projet de modernisation de la Sûreté au sein de l'HD13 (0.20 M€ TTC),
- 5) les travaux d'amélioration de l'accès P1 et de la guérite (0.150 M€ TTC).

## SERVICE ACQUISITIONS ET RECHERCHES

Ce service a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique patrimoniale de la collectivité. Il a en charge les acquisitions (hors routes) d'immeubles bâtis et non bâtis, par voie amiable, les prises en location et les cessions. Il gère également tout ce qui s'attache au foncier des collèges (acquisitions, régularisations,...).

Les acquisitions foncières pour les collèges répondent à une procédure préalable d'agrément des terrains actuellement conduite par la Mission Urbanisme de la Direction, le Service Acquisitions Recherches prend ensuite le relai pour les actes en résultant, ainsi que la régularisation des fonciers mis à disposition.

S'agissant des acquisitions par voie de préemption en espace naturel sensible, elles sont aujourd'hui de la compétence de la Direction de l'Environnement mais il incombe à ce service de traiter la partie «relations avec les notaires et rédaction des actes »

Les différentes activités du SAR se décomposent comme suit :

- Recherches de locaux ou terrains
- Acquisitions, ventes, prises en location et régularisations foncières

### Acquisitions :

* VEFA Locaux Jobin MDS – Marseille 3 <sup>e</sup> et Arles	1 840 000 € (poursuite)
* VEFA Carré Saint Lazare Espace Séniors	1 060 800 € (1 <sup>er</sup> versement)

### Ventes signées en 2015 :

* Les Jardins de l'Entreprise (Puy-ste-Réparade)	1 130 000 €
* Immeuble rue Fongate	1 600 000 €
* Gare de Barbentane :	105 500 €

Total des ventes 2 835 500 €

## MISSION URBANISME ET DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE

La Mission Urbanisme et Programmation Stratégique (MUPS) met à disposition des services de la direction et des directions opérationnelles une expertise juridique et technique dans les domaines :

- de l'urbanisme
- du développement durable
- de la qualité des constructions

A partir d'une connaissance structurée et partagée de l'état du patrimoine et des besoins d'évolution, cette mission propose et suit la mise en œuvre de projets stratégiques que la Collectivité se doit de mener sur un patrimoine donné, soit parce qu'ils relèvent d'une obligation réglementaire, soit parce qu'ils participent d'un engagement spécifique et

volontariste, soit parce qu'ils conditionnent l'amélioration des conditions d'acquisition, de réalisation et d'exploitation des bâtiments dans une recherche constante de qualité.

Elle intervient ainsi dans les processus d'acquisitions des terrains et bâtiments ainsi que dans le cadre des concertations engagées par les communes pour l'élaboration des règlements locaux d'urbanisme (P.L.U.). Elle assure des missions de conseil et de suivi de certains dossiers d'autorisations de construire

Elle assure le suivi des actions conduites, en matière de travaux, au titre de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial, et participe à la définition et à la mise en œuvre de toute action contribuant à une meilleure prise en compte de critères environnementaux efficaces. Elle contribue également à la production de mission de diagnostic ou d'étude en matière de gestion de l'énergie.

Elle met en place une procédure d'évaluation des constructions permettant d'alimenter et d'améliorer les programmes techniques et participe à la définition d'une programmation stratégique de travaux, dans des domaines nécessitant une réflexion globale et cohérente, tel que l'Accessibilité, l'Accueil, les zones à risques ... ou sur un patrimoine donné (sites DGAS, Collèges).

Le conseiller technique en charge de l'urbanisme intervient transversalement auprès de toutes les directions de la DGA/CEEP. Par ses avis, ses conseils, ses actions dans toutes les opérations dont la DGA est en charge, il aide à la prise de décision et à la mise en œuvre des procédures d'acquisition, d'aménagement ou de construction. Il est le représentant de la DGA dans le groupe de travail "urbanisme" de la DGA/ED.

La Mission Urbanisme assure également l'animation et le suivi de la commission d'agrément des terrains dont le but est de s'assurer que les terrains proposés par les communes pour la construction de nouveaux collèges ont les aptitudes physiques, techniques et juridiques requises.

Créé fin 2011 au sein de la Direction de l'Environnement, le poste de chargé de mission économiste de flux est depuis le CTP du 17 novembre 2014 intégré à la MUPS de la DEPA. Son activité l'amène en 2015 à mettre en œuvre des projets transversaux avec toutes les directions de la DGACEEP, en impliquant les directions utilisatrices des bâtiments.

Les domaines d'intervention vont de l'achat d'énergie à l'exploitation, en passant par le conseil technique sur les opérations de construction et de rénovation, jusqu'à la recherche de prime et subvention financières liées aux travaux d'économie d'énergie. Au-delà d'un travail avec les directions métiers, il intervient dans la définition et l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et le volet « Energie et Carbone » de l'Agenda 21.

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA COMPTABILITE

La Direction de la Gestion de l'Administration et de la Comptabilité est une direction fonctionnelle qui compte 57 agents. La DGAC apporte un appui administratif et logistique aux Directions de la DGA CEEP.

### MISSIONS

Ces missions concernent notamment :

- l'élaboration et le suivi administratif des Marchés Publics,
- la gestion, le suivi budgétaire et comptable et la liquidation des factures (hors DEN),
- l'assistance et le suivi administratif, informatique et logistique.

### MOYENS

Les effectifs de la direction sont répartis comme suit :

SERVICES	CATÉGORIE C	CATÉGORIE B	CATÉGORIE A	TOTAUX
Direction	2		3	5
Comptabilité	15	4	1	20
Marchés	5	6	1	12
Marchés à Bon de Commande	1	2	1	4
Administration Générale	7	2	1	10
Assistance et Suivi Informatique	1	5		6
<b>TOTAUX</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>57</b>

### SERVICE ASSISTANCE ET SUIVI INFORMATIQUE (SASI)

Le Service Assistance et Suivi Informatique (SASI) a en charge la mission de correspondant informatique et de téléphonie pour l'ensemble des Directions de la DGA CEEP. Dans ce cadre, l'équipe du SASI assure des missions transversales en matière de gestion et d'assistance auprès des utilisateurs au sein de la DGA CEEP :

- Gestion et suivi du parc et des demandes de service en matière d'informatique et de téléphonie pour l'ensemble des Directions de la D.G.A.C.E.E.P.
- Gestion des droits d'accès aux répertoires du serveur principal
- Développement d'applications spécifiques
- Administration des outils existants au sein de la DGA CEEP
- Traitement de l'information
- Assistance et conseil auprès des utilisateurs
- Coordination des projets informatiques de la DGA CEEP

#### Actions internes mises en œuvre

- Amélioration de l'organisation du service et de son fonctionnement.

- Formation des agents nouvellement arrivés au sein de la DGA CEEP, aux outils internes.
- Développement sous Access 2010 d'un outil de gestion des courriers pour le secrétariat de la DGA CEEP.
- Développement sous Access 2010 d'un outil de gestion des véhicules de la collectivité pour la DSSP et la DGAC (GDV)
- Réécriture sous Access 2010 de l'outil interne spécifique de gestion et de suivi des marchés à bons de commande (MarchcomV2) et évolution corrective permettant son fonctionnement en environnement NOE et NOVEA
- Mise en production d'un outil interne développé sous Access 2010 de gestion des opérations (GDO) outil de suivi et de programmation des opérations de travaux gérées par les services techniques),
- Réécriture sous Access 2010 de l'outil interne spécifique d'analyse des marchés à bons de commande (@MAC) destiné au service des marchés de la DGAC.

### **Bilans des actions menées en 2015**

- Suivi et coordination du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)
- Mise en œuvre du projet NOE de migration des postes utilisateurs de la DGA CEEP vers Windows 7 et Office 2010
- Mise en place à compter du 1er janvier 2015 d'une nouvelle organisation de la DGA CEEP suite au CTP du 17/11/2014
- Suivi du projet d'intégration des Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) dans l'application MTB-v2
- Gestion des évolutions correctives de l'application de suivi des travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine « Tableau de Bord des Bâtiments » (MTB-V2)
- Gestion des évolutions correctives de l'outil de Suivi des Factures (SFv2)
- Mise en œuvre du projet (GDO) de développement sous Access 2010 d'un outil de suivi et de programmation des opérations de travaux gérées par les services techniques :
- Suivi technique transversal des applications Suivi des Factures (SF) et Maintenance Tableau de Bord (MTB) :
- Elaboration de requêtes à partir de l'univers B.O. –Coriolis/SF sur notamment le suivi des factures en instance aux services techniques hors délai – Elaboration de tableaux de bord financiers par service et par direction de la DGA CEEP)
- Suivi du projet de déménagements internes sur l'HD13 des services de la DGA CEEP.
- Suivi du projet d'intégration des 4 CIO dits « à gestion départementale » au système d'information du CD13 avec la migration du CIO pilote d'Arles
- Traitement et suivi des demandes de service relatives à l'informatique et la téléphonie

**PERSPECTIVES 2016**

- Améliorer l'organisation du service, ainsi que son fonctionnement
- Evolution corrective de l'outil développé sous Access 2010 et utilisé en interne par le SASI pour la gestion et le suivi des demandes informatiques et de téléphonie.
- Réécriture sous Access2010 de l'outil interne de suivi des marchés (MC2), visant à mettre à disposition des services de la DGAC l'ensemble des données procédurales, comptables et financières liées aux marchés.
- Gestion des évolutions correctives des applications SFv2 et MTB-v2
- Evolution de l'outil GDO de gestion des opérations (développement du volet comptabilité/marchés)
- Elaboration de fiches procédures pour le service et de supports pédagogiques sur les outils métiers de la DGA CEEP pour les utilisateurs.
- Définition d'une configuration standard pour des postes « métiers » de type secrétariat, marchés et comptabilité au sein de la DGACEEP.
- Mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une nouvelle organisation de la DGA CEEP suite au CTP du 14/12/2015
- Suivi et coordination des projets applicatifs de la DGA CEEP inscrits au Schéma Directeur des Systèmes d'Information.
- Maintenance évolutive de l'outil VGA de gestion et de suivi des activités des gardes à cheval de la DEN.
- Poursuivre la démarche dans le cadre du SDSI pour la mise en œuvre d'un outil de gestion du patrimoine (Projet GPAO) s'appuyant sur un référentiel patrimonial commun (ABYLA), interfacé à terme avec Coriolis.
- Déploiement du client léger Abyla Web sur l'ensemble des postes des services techniques de la DGA CEEP avec la gestion sur serveur des documents liés.
- Mise en œuvre de la phase 3 de développement sous Oracle de l'application de suivi des travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine « Tableau de Bord des Bâtiments » (MTB-V3), visant à intégrer MarchcomV2 dans l'outil MTB.

**SERVICE MARCHES A BONS DE COMMANDE (SMBC)**

Les missions du service sont :

- La production des dossiers administratifs de marchés à bons de commande pour les services techniques utilisateurs de l'ensemble des directions de la DGA CEEP
- Le suivi de la procédure, du lancement jusqu'à la notification des marchés à bons de commande
- Le suivi des sous-traitances
- La gestion des avenants éventuels

Le nombre total de procédures lancées au cours de l'année est de 149 :

2015	Procédures formalisées lancées en 2015	Marchés à Procédure formalisée notifiés	Procédures adaptées lancées	Marchés à procédure adaptée notifiés
Marchés à bons de commande	144	48	5	1

### SERVICE FINANCES COMPTABILITE (SFC)

Les missions du service comptabilité de la Direction de la Gestion, de l'Administration et de la Comptabilité, sont :

- L'enregistrement et le traitement financier des marchés notifiés de DGACEEP hors Direction de l'Environnement ;
- L'enregistrement dans le logiciel financier des factures réceptionnées, par mail et en papier, qui concernent les directions de la DGACEEP hors Direction de l'Environnement ;
- Le pré-contrôle comptable et administratif des factures des marchés à bons de commandes ;
- La numérisation et l'enregistrement dans le logiciel de « Suivi des factures » des factures à destination des services techniques ;
- La liquidation, après attestation du service fait par les techniciens, des factures relatives aux bons de commande engagés par les services de la DEC, la DAC, la DSSP et la DEPA, ainsi que celles relatives aux marchés forfaitaires de construction de réhabilitation ou d'exploitation et l'émission d'un mandat provisoire vers la Direction des Finances ;
- Le suivi financier et comptable des marchés d'études et de travaux complexes.
- L'engagement comptable et le règlement des subventions de fonctionnement et d'équipements versés aux collèges publics et privés ;
- L'engagement comptable et le règlement des subventions versées aux collèges publics et privés dans le cadre de divers dispositifs d'aides aux collégiens (PAME, chèques resto collèges, APPN, SEGPA...) ;
- Le paiement des factures liées à l'équipement des collèges publics ;
- L'engagement comptable et le règlement des subventions versées aux associations dans le cadre des actions éducatives et citoyennes.
- La préparation et le suivi, en collaboration avec les services, des budgets des directions de l'Architecture et la Construction, de l'Education et des collèges, de la Sûreté et de la Sécurité et de la Programmation et des Acquisitions (budget primitif, décisions modificatives, virements budgétaires...).

Le délai moyen « service » comprenant l'enregistrement des factures, leur pré-contrôle ainsi que la liquidation desdites factures s'établit à 7.75 jours en 2015, soit une baisse de 3.63 jours par rapport à 2014 (11,38 jours).

Le délai DGA comprenant le délai du service comptabilité (enregistrement, pré-contrôle et liquidation) ainsi que le délai des services techniques des autres directions est de 13,45 jours sur 2015 soit une baisse de 3,24 jours par rapport à 2014 (16,69 jours).

Montants mandatés et taux de consommation en Investissement (Budget DAC et DEC)	80.720.602,13	76,21 %
Montants mandatés et taux de consommation en Fonctionnement (Budget DAC et DEC)	62.373.306,90	84,47 %
<b>TOTAL</b>	<b>143.093.909,03</b>	<b>79,60%</b>
Nombre de factures reçues	<b>10448</b>	
Nombre de factures traitées	<b>9184</b>	
Nombre de mandats de paiement émis	<b>10438</b>	
Nombre de titres de recette émis	<b>781</b>	

## PERSPECTIVES 2016

Les bons résultats du processus de transmission par mail des factures des marchés à bons de commande de travaux obtenus sur 2015 permettront au service Finances et Comptabilité de s'attacher en 2016 à étendre ce processus aux marchés à bons de commande de fournitures et de prestations intellectuelles afin de continuer à diminuer les délais de paiement.

Mettre en production de manière progressive la transmission par mail des rejets des factures dans le cadre des marchés à bons de commande. Ce processus permettra d'une part d'effectuer des économies aussi bien dans la consommation de papier que dans l'envoi des recommandés avec accusés de réception, et d'autre part de transmettre dans de meilleurs délais les rejets de factures auprès des entreprises.

Incorporer dans le processus du service Finances et Comptabilité les factures du Service Gestion Immobilière de la D.E.P.P. qui a intégré la DGACEEP le 29 novembre 2015.

## SERVICE MARCHES (SM)

Le suivi de la procédure, du lancement jusqu'à la notification des marchés (avec intégration, dans un tableau de bord ainsi que dans la plateforme de dématérialisation des marchés publics, de toutes les données concernant chaque marché lancé, depuis le lancement de la publicité jusqu'à l'attribution du marché) :

- La production des dossiers administratifs de marchés publics pour les services techniques de l'ensemble des directions de la DGA CEEP
- Le suivi des sous-traitances
- La gestion des avenants éventuels
- La rédaction et diffusion des décisions d'approbation des avant projets définitifs (APD) (pour les marchés de Maîtrise d'œuvre)

Le nombre de marchés notifiés au cours de l'année est passé de 177 en 2014 à 145 en 2015. Le nombre de marchés traités en 2015 est de 411 dont 125 marchés sont déclarés sans suite (ou infructueux)

Le nombre d'avenants traités passe de 119 en 2014 à 32 en 2015.

## PERSPECTIVES 2016

Les tâches dévolues au service des marchés en 2015 vont se poursuivre en 2016

Les fiches de procédure relatives aux prestations intellectuelles (pour les marchés de la DGACEEP) continueront à être couramment utilisées. Certaines clauses ont été revues en fin d'année 2015 et d'autres seront réexaminées (marchés de maîtrise d'œuvre, concours).

## DIRECTION DE LA SURETE, LA SECURITE ET LA PREVENTION

La DSSP a été officiellement créée au CTP du 17 novembre 2014, afin de faire de la sûreté une problématique essentielle pour la collectivité et renforcer les mesures prises dans ce cadre, qu'elles soient curatives ou préventives.

### MISSIONS

Au regard du développement des dispositifs de sûreté sur les bâtiments du département et de la multiplication des marchés afférents, il était nécessaire de rationaliser ces marchés dans un objectif de maîtrise de dépenses budgétaires et afin d'en améliorer le suivi. Une réflexion a également été engagée sur les aspects techniques à moderniser, développer ou créer.

La direction a dû également animer et coordonner le projet de sécurisation en cours de l'Hôtel du Département.

Enfin, les actions dans le champ de la prévention ont vu leur importance se développer. Il a d'ailleurs été décidé en cours d'année 2015 de transformer le poste de Directeur Adjoint en charge de la Prévention des Atteintes aux biens et aux Personnes en Chargé de Mission Prévention de la Délinquance et Sûreté, et de le rattacher à la Directrice Générale des Services, afin que le lien avec le Cabinet et les Elus référents sur ces dossiers soit facilité.

Jusqu'à fin 2015, la DSSP était rattachée à la DGA CEEP, et s'articulait donc autour de deux services :

- Le service technique sûreté sécurité (STSS),
- Le service administration générale (SAG).

En CTP du 14 décembre 2015, il a été décidé d'intégrer les missions de la DSSP au sein de la Direction des Services Généraux, dont les activités de prestations pour l'Hôtel du Département et les sites extérieurs présentent une similitude en termes d'organisation. Cette réorganisation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### SERVICE ADMINISTRATION GENERALE (SAG)

Le Service administration générale a en charge trois types d'activité pour l'ensemble de la Direction :

- la gestion administrative (secrétariat, ressources humaines, Démarche qualité accueil...)
- la gestion budgétaire et comptable de la Direction.
- Le contrôle de gestion

Un Pool secrétariat a pour missions la gestion du courrier, frappe de notes ou de courriers, la gestion des agendas, l'accueil téléphonique, la commande de matériel.

En 2015, il a poursuivi la démarche d'amélioration de la qualité accueil grâce à la mise en place de plusieurs outils (écriture des procédures d'exécution des missions, mise à jour du classeur qualité, dématérialisation du cahier de messages et de l'envoi du courrier).

Un Pool comptabilité-budget a pour missions l'établissement des bons de commande, l'enregistrement, le contrôle des factures, en lien avec le STSS et les prestataires, le suivi de

tableaux de bord, la régulation de l'activité avec les services de la DGAC et enfin l'appui dans l'élaboration budgétaire.

En 2015 il a dû faire face à 1005 engagements comptables, autant d'ordres de service complémentaires et de factures.

La direction a respecté les délais de paiement tout au long de l'année.

Les procédures d'exécution comptable des marchés publics en lien avec la direction et le STSS ont toutes été actualisées suite à la mise en place des nouveaux marchés.

Une attention particulière a été portée aux échanges avec les autres directions afin de développer leur responsabilisation dans les demandes de gardiennage ou autres mesures de sûreté : des comités de pilotage avec la direction de la culture et la direction générale adjointe de la solidarité ont notamment été menés.

Un outil de contrôle (grille et classeur) pour les chefs de service et la direction a été créé afin de faciliter et d'améliorer le contrôle des engagements comptables.

Un Pool gestion administrative a pour missions la gestion et le suivi des demandes de formation des agents de la direction et le suivi du plan de formation, la gestion de différents dossiers en relation avec la DRH, le suivi des enveloppes heures supplémentaires, la gestion et le suivi des astreintes, des frais de mission et essence, l'assistance dans le pilotage des outils RH, ainsi que le management et l'organisation du secrétariat.

En 2015, un cadre B a été recruté, ainsi qu'une secrétaire.

Plusieurs projets ont été menés avec succès. En lien avec les services de la DRH, la procédure relative aux astreintes, à la validation des heures supplémentaires, aux frais de déplacement, ont été simplifiées tout en améliorant le contrôle hiérarchique. Le suivi individuel des formations a été amélioré afin de respecter les délais de renouvellement des formations obligatoires. Grâce à la mise en place de l'outil HEP, le SAG a amélioré son appui aux cadres de la direction dans l'organisation et le suivi des entretiens professionnels.

Le contrôle de gestion a été pensé en 2015, en premier lieu pour reprendre les missions de suivi des atteintes aux biens et aux personnes du CD13 assurées précédemment par la cellule de prévention. A ce titre, il rédige et suit les plaintes au nom du département ; il accompagne les agents du département agressés, dans la mise en œuvre du protocole signé avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le parquet, les forces de l'ordre et les associations d'aide aux victimes. Par ailleurs, le contrôle de gestion a en charge le suivi de l'observatoire des incidents sur l'ensemble des sites sociaux du département et la mise à jour du plan de gestion de crise.

L'agent en charge de ce dossier a été muté en cours d'année. Les missions présentées ont été suivies et maintenues par le chef de service mais cela n'a pas permis de développer tous les projets souhaités. Il est à noter que le SAG a participé activement à l'élaboration de la convention avec l'UGAP pour la reprise de la prestation de gardiennage de l'HD13 suite à la liquidation de la société Isopro, et participe plus largement à la rédaction des pièces des marchés publics.

## PERSPECTIVES 2016

Depuis le CTP de décembre 2015, le SAG a été rattaché sous la responsabilité du Directeur des Services Généraux. Il convient désormais de réécrire l'ensemble des procédures et de s'adapter au plus vite au fonctionnement de la direction et de ses différents services.

Par ailleurs, les actions engagées doivent être poursuivies afin d'améliorer encore le suivi du budget, des marchés et la gestion des personnels, permettant de rationaliser les dépenses et d'optimiser l'exécution des tâches. En outre, le recrutement d'un agent pour le contrôle de

gestion va permettre de développer les outils d'observation des incidents sur les sites et l'adaptation de l'offre de sécurité du département.

### SERVICE TECHNIQUE SURETE (STSS)

Les missions du STSS restent de protéger les personnes, personnels et usagers, et les biens, sur les différents sites du Conseil Départemental. Il est découpé en cinq secteurs : HD13, Joliette, Arles, Sites Sûreté Sécurité et Alarmes et vidéo.

Chaque secteur participe à développer ces missions, en déployant des moyens humains adaptés et en développant de nouvelles compétences techniques afin de faire évoluer les outils.

Au-delà des missions habituelles, l'année 2015 a été marquée par les attentats, de janvier puis de novembre, et par la déclaration d'état d'urgence qui en a découlé. Ces événements ont entraîné le renforcement des dispositifs de sûreté sur l'ensemble des sites et le rappel des consignes de vigilance à tous les prestataires et agents.

Le chef du service STSS a formé 90 agents des prestataires de service à la qualité accueil, durant des sessions de formation de 4 heures, contribuant ainsi au renforcement du professionnalisme des agents prestataires.

Sur l'HD13 : Durant le premier semestre, le responsable du secteur a été muté, et non remplacé durant le reste de l'année. Si cela a engendré des difficultés de fonctionnement, la qualité du service n'en a pas été impactée et les missions ont toutes été remplies, que ce soit au quotidien ou lors de manifestations ponctuelles.

Les procédures mises en place dans le cadre de l'état d'urgence ont entraîné un contrôle quasi-total des visiteurs qui font désormais tous l'objet d'un passage au portique de détection des masses métalliques. Cette opération a été doublée du port du badge obligatoire pour les agents et donc sa présentation à l'entrée du bâtiment, ce qui permet un vrai contrôle des flux. Enfin, les contrôles des véhicules de livraison a été également renforcé.

L'année 2015 a enfin été marquée par la liquidation de la société ISOPRO, qui après une procédure de plusieurs mois a nécessité de passer convention avec l'UGAP pour le gardiennage de l'HD13.

Sur le secteur Joliette : un agent administratif en cours d'intégration dans le corps des personnels techniques a pris ses fonctions sur ce secteur. Cette arrivée a permis une véritable structuration interne de l'unité. Le contrôle des visiteurs avec passage au détecteur de métaux manuel a été mis en place. Il n'y a pas eu à déplorer d'incident notable sur ces sites.

Sur le secteur Arles : le responsable et son équipe ont préparé l'ouverture de l'ESPA, tout en assurant parfaitement la mission de sûreté et sécurité du MDAA qui a vu sa fréquentation très largement augmentée. Là encore, le contrôle systématique des visiteurs a été instauré.

Sur l'unité alarmes et vidéo : une activité et un suivi rigoureux ont permis de gérer au mieux les nombreuses problématiques liées aux alarmes et aux interventions du prestataire tant sur la maintenance que sur la télésurveillance et les levées de doute sur site. La mise en place d'une note aux directions les informant des déclenchements venant de leurs secteurs a permis qu'elles prennent des mesures entraînant une plus grande rigueur des services donc une baisse de certaines interventions injustifiées.

Sur le secteur Sûreté Sécurité : le service est de plus en plus sollicité pour des situations tendues avec les administrés. Sur les sites déconcentrés faisant l'objet d'un gardiennage fixe, le changement de prestataire en 2015 a permis de mettre en place ou rappeler un certain nombre de procédures, ce qui a entraîné une amélioration de la qualité du service.

Par ailleurs, les procédures d'alertes mises en place ont permis de mobiliser sans délai les agents du prestataire rondier.

- Des rencontres régulières avec chaque responsable ou adjoint permettent de suivre les diverses procédures mises en place et de les améliorer pour augmenter à la fois la réactivité et l'efficacité.
- La volonté clairement affichée de voir les agents se former tant en matière de bureautique que sur le cœur de métier que représente la formation SSIAP a permis d'augmenter le nombre d'agents ayant bénéficié de formations durant l'année.
- En matière de marchés public, le service a développé des outils et maîtrise désormais mieux le suivi et contrôle des prestations.
- Tout au long de l'année, le service a enfin œuvré à la mise en place sur de nombreux sites d'une main courante électronique.

## PERSPECTIVES 2016

Depuis le CTP de décembre 2015, le STSS est rattaché à la Direction Adjointe Technique de la DSG. Cela entraîne une restructuration du service par la mise en place d'un secrétariat autonome et l'affectation d'un nouveau responsable pour le secteur HD13.

La main courante électronique devra être utilisée comme un outil permettant d'accroître les éléments statistiques et les contrôles de l'activité sur les plus importants sites du CD13.

Il en est de même avec la mise en place d'un outil ACCES de gestion des parkings de l'HD13. Le suivi rigoureux des marchés devra se poursuivre, sur la base des tableaux de gestion mis en place en 2015.

Enfin, le STSS poursuivra sa participation active au projet de modernisation de la sûreté de l'HD13, concernant le déplacement de l'accueil central et la mise en place de contrôle d'accès qui nécessiteront de repenser les circuits et les procédures de travail, les travaux de transformation du PC Sûreté et la refonte du dispositif de vidéo protection. Dans le même ordre d'idée, un projet de modernisation du PC du MDAA a été lancé en 2015 et devra se poursuivre en 2016.

## LA MISSION CONSEIL

Par convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône, des sapeurs-pompiers qualifiés « Préventionnistes » sont mis à disposition du Conseil Départemental pour une mission de conseil « incendie ». Les missions réalisées pour 2015 portaient notamment sur les études de plan, commissions de sécurité et exercices de sécurité incendie.

A compter de 2016, la Mission Conseil devrait être rattachée à la Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine.

## **DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES**

La Direction de l'Education et des Collèges regroupe les compétences obligatoires et facultatives du Département en matière de collèges, hors travaux de construction, de rénovation et de maintenance, transports scolaires et sections sportives des collèges.

### **MISSIONS**

Pour exercer les compétences obligatoires dévolues par les lois de décentralisation au Département, mais aussi les actions facultatives décidées par la Collectivité, la Direction assure un certain nombre de missions afin de contribuer à la bonne marche du service public de l'éducation :

- planifier les évolutions de la cartographie des collèges publics ;
- donner à la communauté éducative les moyens matériels, financiers et humains de mener à bien sa mission ;
- favoriser les initiatives des collèges et contribuer à leur ouverture sur le monde, par la mise en place d'actions pédagogiques complémentaires ;
- promouvoir l'égalité des chances, en permettant au plus grand nombre d'accéder à l'éducation, par une réduction du coût de la scolarité ;
- lutter contre la fracture numérique en développant les outils informatiques et leur usage éducatif.

### **MOYENS**

La Direction de l'Education et des Collèges a été réorganisée en janvier 2015, dans le cadre de la réorganisation de la Direction Générale Adjointe. Cette organisation a été validée après avis du Comité Technique Paritaire du 17 novembre 2014.

Ainsi, en 2015, la Direction comprenait 1623 postes budgétaires (hors auxiliaires) dont :

- 76 postes budgétaires sur le site HD13,
- 1.547 postes budgétaires répartis sur les collèges publics du Département et la plateforme technique Germaine Tillion.

Elle est organisée autour d'une équipe de direction et de 6 services :

- une équipe de direction composée de 12 postes budgétaires : 1 directeur, 1 directeur adjoint, 1 conseillère technique, 1 chargé de mission pour les arts et la culture au collège (4 A), 1 poste de secrétaire de direction, 2 postes de secrétaires, 2 agents administratifs, 1 assistant informatique et 1 vague-mestre. A cette équipe est intégré 1 agent en contrat d'avenir depuis décembre 2013. Cet agent a été recruté sur le grade d'adjoint administratif stagiaire en décembre 2015 (6C).
- le service de la gestion et de l'exploitation des collèges (SGEC) : 15 postes budgétaires dont 5A, 8B, 2C.
- le service des actions éducatives (SAE) : 9 postes budgétaires dont 2A, 6B, 1C.
- le service de la planification, de la programmation des collèges et des aides à la scolarité (SPPAS) : 5 postes budgétaires dont 1A, 2B, 2C.

- le service de l'informatisation des collèges (SIC) : 158 postes budgétaires dont 13 (4A, 6B, 3C) et 1 emploi d'avenir sur le site HD13, 5 postes sur la plateforme technique Germaine Tillion ainsi que 131 postes budgétaires d'Assistants Techniques Informatiques et 9 postes de coordonnateurs de bassin répartis dans les collèges publics du Département.
- le service des équipes mobiles et conseils métiers : 7 postes budgétaires dont 2B et 5C. Les 19 postes d'agents EMOP ont été réintégrés dans les services ou les collèges du Département depuis mars 2015, ainsi qu'un agent administratif qui était en charge de leur gestion.
- le service des personnels agents techniques des collèges (SPATC) : 15 postes budgétaires dont 2A, 4B, 3C administratifs, 6C techniques des établissements sur fonction de chefs cuisiniers volants, 1 emploi d'avenir auxquels il convient de rajouter les 1.402 postes d'agents ATC rattachés hiérarchiquement au service.

## BILAN 2015

### 1 - LA GESTION DES COLLÈGES (SGEC)

#### 1.1/ Le fonctionnement des collèges publics

Le Département finance le fonctionnement matériel des 135 collèges publics pour une population qui était de 76 879 élèves dont 2 138 élèves de SEGPA à la rentrée 2014/2015. Ce financement doit permettre aux établissements de couvrir l'ensemble de leurs dépenses en matière d'enseignement, de viabilisation, d'entretien, d'administration et d'achats de biens d'équipement.

A/ L'enveloppe 2015 de dotation aux collèges s'est élevée à 14 020 000 €. La dotation initiale, de 13 676 060 €, a été répartie entre les différents collèges en application de barèmes définis par l'Assemblée Départementale, correspondant aux charges susmentionnées.

Des subventions complémentaires ont été attribuées en cours d'exercice pour satisfaire des besoins ponctuels telles des dépenses exceptionnelles d'entretien et les rotations EPS supplémentaires suite à la fermeture provisoire d'installations sportives.

B/ Depuis l'exercice 2015, les dépenses relatives aux consommations de combustibles (hors collèges chauffés à l'électricité) ainsi que celles afférentes aux contrats de petit entretien des chaufferies sont prises en charge directement par le Département dans le cadre du marché d'exploitation des installations thermiques des collèges.

C/ Conformément aux dispositions de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, les tarifs réglementés de vente d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

C'est pourquoi, le Département a proposé aux établissements de recourir aux services de l'Union des Groupements d'Achats Publics afin de mettre en place un groupement d'achat en vue de la fourniture en électricité des collèges publics du Département à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **1.2/ L'équipement mobilier et matériel des collèges publics**

A/ Le collège de Luynes a ouvert ses portes à Aix-en-Provence à la rentrée 2015. Le coût de l'équipement mobilier de ce nouvel établissement s'élève à 275 000 €.

B/ En outre, d'importants travaux de rénovation et de maintenance menés par la Direction de l'Architecture et de la Construction ont donné lieu à un renouvellement complet de mobiliers vétustes pour un coût total de 178 947 €.

S'agissant du renouvellement des mobiliers vétustes, un montant de 385 000 € a été consacré à cette opération suite aux visites effectuées par les chefs de projet du SGEC. Cette programmation concernait 54 collèges, 32 salles banalisées, 19 salles de technologie, 10 salles de sciences, 7 salles ULIS et dispositif Relais, 7 salles de restauration (chaises), 6 salles d'arts plastiques, 3 salles de musique.

C/ Par ailleurs, le SGEC a poursuivi en 2015 sa démarche d'aide aux établissements initiée en 2013 pour l'acquisition d'auto-laveuses (84 134 €) et de photocopieurs (90 341 €).

D/ La dotation annuelle d'équipement (1.100.000 €), attribuée en même temps que la dotation initiale de fonctionnement, permet aux collèges d'assurer dans le cadre de leur autonomie une partie de l'équipement courant.

### **1.3/ Le contrôle des actes des collèges publics**

Le contrôle de légalité des actes budgétaires est exercé conjointement par l'Inspection Académique et le Département pour ce qui concerne le budget et les décisions modificatives. Chaque année, environ 600 actes budgétaires sont soumis au contrôle du service, ainsi que 135 comptes financiers.

### **1.4/ Fonctionnement et équipement des demi-pensions des collèges publics**

A/ La loi 2004-906 du 13 août 2004 a confié au Département la responsabilité de la mission de restauration scolaire au sein des collèges. Il doit notamment fixer le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves.

Dans ce cadre, et suite à la réflexion menée sur la restauration dans les collèges en vue de mettre en œuvre une politique départementale d'amélioration de la qualité des repas, le Département procède depuis 2010 à une harmonisation progressive des tarifs de demi-pension qui a permis d'arrêter, depuis 2014, un tarif unique d'hébergement applicable à l'ensemble des collèges du Département. Ce tarif est de 448 € par an pour un forfait 4 jours.

B/ Les travaux de rénovation des demi-pensions nécessitent la fermeture provisoire des installations, ce qui génère des coûts induits, tels que les transports des élèves vers d'autres installations, ou le cas échéant, l'achat de repas auprès de fournisseurs extérieurs. Le Département prend en charge intégralement ces dépenses de fonctionnement qui ont représenté 10 000 € en 2015.

C/ Le Département participe au renouvellement de l'équipement des demi-pensions notamment à l'occasion de travaux de mise en conformité, par le biais d'achats directs. Les travaux prévus en 2014 ont été achevés en 2015. Il s'agit des demi-pensions des collèges Lakanal à Aubagne et Jean de La Fontaine à Gémenos.

D/ Par ailleurs, il gère, sous la forme d'un compte hors budget, le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), abondé par les cotisations des établissements (de l'ordre de

255.000 € en 2015) et destiné à couvrir, soit un déficit accidentel du service de demi-pension d'un collège public, soit une dépense nécessaire à la continuité de ce service (réparation des équipements lourds : lave-vaisselle, armoires frigorifiques...) pour un montant de 295 000€ par subventions.

### **1.5/ La pratique sportive dans les collèges publics**

Afin de permettre aux collèges d'avoir accès pour la pratique de l'E.P.S. aux installations sportives municipales, le Conseil Départemental contribue au financement de leurs dépenses de fonctionnement sur la base d'un coût forfaitaire. Cette action a représenté en 2015 une dépense de 2 532 970 €.

En outre, le Conseil Départemental prend en charge, sur une base forfaitaire, le transport des élèves pour la pratique des activités physiques de pleine nature (APPN) (215.640 € en 2015).

### **1.6/ La gestion des logements de fonction dans les collèges publics**

Le Département gère les concessions de logement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Les collèges des Bouches-du-Rhône comprennent un total de 684 logements de fonction représentant une surface d'environ 65.000m<sup>2</sup>. Le logement type d'un collège est un T4 d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>. 591 de ces logements sont occupés à la rentrée 2015, soit 87% du parc disponible.

Sur les 591 logements occupés, 365 le sont par des agents de l'Etat (soit 62%) et 226 par des agents ATC du département (38%), essentiellement par les agents d'accueil (124). A noter également que plus de 95% des logements occupés sont concédés par nécessité absolue de service (à titre gratuit).

### **1.7/ Les cités mixtes**

Conformément aux conventions passées avec la Région, cette collectivité assure la main unique de gestion des ensembles immobiliers comportant un lycée et un collège (Marcel Pagnol / Les Bartavelles, Honoré Daumier, Marseilleveyre, Adolphe Thiers).

Le Département participe financièrement aux différents travaux réalisés par la Région sur les parties spécifiques au collège et sur les parties communes au sein de la cité mixte sur la base des pourcentages qui découlent des différentes clés de répartition. Ces clés de répartition sont déterminées en fonction des effectifs externes et demi-pensionnaires du lycée et du collège, des surfaces affectées à chacun d'eux et définissent la répartition des surfaces communes.

En 2014, le Département a participé aux travaux de réhabilitation de la cité mixte Honoré Daumier à Marseille à hauteur de 2 265 245 € (paiement échelonné sur 3 exercices, dernière phase en 2015).

### **1.8/ Le fonctionnement et l'équipement des collèges privés sous contrat d'association**

A/ Le Département participe à leur fonctionnement, conformément à la loi, en leur allouant, dans le cadre du forfait d'externat :

- ✓ une dotation de fonctionnement matériel (dite « part matériel ») dont le niveau est calculé à parité avec le coût moyen d'un élève du secteur public ;
- ✓ une contribution (dite « part personnel ») calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels technicien, ouvrier et de service afférentes à l'externat des collèges publics.

Le montant global des crédits alloués aux collèges privés pour 2015 s'est élevée à 11 771 588,40 € pour un effectif de 19 910 élèves soit 591,24 € en moyenne par élève. Ces dotations ont été calculées conformément au protocole d'accord signé avec les représentants de l'enseignement privé, le 6 octobre 2014.

Les dépenses prises en compte dans le forfait d'externat intègrent désormais :

- ✓ le renouvellement de l'équipement mobilier et matériel non informatique,
- ✓ les frais de communications internet,
- ✓ les charges indirectes de personnels induites par la gestion du fonctionnement matériel des collèges,
- ✓ les charges indirectes, hors personnel, représentant une quote-part du coût des services généraux de l'administration départementale nécessaires au fonctionnement des collèges publics,
- ✓ les dépenses de remplacements d'ATC absents pour maladie, déduction faite d'une partie des salaires versés par le Département aux ATC durant leurs maladies, ces dernières étant partiellement remboursées aux établissements privés par l'assurance maladie.

Le protocole prévoit également de déduire du calcul du forfait la dotation de fonctionnement relative à l'entretien des surfaces des demi-pensions et des logements de fonction, et de faire bénéficier les collèges privés sous contrat, dans les mêmes conditions que les collèges publics, des P.A.M.E., des actions éducatives, des remboursements de transports et des subventions pour les abonnements à des ressources numériques.

B/ Par ailleurs, le Département a versé au Département du Vaucluse et au Département du Gard, en application de l'article L.213-8 du Code de l'Education, une contribution aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association de ces départements qui accueillent plus de 10% d'élèves originaires des Bouches-du-Rhône. La participation de la collectivité à ce titre pour 2015 est de 53 837 €.

## 2 - L'INFORMATISATION DES COLLÈGES (SIC)

### 2.1/ Evolution des missions

Le Service Informatisation des Collèges a considérablement évolué dès le début de l'année 2015. Le Comité Technique Paritaire du 17/11/14 a en effet entériné la création de 3 pôles distincts : un pôle technique, un pôle administratif et ressources, un pôle des actions territoriales ATI, chacun placé sous la responsabilité d'un adjoint au chef de service.

Cette réorganisation a permis la création de la plateforme technique composée de 4 Agents Techniques Plateforme (ATP) dédiée au projet SERCOL. De plus l'équipe de techniciens en charge des travaux a été renforcée par un nouvel agent, tous issus des équipes d'agents ATI.

Ces 5 agents ont pris leurs fonctions sur la plateforme début janvier 2015. Afin de conserver un effectif constant, 8 collèges ont été fusionnés par 2 et chaque binôme ainsi créé est désormais pris en charge par un seul ATI.

Le service est désormais en charge de :

### **2.2/ La rénovation de l'architecture des serveurs des collèges (SERCOL)**

Chaque collège dispose de plusieurs serveurs, matériels informatiques assurant l'hébergement de certaines ressources numériques et la gestion des questions de sécurité informatique, de droits d'accès et d'utilisation des ressources.

Le Département a lancé un plan de modernisation de l'architecture des serveurs des collèges (SERCOL), qui permettra le remplacement d'un matériel vieillissant, ne répondant qu'imparfaitement aux besoins, et l'ajout, à terme, de nouvelles fonctionnalités, telles la mise en place d'un portail captif et d'un environnement pédagogique virtualisé, permettant un usage sécurisé, en tout lieu, de l'ensemble des ressources numériques du collège.

Le projet a été mené sur toute l'année 2015 et arrivera à son terme à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Le projet NETCOL de refonte du réseau local des collèges est complémentaire de SERCOL et est mené en parallèle.

### **2.3/ L'amélioration des débits**

Le raccordement de l'ensemble des collèges au Très Haut Débit (THD) est une condition indispensable pour que les élèves et les enseignants puissent accéder à l'ensemble des services en ligne, et notamment aux ressources pédagogiques numériques, et permettre ainsi le développement des usages.

Dans l'attente du marché THD, notifié en 2016, une seconde liaison Internet (ADSL ou fibre) a été ajoutée à la ligne historique Intercol afin d'augmenter la bande passante http dans l'ensemble des collèges.

Les connexions sécurisées et aux applicatifs métiers (CG13 et Rectorat) sont toujours assurées dans le cadre du marché Intercol, offrant une qualité de service contractuelle.

### **2.4/ La participation du Département au plan national numérique**

L'Etat a lancé un plan national, dont l'ambition est d'impulser, d'accompagner et de généraliser les usages pédagogiques du numérique dans les collèges, dans un objectif d'efficacité pédagogique et de réussite éducative pour tous.

Le Département est partenaire de ce plan. Il accompagnera ainsi les collégiens de 5<sup>ème</sup> dans l'apprentissage des usages numériques, avec la mise à disposition progressive de tablettes pour chaque élève de ces classes.

Une préfiguration du plan a été réalisée en 2015, dans 9 collèges du Département, avec l'achat de tablettes pour les élèves de 5<sup>ème</sup> de ces collèges.

Ainsi, ce plan devant s'étendre à termes à l'ensemble des élèves du département, l'opération de don d'un ordinateur portable à l'ensemble des élèves entrant en classe de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> nouvellement inscrits dans un établissement des Bouches-du-Rhône n'a pas été renouvelée cette année. Toutefois, une clef USB a continué à leur être offerte (24.000 clefs.)

### **2.5/ L'équipement informatique des collèges publics**

Le Département a poursuivi le renouvellement de l'équipement informatique des collèges (switch, bornes Wi-Fi, postes fixes pédagogiques et administratifs, imprimantes, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs...), en fonction de l'ancienneté du parc et de l'évolution des effectifs, dans le cadre de projets initiés par chaque établissement, validés et évalués par le Département et l'Académie.

En 2015, le Département a procédé aux acquisitions de 1741 matériels (pc standard, pc multimedia, unités centrales, écrans, vidéoprojecteur, TBI, imprimantes lasers, scanner...).

### **2.6/ Les travaux informatiques**

Le Département a poursuivi les visites régulières de contrôle sur les onduleurs et les climatiseurs, et la réalisation de la maintenance de ces équipements ou des travaux de câblage.

### **2.7/ L'accompagnement des utilisateurs aux usages numériques**

Le Département a souhaité participer à l'accompagnement aux usages, avec d'une part la mise à la disposition des collèges publics d'assistants techniques informatiques, et d'autre part la mise en place d'un portail de ressources en ligne, COURDéCol13, et de subventions permettant leur acquisition, à hauteur de 3 € par élève et par an.

## **3 – LES ACTIONS EDUCATIVES (SAE)**

Le Guide des actions éducatives est désormais entièrement dématérialisé et consultable en ligne sur le site [www.cg13.fr](http://www.cg13.fr). Les collèges peuvent déposer leurs demandes via ce site. Tous les chiffres donnés ci-après correspondent à l'année scolaire 2014-2015. Toutes ces actions sont élaborées en étroite collaboration ou partenariat avec l'Education Nationale (DASEN).

### **3.1/ Les aides aux initiatives des collèges**

A/ Par le biais du dispositif PAME, le Département participe au financement des projets éducatifs à l'initiative des collèges publics départementaux. 888 projets ont été soutenus pour un montant total de 955 110 € (dont 33 901,02 € de crédits réaffectés), dans les domaines suivants : lecture et écriture (214 070 €), alimentation et environnement (139 820 €), sciences, santé et orientation, (58 300 €), citoyenneté/prévention (123 900 €), arts et culture (191 320 €), séjours de plein air (44 600 €), séjours et échanges culturels ou linguistiques (183 100 €).

Les collèges privés recevant plus de 30% d'élèves boursiers peuvent également être aidés : 16 projets ont été soutenus pour un montant total de 19 600 €.

B/ Par ailleurs, le Département a participé au financement des frais de transport des collèges publics dans le cadre d'actions éducatives, soit sur une base forfaitaire (120 €), soit intégralement, pour un montant de 140 135,38 € ; il s'agit notamment des sorties de la MIDEV et vers les établissements culturels départementaux (base du réel) et de « Collège au Cinéma » (base du forfait).

### **3.2/ Les actions artistiques et culturelles**

Le Département propose des actions éducatives dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque et des arts de la rue, de la lecture et de l'écriture, du patrimoine et de l'architecture, des arts plastiques et de l'audiovisuel, des arts numériques et du multimédia. Ainsi au cours de l'année scolaire 2014-2015, 106 propositions artistiques différentes ont

donné lieu à 539 actions dont ont bénéficié 132 collèges publics et plus de 40 000 collégiens pour un budget, pour la seule Direction de l'Education et des Collèges, de 444 460 €.

### **3.3/ L'apprentissage de la citoyenneté**

Ces actions concernent : la protection de l'enfance et la prévention des violences, la promotion des droits des femmes et le respect entre filles et garçons, le vivre ensemble - inter culturalité, les medias, les Leçons de l'Histoire, la Santé, les Transports et citoyenneté, la médiation sociale.

L'Etat et le Département ont mis en place depuis 2002 un dispositif de médiation aux abords de certains collèges du département (42 actuellement), afin de prévenir les incidents et d'améliorer la sécurité extérieure des établissements, par la restauration ou le maintien du lien social. Ce dispositif est également un moyen d'insertion professionnelle pour les médiateurs.

### **3.4/ Manger autrement au Collège**

Ce programme de sensibilisation des collégiens aux bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée comprend trois volets complémentaires :

- ✓ des actions éducatives autour des volets sanitaires, culturels, environnementaux et citoyens : les collèges ont bénéficié de 62 interventions pour un budget de 25 850 €.
- ✓ une participation à l'achat par les collèges de fruits et légumes frais de saison et du terroir. 78 établissements ont souhaité bénéficier de la subvention pour un montant de 305 460 €.
- ✓ une information des personnels de restauration scolaire.

### **3.5/ L'éducation à l'environnement et la promotion de la culture scientifique**

A/ La Midev (mission départementale d'éducation à l'environnement) prépare et accompagne des sorties quotidiennes dans les sites naturels du département (Sainte-Baume, Sainte-Victoire, Calanques, Camargue, Côte Bleue...). 4 500 élèves de 96 collèges ont réalisé 180 sorties nature à la journée.

B/ Le Département a proposé également des actions d'éducation à l'environnement, en direction des collégiens. Elles sont organisées par des associations, en partenariat avec les services de la Direction de l'Environnement, afin de sensibiliser les collégiens au problème des ressources naturelles telles que l'eau ou l'air, à la gestion des déchets, aux économies d'énergie ou aux risques naturels. 162 interventions ont eu lieu, pour un montant de 29 250 €, pour la seule Direction de l'Education et des Collèges.

L'action intitulée « Collèges fleuris » a été proposée avec « Bouches-du-Rhône Tourisme » et a concerné 25 collèges avec une remise des prix spécifique rassemblant les 6 collèges primés au chateau de la Buzine en juin 2015.

C/ Par ailleurs, le Département encourage la pratique d'activités scientifiques et techniques chez les jeunes, notamment au travers de manifestations comme la « Fête de la Science ». Ainsi en 2014-2015 la Direction de l'Education et des Collèges a subventionné 39 actions à vocation scientifique pour un montant de 43 750 €. D'autre part, dans le cadre du programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques), qui lie le Département à l'Université, des ateliers scientifiques ont été proposés aux établissements : 1 270 élèves de 29 collèges du département ont participé à 62 ateliers.

### **3.6/ Subventions aux associations et organismes éducatifs et soutien scolaire**

Le Département a subventionné en 2015 au titre de la politique éducative, l'ex CRDP devenu le réseau CANOPE, à hauteur de 79 000 € pour le fonctionnement général et le développement d'actions spécifiques en direction des collèges. Par ailleurs, pour l'organisation des Rencontres de l'ORME une subvention de 30 000 € a été attribuée à cette structure.

Une trentaine d'associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, dont les fédérations départementales de parents d'élèves, des associations complémentaires de l'enseignement, ont été subventionnées au titre du fonctionnement pour un total de 423 619 €.

Le Département finance intégralement le fonctionnement (hors personnel) et l'investissement de 4 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) à gestion départementale.

Deux organismes d'accompagnement à la scolarité des collégiens PACQUAM et l'ATP d'Arles ont été soutenus pour l'année 2015, représentant un montant global attribué de 224 000 € pour une trentaine de collèges des Bouches-du-Rhône, sur Arles et Marseille essentiellement : environ 1 600 élèves sont concernés par ce dispositif.

## **4 – LA PLANIFICATION ET SECTORISATION DES COLLEGES ET LES AIDES À LA SCOLARITÉ (SPPAS)**

### **4.1/ La sectorisation des collèges**

Le Département s'est doté d'un Observatoire de la planification et de la sectorisation des collèges, chargé de lui apporter une aide méthodologique, statistique et cartographique.

En 2015, l'Observatoire a actualisé et mis à jour la base de données constituée et les prévisions d'évolution des effectifs scolaires dans les 10 prochaines années. Des études ont été menées pour évaluer les capacités d'accueil de plusieurs collèges.

De plus, chaque année, il est proposé, à l'appui d'une concertation, la modification de certains secteurs de recrutement dans la perspective d'équilibrer les effectifs entre les établissements ou d'une hausse des effectifs dans plusieurs secteurs (pour cette année : Belle de Mai/ Alexandre Dumas, L. Michel / Pont de Vivaux / Fraissinet /L. Pasteur/ Gyptis, Chartreux/D. Milhaud/A. Chénier, L. Armand, G. Tillion, Caillols).

### **4.2/ La planification et la sectorisation des collèges**

Diverses études ont été menées en lien avec la DEPA et la DAC afin de définir une stratégie de programmation des investissements sur plusieurs bassins.

Des études ont été effectuées sur : Alpilles, Gardanne, Lançon, La Ciotat, Miramas.... pour envisager des investissements cohérents sur l'ensemble d'un bassin et les pistes d'économies possibles.

### **4.3/ Les aides à la scolarité**

A/ L'allocation départementale d'études des collèges (ADEC), d'un montant de 138 € par an, sous conditions de ressources, a été versée aux familles de plus de 19 000 collégiens sur l'année scolaire 2014/2015.

B/ Le chèque resto-collège, d'un montant de 270 € par an, permet d'alléger les frais de restauration scolaire des boursiers demi-pensionnaires. Il a concerné plus de 15 000 bénéficiaires pour l'année scolaire 2014/2015 pour un montant de plus de 4 300 000 €.

C/ Afin d'alléger les cartables des enfants, le Département a mis en place une politique de doublement de certaines collections. Ainsi les enfants peuvent laisser des livres à la maison et trouver un autre exemplaire au collège. Pour l'année scolaire 2014/2015, 62 demandes de dotations ont été votées à la demande des collèges afin de doubler des collections pour un montant de près de 170 000 €.

D/ Aide aux élèves de SEGPA : Il s'agit d'une aide aux déplacements des jeunes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans le cadre de leur insertion professionnelle (10 € par élève et par semaine de stage) et d'une aide à l'acquisition de tenues (100 € par enfant de 3<sup>ème</sup>) pour un budget d'environ 90 000 €. Pour l'année scolaire 2014/2015, le nombre de bénéficiaires était de 662.

E/ Aide aux élèves en classe de 3<sup>ème</sup> DP6 : Il s'agit d'une aide aux déplacements des jeunes dans le cadre de leur insertion professionnelle (10 € par élève et par semaine de stage) et d'une aide pour l'acquisition de tenues (50 € par enfant de 3<sup>ème</sup>) pour un budget de plus de 23 000 €. Pour l'année scolaire 2014/2015, le nombre de bénéficiaires était de 385.

## **5 – LES EQUIPES MOBILES ET LES CONSEILLERS METIERS DES COLLEGES (SEMCM)**

Le SEMCM est chargé d'étudier, d'analyser et de proposer des solutions en lien avec les compétences exercées par la collectivité en terme de construction collèges, aménagements, équipements, maintenance, recrutements, formation, ergonomie, veille réglementaire. Il est également chargé d'analyser les difficultés rencontrées par les collèges, pour proposer des solutions d'optimisation, qui permettent une réelle maîtrise des coûts d'exploitation pour la collectivité.

Jusqu'en mars 2015 Le SEMCM gérait 3 équipes mobiles d'ouvriers professionnels, qui effectuaient des interventions de petite maintenance dans les collèges. Suite à une réorganisation acté en 2014 et mise en œuvre en 2015, les EMOP ont fait l'objet d'une réintégration dans les collèges ou les services du Département. Le service s'est centré sur ses missions d'expertise.

### **5.1/ Mission d'expertises et de conseils en bâtiments et aménagements**

Elle consiste en les tâches suivantes :

A/ Programmation :

Participer à l'élaboration et la mise au point des programmes de construction réalisés par la Direction de l'Architecture et de la Construction.

B/ Suivi des opérations :

Conseiller l'écriture du DCE par le Maître d'œuvre afin de respecter le programme de construction, la maîtrise des coûts et garantir l'opportunité des choix.

C/ Réalisation des opérations :

Assister les chefs de projets construction et rénovation de la DAC, pour garantir le respect du programme et ses conditions de mise en œuvre sur site dans le cadre des opérations de construction.

Pour 2015, 5 collèges ont fait l'objet de ces expertises.

D/ Etudes d'opportunité :

Réaliser les études d'opportunités concernant les demandes de travaux de rénovation, maintenance et d'équipements, en assurant une mission de conseils auprès des techniciens du Service de Rénovation et Maintenance des Collèges.

Pour 2015, 27 collèges ont fait l'objet de ces expertises.

**5.2/ Mission d'expertises, compétences, organisations et ressources professionnelles :**

Les conseillers métiers assurent les tâches suivantes, en lien avec les autres directions concernées de la collectivité dans leur domaine d'expertise :

A/ Maîtrise de la sécurité alimentaire :

Gérer et programmer les audits de contrôle du plan de maîtrise sanitaire des collèges réalisés par Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches- du-Rhône.

En 2015, 77 audits sur la sécurité alimentaire dans les collèges, ont été réalisés. Ces audits ont concernés 64 collèges. 13 collèges ont bénéficiés de deux audits dans l'année suite à des résultats insatisfaisants lors du 1<sup>er</sup> audit.

B/ Maîtrise de la qualité nutritionnelle :

Accompagner la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires concernant la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire en s'appuyant sur le référentiel établi par le SEMCM, avec le *Guide Nutritionnel pour la restauration scolaire départementale*, qui permet de :

- ✓ Comprendre l'équilibre alimentaire,
- ✓ Appliquer les recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) et se conformer aux règles nutritionnelles fixées par l'arrêté du 30 septembre 2011,
- ✓ Encourager les bonnes habitudes alimentaires dans les collèges.

C/ Maîtrise de la qualité alimentaire et culinaire :

Promotion de la qualité des repas (approvisionnements de proximité, choix des produits, respect de la saisonnalité, mise en œuvre, équilibre alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Promotion du dispositif « Manger Autrement au Collège » et pilotage de son 3<sup>ème</sup> volet, concernant la formation des chefs de cuisine. Le marché de la formation a été relancé en 2015, le SEMCM a supervisé durant 5 journées entières le déroulement de ces formations cuisine et les contenus techno-pédagogiques mis en œuvre par le nouveau titulaire du marché, l'AFPA, qui intervenait pour la première fois pour le compte de la collectivité.

D/ Développement durable :

Assister les collèges dans la mise en place de l'Agenda 21 des collèges.

Conseiller et définir les principes d'application de la nouvelle réglementation sur la gestion des bio-déchets pour tous les collèges dont le seuil de 10 T/an de bio-déchets est dépassé au 01/01/2016.

Mise en place, d'un calculateur pour la quantification des bio-déchets dans les collèges.

Mise en place en 2015 d'un comité de pilotage en partenariat avec la Direction de l'Environnement afin d'étudier les différentes méthodes envisageables pour le tri et la valorisation des bio-déchets.

E/ Recrutements :

Elaborer, en lien avec le SPATC, les outils d'évaluations concernant les métiers techniques des collèges (QCM, tests pratiques...) pour les recrutements et participations aux jurys d'entretien. Ce travail transversal de collaboration avec le SPATC et la Direction des Ressources Humaines a pour objectif de professionnaliser les procédures de recrutement des agents destinés à travailler dans les collèges. L'évaluation des candidats se fait à l'aide de grilles d'évaluation et par la réalisation d'épreuves pratiques de sélection des candidats.

F/ Formation :

Dans le cadre du Plan d'adaptation des Compétences : assister le SPATC et le Service de Gestion des Compétences de la DRH pour adapter les modules de formation des agents des collèges au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

Proposer l'évolution des modules de formation, dans le cadre de la mise à jour du plan d'adaptation des compétences (PADC).

G/ Audits et conseils collèges :

Réaliser avec le SPATC des audits et des visites conseils dans les collèges du Département afin d'accompagner les EPLE sur les aspects nécessitant une expertise technique et de conseiller les gestionnaires sur l'organisation du travail et la maîtrise des objectifs (management, équipement, choix des process...).

Pour 2015 : Réalisation de 44 visites conseils dans les collèges.

H/ Veille réglementaire

Elaborer et adapter les référentiels métiers au regard des évolutions de la réglementation et des nouvelles technologies notamment en matière de sécurité, de pénibilité, de nutrition et d'ergonomie.

Réflexions menées en 2015 sur la gestion dans les collèges des bio-déchets et des allergènes.

I/ Comptes pénibilité et ergonomie

Elaborer les comptes pénibilités concernant les métiers exercés par les agents des collèges en lien avec le Service Actions Sociales de la DRH.

En 2015 : les principes permettant l'élaboration des comptes pénibilité (GEH) ont été mis en œuvre, suivant une analyse de la pénibilité conduite pour les métiers de la restauration, de la maintenance, de l'accueil et de la polyvalence dans les collèges.

### **5.3/ Mission d'expertise pour les équipements et matériels**

A/ Demandes d'équipements :

Suivre et conseiller, pour aide à la décision, les collèges sur l'ensemble de leurs demandes d'équipement et de matériels.

Pour 2015 : suivi de 33 demandes.

B/ Etude et quantification des besoins :

Evaluer la capacité et la fiabilité des équipements et des machines-outils existants afin de déterminer le besoin détaillé en matériels pour assurer la maîtrise des missions réalisées.

C/ Optimisation des process et des coûts :

Etudier et analyser les équipements pour programmer leur renouvellement afin d'optimiser l'exécution des tâches dans le respect de la sécurité au travail, la prévention de l'usure professionnelle, la maîtrise des coûts d'exploitation.

#### 5.4/ Les équipes mobiles (EMOP)

Le SEMCM a assuré en partenariat avec la DRH les entretiens de réaffectation des ex-agents EMOP sur des postes vacants, en collèges et hors collèges. Le service a réalisé les inventaires de tous les équipements pour chacune des spécialités assurées par les équipes mobiles et a organisé le déménagement des ateliers EMOP.

### 6 – LES PERSONNELS ATC (SPATC)

Le SPATC a en charge :

- ✓ la définition et la gestion des besoins en personnels ATC dans les collèges (révision annuelle des dotations, étude des besoins dans les nouveaux équipements, suivi et gestion du Système de Répartition des Emplois, affectation des postes provisoires à l'année et des 305 postes CUI) ainsi que le dispositif de remplacements des agents absents.
- ✓ La gestion administrative et hiérarchique des agents ATC titulaires et auxiliaires en collaboration avec l'ensemble des services de la Direction des Ressources Humaines : entretien professionnel, promotion, répartition du reliquat IAT, formation, recrutement, suivi des stagiaires et des titularisations, mouvement de mobilité, suivi médico-professionnel et prévention des risques professionnels, affectation, formation et évaluation des auxiliaires.

Outre ses missions principales, le service des personnels ATC a poursuivi son objectif de développement et d'analyse des besoins, des compétences et des activités des agents avec cette année :

- ✓ La mise en œuvre de l'entretien professionnel dans les collèges, suite au décret N°2014-1526 du 16/12/2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, expérience pilote avant le lancement pour le reste des personnels.
- ✓ La réalisation de visites conseils dans les collèges du Département afin d'accompagner les EPLE dans l'optimisation des moyens humains mis à leur disposition.
- ✓ La réalisation d'interventions dans les collèges afin de fiabiliser les données du système de répartition des effectifs (SRE).
- ✓ La réflexion engagée avec la DRH sur la sécurisation des parcours professionnels en restauration, les risques psycho-sociaux, la médiation dans les collèges, le référentiel de bonnes pratiques, la gestion des âges, le reclassement des ex-agents EMOP dans les collèges.

#### 6.1/ La définition des besoins en ATC et la mobilité

2015 a été marqué par :

- ✓ La fermeture du collège Les Prêcheurs à Aix-en-Provence : moins 6 postes équivalents temps plein (ETP),
- ✓ La livraison du collège de Luynes : 10 ETP dont 3 postes créés et 7 postes redéployés.

- ✓ La création de 4 postes budgétaires supplémentaires : 3 au collège de Luynes (1 chef cuisine, 1 second de cuisine, 1 polyvalent) : 1 polyvalent au collège André Malraux à Marseille, suite à la livraison du nouveau gymnase (1000 m<sup>2</sup>).
- ✓ Le redéploiement de postes intra collèges au bénéfice des collèges de Luynes, à Aix, Jean Giono, à Marseille, Yves Montand, à Allauch.
- ✓ La création de 3 postes Emploi d'Avenir positionnés sur les collèges Chape, à Marseille, Yves Montand, à Allauch, Les Caillols, à Marseille.

Depuis 2006, 135 postes supplémentaires d'ATC ont été créés par la collectivité. Le principe de remplacement à 100 % des postes ATC vacants (départs à la retraite, décès, congés disponibilités de plus d'un an) a été reconduit.

En 2015, 42 postes vacants validés ont été mis au mouvement de mobilité dont 36 postes de polyvalents, 4 postes de seconds de cuisine et 2 chefs cuisine. Les postes de maintenance vacants ont été réservés aux agents des équipes EMOP.

### **6.2/ L'optimisation des moyens humains et la fiabilisation des données SRE.**

15 établissements ont affiché en 2015 un déficit de plus d'un ETP contre 13 en 2014 (pour comparaison, 28 en 2006 au moment du transfert de compétences) du système de répartition des emplois (SRE) dans les collèges. En revanche, 16 affichent un excédent de plus d'un ETP à l'identique de 2014.

19 visites de collèges ont été réalisées dans le cadre de la fiabilisation des données en 2015. 3 redéploiements de postes ont pu être effectués suite à ces interventions au bénéfice de trois collèges déficitaires.

### **6.3/ Les moyens en renfort dans les collèges**

Le SPATC poursuit son travail d'équilibrage et de stabilisation des effectifs des collèges au moyen des dispositifs suivants :

- ✓ la reconduction et le déploiement annuel des 305 supports CUI sur fonction ATC affectés dans les collèges ;
- ✓ les 19 postes provisoires dégagés par les prises de temps partiel ont été positionnés dans les collèges sur l'année 2015. Ces postes sont occupés par des auxiliaires en contrat sur l'année scolaire.

### **6.4/ Le remplacement des agents titulaires absents**

Le budget 2015 de remplacement s'est élevé à 1 346 500 €, dont 1 322 591 € consommés (98,22% des crédits). Le coût journalier a augmenté de façon significative, passant de 81 € par jour à 93 € (+15%).

Les collèges ont transmis 1 530 demandes de remplacements en 2015. 833 remplacements ont été accordés (54,4% des demandes). 157 agents contractuels ont été en poste sur des remplacements tout au long de l'année.

### **6.5/ Les actes administratifs de gestion**

A/ Le recrutement s'effectue sur l'ensemble des postes ouverts après le mouvement annuel des ATC titulaires. Le service participe à tous les jurys d'entretien et aux tests pratiques de recrutement.

B/ La promotion des ATC (étude, contrôle, fiabilisation et priorisation des propositions des collèges)

212 agents ont été concernés dont :

- ✓ 87 ATC nommés sur le grade d'ATTEE 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 113 ATC nommés sur le grade d'ATTEE principal 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 12 ATC nommés sur le grade d'ATTEE principal 1<sup>ère</sup> classe

C/ Le reliquat IAT

Pour les ATC titulaires et auxiliaires, une enveloppe a été répartie entre les 131 collèges, après étude, contrôle et fiabilisation des propositions des collèges. (1 365 agents ont été concernés en 2015 et 140 auxiliaires).

D/ Le suivi des stagiaires et des titularisations

Mise en place de trois bilans dont celui définitif avant titularisation et entretiens de recadrage si nécessaire. 47 agents ont été concernés auxquels se rajoutent la prise en charge cette année du suivi du parcours de professionnalisation des 3 agents sur Emploi d'Avenir.

E/ Le suivi des auxiliaires en remplacement

165 auxiliaires en activité suivis et évalués, inscription aux formations HACCP et ergonomie pour ceux en poste à l'année.

F/ L'entretien annuel d'évaluation des ATC

La nouvelle procédure d'entretien professionnel a été lancée avec un accompagnement des autorités fonctionnelles et le traitement de tous les entretiens annuels d'évaluation des ATC sur les 131 collèges. 1 316 ATC concernés cette année. Aucune demande de recours n'a été enregistrée.

## **6.6/ La formation des agents ATC et l'évaluation des compétences :**

A/ Pour ce qui concerne les formations issues du PADC :

- ✓ 1 642 demandes de formation ont été traitées dont 1 473 satisfaites. 981 ATC ont participé au moins une fois à une action de formation soit près de 70% du total.
- ✓ Le dispositif de formation "Manger Autrement" a été renouvelé pour les chefs et seconds de cuisine : 57 agents dont des agents polyvalents en démarche VAE ou préparant le concours d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe ont pu bénéficier de cette action.
- ✓ Le service a participé aux ouvertures et fermetures de stages.

B/ Pour ce qui concerne l'évaluation de compétences :

- ✓ Poursuite des évaluations de compétences, pour des agents polyvalents reconnus inaptes postulant sur des postes d'accueil : 10 avis favorables sur les 18 candidatures.
- ✓ Poursuite des évaluations de compétences sur site pour les chefs cuisiniers et seconds de cuisine stagiaire et auxiliaires.
- ✓ Participation à la définition des cahiers des charges sur les marchés formation (entretien/nettoyage, accueil, restauration).

## **6.7/ Santé et Prévention**

Le service assure le lien tout au long de l'année avec les collèges et les services de la DEC et de la DRH pour accompagner les agents et les établissements concernés par des aménagements de poste, des cas médicaux et des agents signalés, et participe à la mise en œuvre par la DRH des problématiques de santé au travail et de risques professionnels.

### 6.8/ La gestion des demandes de sanctions et le règlement de dysfonctionnements

Le service a en charge le traitement des situations de dysfonctionnement individuel et collectif dans les collèges qui se sont traduits cette année par :

- ✓ le traitement de demandes de sanctions (du rappel à l'ordre à la sanction disciplinaire de 1<sup>er</sup> degré) : 34 agents ont été sanctionnés dont 16 rappels à l'ordre, 5 blâmes, 1 exclusion, 1 licenciement suite à une période de stage, 1 révocation demandée en novembre 2015,
- ✓ l'organisation de 47 entretiens de recadrages d'agents ATC à l'Hôtel du Département,
- ✓ l'intervention du SPATC sur 15 collèges pour recadrage collectif et individuel,
- ✓ l'intervention conjointe SPATC/SEMCM sur les collèges Chénier et Yves Montand avec accompagnement organisationnel et managérial et recadrage d'équipe.

### PERSPECTIVES 2016

La jeunesse et les collégiens sont une priorité de mandature. La DEC déploiera tous les nouveaux dispositifs et actions liés aux EGP.

Dans le cadre du collège 100% numérique, le raccordement au très haut débit (THD) sera lancé en 2016. L'objectif du Département est le raccordement de la moitié des collèges au très haut débit à la rentrée scolaire 2016, et la totalité à la rentrée 2017.

Le plan numérique national entrera en 2016 dans sa 1<sup>ère</sup> phase, après la prefiguration de 9 collèges en 2015.

Dans le cadre de l'objectif départemental d'un collège 100% sécurisé, des études seront lancées pour aboutir à un réseau de vidéo-protection numérique sur l'ensemble des collèges, suite à leur raccordement au THD.

## DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Direction de l'Environnement met en œuvre plusieurs politiques publiques du Conseil Départemental en faveur du développement durable et de l'équilibre des territoires.

### MOYENS

#### • Effectifs :

La Direction de l'Environnement poursuit son activité opérationnelle de gestionnaire d'espaces naturels et forestiers. Elle s'emploie à développer les missions qui lui ont été confiées en s'appuyant sur le savoir-faire des 275 agents qui la composent.

#### • Budget :

POLITIQUES PUBLIQUES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Protection des animaux domestiques.....	40 000,00	40 000,00
Traitement des déchets ménagers	408 000,00	
Protection des ressources naturelles et prévention des risques.....	2 159 235,00	160 000,00
Développement durable, Agenda 21 et énergie	415 749,00	
Accompagnement de la chasse et de la	185 000,00	255 000,00

pêche....		
Protection de l'étang de Berre.....	296 000,00	146 000,00
Protection des espaces naturels et gestion des domaines départementaux	5 342 600,00	6 866 000,00
SDIS.....	57 594 008,00	11 469 333,33
<b>TOTAUX</b>	<b>66 440 592,00</b>	<b>18 936 333,33</b>

## MISSIONS

- Préservation des Espaces Naturels Sensibles, de la biodiversité.
- participation à la recherche d'un équilibre durable entre espaces urbanisés et espaces naturels (dont les espaces agricoles),
- contribution à un développement économique écologiquement soutenable,
- prévention des risques incendies et inondations, prise en compte du changement climatique,
- élaboration/mise en oeuvre du Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDND),
- élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP (PDBTP),
- efforts pour garantir la qualité de l'eau et son assainissement,
- mise en œuvre d'une politique exemplaire en matière de réduction des gaz à effet de serre.

La politique environnementale du Département se développe autour de plusieurs axes :

- espaces naturels : domaines départementaux, gestion des sites protégés et protection de l'Etang de Berre,
- protection des ressources naturelles et prévention des risques environnementaux, dont accompagnement de la chasse et de la pêche, la protection des animaux, la lutte contre le changement climatique, la prévention et la gestion des déchets non dangereux,
- protection de la forêt,
- contribution au budget du SDIS.

Ces actions concourent à la construction d'une politique de développement durable pour le Département.

## BILAN DES ACTIONS

Au-delà des actions habituelles menées par chaque service, plusieurs chantiers ont été ouverts ou poursuivis en 2015 et notamment :

- le transfert de l'atelier forestier départemental de Lambesc sous la responsabilité de la Direction des Routes et mise en œuvre de nouvelles modalités de fonctionnement mutualisé,
- l'élaboration du Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles,
- le Plan Départemental des déchets du BTP,
- la révision du Schéma d'alimentation de l'eau potable,
- le Schéma Départemental de la Filière-bois,
- le Schéma de révision du périmètre de préemption du Département,
- le Schéma des énergies renouvelables,

- le bilan de la politique eau pour le Conseil Départemental (2008-2014),
- la révision du Bilan Carbone
- sous l'impulsion du nouvel exécutif, la Direction de l'Environnement a été force de propositions et actrice dans les ateliers de réflexion autour des *Etats généraux de Provence*.

Ses contributions dans les ateliers "équilibre et préservation des territoires" et "attractivité et rayonnement du territoire", ont mis en évidence :

➤ Des atouts essentiels pour notre territoire, tels que :

- la diversité des paysages et des espaces naturels, facteurs de qualité de vie et d'attractivité,
- des ressources naturelles abondantes,
- 17000 ha d'espaces naturels sensibles, propriété du département des Bouches-du-Rhône.

➤ Et des actions à promouvoir en matière environnementale, tels que :

- le développement des énergies renouvelables pour réduire l'empreinte carbone du département,
- le développement des acquisitions foncières dans nos ENS afin de protéger un patrimoine naturel, remarquable et le proposer à un public élargi (local et touristique),
- l'extension des itinéraires de randonnée (prolongement du GR13).

Ces chantiers donnent la mesure des objectifs futurs à conduire.

## SERVICE RESSOURCES

Dans l'objectif de poursuivre l'intégration de la direction dans les processus d'homogénéisation des procédures administratives menés au niveau de la direction générale adjointe, le Pôle Ressources est devenu Service Ressources.

Rattaché au directeur adjoint, ce service est chargé d'organiser la cohérence de l'administration générale de la direction.

S'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle procédure obligatoire mise en œuvre par la direction générale adjointe, le Service Ressources joue un rôle d'interface entre la Direction de l'Environnement, la DGAC et la Mission RH pour toutes les questions relatives aux ressources humaines, la formation, les finances, les marchés publics, la communication, le pilotage des outils de contrôle interne de la direction (tableaux de bord), la gestion du SDIS, (suivi, obtention des données prévues dans la convention de partenariat et relationnel avec les équipes administratives et financières du SDIS) et le contrôle des rapports CP/CG.

Il est à noter que diverses fonctions transversales jusqu'ici assumées par le Pôle Ressources seront transférées au secrétariat de direction, notamment assistance informatique, suivi des déménagements de bureaux, suivi archivage, suivi du parc automobile, suivi des ordres de mission.

La cellule formation contribue à la professionnalisation et à l'évolution des compétences de l'ensemble des agents de la direction, en cohérence avec la politique ressources humaines de la collectivité.

Elle accompagne individuellement des agents en difficulté professionnelle sur leur poste dans l'objectif de prévenir les risques professionnels et étudie les besoins de formation consécutifs.

Propositions de plans de formation (V.A.E. ou autres), en vue d'un reclassement au sein de la direction ou bien d'une mobilité.

Les demandes de formation se diversifient et se spécialisent de plus en plus en fonction des besoins toujours plus accrus dans chaque domaine d'intervention, pour chaque métier. Une enveloppe pour des formations de professionnalisation est ouverte pour la DEN au niveau de sa DGA.

La prévention des risques professionnels, la sécurité au travail : un document unique généré par le décret du 5 novembre 2001 évalue les risques pour la santé et la sécurité des forestiers et forestiers-sapeurs, en découlent les actions prioritaires et les formations inhérentes à ces nécessités.

Les formations portées par ces objectifs ont été mises en place dans le cadre du PADDC 2014-2016 en fonction des demandes recensées et centralisées par la Cellule Formation de notre direction, initiatrice des projets de formation. Les stages ont été organisés en INTRA ou en INTER avec le concours du CNFPT en interface avec la DRH, les organismes formateurs et notre direction.

### **PERSPECTIVES 2016**

Un accroissement du rôle transversal du service dans le contrôle des différentes procédures de suivi de l'administration générale.

### **SERVICE STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES DES TERRITOIRES (SSET)**

Dans ce cadre, le Service des Stratégies Environnementales des Territoires, rattaché au directeur adjoint, continue d'asseoir les grandes orientations environnementales selon 3 grands axes :

- les actions de valorisation de la richesse environnementale au travers de chaque Territoire,
- le développement durable au travers des plans et études départementaux,
- la diffusion de la connaissance et la sensibilisation au travers du soutien aux associations.

Parallèlement, il mène une mission transversale visant à proposer des orientations environnementales pour la collectivité. Au-delà des avis sur les documents d'urbanisme et autres outils de planification pour le compte de la direction de l'environnement, c'est au travers de nombreuses études menées en maîtrise d'ouvrage que se structure l'action environnementale de la collectivité. En effet depuis de nombreuses années, si ces études sont proposées, élaborées et suivies par le service, elles n'en ont pas moins des applications dans de nombreux dispositifs portés par différentes directions de la collectivité ; pour mémoire et pour exemple : l'étude sur les macro déchets sur le littoral des Bouches-du-Rhône, le schéma départemental d'assainissement, ou encore le PCET, le bilan carbone, l'étude départementale sur le changement climatique ou encore le plan départemental des déchets non dangereux (adopté en décembre 2014).

Il comprend 3 pôles :

#### **Pôle Développement Durable**

Mission : Participation à la transition énergétique ; élaboration et suivi des Plans Départementaux (Déchets non Dangereux, BTP), pilote pour l'ensemble des directions de la Collectivité l'élaboration et le suivi du PCET et du Bilan Carbone, mais aussi les études relatives aux énergies renouvelables et particulièrement à la filière bois-énergie. (Fonctionnement : 600 K€)

### **Pôle Territoire**

Mission : Suivi de la gestion des structures de gestion d'espaces naturels dont le Conseil Départemental est membre, développement des différents partenariats, expertise technique, réalisation de schéma départementaux répondant aux enjeux environnementaux majeurs du département des Bouches-du-Rhône. (Fonctionnement : 2 M€, Investissement 150 K€)

### **Pôle Association**

Mission : Mise en place d'un pôle permettant de regrouper toutes les demandes des associations pour le compte de la Direction de l'Environnement (forêt, développement durable, eau, énergie, risques, pêche, chasse ...) environ 300 dossiers. (Fonctionnement : 1,2 M€, Investissement 400 K€)

En 2015, le Département a poursuivi son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs du département dont, au titre des compétences obligatoires figurent l'élaboration et le suivi des Plans Départementaux des Déchets Non Dangereux, du BTP et Plan Climat et enfin le Bilan Carbone ; la protection des milieux naturels, la prévention des risques majeurs, la préservation et gestion des ressources (eau, air, paysages...) complétant l'action volontaire Départementale. Ont été finalisés en 2015 :

- le plan départemental des déchets du BTP,
- la révision du schéma d'alimentation de l'eau potable,
- le schéma départemental de la filière-bois.

## **PERSPECTIVES 2016**

Se poursuivent sur l'année 2016 :

- schéma de révision du périmètre de préemption du Département,
- schéma des Espaces Naturels Sensibles,
- schéma des énergies renouvelables,
- bilan de la politique eau pour le Conseil Départemental (2008-2014),
- révision du Bilan Carbone.
- évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône,
- état des lieux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature,
- étude relative à une meilleure identification des zones humides.

Les actions du SSET s'inscrivent dans 4 délégations :

- environnement - développement durable – énergie renouvelable,
- domaines départementaux – espaces naturels – chasse et pêche,
- Etang de Berre,
- ressources naturelles – risques environnementaux.

## **SOUS-DIRECTION DE LA FORET**

La superficie boisée occupe environ 41% du département, soit 180 000 hectares (forêts et garrigues). Son exposition particulièrement forte au risque d'incendie a conduit le Conseil Départemental à créer au sein de la Direction de l'Environnement, une sous-direction dont la mission essentielle est la prévention contre les risques d'incendie et l'aménagement des espaces forestiers.

Deux services composent la Sous-Direction de la Forêt :

- le Service des Forestiers- Sapeurs,
- le Service des Relations avec les Collectivités Locales.

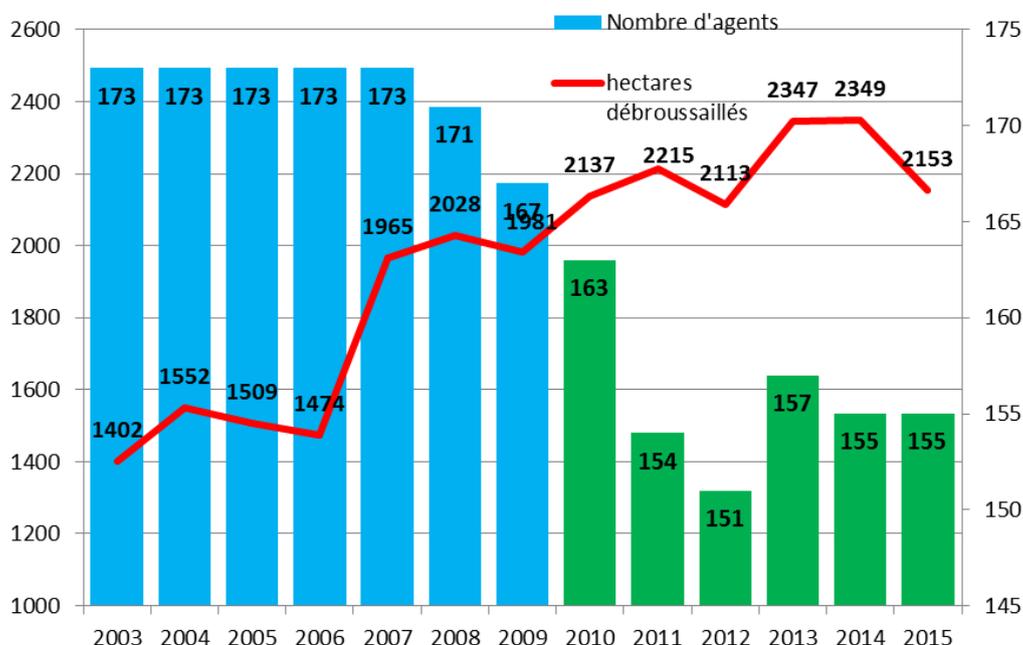
Au cours de cet exercice, la Sous-Direction de la Forêt a maintenu ses efforts sur la détermination d'objectifs dans la double perspective de préserver et de maintenir le patrimoine forestier par une gestion sylvicole raisonnée.

## SERVICE FORESTIERS-SAPEURS

### 1 - Les chantiers :

Malgré la réduction des effectifs opérationnels statutaires, les effets positifs de la réorganisation du service sont désormais stabilisés, avec des surfaces débroussaillées qui s'élèvent cette année à 2 153 ha.

La baisse des surfaces traitées en 2015 se justifie par l'intervention des forestiers-sapeurs en mission exceptionnelle de secours de 45 agents pendant deux semaines dans le département des Alpes Maritimes suite aux inondations du 4 octobre 2015.



## PERSPECTIVES 2016

- Intégrations des derniers emplois d'avenir dans les effectifs statutaires,
- mise en œuvre d'un programme d'investissement permettant un rajeunissement du parc d'engins (14 engins achetés en 2000/2001 qu'il faut désormais changer),
- transfert de l'atelier de mécanique à la Direction des Routes et mise en œuvre de nouvelles modalités de maintenance du parc d'engins et de véhicules.

### 2 - Saison 2015 de surveillance estivale :

La saison estivale 2015 a été marquée par un mois de juin relativement pluvieux, des mois de juillet et d'août très chauds et par un faible nombre d'épisodes de vents forts.

La sécheresse a été classée par Météo France en extrêmement sensible pendant trois périodes (sur 27) et quinze en très sensible. Le département des Bouches-du-Rhône est usuellement avec le Var et ceux de Corse un de ceux les plus soumis à la sécheresse.

L'ordre d'opération de l'été 2015 couvrait la période du lundi 29 juin au dimanche 6 septembre inclus.

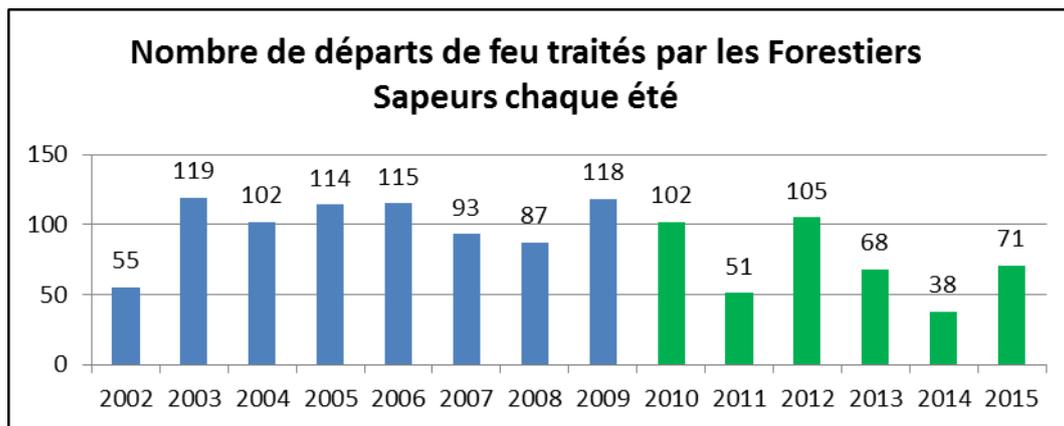
Toutefois le Préfet a décidé de prolonger le dispositif jusqu'au vendredi 11 septembre au soir.

La répartition 2015 du dispositif estival de surveillance a été la suivante :

30 vigies : 5 armées par les forestiers-sapeurs,

57 secteurs de VSI : 37 assurés par les forestiers-sapeurs.

Au total, 71 interventions sur feux naissants ont été menées par les patrouilles de forestiers-sapeurs, ce qui représente un chiffre faible mais qui s'explique par le faible niveau de danger feux de forêt de la saison 2015.



Les véhicules des forestiers-sapeurs affectés au dispositif de prévention des feux de forêt ont parcouru un total de 266.220 kilomètres (226.675 km en 2014) pendant l'ensemble de la période.

2.488 patrouilles (2.259 en 2014) et 379 vigies (343 en 2014) ont été armées par les forestiers-sapeurs, ce qui représente 5.734 jours/homme (5.204 en 2014).

La saison estivale 2015 est une saison très faible par rapport aux saisons précédentes en termes de nombre de départs de feux traités par les forestiers-sapeurs.

Au total, 71 interventions sur feux naissants ont été menées par les patrouilles de forestiers-sapeurs.

**3 - Mission exceptionnelle de secours dans les Alpes Maritimes :**

Suite aux inondations du 4 octobre 2015 le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes a demandé l'aide des forestiers-sapeurs des Bouches-du-Rhône auprès de Madame la Présidente. 45 agents sont intervenus sur place pendant deux semaines à partir du 6 octobre.

Ils ont procédé aux dégagements des embâcles qui obstruaient les cours d'eau dans les régions d'Antibes, Biot et Villeneuve-Loubet.

**SERVICE RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES (SRCL)**

Le SRCL est chargé d'une double mission, consistant d'une part à mettre en œuvre la politique départementale en faveur de la prévention contre les incendies et bonnes pratiques sylvicoles par l'intermédiaire de dispositifs financiers au bénéfice de communes, groupements, propriétaires privés ou associations. D'autre part, il assure en maîtrise d'œuvre des opérations de débroussaillage du réseau routier.

### **1 – Dispositifs financiers :**

#### Actualisation des dispositifs :

Afin de répondre au mieux aux attentes des partenaires et d'optimiser l'intervention du Département, le service a engagé depuis ces dernières années des démarches partenariales destinées à actualiser l'ensemble des dispositifs financiers. Une réflexion interne avec les services techniques a démarré sur le dispositif d'amélioration des forêts communales (AFC).

#### Plate forme de dématérialisation des demandes de subventions :

Suite à la mise en œuvre de la plateforme de gestion des subventions, le service a intégré dans son fonctionnement cette nouvelle procédure.

### **2 – Programme des vigies :**

Afin d'optimiser le programme d'entretien des vigies, de fluidifier les interventions et améliorer le partenariat avec le SDIS, la Direction de l'Environnement (Sous-Direction de la Forêt - service des Relations avec les Collectivités Locales) a été désignée en qualité de référent unique du SDIS pour la gestion générale du dossier des vigies.

Le SRCL a poursuivi sur demande du SDIS, la saisie et le suivi des interventions sur les bâtiments (#1), organisé des réunions transversales et a contribué à l'établissement de liens transversaux au sein des différentes directions du Conseil Départemental intervenantes sur ce dossier.

### **3 – Débroussaillage du réseau routier :**

Le Code Forestier impose aux collectivités propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique le débroussaillage de ces axes. Cette obligation répond à un double objectif, prévenir les incendies (10% des feux démarrent d'un bord de route) et sécuriser les utilisateurs et les services de lutte lors d'interventions.

## **PERSPECTIVES 2016**

- Finaliser l'actualisation du dispositif d'amélioration des forêts communales,
- organiser la transversalité des missions de débroussaillage en bordure du réseau routier départemental,
- compléter le SIG DFCI par les travaux forestiers subventionnés par le Conseil Départemental.

## **SOUS-DIRECTION DES ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX**

Depuis plus de 50 ans, le Conseil Départemental s'implique fortement dans la préservation des espaces naturels, en devenant propriétaire de sites naturels remarquables.

Premier Conseil Départemental propriétaire d'Espaces Naturels Sensibles en surfaces acquises, il gère ses espaces en régie directe.

Les Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représentent

16 617 ha au 31/12/2015, soit un peu plus de 3% de la superficie du Département situés dans les espaces les plus remarquables : Camargue, Alpilles, Crau, Concors Sainte-Victoire, Etoile-Garlaban, Calanques et Sainte-Baume.

### **SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOMAINES DEPARTEMENTAUX**

- Instruire des projets d'acquisition de plusieurs propriétés représentant une superficie de 25a 65ca, par voie amiable ou par voie de préemption jusqu'au mandatement, les acquisitions réalisées en 2015 ont permis de renforcer l'assise foncière de la propriété départementale de Caireval. Une préemption a été instruite sur le versant cugeois de Saint-Pons pour une superficie de 13ha 38a 44ca. Une procédure judiciaire est en cours en ce qui la concerne.
- Mettre le dispositif d'aides aux acquisitions foncières de 0 à 100 hectares à destination des communes en collaboration avec la Direction de la Vie Locale.
- Gérer administrativement les domaines départementaux et leurs conventions d'usages (chasse, sylvopastoralisme, ruches, piézomètres, études scientifiques, randonnées théâtrales, etc.) en relation avec le SGTDD, le service s'est particulièrement investi dans la mise en place progressive de la nouvelle convention de chasse votée en octobre 2015.
- Communiquer autour des domaines départementaux (application "13 Grandeur Nature", plaquettes, livrets, panneaux, affiches, ...).
- Gérer administrativement et financièrement la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire.
- Suivre le partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme pour la mise en service du numéro d'accès estival aux massifs forestiers du département « Envie de Balade 0811.20.13.13 ».
- Instruire des demandes d'autorisation d'accès sur l'ensemble des domaines départementaux en partenariat avec le SGTDD, en 2015, environ 280 autorisations d'accès ont été délivrées.

En 2015, le service a été très impliqué dans la rédaction du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire. En décembre 2015, le document a reçu l'ensemble des validations techniques et scientifiques. Il doit être présenté en janvier 2016 à la Commission Permanente du Conseil Départemental. De même, le service a participé à la rédaction de la convention de gestion de la réserve en partenariat avec la DREAL PACA. Il sera également impliqué dans la mise en oeuvre de ce document de planification.

Le service contribue à la mise en oeuvre du plan de gestion des étangs de Camargue.

### **SERVICE DE GESTION TECHNIQUE DES DOMAINES DEPARTEMENTAUX**

- Mettre en oeuvre la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des domaines,
- Suivre la réalisation du projet d'ouverture au public des domaines départementaux appelés à devenir des parcs départementaux (p.m. : l'Arbois, Saint-Pons, Roques-Hautes, La Barasse et Pichauris) ; en 2015, les travaux d'aménagement en relation avec l'ouverture du parc départemental de l'Arbois ont été achevés ; l'inauguration du site est prévue au printemps 2016,
- Suivre la réalisation des fouilles scientifiques et des travaux de mise en valeur sur les domaines départementaux,
- Développer une forte activité pédagogique avec l'équipe d'écoguides de la Maison Sainte-Victoire, notamment en direction du dispositif "Ensemble en Provence",
- Organiser des visites guidées à l'attention de groupes scolaires et du public au moyen de programmes trimestriels par les éco-guides et la garde départementale,

- Réaliser plusieurs expositions temporaires à la maison Sainte-Victoire sur les thèmes de la protection de la biodiversité et du patrimoine de la montagne Sainte-Victoire,
- Surveiller les domaines, participation à la protection du patrimoine et accueil du public assuré par la garde à cheval,
- Gérer le PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Randonnée et de Promenade) ; un programme de remplacement de la signalétique existante en bois par des panneaux en matériau « Trespa » engagé en 2012 a été poursuivi en 2015.

En 2015, le PDIPR a servi de nouveau de support pédagogique pour de futurs gestionnaires de site. La cellule PDIPR poursuit par ailleurs son appui aux collectivités souhaitant développer des sentiers de randonnée sur leur territoire venant compléter l'offre du Département.

L'atelier menuiserie implanté dans le bâtiment de la Blancherie du domaine de Saint Pons à GEMENOS veille au maintien en l'état des équipements bois contribuant à l'amélioration de l'accueil du public (tables de pique-nique, clôtures en bois, platelages, ponts, totem d'informations, ...).

A cet effet, il répare de façon régulière les installations faisant l'objet de dégradations consécutives à de répétitifs actes de vandalisme.

### **Espaces Bâtiés des Domaines Départementaux :**

Le département des Bouches-du-Rhône est propriétaire d'un vaste ensemble de domaines naturels qui abrite un grand nombre d'ouvrages (restanques, murs de clôture, ponceaux, ...) et de bâtiments.

Les bâtiments occupés sont entretenus par la DAC. Les autres constructions sont en grande partie sans affectation.

Plusieurs opérations ont été engagées ou poursuivies :

- lancement d'un diagnostic architectural sur plusieurs bâtiments de domaines départementaux,
- lancement des études relatives à la restructuration des locaux de la Blancherie à Saint-Pons,
- achèvement des opérations de mise en conformité (hygiène et de sécurité), extension et réhabilitation, de locaux abritant des agents de la Direction de l'Environnement dans les domaines départementaux confiées à la Direction de l'Architecture et de la Construction qui en assure la maîtrise d'oeuvre ou la conduite d'opération, pour un montant total d'un million d'euros sur trois années, concernant :
  - domaine de l'Arbois à Aix en Provence : mise aux normes d'hygiène et de sécurité, restructuration et rénovation, des bâtiments des agents de la garde à cheval,
  - domaine de Saint Pons à Gémenos : couverture de la maréchalerie (garde à cheval) ; création d'un abri bois (menuiserie départementale).

## **PERSPECTIVES 2016**

La mission confiée à la SPL Terra 13 au titre de l'élaboration du schéma directeur des espaces naturels sensibles et de la révision du périmètre de préemption s'achèvera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Le schéma directeur sera soumis au vote de la commission permanente pour validation.

Le document cadre qu'il contient prévoit de nombreuses fiches actions dont la mise en oeuvre doit débiter dès l'adoption du schéma.

Elles concernent :

- l'adoption du nouveau périmètre de préemption dans les 119 communes du département,
- l'élaboration d'une stratégie foncière et d'une charte partenariale d'acquisition,
- la réalisation d'une étude sur l'accueil du public dans les domaines départementaux.

La gestion des domaines départementaux au titre de ses missions obligatoires d'accueil du public et de protection de la biodiversité sera poursuivie par notamment la passation de conventions culturelles et scientifiques (Compagnie de la Cour des Grands, IRSTEA, INRA, Muséum d'histoire naturelle, Linéenne de Provence, ...).

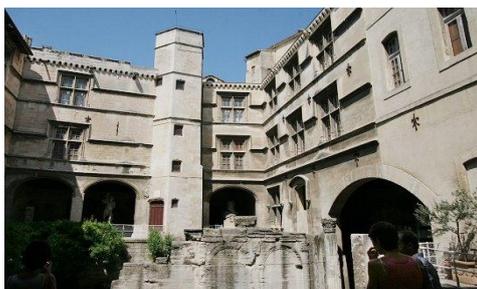
Conformément aux objectifs exprimés lors des Etats Généraux de Provence, les acquisitions d'espaces naturels sensibles seront poursuivies dans la perspective de résorber les enclaves existantes et d'asseoir l'offre touristique dans le département.

L'entretien des sites d'accueil du public et les débroussailllements DFCI seront reconduits.

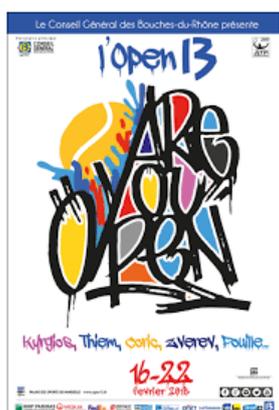
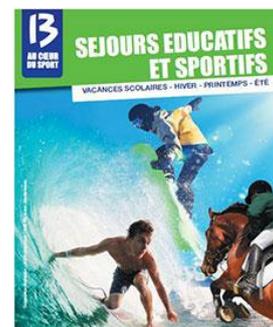
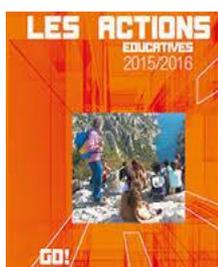
Plusieurs opérations d'aménagement des domaines seront mises en œuvre :

- travaux de création d'un accès aux personnes à mobilité réduite à l'entrée du Parc départemental de Saint-Pons,
- travaux de mise en sécurité des falaises du Parc départemental de Saint Pons,
- inauguration et ouverture officielle du Parc départemental de l'Arbois,
- travaux de création de pistes bétonnées dans le domaine départemental de Marseilleveyre,
- études de mise en sécurité et de mise en valeur des fouilles archéologiques du Mont Paon.

# DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU CADRE DE VIE



© - Sandra ECOCHARD



## PRESENTATION GENERALE DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU CADRE DE VIE

La Direction Générale Adjointe du Cadre de Vie (DGA CV) est composée de trois Directions (la Direction de la Vie Locale, la Direction de la Jeunesse et des Sports, et la Direction de la Culture) qui participent à l'amélioration du cadre de vie de proximité et à l'épanouissement de tous les habitants des Bouches-du-Rhône.

La Direction Vie Locale conduit des actions diversifiées en direction du milieu associatif ainsi qu'en matière d'aides aux communes et à leurs groupements, et soutient la réhabilitation et la production de logements locatifs sociaux. La politique de la ville met également en œuvre des dispositifs pour les populations des quartiers défavorisés et identifiés.

La Direction Jeunesse et Sports subventionne le mouvement sportif, des manifestations et des animations sportives, mène des actions d'aide, d'information et d'accompagnement en faveur des jeunes et de leur prise d'autonomie.

La Direction Culture intervient en faveur d'associations artistiques et culturelles et conduit de multiples actions culturelles, notamment à travers ses établissements, à l'attention des publics les plus larges possibles.

Le développement durable est largement présent dans les politiques publiques de ces trois Directions avec des actions de plus en plus nombreuses et variées dans ce domaine.

En matière de transversalité, la DGA CV conserve un rôle important d'impulsion et de coordination de projets partagés :

- L'animation d'une démarche de certification de la qualité de l'accueil pour améliorer l'accès des habitants aux services publics ;
- L'animation d'une dynamique de développement durable départementale (Agenda 21)
- La poursuite de la sensibilisation des associations et communes du département au développement durable ;
- Une politique volontariste en faveur des publics et territoires prioritaires, aussi bien en termes d'offre que d'accès via la démarche « Ensemble en Provence » ;
- Le pilotage d'une formation commune à tous les instructeurs de subvention de la collectivité

Par ces différentes actions, la Direction Générale Adjointe Cadre de Vie contribue à un aménagement équilibré du territoire et à des services diversifiés de qualité.

### MOYENS

Les projets transversaux impulsés au niveau de la DGA s'appuient sur les ressources existantes des services et directions, tant au niveau des moyens humains que financiers.

#### **Moyens humains :**

L'unité de DGA compte au 31 décembre 2015, 11 agents répartis comme suit :

- Equipe DGA : 8 agents (3 A, 1B et 4 C)
- Mission transverse (Démarche Qualité Accueil et Agenda 21) : 3 agents (1 A et 2 B)

#### **Moyens financiers :**

40 000 € en fonctionnement pour la Mission Agenda 21

100 000 € en fonctionnement + 90 000 € pour les transports « Ensemble en Provence »

## MISSION AGENDA 21

Créée par la Délibération n°12 du 14 octobre 2011, la Mission Agenda 21 porte la responsabilité de coordonner et mettre en cohérence les réflexions en cours et à venir sur les thématiques liées au développement durable.

## BILAN 2015

### ❖ Production de documents stratégiques

- Mise à jour et vote en avril 2015 du second plan d'action 2015-2016 du Département
- Rédaction du rapport de situation en matière de développement durable 2014 présenté le 16 avril 2015 en séance publique
- Rédaction de 2 documents de synthèse : tableau de bord des indicateurs de développement durable et orientations des agendas 21 des collectivités des Bouches-du-Rhône

### ❖ Pilotage et animation

En 2015, la dynamique de pilotage et d'animation autour de l'Agenda 21 s'est concrétisée par l'organisation de :

- 2 réunions du comité stratégique (Elu délégué, Elus de la majorité et de l'opposition, Direction Générale des Services, Chef de projet, DGA, Terra13)
- 2 réunions du comité technique (Mission A21 et référents de DGA)
- 7 ateliers collectifs d'accompagnement à l'auto-évaluation en décembre 2015 (70 pilotes)
- 1 réunion d'information avec les pilotes et l'élu délégué
- Plus d'une quinzaine de réunion de travail et de coordination interne

La Mission Agenda 21 a également élaboré puis diffusé des fiches métiers à destination des acteurs de l'A21 : rôle du référent de DGA, du pilote, de l'assistant auto-évaluation.

### ❖ Dossier de reconnaissance label "Agenda 21 Local France"

Un dossier de reconnaissance de l'Agenda 21 auprès du ministère de l'environnement, du développement durable et des énergies (MEDDE) a été déposé en février 2015. Le dossier a retenu toute l'attention du Ministère. Monsieur Bruno GENZANA a participé le 28 mai 2015, avec Mme COLOMBANI et la Mission A21, à une audition avec la DREAL et le bureau des territoires du MEDDE. Les experts du MEDDE ont relevé les points suivants :

- La mise en avant du pilier social (très développé par rapport à d'autres Département),
- La régularité de l'évaluation de nos actions,
- Le caractère innovant et précurseur de certains projets : Démarche Qualité Accueil (certification), Ensemble en Provence
- La communication interne et la sensibilisation des agents sur ce sujet
- Afin de « passer le cap d'un agenda 21 interne vers un agenda 21 de territoire », le MEDDE encourage les orientations du Département visant à « ouvrir la démarche vers l'extérieur et l'ancrer sur le territoire », mises en application dès 2015 avec l'organisation des Etats Généraux de Provence et la mise en perspective d'un réseau territorial.

### ❖ Concertation

Un travail de repérage et de ventilation dans les actions Agenda21 des préconisations formulées par le CDC a été réalisé par la Mission Agenda 21 en lien avec les pilotes d'action.

Dans une logique collaborative et dans le cadre de l'évaluation de l'avancement du plan d'action, chaque pilote a répondu aux avis 2009-2014 du CDC qui concernaient leurs dispositifs départementaux. Par ailleurs au cours des auto-évaluations 2015, les pilotes ont identifié les principales actions de concertation du Département.

#### ❖ **Communication**

- Organisation d'actions de sensibilisation avec les Cafés de l'A21 (juin et décembre 2015)
- Mise à jour des supports de sensibilisation et de communication (site internet,...)
- Parution d'un article dans le journal interne

❖ **Deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage** ont été confiées à la Société Publique Locale Terra 13.

### INDICATEURS D'ACTIVITES

Les premiers indicateurs de suivi d'activité du projet Agenda 21 sont :

- Indicateur de pilotage : nombre annuel de réunions du COSTRAT (2 en 2015)
- Indicateur de mobilisation des acteurs de l'Agenda 21 : nombre d'agents associés officiellement à la démarche (env. 70)
- Indicateur de suivi : nombre de dispositifs autoévalués (101)
- 95% des auto-évaluations réalisées (décembre 2015-février 2016)

### PERSPECTIVES

#### **En termes de pilotage et d'animation :**

- Animer le comité stratégique
- Poursuivre la formalisation d'échanges réguliers avec les référents et les pilotes
- Assurer un appui sur la mise en œuvre de thématiques transversales

#### **En termes d'opérationnalité :**

- Suivi du dossier de reconnaissance de l'Agenda 21 auprès du Ministère
- Elaboration du plan d'action n°3 2016-2018 en intégrant les nouvelles orientations issues des Etats Généraux de Provence
- Mise à jour du diagnostic territorial
- Mise à jour et cohérence des fiches actions
- Elaboration du rapport de situation en matière de développement durable 2016
- Analyse et suivi des indicateurs territoriaux de développement durable
- Poursuite de la sensibilisation et participation des agents, des élus et de la société civile
- Poursuite de la collaboration avec l'ARPE
- Mise en œuvre d'un réseau départemental A21

### DEMARCHE QUALITE ACCUEIL

La Démarche Qualité Accueil cherche prioritairement à **replacer l'utilisateur au cœur des préoccupations de l'administration.**

En interne, assurer un accueil de qualité à l'utilisateur en améliorant la qualité du service rendu permet également de :

- développer une culture commune

- dynamiser le fonctionnement des services et des directions
- améliorer nos actions et notre savoir-faire
- mutualiser les bonnes pratiques
- valoriser les métiers d'accueil

## OBJECTIF

Pour mener à bien ce projet, la collectivité s'est engagée dans un processus de certification sur les bases du référentiel AFAQ-AFNOR « Service Public Local ». Cette norme fixe les 23 engagements pris par la Collectivité en matière d'accueil physique et d'accueil téléphonique. En 2015, le CD13 a obtenu le renouvellement de la certification AFNOR pour l'ensemble de ses sites.

## BILAN 2015

### ❖ Les principaux résultats 2015 en matière d'Accueil des usagers

#### ❖ L'accueil sur site

En 2015, près de **900.000 usagers ont été accueillis** dans les sites principaux (HD13, MDS, Pôles d'Insertion, ARENC, Centre Sportif Départemental, Sites culturels et Direction de la Jeunesse et des Sports). C'est 100.000 de moins qu'en 2014, soit une baisse de fréquentation de 10%, essentiellement imputable à la baisse de fréquentation des sites culturels, reflet d'une tendance nationale suite aux attentats de 2015.

Globalement, **le taux de satisfaction des usagers reste très élevé (95,9%)** même si en très légère baisse par rapport à 2014 (97,8%, -1,9 points). Cela peut notamment s'expliquer par l'augmentation importante du nombre de questionnaires administrés (1328 en 2015 contre 366 en 2014), et par l'hétérogénéité des publics interrogés. En effet, outre les usagers classiques (HD13, sites sociaux et culturels), ces enquêtes incluent un large panel d'associations.

#### ❖ L'accueil téléphonique

En 2015, près de **2,9 millions d'appels externes** ont été reçus par le Conseil Départemental (3 millions en 2014) dont plus d'1,8 millions pour les sites à vocation sociale. La satisfaction usager est en progression constante avec un taux de satisfaction générale de 92,4% (+2 points par rapport à 2014) et un taux de satisfaction pour le temps de décroché de 80,7% (+7 points par rapport à 2014).

Concernant **les données qualitatives** fournies par la campagne d'appels mystères, les taux de conformité sont très élevés (entre 91,9% et 99%) pour l'efficacité du traitement de l'appel (1er et 2nd niveau), la convivialité (1er et 2nd niveau) et la conformité de la présentation (1er niveau seulement). Ce dernier indicateur n'est plus que de 69,2% pour le 2nd niveau.

Concernant **le taux de décroché en moins de 5 sonneries**, le taux (vision usager) est de 70,6% (source : infocentre v2). Plus de 15% des appels ne sont pas présentés sur les postes des agents, essentiellement pour des questions d'occupation. Si l'on se place du côté du service, le taux de décroché en moins de 5 sonneries remonte à 83,1%, ce qui traduit un bon niveau de performance des agents. Enfin, le parcours des appels (infocentre) indique qu'en 2015, 25% des appels sont décrochés par une Messagerie Vocale (MeVo).

A noter également, **le déploiement d'un nouvel outil "Post'it"** en 2015 sur l'ensemble des messageries outlook des postes Noé2. Il a enregistré 4810 messages, dont 64,30% ont fait l'objet d'un rappel et 54,07% ont fait l'objet d'un rappel dans les 3 jours.

### **Le pilotage de la Démarche : le Bilan 2015**

- L'année 2015 a été marquée par la poursuite de l'intégration de la DQA avec une obligation de revues de direction dans toutes les DGA (90 réalisées)
- La Mission Accueil a animé et accompagné les directions et services (accompagnements personnalisés, formations Infocentre, formations plan d'action, sensibilisations DQA, groupes de travail, réunions de coordination) lors de 64 séances de travail.
- Une nouvelle campagne de recrutement d'auditeurs internes a été lancée fin 2015 et a permis de renforcer l'équipe de 18 nouvelles recrues, qui seront formées en 2016.
- L'exercice DQA 2015 a donné lieu à 26 audits de sites faisant état de 63 points forts notamment l'intégration de la démarche, 37 pistes de progrès, 43 points sensibles et 20 écarts dégageant des pistes de travail sur l'organisation documentaire et la traçabilité des messages.

### **PERSPECTIVES 2016**

#### **1- Concernant le suivi des engagements de service**

- ✓ Poursuivre les actions d'amélioration en matière d'accueil téléphonique (Taux de décroché vision usager), notamment dans le cadre de la plateforme téléphonique de la DGAS.
- ✓ Rappeler les règles de présentation aux agents, notamment de 2<sup>nd</sup> niveau.
- ✓ Encourager l'utilisation de l'outil Pos-it et rappeler la nécessité d'indiquer systématiquement les dates de rappel.
- ✓ Veiller au respect de la charte d'utilisation des MeVo et diminuer le nombre de MeVo lorsque c'est possible.

#### **2- Concernant le pilotage et l'amélioration continue de la Démarche**

- ✓ Poursuivre l'amélioration des processus d'accueil 1er niveau sur l'HD13
- ✓ Lancement d'une démarche qualité sur la gestion des mails et courriers (pas de certification) dans le cadre d'un groupe de travail inter DGA sur le sujet
- ✓ Lancement d'un groupe de travail sur la mise en place d'un dispositif de gestion des réclamations - suggestions multicanal (sur site/mail...)
- ✓ Mise en place d'une organisation permettant le traitement des demandes sur « 13 à votre écoute ».
- ✓ Développer les enquêtes de satisfaction auprès des partenaires institutionnels/prestataires.
- ✓ Poursuite des accompagnements et des formations

### **ENSEMBLE EN PROVENCE**

« **ENSEMBLE EN PROVENCE** » (anciennement 13 en partage) a pour mission de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et à la nature des personnes qui en sont les plus éloignées, en donnant les moyens aux publics dits « prioritaires » (personnes dont la Collectivité s'est vue confier la charge par des compétences légales) d'accéder à des propositions sur tout le territoire. Les moyens, compétences et réseaux des différentes Directions et partenaires sont mutualisés. Cette plateforme de ressources joue alors le rôle de catalyseur en sensibilisant et mobilisant ses relais de terrain et ses partenaires culturels ou sportifs (Pôles d'Insertion et leurs partenaires, Maisons de la Solidarité, centres sociaux, Maisons d'enfants à caractère social, centres d'hébergement, associations dédiées aux handicaps, à la prévention, au caritatif, et les établissements culturels départementaux et partenaires culturels, sites départementaux et partenaires sportifs...) qui sont au plus près des populations et qui peuvent donc stimuler, initier

des pratiques socio-culturelles nouvelles. Une aide à la mobilité peut être attribuée grâce à des cars mis à disposition.

### OBJECTIFS

Faciliter l'accès à la culture, au sport et à la nature des publics dits « prioritaires ».

Conforter de nouvelles pratiques des acteurs du social et du monde culturel ou sportif via des partenariats structurels.

Améliorer les pratiques professionnelles transversales au sein de la collectivité.

### INDICATEURS D'ACTIVITES

- Bilan quantitatif de la participation aux propositions de « Ensemble en Provence » : structures et personnes
- Bilan qualitatif sur la prise d'autonomie des structures et sur l'évolution socio-professionnelle des personnes ayant participé (moyen, long terme)
- Nombre de partenariats opérés entre les structures et les opérateurs culturels sans l'accompagnement de « Ensemble en Provence »
- Nombre de partenaires actifs et de collaborations territoriales, gage d'une animation efficiente et d'un réseau structuré.
- Nombre de partenaires fidélisés

### BILAN 2015

**7 875 participants sur 51 actions, 180 structures relais différentes, 45 porteurs de projets et 132 transports organisés et 7 transports sur le réseau Cartreize.**

**2015** confirme la reconnaissance de cette démarche tant en interne qu'à l'extérieur (+11% par rapport à 2014). Les partenaires sociaux sont assidus et les partenaires porteurs d'actions, très intéressés par la capacité et les ambitions de Ensemble en Provence, sollicitent le Département pour y participer. Il en est de même pour les partenaires institutionnels (Villes, Etat, Caf,...).

- Développement de nouveaux partenariats : Mucem, Musée Granet ou musées de la ville de Marseille
- Consolidation des actions sport-santé
- Développement des actions avec le réseau handicap
- Ouverture en direction de la Protection Maternelle et infantile pour des actions ciblant les très jeunes enfants (et leurs parents par répercussion)
- Structuration d'un réseau de collectivités locales sur des enjeux partagés (culture/social)

### PERSPECTIVES 2016

- Consolider les partenariats actuels et ouvrir à de nouveaux partenaires porteurs de projets.
- Développer les liens avec les relais sociaux s'occupant des jeunes et jeunes adultes notamment.
- Consolider les actions en direction des personnes en situation de handicap
- Consolider l'aide à la mobilité autonome (dispositif Ensemble en Cartreize)
- Favoriser l'implication des partenaires voire des participants dans le démarrage de projets (notamment phase de conception) ou dans des temps de débats et échanges organisés.

## DIRECTION DE LA VIE LOCALE

Cette Direction est chargée de mettre en œuvre, administrer, suivre et évaluer les politiques publiques départementales en matière d'aide aux communes, de soutien au tissu associatif, dans le domaine de la politique de la ville, ainsi que les aides à la réhabilitation et à la production de logements locatifs sociaux publics (et parfois privés).

Elle instruit et gère les dossiers de subventions correspondants en s'attachant à concilier les priorités départementales et celles des différents partenaires locaux.

Elle est amenée à contribuer au développement et à la consolidation des liens unissant le Département à de nombreux acteurs locaux : communes et associations, partenaires institutionnels, bailleurs sociaux, particuliers. Cette fonction relationnelle importante se révèle par la nature des tâches diverses qui lui sont confiées.

A travers ses missions, elle accompagne les projets visant à un développement équilibré du territoire en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux du développement.

Ces actions se traduisent par :

- Un accompagnement aux projets des communes et groupements visant à un aménagement harmonieux du territoire,
- Un soutien aux projets exemplaires en matière de logements sociaux,
- Une aide aux actions de solidarité inter-générationnelle et de lutte contre la précarité à travers un soutien à la vie associative et aux centres sociaux notamment sur les territoires sensibles.

### Elle est composée de 3 services :

- Le service des Communes,
- Le service de la Vie Associative,
- Le service de la Politique de la Ville et de l'Habitat.

## MOYENS

### Moyens humains

La Direction compte au 31 décembre 2015, 84 agents répartis comme suit :

Direction : 5 agents (2 A et 3 C)

Service des Communes : 22 agents (4 A, 13 B, 4 C et un emploi d'avenir)

Service de la Vie Associative : 31 agents (5 A, 9 B, 16 C et un emploi d'avenir)

Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat : 26 agents (10 A dont 5 A chargés de territoire, 6 B et 10 C).

## ACTIONS MISES EN OEUVRE

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement et l'arrivée d'un nouvel exécutif départemental, de nouveaux délégués avec une redéfinition du périmètre des délégations rattachées à la Direction : l'aide aux communes a été rattachée à la Présidente, le service de la Vie Associative n'est plus rattaché qu'à quatre Délégations contre six auparavant, le champ d'intervention de la délégation des droits de la femme a été élargi pour devenir la délégation de lutte contre les discriminations.

Les procédures administratives internes ont été redéfinies suite à la réorientation des politiques publiques et des changements sont intervenus dans les secretariats de la Direction et des trois services avec l'arrivée de nouveaux personnels.

La DVL a poursuivi et a consolidé toutefois ses missions dans le cadre des politiques publiques dont elle a la charge.

Elle a participé aux missions transversales de la Collectivité et plus particulièrement à la réflexion conduite dans le cadre des quatre commissions des Etats Généraux de Provence visant à fixer les orientations de la collectivité pour les six prochaines années.

Par ailleurs, elle a poursuivi son travail dans les démarches conduites par la DGA Cadre de Vie que ce soit, la Démarche Qualité Accueil par la poursuite de l'intégration de la démarche en interne et dont les résultats ont été en amélioration par rapport à 2014, ou le dispositif « 13 en partage » qui s'appelle désormais « Ensemble en Provence ».

La Direction a poursuivi son implication dans la mise en place de l'Agenda 21 de la Collectivité, à travers les dispositifs et les aides qu'elle met en œuvre dans les délégations qui lui sont rattachées.

## SERVICE DES COMMUNES

### MISSIONS

La vocation de l'aide aux communes est de contribuer efficacement à l'aménagement du territoire départemental grâce à un rééquilibrage des moyens financiers dont disposent les Communes.

Malgré leur grande diversité, les réalisations subventionnées (aménagement de voirie, réseaux, cours d'eau, constructions d'équipements sportifs, sociaux, culturels ou administratifs...), concourent toutes à l'amélioration des services publics communaux ou intercommunaux et à la qualité de vie des habitants dans l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, afin de favoriser la mise en œuvre des politiques communales et tenter de rééquilibrer en partie les moyens financiers des Communes au regard de leur richesse, l'aide aux Communes décline les priorités suivantes, définies par le Conseil Départemental :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,

- l'accueil de la petite enfance.

La participation financière du Conseil Départemental aux projets des Communes passe par un éventail très large de dispositifs, de plus en plus ciblés, adaptés et mis en place pour tenir compte chaque année des nouvelles contraintes et de l'évolution des besoins communaux.

Le Conseil Départemental assure également, dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées par la loi, une mission de redistribution de ressources entre les Communes, par la répartition de certaines recettes fiscales (Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation, Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle, répartition du produit des amendes de police). La notion de solidarité trouve également dans ce domaine toute sa signification, car si ces recettes sont collectées par l'Etat, le choix des critères de répartition relève de l'Assemblée Départementale.

La mission du Service des Communes consiste principalement dans l'instruction préalable et le suivi d'exécution des dossiers d'attribution des aides départementales aux 119 Communes et aux structures intercommunales.

L'attribution de ces aides se fait dans le cadre de dispositifs annuels prédéfinis par l'Assemblée départementale.

#### **Le service :**

- participe activement à la définition des critères d'attribution en fonction des orientations fixées par l'Assemblée départementale et en collaboration avec les Directions partenaires,
- propose le cas échéant des adaptations des dispositifs existants pour répondre toujours mieux aux contraintes communales et intercommunales, en phase avec la loi,
- aide les Communes qui le souhaitent à formaliser leur dossier,
- procède à l'instruction des dossiers,
- assure le suivi des décisions prises par la Collectivité départementale.

### **ACTIONS INTERNES MISES EN OEUVRE**

L'année 2015 a été marquée par une charge de travail accrue consécutive au renouvellement de l'assemblée départementale.

Si l'effectif global du service reste identique, la charge réelle de travail par agent a progressé notamment du fait de l'absence prolongée d'un rédacteur sur le dernier trimestre, du départ en retraite d'un agent non remplacé et de l'augmentation du nombre de contrats conclus sur le 1er trimestre 2015.

L'ensemble de l'équipe a poursuivi pour la 2ème année avec succès la formation d'un jeune emploi d'avenir au poste d'agent instructeur.

Les efforts de formation personnelle des agents se sont maintenus, notamment dans le domaine de la maîtrise informatique, principalement dans le cadre de la dématérialisation des dossiers et de l'amélioration des fonctionnalités de notre progiciel.

Un intranet dédié au Service, mis à jour ponctuellement et en constante évolution, permet une supervision du travail du Service et une réduction considérable du volume papier (impressions, simplification des procédures et des recherches, archivage numérique et dématérialisation des courriers et des conventions).

Le nombre de rapports présentés en Commission Permanente, soit 148 en 2015 s'est concentré sur le 2ème semestre 2015 compte tenu de la constitution de la nouvelle équipe départementale. L'activité 2015 est marquée par une augmentation conséquente du nombre de contrats pluriannuels de développement qui induit une plus grande complexité des missions de l'équipe pour l'instruction et l'exécution de ces dossiers.

L'adaptation des méthodes de travail au nouveau progiciel de gestion dématérialisée des aides s'est poursuivie, induisant des temps de travail accrus pour la gestion des paiements, l'interface avec le logiciel comptable (Coriolis) n'ayant pu être pour le moment mis en service comme prévu.

Le Service assure également l'accompagnement en ligne des communes utilisatrices de la plateforme et participe toujours activement au suivi et à l'amélioration du progiciel avec la Direction de l'informatique.

## BILAN

### Rappel des chiffres :

- 151 590 930 € mandatés en investissement sur l'exercice 2015 (sur 151,77 M€ inscrits, soit un taux de réalisation de 99,88 %),
- 1 625 298 € mandatés en fonctionnement sur l'exercice 2015 (sur 1,67 M€ inscrits, soit un taux de réalisation de 97,53 %),

Dossiers	2012	2013	2014	2015
<b>DOSSIERS VOTES (1)</b> <i>(dont dossiers déposés années antérieures)</i>	<b>1231</b> (2)	<b>1250</b>	<b>1178</b>	<b>1027</b>
<b>DOSSIERS DEPOSES (1)</b>	<b>1209</b>	<b>1594</b>	<b>1462</b>	<b>1325</b>

(1) Tous dispositifs confondus hors FDTA et FDTP (dispositifs « amendes de police » et « acquisitions foncières de moins de 100 ha en zone naturelle » compris, bien que hors budget départemental – prise en compte des acquisitions foncières de moins de 100 ha en zone naturelle sur le budget départemental à compter de 2014).

(2) Le nombre de dossiers votés est supérieur au nombre de dossiers déposés car certains dossiers votés en 2012 ont été déposés en 2011 (Contrats et PQI).

## INDICATEURS D'ACTIVITES

Le volume des aides (en M€) accordées en 2015, y compris dossiers réaffectés, se répartit de la façon suivante :

Dispositifs En M€	FDADL	Rural	Contrats (1)	Travaux Proximité	Aides spécifiques (2)	Aides except°(3)	Total
Montant HT des travaux	8 208	1 923	109 889	28 929	21 588	158 642	329 179
Subventions votées	4 160	385	61 180	23 203	7 618	74 818	171 364
Nb de dossiers	66	5	240	432	167	117	1 027

- (1) Le nombre de dossiers est différent du nombre de Contrats nouveaux conclus par commune pour l'année : en effet, un contrat peut contenir plusieurs dossiers pour une même commune ; par ailleurs, chaque année sont approuvées les tranches des contrats pluriannuels déjà en cours.
- (2) Enfouissement des réseaux, STEP, Déchets, archives, bibliothèques, secours, etc. (y compris Energie Climat et Vidéoprotection : 2 dispositifs mis en place en 2012 et mise en accessibilité des SP aux personnes à mobilité réduite et travaux de sécurité routière : 2 dispositifs mis en place en 2014)
- (3) Travaux structurants, FIVL, Plan Rhône et aides exceptionnelles dont le PQI et le partenariat avec la ville de Marseille

**Les dossiers Amendes de Police (fonds d'Etat) ne sont pas comptabilisés car hors budget du service**

## RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES ET AUTRES DOTATIONS D'ETAT

	Fonds Départemental de TP*	Amendes de Police	Fonds Taxe additionnelle aux droits de mutation
<b>Dotations de l'Etat réparties par le CG 13</b>	3 042 M€	1 262 M€ Soit 28 dossiers	6 107 M€

\* Montant notifié qui peut être différent de celui effectivement réparti au bénéfice des communes des Bouches du Rhône, en cas de répartition interdépartementale.

A noter : après une baisse constante pendant 6 ans le montant global à répartir au titre du FDTP a connu une légère hausse en 2012 puis de nouveau une baisse en 2013. Il reste stable en 2014 et 2015.

## PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT

- ◆ Participation au **SMAVD** (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) : 320 309 €
- ◆ Participation au **SYMADREM** (Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône Et de la Mer) : 771 635 €
- ◆ Participation à l'**ATD** (Agence Technique Départementale) : 400 000 €
- ◆ Participation à l'**Union des Maires** : 120 000 €

## AIDES AU FONCTIONNEMENT

Depuis 2007, une enveloppe en fonctionnement s'inscrivait dans le cadre du Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets Ménagers. Cette enveloppe avait pour but d'aider les projets répondant aux critères de ce fonds mais qui ne pouvaient être imputés que sur la section de fonctionnement (communication,...).

Cette enveloppe étant très peu sollicitée (1à 2 dossiers par an de très faible montant), il a été décidé de supprimer cette aide.

## AIDES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE ET A LA VILLE DE MARSEILLE

La Convention-cadre, signée le 17 décembre 2012 entre le Conseil Départemental et la Ville de Marseille (votée par le Conseil Départemental le 29 octobre 2012) et destinée à apporter un soutien à la Ville dans 3 domaines d'intervention qui sont le patrimoine et les équipements culturels, la sécurité des biens et des personnes, les équipements sportifs de proximité, s'est conclue en 2015, par le vote de 10 dossiers représentant un montant total de subvention de 8,66 M€.

Parallèlement, des subventions ont été accordées à la CUM dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement qui a été prorogé d'une année jusqu'au 31 décembre 2014 et dont les derniers dossiers déposés en 2014 ont fait l'objet d'une répartition à la Commission Permanente de février 2015 au titre du volet «voirie Marseille» (1,19 M€).

## SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

### MISSIONS

Le Service de la Vie Associative, est articulé depuis le CTP du 18 juin 2013, autour de 4 pôles:

- **Le bureau des associations**
- **Le pôle soutien de la vie associative**
- **Le pôle animation seniors**
- **Le pôle femmes/enfance et observatoires**

Le travail des pôles se répartit sur 4 Délégations : Vie associative, , Animation seniors, Affaires militaires et anciens combattants, Lutte contre les discriminations.

#### **Sa mission se décline selon les 2 axes suivants :**

- Soutenir le tissu associatif en mettant en œuvre les orientations départementales en matière de soutien aux associations,
- Offrir aux associations une plate-forme de services au sein du Conseil Général.

#### **Ses objectifs sont de :**

- Améliorer la lisibilité de l'action départementale en matière associative,
- Maîtriser les délais de l'instruction des dossiers tout en renforçant significativement la qualité technique de celle-ci,
- Assurer un travail de proximité grâce à un soutien technique,
- Anticiper les grandes évolutions du tissu associatif en collectant et produisant de l'information sur les problématiques le concernant,
- Faciliter la mise en œuvre de projets en direction du monde associatif.

### MOYENS

#### **Moyens budgétaires**

##### **En fonctionnement :**

Crédits inscrits au BP 2015 : **18 992 272 €** CA 2014 : **18 113 125 €**

##### **En investissement :**

**1 480 000€** d'AP (2015) sur l'ensemble des délégations CA 2014 : **779 868 €**

### BILAN DES ACTIONS

L'année 2015 a été fortement impactée par le changement de gouvernance de la collectivité, en ce sens que cette évolution a amené le service à établir de nombreux éléments de bilans, de synthèse et d'analyse, à produire des statistiques aux fins d'information des nouveaux élus délégués.

De nouveaux modes d'organisation ont dû être définis dans cette même optique.

Il faut noter également du point de vue des délégations du service deux évolutions majeures :

- Les anciennes délégations vie associative, associations caritatives et petite enfance ont été fondues en une seule et même délégation à la vie associative.
- Par ailleurs l'ancienne délégation aux Droits des femmes a été supprimée en tant que telle et cette politique publique a été intégrée au sein d'une nouvelle délégation à la lutte contre les discriminations.

Le service s'est fortement impliqué dans deux des quatre ateliers de réflexion mis en place dans le cadre des Etats Généraux de Provence, ("Exigence Sociale", "La jeunesse, avenir de notre département")

La présence du service aux côtés des associations reste toujours aussi forte se traduisant en 2015 par 130 entretiens, rencontres de terrain, auxquels s'ajoute la participation à différents comités de pilotage et de suivi.

Le service a également contribué au travail de réflexion engagé en 2014 par la collectivité avec l'appui d'un prestataire extérieur pour élaborer un guide des bonnes pratiques au sujet de l'instruction des dossiers de subvention.

### ❶ LE BUREAU DES ASSOCIATIONS

En 2015, le Bureau des Associations a enregistré 9 000 dossiers répartis entre une vingtaine de services instructeurs.

La proportion de dossiers déposés incomplets au 15 janvier 2015 était de 57%.

Cette année, la date de complétude des dossiers a été exceptionnellement décalée au 15 septembre et 400 dossiers ont été clôturés car non complétés à cette date.

L'outil numérique semble avoir été désormais bien intégré par la plupart des associations.

Afin d'aider les structures associatives dans lesquelles les bénévoles éprouveraient des difficultés avec le dépôt en ligne, les actions d'accompagnement et l'assistance par mail ont été renforcées.

Sur l'année 2015, 8 260 mails ont été reçus dont 2 000 pour le seul mois de janvier durant lequel 100 mails par jour ont été traités en moyenne avec des pics à 180 autour de la date limite de dépôt.

80% des mails ont été traités dans la demi-journée suivant la réception et 95% en moins de 24h.

6 000 dossiers de subvention ont été financés au total par le Département en 2015 pour 3 550 associations.

Un des agents du BA a vu sa mission évoluer vers de la formation et de l'accompagnement à l'outil numérique aussi bien sur le volet des associations que sur celui des utilisateurs internes. Les guides de procédures et Foire aux Questions créés l'année précédente ont été régulièrement enrichis.

A noter également que l'intégration de l'agent en contrat emploi avenir au sein de l'équipe du BA s'est faite avec succès mais tout en nécessitant un important travail de tutorat par le responsable de l'équipe

### ❷ LE SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE

Sur l'année 2015, 1 660 **dossiers** ont été instruits sur l'ensemble des délégations du Service pour 1 100 associations.

Le taux de demandes nouvelles qui émargent sur le service reste stable.

La baisse importante constatée depuis deux ans sur les projets d'investissement s'est poursuivie.

Peu de projets structurants sont présentés par les associations sur l'investissement, symptôme d'inquiétudes sur l'avenir qui semblent se renforcer.

En 2005, le nombre d'associations soutenues sur ce dispositif étaient de 145, il est passé à 45 en 2015.

Le bilan qualitatif des projets présentés en fonctionnement reste cependant globalement positif, nombre de structures continuent de proposer des projets innovants, de travailler au plus près des publics.

Les associations sont sensibilisées au fur et à mesure des différents échanges avec les techniciens à la nécessité de construire un véritable projet associatif et de procéder à un travail régulier d'évaluation des actions menées.

La stabilisation de l'équipe d'instruction femmes /petite enfance a permis de mener un travail plus qualitatif encore auprès des associations avec des rencontres plus soutenues qui ont été très importantes dans la compréhension de certains projets atypiques.

Ces rencontres ont donné également au service la possibilité d'accompagner certaines associations dans une meilleure mise en valeur des actions qu'elles mènent.

Il faut noter que 2015 a vu le service de la vie associative devenir le premier service instructeur du point de vue des montants de subvention attribués et le second pour ce qui est du nombre de dossiers instruits.

### **③ L'ANIMATION SENIORS**

Sur ce pôle, les actions traditionnelles ont été reconduites, le soutien aux associations et notamment à l'Entraide Solidarité 13 et le renouvellement du marché de colis de fin d'année.

Un travail approfondi mené depuis deux ans sur l'instruction des dossiers a également permis de mieux connaître certaines structures et d'apurer la situation avec certaines d'entre elles qui au fil des années s'étaient "étiolées" portées par des bénévoles vieillissant.

En revanche, le changement de dirigeants de l'ES13 suivi du renouvellement de l'Assemblée départementale a mis en suspens certains chantiers dont celui de la refonte de la convention d'occupation des espaces seniors.

De même que les réflexions budgétaires menées par la collectivité ont remis en cause l'ouverture du 12ème Espace seniors de la Tour Maguit aux Pennes-Mirabeau.

Le marché de colis, quant à lui, désormais piloté par un rédacteur du service, qui a vu ses fonctions évoluer afin de s'occuper de cette mission, a été recalibré afin de répondre aux nécessaires économies budgétaires attendues par la collectivité.

### **④ L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA VIE ASSOCIATIVE**

En 2015 a été poursuivie l'opération de formation à l'attention des dirigeants bénévoles de petites associations.

Sur les 7 sessions réalisées, 5 se sont déroulées sur Marseille, une sur Charleval et l'autre sur La Ciotat et 4 journées intersession ont été consacrées à l'embauche du premier salarié ou aux ateliers pratiques de comptabilité. Au total, 86 personnes représentant 64 associations ont bénéficié de cette prestation.

L'Observatoire a procédé à la mise à jour du panorama de la vie associative.

Ces éléments ont fait l'objet d'une présentation auprès d'un public de 350 associations réunies dans le cadre d'une matinée lors des Etats généraux de Provence et ce temps d'information a été assorti d'une conférence donnée par Monsieur Hervé SERYEX, Vice-Président national

de France Bénévolat autour du thème de “L’engagement citoyen, moteur d’une société vivante”

## **5 L'OBSERVATOIRE DU DROIT DES FEMMES ET DE L'EGALITE DES CHANCES**

Après le départ du service en février 2015 de la chargée de mission de l'ODF, l'Observatoire a vu nécessairement son activité ralentir.

La cadre A chargée du pôle femmes/petite enfance a poursuivi son travail de fond sur cette thématique en participant à une sous-commission thématique départementale sur la lutte contre les violences faites aux femmes, en se rendant à une réunion d'étape de l'enquête nationale VIRAGE financée en 2014 par la collectivité, en participant à différents colloques et contribuant ainsi à la visibilité du Département sur la question du droit des femmes.

Par ailleurs l'Observatoire a contribué avec la DRH à la rédaction du rapport de situation comparée.

Suite au changement de gouvernance, ses missions évoluent et sont intégrées dans un observatoire de lutte contre les discriminations.

## **SERVICE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'HABITAT**

### **MISSIONS**

Le service s'articule autour de 3 pôles :

- Le pôle animation sociale et politique de la ville
- Le pôle Rénovation Urbaine et Habitat
- Le pôle projets
- 

Les dispositifs mis en œuvre par le pôle dans le cadre des Délégations Politique de la ville et Centres Sociaux s'adressent aux populations en difficulté sur des quartiers défavorisés de Marseille et des communes du Département. Ils permettent de promouvoir la solidarité intergénérationnelle, la cohésion sociale et la solidarité entre les habitants.

Le pôle «rénovation urbaine-habitat» est chargé de participer à la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et la réorientation de la politique départementale en faveur de l'habitat.

Le pôle projet a pour missions de favoriser le travail transversal et la logique de projets au sein du service et de développer les partenariats en interne et avec d'autres directions de la collectivité.

## **1 POLE ANIMATION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

### **BILAN**

#### **1. LA POLITIQUE DE LA VILLE**

En 2015, suite à la mise en place des contrats de ville, la collectivité a délibéré en vue de l'instauration de critères d'éligibilité à l'octroi des aides relevant de la délégation et intéressant 3 domaines :

- Education-prévention. Une priorité est donnée aux actions en faveur de la jeunesse et son accès :

\* à l'éducation dans le domaine de l'aide à la parentalité, de la lutte contre le décrochage scolaire et d'accompagnement des exclusions temporaires (les actions en matière d'éducation devant se dérouler hors temps scolaire).

\* à la culture aux sports et aux loisirs.

- Création et développement d'actions innovantes en matière d'insertion sociale et professionnelle. Une attention particulière a été portée aux actions d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans non bénéficiaires du RSA et aux projets innovants en faveur de l'aide à la mobilité.

- Amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Un intérêt particulier a été porté aux initiatives de concertation avec les habitants, aux actions d'information et de formation de ces derniers sur leurs droits et obligations ainsi qu'à leur participation aux projets d'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie.

Les dispositifs affectés à cette politique ont été renommés :

- **Aide Départementale aux Contrats de Ville (ADCV)** : les crédits « Contrats de ville » sont dédiés aux associations intervenants sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et répartis par commune au prorata du nombre d'habitants (étant précisé que pour les communes de moins de 100 000 habitants, le nombre d'habitants est majoré de 50%). **Au titre de l'année 2015, 293 projets ont été financés pour un montant de 1 093 398 €**
- **Aide Départementale au Fonctionnement Politique de la Ville (ADFPV)** : les crédits « Fonctionnement Politique de la ville » pour les associations structurantes dont l'action rayonne au-delà de leur implantation sur plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux associations intervenant sur les quartiers prioritaires et sur les territoires récemment sortis des CUCS (territoires de veille). **Au titre de l'année 2015, sur 288 dossiers déposés, 128 ont été financés pour un montant de 1 131 610 €**
- **Aide Départementale à l'Investissement Politique de la Ville (ADIPV)** : pour le financement des projets d'investissement ciblés sur les territoires prioritaires ou de veille **725 811€ pour 19 dossiers.**

Ces nouveaux critères de la Politique de la Ville ont demandé un travail de cadrage qui a permis d'amorcer une corrélation des interventions entre la Politique de la Ville et les autres politiques départementales (Vie Associative, Centres Sociaux, Jeunesse, Insertion, Culture...), limitant ainsi l'impact financier sur les structures.

## 2. LES CENTRES SOCIAUX

Pour 2015, le Département des Bouches-du-Rhône a réaffirmé son engagement en faveur des centres sociaux.

La Collectivité s'est attachée à mettre en œuvre une politique de financement des centres sociaux dûment agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en développant plusieurs actions d'aide départementale autour :

- ❖ De la Convention Cadre des Centre Sociaux (CCCS)...Un engagement jusqu'en 2017,
- ❖ Du soutien aux Projets Spécifiques et Equipement...Une politique facultative volontariste,
- ❖ Du dispositif Animation Prévention Jeunesse,
- ❖ Du soutien à la mission d'appui des centres sociaux.

Au titre de la Convention Cadre : 95 dossiers déposés et financés pour un montant de **1 370 144 €**

Concernant la Mission d'Appui et le Soutien Technique Renforcé : un dossier financé pour un montant de 39 750€ dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et un financement de 6 016,18 € € au titre du Soutien Technique Renforcé du 2<sup>nd</sup> Semestre 2015 dans la cadre d'un marché passé par la CAF des Bouches du Rhône.

Concernant les espaces d'accompagnement, de valorisation et de réflexion

Au-delà des instances de décision et de définition des orientations de la CCCS, les instances de régulation et d'accompagnement permettent de prévenir les dysfonctionnements et d'assurer un soutien partenarial aux équipements sociaux.

Typologie des instances	Nb de réunions	Nb de structures concernées
Réunions CCCS/groupes de travail	23	
Réunions partenariales	21	8
Comités de suivi	45	14
Cellules opérationnelles	4	4
Recrutement de directions de centres sociaux	6	4
Divers	12	

Pour les Projets des Centres Sociaux le Département des Bouches-du-Rhône apporte son soutien aux projets spécifiques en faveur de :

- l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins de 25 ans
- l'insertion socio-culturelle des 6-12 ans et de leur famille
- l'aide à scolarité

260 projets déposés, 154 financés pour un montant de **457 800 €**.

19 financés pour un montant de **94 560 €** au titre e l'investissement.

Concernant le dispositif Animation Prévention Jeunesse – APJ

Les animateurs de prévention ont pour mission essentielle de travailler en direction des jeunes de 11-18 ans, confrontés à des problèmes de rupture sociale et familiale, d'échec scolaire..., par la mise en place d'actions collectives tout en favorisant l'implication des familles.

En 2015, 36 postes étaient affectés à une structure sociale (32 centres sociaux et 4 associations à vocation sociale)

- 24 postes sur le territoire de Marseille
- 12 postes hors Marseille
- 

## ② LE POLE RENOVATION URBAINE HABITAT

### MISSIONS

Le pôle «rénovation urbaine-habitat» est chargé de participer à la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et la réorientation de la politique départementale en faveur du logement.

**BILAN**

Dans le parc public, le Conseil Départemental a accompagné le financement de **3 964 logements** en apportant **une aide globale de 16 857 315 €**, soit 7.1 % du **montant prévisionnel des investissements s'élevant à 238 332 141 €**, selon le détail suivant :

	OPH 13 HABITAT			Autres organismes HLM		
	Nombre de logements	Investissement	Aide attribuée	Nombre de logements	Investissement	Aide attribuée
<b>Droit commun</b>						
<b>Production</b>	343	54 119 578 €	6 878 197 €	533	79 763 785 €	3 038 401 €
<b>Réhabilitation</b>	0	0	0	1 846	26 469 526 €	2 856 805 €
<b>Rénovation urbaine</b>						
<b>Production</b>	208	33 460 703 €	2 790 644 €	0	0	0
<b>Réhabilitation</b>	0	0	0	1 034	44 518 549 €	1 293 268 €
<b>Totaux</b>						
<b>Production</b>	551	87 580 281 €	9 462 536 €	533	79 763 785 €	3 038 401 €
<b>Réhabilitation</b>	0	0	0	2880	70 988 075 €	4 150 073 €
<b>Totaux généraux</b>	551	87 580 281 €	9 668 841 €	3 413	150 751 860 €	7 188 474 €

En matière de rénovation urbaine, l'année 2015 a été consacrée pour l'essentiel à la passation de 18 avenants aux conventions ANRU en cours dont :

- 11 avenants à des conventions financières avec le GIP (groupement d'intérêt public) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), et 1 avec l'OPH 13 Habitat,
- 6 avenants à des conventions pluriannuelles dont 4 avenants de clôture,
- 1 avenant spécifique de prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de la durée d'application de trois conventions financières,

ainsi qu'un 6<sup>ème</sup> avenant à la convention constitutive du GIP MRU, la participation départementale à son fonctionnement ayant été reconduite à hauteur de 70 000 € pour 2015.

Il est à noter qu'à l'occasion de la passation de ces avenants, la durée d'application des conventions a été systématiquement prolongée jusqu'au 31 décembre 2018, afin de favoriser, en accord avec l'ANRU, l'achèvement des programmes concernés. En outre, les redéploiements de crédits actés n'ont entraîné aucune augmentation de la participation départementale initiale au financement des programmes.

Les services départementaux ont été associés au travail préparatoire à l'élaboration des nouveaux projets nationaux de rénovation urbaine (NPNRU) qui concerneront 11 opérations d'intérêt national (OIN) et 12 opérations d'intérêt régional (OIR) dans notre département. Les protocoles de préfiguration de ces programmes qui mobilisent pour l'essentiel des crédits d'ingénierie nécessaires aux études, sont en cours d'élaboration. Les programmes devraient quant à eux faire l'objet de la passation de nouvelles conventions d'ici la fin de l'année 2016.

**Dans le parc privé :*****L'Aide Départementale à l'Accession à la Propriété dans l'Ancien (A.D.A.P.A.)***

En cours d'année 2015, la Commission Permanente s'est prononcée en faveur de l'élargissement du périmètre d'intervention ADAPA à l'ensemble des arrondissements de la commune de Marseille.

59 primes, dont 18 pour les jeunes accédants, ont été octroyées cette année, pour un montant total de 195 000 €.

### ***Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et programmes d'intérêt général (PIG)***

En tant que partenaire des dispositifs d'O.P.A.H. et de PIG mis en place sur les territoires de l'Agglopolo Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, du SAN Ouest-Provence, ainsi que sur celui des communes de Marignane et de Miramas, le Conseil Départemental est intervenu en faveur de :

- 140 propriétaires occupants (P.O.), l'aide apportée de 274 254 € représente 11,23 % du coût des travaux subventionnables (2 441 726 €)
- 15 propriétaires bailleurs (P.B.) ayant accepté le conventionnement après travaux de 32 logements, pour un montant global d'aide de 149 369 € représentant 8,5 % du coût des travaux subventionnables (1 753 174 €).

## **③ LE PÔLE PROJETS**

### **❖ Développement et suivi de projets, dispositifs**

- Animation du dispositif Animation Prévention Jeunesse APJ: en complément du suivi administratif et des commissions jeunes, un volet animation du dispositif s'est mis en place en 2015 autour de deux actions.

1) le groupe des APJ du 15<sup>e</sup> arrdt de Marseille (expérimentation d'animation territoriale en lien avec les partenaires dans un objectif de montée en expertise et en transversalité) co-portage avec la Directrice de la MDS La Viste.

2) Discussion avec le Camp des Milles sur la formation des APJ à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme (mise en œuvre 2016).

- Suivi du projet « CAR Jeunes 2 » sur les conduites à risque des jeunes avec le Centre social Del Rio-15<sup>e</sup> arrdt de Marseille en partenariat avec la MDS de La Viste (projet conduit par l'APJ).
- Suivi du dispositif expérimental Garantie Jeunes : participation au groupe de travail transversal interne (DINS (pilote), DITAS, DEF, SJ-FAJ, DVL), à 4-5 commissions d'attribution /an à la Direccte et mobilisation/information des partenaires du service.
- Suivi du projet de cartographie des quartiers politiques de la ville.
- Suivi de projets ou thématiques lorsque le service est associé (PIA, Lutte contre les discriminations,...)

### **❖ La thématique Culture :**

- Lien avec la Direction de l'Action Culturelle de la ville de Marseille sur le volet Politique de la ville (subventions données dans le cadre du Contrat de ville à des associations culturelles marseillaises).
- Appui à des associations porteuses de projets culturels : Le Pôle est un intermédiaire technique sur cette thématique, le volet territorial et les subventions restent à la charge des agents compétents.

### **❖ Ensemble en Provence (NB : un bilan d'activité dédié est disponible)**

Mission d'animation de la démarche transversale (3 DGA) visant l'accès des publics prioritaires de notre collectivité à des actions culturelles et sportives (projets et événements).

2015 : 7 875 participants aux actions.

- Animation du comité technique, appelé Equipe Projet : 6 réunions/an.
- Animation territoriale : Réunions d'information publiques (x4/an) et présentations (chez des partenaires sociaux, Pôles insertion, MDS, partenaires associatifs, Commissions APJ ou Garantie jeunes) (x20aine/an) - Et animation d'un groupe d'acteurs locaux sur les enjeux culture/social, et les suites à donner sur la mobilisation des publics et la dynamique d'accès à la culture sur les territoires prioritaires.
- Participation au groupe Vivre Ensemble Marseille
- Mise en route et suivi des actions Ensemble en Provence : événements culture, sport, environnement, parcours, quelques projets de l'appel à projets Culture : 51 actions en 2015.
- Transport : supervision des 132 réservations demandées au Parc Auto (effectuées par le secrétariat DGACV) et suivi du dispositif « Ensemble en Carreize ».
- Communication : mise à jour des outils de communication (Flyer, Mode d'emploi, page Web, Affiche, Lettre des Acteurs).
- Ambassadeurs : Co-gestion de l'équipe avec la DGA, rédaction des feuilles de routes (fiches sorties et mail récapitulatifs).
- Questionnaire/enquête/évaluation : en lien avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, suivi du questionnaire envoyé après chaque sortie aux relais sociaux et analyse des résultats.
- Collaboration à l'Agenda 21 : fiche action et référentiel.

## PERSPECTIVES DE LA DIRECTION POUR 2016

### Les objectifs de la DVL pour 2016 sont de :

- Poursuivre les actions engagées dans les cadres des politiques publiques dont elle a la charge,
- Développer et mettre en place les actions et les projets issus des EGP pour ce qui relève de la Direction de la Vie Locale,
- Poursuivre l'intégration de la Démarche Qualité Accueil en consolidant les résultats de 2015 et en développant une enquête spécifique sur la mesure de satisfaction auprès des associations au sujet de la procédure de dépôt dématérialisée,
- S'inscrire dans des logiques transversales avec les autres Directions de la DGA Cadre de Vie et d'autres DGA notamment en construisant des projets communs (Ensemble en Provence...), mais aussi avec des partenaires extérieurs,
- Continuer d'inscrire les actions de la Direction dans la démarche Agenda 21,
- Poursuivre le travail d'analyse qualitative et quantitative dans chacune des délégations visant à accompagner au mieux le choix des élus et la mise en application de la loi NOTRE,
- Poursuivre le renforcement de la compétence des agents dans l'analyse des dossiers de subventions par des sessions de formation dédiées,
- Développer les outils de traçabilité afin de faciliter le contrôle interne et externe,
- Développer le travail partenarial et d'accompagnement avec le monde associatif,
- Définir les objectifs, le positionnement et les contours de la Délégation à la lutte contre les discriminations,
- Définir de nouvelles procédures dans l'instruction de dossiers d'aides aux communes suite à la création de la Métropole,
- Former les APJ dans les centres sociaux à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme,
- Mettre en place des actions de prévention en matière de lutte contre la radicalisation,
- Poursuivre la politique en matière d'habitat conformément aux débats des EGP et aux nouveaux critères votés en 2015.

## DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### MISSIONS

La Direction Jeunesse et Sports (DJS) est chargée de proposer, préparer, mettre en œuvre, administrer, suivre et évaluer deux politiques publiques départementales, celle en direction de la jeunesse et celle de développement du sport. Elle s'organise autour de deux axes prioritaires :

- agir pour les jeunes en les aidant et en les accompagnant par le développement d'initiatives culturelles, éducatives, sportives, économiques et sociales,
- permettre l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive par le soutien au mouvement sportif, aux athlètes et par l'organisation de manifestations sportives.

Cela se décline à travers :

- le soutien au mouvement associatif
- l'animation équitaine des territoires
- le développement des actions de notoriété et de communication

### MOYENS

#### Effectifs et Moyens financiers

Au 31/12/2015, la Direction Jeunesse et Sports compte 102 personnes. Les ressources humaines sont réparties de la manière suivante :

- Direction : 19 postes : 4 A / 4 B / 11 C
- Service des Sports : 43 postes : 8 A / 11 B / 24 C et 1 emploi d'avenir et 1 service civique
- Service de la Jeunesse : 32 postes : 4 A / 10 B / 18 C et 2 emplois d'avenir et 4 services civiques

Les crédits inscrits 2015 de la DJS sont de :

a) **6 253 000 € pour le service de la jeunesse dont**

- 6 133 000 € en fonctionnement,
- 120 000 € en investissement.

b) **19 134 500, 00 € pour le service des sports dont :**

- 16 724 500.00 € en fonctionnement (fonctionnement général, projets spécifiques manifestations, grands événements et achats d'espaces),
- 2 610 000.00 € en investissement (autorisation de programme).

### BILAN DES ACTIONS

Avec le soutien de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Générale Adjointe, la Direction de la Jeunesse et des Sports poursuit sa politique des ressources humaines en vue d'optimiser la gestion des effectifs et des compétences sur :

- ❖ la construction des organigrammes et l'écriture des fiches de poste
- ❖ le plan de formation et la mise en valeur de familles de compétences
- ❖ la gestion prévisionnelle des emplois et l'évaluation du personnel

Afin d'optimiser les compétences internes et la qualité du service à l'utilisateur, la dynamique de transversalité a été poursuivie autour de 3 champs d'interventions développés ci-dessous :

## 1) LA PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DES NOUVELLES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

### Une réflexion autour du projet de direction

Les services, en lien avec le pôle projets, ont défini un cadre méthodologique permettant de réaliser un état des lieux des politiques actuelles et d'établir des préconisations. Ce travail a été élaboré à partir de supports de travail communs, d'une animation spécifique à chaque service.

### Une participation active aux Etats Généraux de Provence (EGP) - second semestre 2015

La Direction a accompagné la mise en place des ateliers du groupe « Jeunesse, notre avenir » (identification des acteurs, expertise, préparation aux ateliers...). 5 membres de la direction ont assuré le suivi et l'information auprès des équipes.

Sur cette période, on relève 5 temps de rencontres, la coordination d'un moment fort « Paroles de jeunes » le 6 novembre 2015 avec la présence de 600 jeunes et la réalisation d'une synthèse des contributions des internautes.

En ce qui concerne le groupe « Exigence sociale », 3 membres de la direction ont assisté aux 5 réunions de travail.

## 2) L'AMÉLIORATION CONTINUE

### La Démarche Qualité Accueil (pilotage Pôle Ressources) :

La DQA s'articule autour de :

- la mise en place du classeur DQA (informatisé et partagé),
- l'utilisation de l'application Post-it,
- 2 correspondants (relais d'information au sein des Services),
- l'analyse des indicateurs Callipso par les responsables de Pôles.

### L'optimisation du fonctionnement de la direction

Cette optimisation s'est construite sur la base de :

- La mise en pratique de la mutualisation des huissiers avec la DGA
- L'animation de 2 groupes de travail :

D'avril à juin : 4 rencontres avec le pôle des pratiques et découvertes ont été animées par le pôle projets. L'objectif était d'optimiser la structuration du pôle (répartition des missions, priorisation, dynamique de territoire...). Les conclusions ont été présentées au comité de direction en juillet.

De manière annuelle : le groupe secrétariat « échanges de pratiques » s'est réuni sur 10 réunions d'échanges afin de pérenniser les pratiques..

### Le partage de l'information et la montée en compétences (pilotage Pôle Projets)

#### **En interne**

**La journée d'étude** : 65 agents étaient présents. L'objectif était une présentation et une sensibilisation des champs d'intervention des têtes de réseaux Jeunesse et Sports (le CRIJPA/Jeunesse et le CDOS / Sports)

**Le lancement des réunions transversales mensuelles des cadres en septembre** : L'objectif est de favoriser une culture commune autour des politiques publiques portées

et d'optimiser le suivi de projets transversaux, les connexions potentielles et le portage des missions transversales.

**Le processus d'évaluation** : 8 ateliers d'échanges relatifs aux techniques d'évaluation (tableurs et Sphinx) ont été organisés auprès de 23 agents (dont 8 hors DJS). Ces ateliers complètent l'accompagnement réalisé auprès des équipes concernant l'évaluation de leur dispositif. On comptabilise, pour cela une centaine de réunions de travail avec les agents (création d'outils et indicateurs / conseils en analyse et préconisations). Les divers résultats sont mentionnés dans ce rapport.

### En externe :

Au regard de la mise en place des EGP:

- les réunions d'informations ont été suspendues. Elles seront réactivées en septembre 2016, au regard des nouvelles orientations.
- La dynamique autour de la démarche d'accompagnement s'est poursuivie à travers les réunions de coordination avec le CDOS et le Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports (CDOMS). Ces réunions, animées par le pôle projets et en lien avec le service des sports, visent à assurer un suivi et un échange régulier avec les acteurs privilégiés de territoire intervenant sur les thématiques prioritaires de la collectivité (santé, lutte contre les incivilités, ...). Elles contribuent à garantir une action cohérente et coordonnée sur le territoire en matière de sports.

L'animation du réseau départemental portée par le service de la jeunesse a été reconduite (Cf. Bilan - Service de la Jeunesse).

### Une organisation hiérarchique dans le partage de l'information et la dynamique de direction

---

Au niveau de la Direction, différents temps d'échanges sont conduits :

- De manière hebdomadaire : une réunion du comité de direction (directeur, chefs de Services de la Jeunesse et des Sports, responsables des pôles Projets et Ressources) et un tour d'horizon avec chaque membre du comité,
- De manière trimestrielle : une réunion des responsables de pôle.

Au niveau des services, des réunions des cadres et des réunions de pôles sont organisées tous les 15 jours au minimum. Au niveau des pôles Ressources et pôles Projets des réunions d'équipes et/ ou individuelles sont mises en place également chaque mois.

### 3) UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE INTER-DIRECTIONS AFFIRMÉE

#### L'accueil des services civiques.

---

Le Service de la Jeunesse est le pilote de ce projet (gestion technique/partenaire/ animation). La DRH assure un soutien administratif sur le plan des ressources humaines. Cette année, 13 jeunes réalisent leurs missions au sein de la Direction de la Culture et de la DJS.

#### Ensemble en Provence

---

La DJS a organisé son action autour de 5 axes :

**La mise en place d'une programmation événementielle** avec l'Open 13, Nature Sport Provence, ETAWTA (tennis), Provence 13 et la Marseillaise des Femmes.

**La conduite de Projets territorialisés** : La modélisation de la structuration du projet "Bien être Active" (BEA) sur 2 ans pour un déploiement territorial et durable a été testée et validée. Cette année, 3 nouveaux sites ont été ouverts (Istres, Salon, Miramas).

Au delà de BEA, l'évaluation de projets potentiels, des besoins du territoire et la mise en réseau des acteurs sportifs et sociaux s'effectuent tout au long de l'année. 2 projets sont en étude pour 2016/2017 : L'action sport santé "SMUC et pôle d'insertion Saint-Pierre" et l'action "Bouger Agé" avec le CDOMS et la direction des Personnes Agées et Personnes handicapées (PAPH).

**La valorisation des actions de la DJS** à partir d'un état des lieux des projets labélisés "Ensemble en Provence" et projets présentant une philosophie similaire. On en compte environ une trentaine

**Un travail d'appropriation de la démarche** par les équipes par le biais d'intervention lors des réunions de pôles, le co-pilotage de projets "Ensemble en Provence" avec le pôle Projets, la sensibilisation des responsables de pôles....

**L'accompagnement à la méthodologie et la technique d'évaluation** par le référent évaluation – pôle projets.

## PERSPECTIVES

Les objectifs fixés pour l'année 2015 ont été atteints dans leur ensemble. Ils sont à pérenniser sur 2016. D'autres perspectives devront renforcer en 2016 les politiques de la Jeunesse et des Sports de notre Collectivité.

### 1) ASSURER LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DES ETATS GÉNÉRAUX DE PROVENCE (FICHE ACTIONS)

- a) Piloter et assurer le suivi et mettre en oeuvre :
  - Dans le cadre de l'axe "Promoteurs de la solidarité Active", les actions "FORUM : Paroles de Jeunes", "Conseil départemental des jeunes", "Lutter contre le décrochage scolaire", "ouvrir aux habitants les équipements sportifs des collèges en dehors du temps scolaire", "Talents des Jeunes", "subventions aux associations selon des critères stricts"
  - dans le cadre de l'axe "Une priorité ; l'emploi", l'action "100 services civiques".
- b) Participer à la mise en oeuvre de, :
  - dans le cadre de l'axe "Garant du Patrimoine d'Hier et de demain", l'action "une fête populaire et moderne qui raconte l'histoire de la Provence"
  - dans le cadre de l'axe "Une Priorité: l'emploi", l'action "Créer un programme d'événements permettant aux demandeurs d'emplois de rencontrer les entreprises"

### 2) AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT POUR UN MEILLEUR SERVICE À L'USAGER.

1. En organisant le déploiement et le suivi de la DQA,
2. En mettant en place un pilotage stratégique des politiques de la Jeunesse et des Sports à travers une démarche partagée et connue de tous.
3. En assurant le développement d'une culture et un sens commun des politiques publiques portées par la direction (réunions transversales des cadres, journée d'études, réunions "bilan" des services, réunions des cadres, montage de projets transversaux...)
4. En optimisant et en renforçant le fonctionnement interne sur la base :
  - Du suivi de qualité des Ressources Humaines (fiches de poste, entretien individuel professionnel, formation des nouveaux arrivants),
  - D'une culture commune du management basée sur la reconnaissance des compétences de chacun,

- De la montée et / ou du partage des compétences des agents : ateliers échanges des pratiques, savoir-faire, savoirs, et politiques publiques,
5. Organiser une information globale et cohérente auprès du grand public et des directions internes
  6. Adapter l'organisation de la direction au regard des nouvelles orientations de la collectivité

### **3) CONSOLIDER LA CULTURE DE LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET AU SEIN DE LA DJS ET LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL EN TRANSVERSALITÉ INTER-DIRECTIONS DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Coordonner la participation aux travaux transversaux de la Collectivité : l'Agenda 21, "Ensemble Provence", les politiques de la Jeunesse...
- Accompagner et suivre les projets : méthodologie de projet, outils,
- Organiser et/ou participer à l'animation des domaines départementaux dans une stratégie de gestion durable,
- Assurer le pilotage de l'euro 2016, des Jeux Olympiques de Rio 2016 et de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017.

## **LE SERVICE DE LA JEUNESSE**

### **MISSIONS**

La politique Jeunesse vise à initier, à accompagner, et à soutenir des dynamiques nouvelles pour favoriser l'initiative et l'autonomie des jeunes de 11 à 25 ans du département.

Les objectifs poursuivis par la délégation de la Jeunesse sont :

- mobiliser les jeunes comme ressource dans une logique d'épanouissement de la personne et de développement territorial
- mettre en adéquation les dispositifs et actions Jeunesse avec les besoins, les attentes et les envies de tous les jeunes du département
- fédérer les initiatives locales et soutenir les actions des associations qui agissent pour l'épanouissement de ce public jeune.

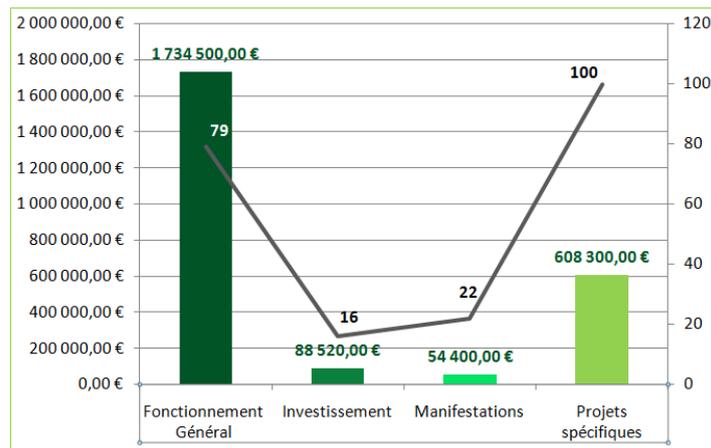
Toutefois, les problématiques et les attentes des jeunes ne sont pas les mêmes en fonction de l'âge et de la réalité locale. Les actions de la politique départementale se déclinent donc autour de trois axes :

- proposer et faciliter l'accès à des dispositifs de qualité à tous les jeunes,
- encourager l'initiative et l'autonomie des jeunes,
- animer l'ensemble du territoire départemental de manière équitable,

### **BILAN DES ACTIONS**

#### **1) SOUTIEN AU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Le soutien aux associations agissant en direction de la jeunesse représente un budget de **2 485 720.00 €** avec **217 dossiers acceptés**.



Dans le cadre de l'insertion des jeunes, l'aide au mouvement associatif se caractérise notamment à travers :

- les Chantiers de jeunes bénévoles : on comptabilise cette année 8 chantiers portés par 4 structures et pour un montant de 43 000.00 €.
- L'école de la Deuxième Chance dont l'aide départementale au niveau de la jeunesse s'élève à 380 000.00 €
- Le soutien aux missions locales (en fonctionnement et projets spécifiques) avec un montant de 265 500.00 €

## 2) LES ACTIONS DE DECOUVERTE EN DIRECTION DES COLLEGIENS

Le coût global de l'opération « L'Attitude Provence » s'élève à 2 215 000 € pour l'année 2015.

70 % de cartes (49 012 délivrées/70 000 disponibles) ont été distribuées avec un turnover de 51% de nouveaux bénéficiaires par rapport au millésime 2014.

Le taux d'utilisation du millésime 2015 est de 26%, pour un montant de remboursement de 1 993 000 €. A cela s'ajoute, la prise en charge de la fabrication et l'envoi aux familles des cartes soit 222 000 €.

Plus de 1 700 structures sont partenaires du dispositif dont 20 % sont positionnées sur la thématique « culture », 68 % sur la thématique « sport » et 12 % sur les deux.

## 3) L'AIDE D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DE PROJETS POUR LES JEUNES DE 11 A 25 ANS :

En 2015, 43 projets ont été aidés pour un montant total de 118 181 € :

- |                        |   |
|------------------------|---|
| Les aides directes     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 projets « Idées Jeunes » (25 000 €)</li> <li>• 4 projets « Pro'Jeunes » (20 500 €)</li> </ul>                     |
| Les aides indirectes : | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 projets « Scientifiques et Technologiques » (56 817 €)</li> <li>• 7 projets « Mouv'Jeunes » (15 584 €)</li> </ul> |

En comparaison avec les deux dernières années, il y a une nette diminution des projets « Aides directes » en terme de budget dépensé :

- ⇒ - 23 % entre 2015 et 2014
- ⇒ - 24 % entre 2014 et 2013

Ce constat amène à une décision de ré déploiement du dispositif focalisé sur les aides directes (collectives) au niveau du mouvement associatif.

#### **4) L'AIDE A L'AUTONOMIE DES JEUNES DE 18 A 25 ANS : "FONDS D'AIDE AUX JEUNES INDIVIDUEL ET COLLECTIF"**

L'enveloppe du Fonds d'Aide aux Jeunes individuel s'élève à 1 215 000 € et celle des projets collectifs à 110 000 €.

Sur les 3 372 dossiers examinés en Commission Locale d'Attribution, 2 385 dossiers ont été acceptés au titre des aides individuelles pour un montant total de 956 863 €. Les frais de fonctionnement et des Secrétariats FAJ des missions locales s'élèvent à 35 132 € et ceux de l'organisme gestionnaire du FAJ sont provisoirement estimés à 117 000 €. La dépense globale pour le FAJ individuel intégrant les annulations de décisions, est estimée à 980 726 €.

10 projets collectifs qui concernaient 410 jeunes, ont été soutenus pour un montant total de 79 300 €.

#### **5) LES RELAIS D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE CONSEIL SUR LES TERRITOIRES**

Marseille, Aix et Arles sont dotées d'antennes départementales qui ont pour mission de relayer les dispositifs sur leur territoire de proximité, d'animer le Réseau Départemental Jeunesse, d'aller à la rencontre et d'accompagner les acteurs jeunesse et les jeunes eux-mêmes.

De plus, plusieurs manifestations et rencontres associatives individuelles ou collectives sur le territoire départemental ont permis de présenter les dispositifs Jeunesse et Sports.

##### **5.1) Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports (MDJS) à Marseille**

La MDJS comptabilise cette année 2717 visiteurs tout public (stagiaires et demandeurs d'informations, éducateurs, jeunes, collégiens, membres d'associations, bénévoles...), 18 000 appels téléphoniques (appels sur les dispositifs et 2ème niveau) et 133 réservations de salles.

21 accompagnements à la dématérialisation des dossiers de demande de subventions ont été effectués. Cette maison héberge le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.), Tabasco Vidéo, Grains de lumière et Rouge Safran.

##### **5.2) L'antenne d'Aix-en-Provence (EPA)**

L'Espace du Pays d'Aix comptabilise 5 525 appels téléphoniques. Il est le relais de la politique Jeunesse des pays d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence.

L'antenne comptabilise cette année 71 accompagnements à la dématérialisation des dossiers de demande de subventions. 36 d'entre eux ont été réalisés par téléphone.

##### **5.3) L'antenne d'Arles**

Elle a la spécificité de gérer le FAJ (Présidence et Secrétariat) de son territoire.

L'antenne comptabilise 135 accompagnements à la dématérialisation des dossiers de demande de subventions. 107 d'entre eux ont été réalisés par téléphone. On note une baisse dans l'accompagnement témoignant, très certainement, d'une appropriation de la plateforme par les associations. Cette année, l'antenne a dû fermer pendant 3 mois (maladie et disponibilité).

*Les chiffres des antennes sont en baisse car une plateforme téléphonique a été mise en place dans le cadre de l'Attitude Provence 7 487 appels traités pour les bénéficiaires et 355 appels pour les partenaires de septembre à novembre inclus.*

## 6) LE RESEAU DEPARTEMENTAL JEUNESSE (RDJ) :

Le Réseau Départemental Jeunesse vise à :

- rapprocher l'action départementale du niveau local,
- mailler de manière équitable l'ensemble du département,
- optimiser l'utilisation des dispositifs par les jeunes et les professionnels jeunesse sur leur territoire,
- animer un réseau de professionnels de la jeunesse.

Le RDJ représente un lien au quotidien sur les territoires au contact des acteurs agissant en faveur de la jeunesse et mobilise aussi bien en externe et qu'en interne. De manière opérationnelle, il s'agit de 69 rendez-vous et visites, 11 réunions collectives représentant 136 participants, participation à des événements du territoire (4 rencontres avec environ 280 participants), mise en place du collectif d'animation (4 rencontres représentant 80 participants), organisation de Parole de jeunes (participation de près de 500 jeunes et professionnels de la jeunesse)

Aujourd'hui, 400 structures, essentiellement associatives, font partie du R.D.J.

### PERSPECTIVES

Mettre en oeuvre les orientations des EGP sur l'ensemble du territoire du département en renforçant le travail en transversalité dans le pilotage et la coordination des axes des politiques "jeunesses" de la manière suivante :

***En matière de soutien aux associations*** : Mettre en place, dans le cadre des demandes de subventions, des conditions de recevabilité des critères intégrant les projets structurants de la collectivité.

Les projets d'insertion sociale et professionnelle (ex : Projets Collectifs du fonds d'aides aux jeunes) présentés par les missions locales s'articuleront autour des freins périphériques à l'emploi, le permis de conduire, essentiellement.

***En matière d'accompagnement des jeunes*** :

- Coordonner et mettre en oeuvre l'accueil et le suivi des services civiques de Provence en lien avec la DRH
- Soutenir l'ouverture d'une seconde Ecole de la Deuxième Chance (E2C) et permettre un accès aux dispositifs existants tels que les chantiers de jeunes,
- Associer les jeunes dans la construction de la politique jeunesse sur la base de Forums autour des thématique de l'accès à l'emploi, aux loisirs et la Citoyenneté,
- Valoriser les talents des jeunes sous des formes variées,
- Favoriser une éducation citoyenne avec la création d'un Conseil Départemental des Jeunes.

***En matière organisationnelle*** : Travailler sur les postes susceptibles d'être transférés en 2017 à la Métropole et le positionnement des agents du Fonds d'Aides aux Jeunes

## LE SERVICE DES SPORTS

### MISSIONS

Le Département compte plus de 3 800 clubs et 436 163 licenciés.

Poursuivre les objectifs tels que définis par l'Assemblée Départementale est la mission du service, à savoir :

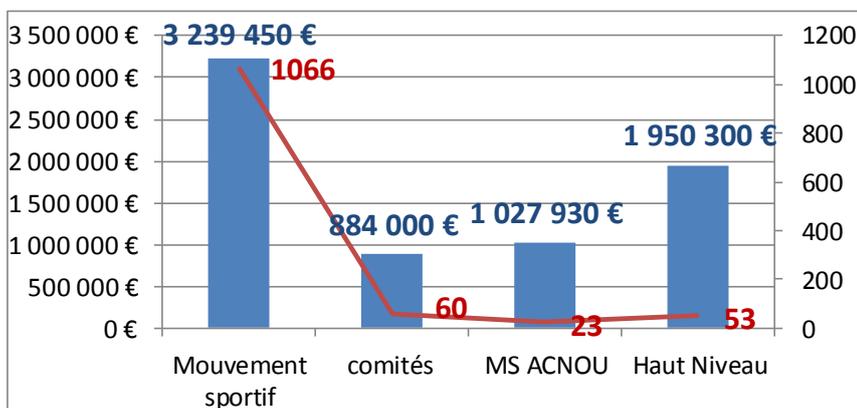
- animer de façon équilibrée le territoire départemental
- favoriser l'accès de tous à la pratique sportive
- favoriser la fonction éducative et sociale du sport auprès de la jeunesse
- soutenir le sport de haut niveau.

### ACTIONS INTERNES

#### 1) SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

##### 1.1) Subventions de fonctionnement

1202 dossiers votés pour un montant total de 7 101 680 €.



Ce soutien intègre les projets spécifiques ('Hors Temps Scolaire', Collèges en Forme, animations Centre Sportif Départemental de Fontainieu (CSDF)....).

Le dispositif 'Hors Temps Scolaire' bénéficie d'une aide de 423 400.00 €. On comptabilise en 2015, l'ouverture effective de 7 sites (6 collèges et 1 plateau). Ce dispositif touche près de 2500 jeunes.

Au delà de ce soutien aux associations, la collectivité s'est engagée auprès de deux clubs de haut niveau (Basket Club de Fos et Team Delko Marseille) sur la base de 2 marchés pour un montant total de 210 000.00 €.

##### 1.2) Subventions en Investissement.

106 dossiers pour un montant total de 499 221 €.

- Avec 5 dossiers en immobilier pour 167 300 €.
- Avec 101 dossiers en mobilier pour 331 921 €.

##### 1.3) Manifestations sportives

L'analyse des aides comptabilise 326 manifestations organisées par 303 associations pour un montant de 2 555 600 € soit :

- 18 manifestations organisées sur 10 cantons par 16 structures, soutenues à plus de 23 000 € pour un montant total de 1 816 000.00 €
- Et 308 manifestations organisées par 293 associations sur l'ensemble des cantons, soutenues à moins de 23 000 € pour un montant de 739 600.00€

Cette année, le service des sports a porté également 2 marchés (Open 13 et Tournoi de tennis d'Aix-en-Provence) dont le montant s'élève à 1 380 000 €.

Donc, le Département a soutenu 328 manifestations sportives pour un montant total de 2 693 600.00 €.

En parallèle, un travail partenarial avec la Direction de l'Environnement est mis en place chaque année sur la base d'une programmation d'animation des Domaines Départementaux avec notamment le Trail des Eaux Vives, la VTT 13, la Course 13 Orientation et Nature Sport Provence (événement phare avec 2000 visiteurs chaque année).

## 2) AIDES AUX ATHLÈTES

**Aides aux athlètes de haut niveau** : 259 bourses ont été accordées en 2015 pour un montant de 248 500€.

Par ailleurs, 10 athlètes bénéficiant de ce dispositif ont participé à la mise en place de 4 journées « A la rencontre des Champions » dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes aux valeurs citoyennes lors de journées d'animations sportives. Ces journées se sont déroulées au Centre Sportif Départemental de Fontainieu et lors du salon des Jeunes de Martigues. 125 jeunes âgés de 11 à 17 ans ont bénéficié de cette action.

**Suivi Médical de Prévention** : 761 visites médicales ont été réalisées sur les 3 centres médico sportifs (Aubagne, Martigues, Marseille) pour un montant de 15 580€. 17 clubs et 61 sections sportives de collège ont bénéficié de ce dispositif.

Une enquête passée auprès de ce public révèle que 99% des bénéficiaires se disent satisfaits du dispositif dans son ensemble<sup>3</sup>.

## 3) CENTRE SPORTIF DEPARTEMENTAL DE FONTAINIEU (CSDF)

Le CSDF a accueilli pendant l'année scolaire 2014/2015 environ 10 400 pratiquants de façon régulière (créneaux annuels) ou ponctuelle (manifestations sportives). Dans le cadre d'un conventionnement, 72 structures associatives et 24 établissements scolaires bénéficient, à titre gracieux, de ce site et de son matériel. Dans le cadre de la DQA, on note également que le taux d'appels traités est de 87,3% soit :

- Près de 3500 appels par an dont 70 % arrivent sur le poste d'accueil.
- 3207 appels de janvier à septembre 2015 dont 85% de décrochés avant 5 sonneries.

La pratique libre est difficilement quantifiable mais elle est importante sur les équipements de la partie basse du centre (mini terrain synthétique, grand terrain synthétique et plateau multisports). Près de 100 000 visiteurs sont accueillis au CSDF.

La mise à disposition d'équipements (2014-2015) s'évalue à :

---

<sup>3</sup> Enquête de satisfaction réalisée pendant l'année scolaire 2014/2015 dans les 3 centres sportifs auprès de 310 bénéficiaires du dispositif « Suivi Médical ». Taux de retour de 38%.

- **5 000 heures de créneaux dédiés au milieu scolaire** avec environ 3 200 élèves de 144 classes de 24 établissements scolaires dont 19 collèges, et 28 manifestations scolaires ou journées spécifiques soit 2800 élèves.
- **7 000 heures de créneaux réservés au milieu associatif** avec environ 4 500 pratiquants sur 72 associations, et 19 manifestations le week-end.

Les axes de développement accompagnés par le CSDF s'articulent autour d'actions favorisant l'accès à la pratique (stages et actions régulières), et d'actions favorisant l'éducation et l'insertion par le sport (médiation, remobilisation physique et sensibilisation à la citoyenneté...), et de l'accompagnement à la vie associative (accompagnement à la dématérialisation des demandes de subventions, fonctionnement administratif, sensibilisation au projet associatif).

#### 4) ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES :

**Les Séjours Educatifs et Sportifs :** 15 associations partenaires en lien avec les Conseillers Principaux d'Education ont permis à 4 438 adolescents de découvrir des activités sportives très variées (*sports de neige, sports nautiques, sports individuels et collectifs*) dans et hors département. 98,4 % des enfants sont satisfaits des séjours <sup>4</sup>. Le Budget en 2015 était de 2 595 575.00 € (15 % du budget sport). Depuis cette année, cette opération repose sur un appel à Projets.

**Les Stages 13 sport :** 2 768 adolescents du département (85% de taux de remplissage) ont participé et découvert des activités physiques spécifiques de pleine nature. Les taux de satisfaction relatifs aux animateurs, à l'ambiance, aux repas et aux activités oscillent entre 84 % et 99 % <sup>5</sup>. Le budget 2015 pour cette action était de 560 534.00€ (3,3 % du budget sport). Ce dispositif n'est pas reconduit en 2016.

### PERSPECTIVES

Mettre en oeuvre les orientations des EGP à travers 3 objectifs :

**Promouvoir la pratique sportive en faveur du plus grand nombre:**

Ajuster, recentrer et mettre en oeuvre les critères et conditions générales de recevabilité des demandes de subventions au regard des thématiques prioritaires (les jeunes, le sport/santé, lutte contre les incivilités, sport et handicap)

Développer l'achat d'espaces de communication permettant d'améliorer la notoriété et l'attractivité du territoire.

**Continuer à apporter un soutien significatif à la pratique et à la découverte sportive chez les jeunes, et en particulier chez les collégiens en lien avec les axes prioritaires**

Conduire une politique volontariste, caractérisée par la mise en place d'actions diverses en faveur de la promotion des activités physiques et sportives, en fonction d'axes clairement identifiés (sport/santé, accès au sport pour les personnes handicapées).

Développer l'ouverture des installations sportives des collèges sera également amplifié pour 2016, avec un objectif d'ouverture supplémentaire de 25%.

<sup>4</sup> Enquête de satisfaction réalisée à l'issue des séjours pendant les vacances scolaires 2014/2015 auprès de 2 018 bénéficiaires du dispositif « Séjours éducatifs et sportifs ». Taux de retour de 45%.

<sup>5</sup> Enquête de satisfaction réalisée à l'issue des stages sportifs pendant les vacances scolaires 2014/2015 auprès de 984 bénéficiaires du dispositif « Stages 13 sport ». Taux de retour de 36%.

### Continuer à soutenir les événements sportifs départementaux à travers

- Le soutien aux manifestations de niveau départemental, national et international.
- Le soutien aux événements phares du département.

A ce titre, notre collectivité apportera une attention particulière à la préparation du championnat d'Europe des nations de football (« Euro 2016 ») et réalisera des actions d'accompagnement à ce grand événement. L'ensemble de ces actions trouvera toute sa place dans le cadre de l'« Euro 2016 » de football, la participation de nos athlètes aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro et la préparation de « Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 ».

## DIRECTION DE LA CULTURE

### MISSIONS

La Direction de la Culture met en œuvre des **compétences obligatoires** recouvrant :

- en matière d'archives : la collecte, le traitement, la conservation, la communication, et la valorisation des archives historiques ;
- en matière de lecture publique : le prêt de documents, le conseil et la formation et l'action culturelle, pour les bibliothèques municipales des villes de moins de 20 000 habitants ;
- en matière d'enseignement artistique : l'élaboration d'un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les disciplines du spectacle vivant, en concertation avec les Communes concernées.
- en matière de patrimoine : la conservation du patrimoine rural non protégé.

La Direction Culture exerce également des **compétences facultatives** concourant à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès du plus grand nombre à la culture. Cette volonté prend appui sur le soutien aux associations, l'organisation d'actions culturelles propres, encourageant notamment le développement culturel des Communes et la mise en valeur des propriétés départementales.

Enfin, la Direction de la Culture gère deux musées départementaux, le Museon Arlaten et le Musée départemental Arles antique, situés à Arles. Elle anime également une résidence d'artistes à l'Etang des Aulnes.

### MOYENS

#### Les moyens humains

La DC est constituée de l'Unité de Direction et de quatre établissements : Archives départementales, Bibliothèque départementale, Museon Arlaten et Musée départemental Arles antique.

Au 31/12/2015, la direction se compose de 279 agents : 68 A, 52 B et 159 C.

- 45 agents (10A, 9B, 26C) : Unité de direction
- 79 agents (20A, 10B, 49C) : Archives départementales

- 65 agents (16A, 19B, 30C) : Bibliothèque départementale + SAG
- 53 agents (14 A, 9B, 30C) : Musée départemental Arles Antique
- 37 agents (8A, 5B, 24C) : Museon Arlaten.

### Les moyens Financiers

<b>Délégation culture</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>	INSCRITS au BP 2015		CONSOMMES	
		Montant		Montant
	<b>Unité de Direction dont:</b>	<b>15 555 500</b>	<b>Unité de Direction dont:</b>	<b>15 356 183</b>
	. Partenariat culturel	13 817 500	. Partenariat culturel	13 688 528
	. Actions culturelles	1 738 000	. Actions culturelles	1 667 655
<b>Etablissements:</b>	<b>2 859 000</b>	<b>Etablissements:</b>	<b>2 629 668</b>	
. BDP	1 062 000	. BDP	861 414	
. AD	394 200	. AD	394 329	
. Museon Arlaten	523 800	. Museon Arlaten	545 491	
. MDAA	879 000	. MDAA	828 434,27	
<b>Total</b>	<b>18 414 500</b>	<b>Total</b>	<b>18 158 602</b>	

<b>Délégation culture</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	INSCRITS au BP 2015		CONSOMMES	
		Montant		Montant
	<b>Unité de Direction</b>	<b>2 068 000</b>	<b>Unité de Direction</b>	<b>1 978 906</b>
	<b>Etablissement s:</b>	<b>1 089 000</b>	<b>Etablissement s:</b>	<b>672 814</b>
	. AD	395 000	. AD	279 471
. Museon Arlaten	407 000	. Museon Arlaten	269 878	
. MDAA	287 000	. MDAA	123 465,79	
<b>Total</b>	<b>3 157 000</b>	<b>Total</b>	<b>2 651 720</b>	

<b>Délégation culture provençale et de la langue d'oc</b>		
<b>Total en fonctionnement</b>	Inscrit BP 2015	Consommé
	500 000 €	490 700 €
<b>Total en investissement</b>	Inscrit BP 2015	Consommé
	40 000€	19 859 € (7 dossiers déposés en 2015)

<b>Délégation développement durable, agenda 21 et énergies renouvelables</b>		
<b>Total en fonctionnement</b>	Inscrit BP 2015	Consommé
	100 000	44 500

## BILAN DES ACTIONS

### LES ETABLISSEMENTS

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES

## MISSIONS

Les Archives départementales sont chargées, conformément au Code du Patrimoine, de collecter, traiter, conserver, communiquer et valoriser les archives historiques publiques constituées :

- par les services déconcentrés de l'Etat, départementaux et régionaux, par les juridictions des deux ordres et par les établissements publics de santé ou les établissements publics nationaux qui ont leur siège dans le département (universités, par exemple) ;
- par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et ses établissements publics ;
- par les officiers publics et ministériels dont la charge est située dans le département.

Elles reçoivent également en dépôt les archives des communes. Enfin, elles acquièrent par achat, don, dépôt ou dation, les archives privées présentant un intérêt majeur pour l'histoire du département.

## ACTIONS MISES EN OEUVRE

L'un des éléments majeurs de l'année 2015 est le début de la mise en production du logiciel métier Ligeo. Ce chantier a mobilisé l'ensemble des agents du département des documents. Parallèlement, un groupe de travail, dirigé par le chef du département des publics, a été mis en place pour revoir l'accueil du public en salle de lecture et élaborer un manuel de procédure. Ces actions devraient être concrétisées au cours de l'année 2016, tout comme l'ajustement de l'organigramme du service, sur lequel une réflexion a été menée tout au long de l'année 2015. Enfin, l'année s'est achevée par l'annonce de la fermeture du centre aixois des Archives départementales, prévue pour le second semestre 2017, une fois que les magasins du site de Marseille auront été rééquipés en rayonnages mobiles.

### Contrôle et collecte des archives

En 2015, les Archives départementales ont collecté 960 mètres linéaires (ml) d'archives publiques, provenant pour l'essentiel des services déconcentrés de l'Etat. Concernant les archives privées, il faut signaler l'entrée de compléments à des fonds d'architectes (fonds Chirié, Carta) ou de familles (fonds Isoard-Vauvenargues), la poursuite de l'opération Grande Collecte concernant les archives privées sur la Première guerre mondiale. Ont en outre été acquis plusieurs ensembles photographiques et de documents privés intéressant le département (soit 275 pièces), pour un montant total de 14 600 euros. Les entrées pour l'année 2015 représentent au total environ 1 kml.

Le contrôle de l'Etat s'est exercé auprès des différentes administrations et des communes du département par 42 inspections mais aussi par le contrôle pour l'élimination de près de 32 kilomètres linéaires d'archives. Enfin, le service des archives intermédiaires pour le Conseil départemental a collecté près de 600 ml auprès des services du Département et assuré l'élimination de près de 700 ml. Il a aussi beaucoup œuvré pour la mise à jour et la révision des chartes d'archivage (20 chartes signées en 2015) et a assuré de nombreuses communications d'articles aux services (713 communications administratives).

### Traitement documentaire

L'essentiel de l'activité du traitement documentaire a porté sur la mise en production du nouveau système informatique d'archivage Ligeo, avec la participation active à la phase de recette et surtout le travail pour la mise à niveau des données reprises des anciennes bases. Il s'est en effet avéré nécessaire de reprendre les 3 000 instruments afin de les mettre en conformité avec les normes ISAD(G) et la DTD EAD, dans la perspective d'une interrogation en ligne. Cet important travail devrait être achevé en 2016. De ce fait, le classement des fonds

a été très nettement ralenti. En revanche le catalogage et le dépouillement des ouvrages de la bibliothèque historique et des périodiques ont été développés. Il faut enfin signaler l'importante opération d'encodage des inventaires des fonds notariaux qui permettra de mettre en ligne des instruments de recherche correctement encodés et interrogeables. Si les travaux ont été externalisés (pour un montant avoisinant 80 000 euros), les agents des Archives départementales se sont aussi largement impliqués dans les opérations de préparation et surtout de contrôle de la prestation.

### Mesures de conservation

Dans la lignée des années précédentes, les opérations de numérisation des fonds se sont poursuivies en 2015, et l'accent a été mis sur les fonds anciens (série B *Magna regestra* et trésor des chartes des comtes de Provence) qui pourront ainsi être mis en ligne. Par ailleurs, près de 2 000 pièces (dont de nombreuses chartes anciennes scellées) ont bénéficié d'une restauration minutieuse, réalisée par des prestataires spécialisés et 134 mètres linéaires de documents ont été dépoussiérés et conditionnés en interne.

### Communication des archives au public

Les chiffres de fréquentation des deux salles de lecture des Archives départementales (Aix et Marseille) sont stables par rapport à 2014 avec 3 207 lecteurs inscrits (3 170 en 2014) qui ont consulté 32 063 articles. Les recherches par correspondance demeurent très importantes et sont toujours en augmentation : 3 505 recherches avec reproductions, pour la plus grande part des recherches administratives (2 954 recherches en 2014). On constate en outre une légère augmentation de la fréquentation du site internet : 211 293 visiteurs différents ont consulté le site pour un total de 1 857 509 pages vues (192 666 visiteurs en 2014).

### Médiation et valorisation du patrimoine documentaire

Les actions de valorisation ont poursuivi leur rythme traditionnel, avec la présentation d'une exposition déclinée sur le même thème sur les deux sites, autour de la photographie : *Carte blanche à Mathieu Pernot*. Ce photographe professionnel a retenu des ensembles photographiques présents dans les fonds et a donné sa vision personnelle de ces archives. Cette exposition s'est accompagnée de visites guidées et de cycles de conférences présentées sur les deux sites, qui ont été fréquentées par plus de 1 800 personnes.

Des actions plus ponctuelles ont été menées : participation au centenaire du génocide arménien par la présentation d'une exposition itinérante sur la présence des Arméniens dans le Département (en partenariat avec l'association ARAM), présentation de spectacles liés à la première guerre mondiale. En outre des partenariats se sont poursuivis, notamment avec le festival Mars en baroque ou l'Opéra de Marseille. C'est aussi dans le cadre d'un partenariat qu'a pu être organisé un concert d'hommage à Vladimir Cosma, qui a reçu 300 personnes. Au total, la fréquentation de ces diverses manifestations s'élève à environ 2 600 personnes.

Enfin, sont toujours organisées des actions en direction du public scolaire, avec la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques, tant sur le site de Marseille que sur celui d'Aix-en-Provence : ont été accueillis près de 6 500 élèves, provenant pour l'essentiel du primaire ou des collèges.

## **BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE**

La Bibliothèque départementale s'est dotée aujourd'hui des outils nécessaires au pilotage d'une politique concertée d'accès à la culture et au savoir avec l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture publique.

Une nouvelle organisation a été mise en œuvre depuis 2014. Elle doit permettre :

- la construction d'outils pour une meilleure connaissance et un suivi plus fin du territoire,
- le développement de l'accompagnement et de l'expertise auprès des professionnels,
- enfin la consolidation des relations partenariales pour une meilleure dynamique et animation du territoire.

## MISSIONS

Pour mettre en œuvre un plan de développement de la lecture publique sur le département, la BDP doit :

- constituer un fonds documentaire diversifié et le diffuser auprès du réseau départemental des bibliothèques ainsi qu'auprès des structures partenaires,
- aider à la construction de bibliothèques (extension et développement), à leur aménagement (équipement mobilier et multimédia) et à leur informatisation,
- soutenir le développement des bibliothèques en apportant aide, conseils, formation, tutorat et expertise auprès des personnels du réseau départemental.
- Dans le cadre de l'élargissement de ses missions, elle doit également :
- favoriser l'accès aux savoirs et à la culture du plus grand nombre par des services de proximité et par des médiations adaptées notamment aux publics spécifiques,
- proposer une programmation culturelle riche et diversifiée qui puisse toucher différents types de publics.

## ACTIONS MISES EN OEUVRES

Le réseau départemental et le réseau spécifique : sur les 107 communes des Bouches du Rhône qui ont vocation à bénéficier du soutien documentaire de la Bibliothèque départementale : 97 communes ont un lieu desservi ; dont 94 bibliothèques municipales et 4 dépôts (écoles, foyer,...).

La BDP contribue au développement des partenariats sur le territoire entre les bibliothèques municipales et les différents acteurs locaux (CDI de collèges, écoles, musées, associations,...) avec des prêts d'outils d'animation : 50 structures en ont bénéficié.

En outre, dans des villes de plus de 20.000 habitants, la Bibliothèque départementale soutient, par un appui documentaire important, 14 structures partenaires œuvrant en direction de publics empêchés ou ciblés (hôpitaux, associations, MDS...).

L'aide aux communes : La Bibliothèque départementale a accompagné 7 projets de construction, d'informatisation, de ré-informatisation ou de réaménagement de bibliothèques.

Les ressources documentaires : l'offre documentaire est en phase de diversification et d'adaptation aux attentes et aux évolutions des usages et des services avec l'intégration des ressources dématérialisées. Le nombre de transactions augmente légèrement (160.360 soit 6 000 de plus que l'année précédente) en cohérence avec le mouvement général d'autonomisation des partenaires en ce qui concerne leurs fonds documentaires et l'accès aux ressources électroniques.

Les moyens : les mutations du territoire imposent la nécessité d'investissement de ressources dans les actions de préparation de l'avenir (développement des partenariats, bibliothèque numérique, réorganisation vers le développement du réseau).

La formation : En 2015, la Bibliothèque départementale poursuit son travail de développement de nouvelles compétences pour les bibliothécaires de son réseau. L'accent a été mis cette année sur l'accompagnement du changement pour les responsables de structure et sur la médiation culturelle notamment numérique.

Les services de proximité aux ABD : La salle d'actualité a reçu plus de 10 000 usagers. Elle a proposé de nombreux ateliers informatiques d'initiation, et de découverte, des ateliers multimédia et de jeux pour le public jeune, et des ateliers en lien avec la thématique de l'exposition.

Les bibliothèques hors les murs (BHM) avec leur structure mobile continuent leur présence aux manifestations organisées par le Conseil départemental mais cette année la structure a aussi été prêtée dans 3 communes du département pour des projets variés.

#### La programmation culturelle aux ABD

La programmation culturelle de la Bibliothèque Départementale rassemble les événements accueillis aux ABD et sur le réseau des bibliothèques. Cette programmation est divisée en deux semestres et centrée autour d'une grande exposition.

Pour le premier semestre 2015, les ABD ont accueilli la double exposition BD « Nocturnes, le rêve dans la Bande Dessinée » et « La Bande dessinée documentaire, un genre à la croisée des chemins » du 17/02 au 18/07 2015. Ces expositions ont permis de développer une programmation associée in situ comprenant : 4 spectacles, 2 projections, 2 ateliers, 8 conférences, 2 concerts, une lecture et un colloque sur le thème de l'art.

Pour le deuxième semestre de 2015, l'exposition centrale « Traversée, d'enfance en adolescence » proposait les travaux de trois photographes (Claudine Doury, Mireille Loup et Stéphanie Tetu) du 18/09 au 23/01 2016. La programmation associée était composée de : 2 lectures, 1 projection, 6 ateliers, 2 spectacles jeunes publics, 2 concerts, 1 lecture musicale, 2 conférences, 1 colloque.

Chacune des expositions est accompagnée de dispositifs de médiations à destination des publics scolaires ou sociaux : visites guidées, parcours ludiques, ateliers. 220 groupes ont été accueillis au titre de l'année 2015

La Bibliothèque Départementale a aussi organisé 81 événements dans 55 bibliothèques du réseau partenaire autour de 16 propositions concernant des rencontres, des ateliers, des projections ou des spectacles. Au total 8674 personnes ont participé aux différentes manifestations.

La Salle d'actualité accueille 36 heures par semaine un public de proximité autour d'une offre de documents et de presse. Les usagers peuvent avoir accès à 105 ressources d'abonnements sous forme numérique ou physique, 7 ordinateurs en libre accès et 3 tablettes. L'équipe a organisé 260 heures d'ateliers individuels ou de groupe. Au total 9.002 personnes ont été accueillies au sein de ces ateliers.

En 2015, la Bibliothèque départementale a totalisé :

- pour les expositions : 3.721 visiteurs,
- pour les diverses manifestations : 1.140 visiteurs,
- pour la salle d'actualité : 9.002 personnes aux ateliers, plus de 10 000 visiteurs au total
- pour la formation du réseau : 357 stagiaires,

Soit, au total un public de 15.220 personnes.

## LE MUSEON ARLATEN

### MISSIONS

Quoique fermé, le Museon Arlaten, musée d'ethnographie provençale, labellisé Musée de France poursuit ses activités scientifiques et prépare activement sa réouverture. En effet, afin de mieux répondre à ses missions, le musée est engagé depuis 2006 et jusqu'en 2018 dans une vaste opération de rénovation, à la fois architecturale et muséographique, qui vise à le positionner comme musée de société du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il se doit, au vu du Code du patrimoine, de conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections, tout en préparant le futur parcours muséographique et les futures activités d'un musée de société. Il contribue également aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion, en constituant des fonds ethnologiques conséquents partagés avec le public. Malgré le contexte, il se doit ensuite de rendre les collections accessibles au public le plus large via des actions hors les murs dans divers lieux du Département. Il conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, à travers des publications, des manifestations en partenariat et des ateliers pédagogiques.

### ACTIONS MISES EN OEUVRE

#### Dans le domaine de la recherche et de la muséographie

Dans le cadre de la rénovation, le travail de muséographie s'est articulé principalement autour de :

- la rédaction des marchés publics de muséographie numérique,
- la production de contenus scientifiques,
- une campagne de prises de vues 3D, la réalisation de films documentaires (corpus cheminots, costumes et paysages provençaux, les Gitans) et l'adressage des collections.

Dans le domaine de la recherche, trois axes ont ponctué cette année 2015 :

- l'enquête sur le monde de la bouvine qui s'est déroulée entre 2012 et 2014 s'est conclue par sa restitution au public à l'occasion de la fête de la science le 10 octobre 2015,
- une restitution festive de la recherche sur les instruments de musique traditionnels s'est inscrite au programme des manifestations du festival *Les Suds à Arles* le 18 juillet 2015.
- l'enquête ethnographique sur la communauté gitane du Pays d'Arles se poursuit avec le projet de sa restitution publique en octobre 2016.

#### Documentation des collections départementales/Édition/Gestion du patrimoine écrit Les fonds patrimoniaux de bibliothèque et d'archives sont valorisés par des outils de gestion permettant leur meilleure connaissance.

Le catalogage des périodiques patrimoniaux est en cours. Les travaux de récolement, de conditionnement des ouvrages, de catalogage et d'indexation notamment des fonds Mistral et Mariéon (4 500 ouvrages) se poursuivent.

#### Le centre de documentation contemporain a accueilli des chercheurs sur rendez-vous.

La mise à disposition d'une salle de consultation au CERCO a permis l'accueil de 22 chercheurs extérieurs et internes fréquentant assidument les lieux tout au long de l'année

2015. Ces visiteurs ont bénéficié de l'accompagnement spécialisé des personnels du service de la Documentation du Museon.

**Les collections et le patrimoine écrit font l'objet d'une couverture systématique par l'imagerie numérique ce qui contribue à enrichir la photothèque documentaire.**

Le plan massif de conservation préventive via l'imagerie numérique initié en 2014 se poursuit pour des ouvrages, des périodiques, des archives historiques et audiovisuelles ainsi que des objets 3D : 8 000 images numériques produites. Les fichiers issus des numérisations ont été intégrés et documentés dans la base de données.

**Publications :**

Des actes de journées d'études « littérature régionaliste et ethnologie » ont été coédités avec l'Ethnopôle GARAE et les Editions Actes Sud.

### **Gestion des collections départementales et conservation préventive**

**Le musée poursuit ses missions fondamentales d'acquisitions (dons et achats) et de prêts d'objets.**

- 526 objets ont intégré les collections du Museon,
- 16 objets prêtés à divers musées et associations,

**Les campagnes de restauration des collections et la mise en œuvre des chantiers de conservation préventive se sont intensifiées.**

- Restauration de 365 œuvres pour un montant de 232 134 € TTC,
- Reconditionnement en réserves de plus de 1000 objets,
- Désinsectisation par anoxie de 798 objets,
- Désinsectisation par congélation de 324 objets.

**Le musée a terminé la mise à jour du récolement décennal et il a engagé des chantiers spécifiques tels que :**

- 42 326 œuvres récolées et comptabilisées entre 2013 et 2015,
- 4 000 objets tracés dans la base de données MUM®,
- Campagnes photographiques au Cerco,

### **Le Service des Publics du Museon Arlaten**

Le Service des Publics se mobilise d'une part dans des actions de médiations en s'appuyant sur l'expérience acquise les années précédentes, d'autre part dans la mise en œuvre du futur parcours muséographique (jeux des salles d'interprétation, participation à la muséographie numérique, élaboration des futures programmations, outils et dispositifs).

En ce qui concerne la médiation avec le public, 4 703 personnes ont bénéficié d'une action conduite ou programmée par le service des publics, 59% dans un cadre événementiel, 31% pour des actions de médiation accompagnée.

Les médiateurs qui opèrent dans 13 communes du Département accueillent un public scolaire (28%) et des publics dits éloignés de la culture représentent (7%). Ces médiations s'inscrivent dans le cadre de projets pédagogiques innovants, permettant de mettre du lien entre culture, champ social et handicap.

Les partenariats principaux ont été « La Rentrée en Images » (Les Rencontres d'Arles) et « Averroès Junior » pour les scolaires, le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) et l'Association pour l'Education Cognitive et de Développement – Centre Communal d'Action Sociale (AECD-CCAS). pour le champ social et le handicap.

Le Museon a aussi expérimenté une exposition qui a permis d'élargir ses horizons patrimoniaux aux jeunes publics. Cette exposition « A Vos Souhais » s'est faite en collaboration avec les musées marseillais, le Préau des Accoules et le MuCEM

Quoique fermé au public la lisibilité du musée se fait au rythme des événements culturels et environnementaux. La notoriété du Museon est mise en perspective grâce à son partenariat avec le Festival les Suds à Arles. Le Museon communique sur sa rénovation par sa participation aux rendez-vous culturels annuels tels que le Festival des « Envies Rhônements », la Nuit des Musées et les Journées Européennes du Patrimoine.

De nombreuses actions accompagnent les étapes de la rénovation du Museon. Elles se sont illustrées par les « Coups de projecteurs » sur les restaurations des collections, les enquêtes ethnologiques sur le monde de la bovine, et les visites guidées du CERCO.

Le travail avec les publics professionnels experts dans les domaines de l'anthropologie, des techniques muséales et de la formation s'est intensifié par des participations à des colloques et des journées d'études (ex : invitation de la Société des musées du Québec).

## LE MUSEE DEPARTEMENTAL ARLES ANTIQUE

### MISSIONS

Ses missions premières sont de :

- conserver, enrichir, restaurer, étudier le patrimoine archéologique du département ;
- transmettre ce patrimoine au public, lui proposer différents programmes de formation ainsi qu'un accès à une documentation spécialisée ;
- accompagner la valorisation du patrimoine archéologique des communes du département.

2015 a été une année de mise en place technique des nouveaux partenariats négociés ou signés précédemment : la BNF avec la préparation de l'exposition *Le luxe à Rome* (ouverture en 2017) ; le Louvre avec l'exposition *Savoir et pouvoir en Egypte* (ouverture novembre 2016). L'année a permis aussi de mettre en phase active le partenariat avec le CICRP et la fondation Getty de Los Angeles afin d'accueillir (février 2016) les stagiaires de la formation internationale *Mosaïkon*. La fréquentation a connu une légère décreue par rapport à 2014 (151 899 visiteurs au lieu de 157 896) mais ceci s'explique par les événements dramatiques des attentats à Paris du début et de la fin de l'année 2015 qui ont eu pour conséquence de nombreuses annulations de groupes et de scolaires. En revanche les ventes de la boutique continuent une spectaculaire avancée en raison d'une offre plus diversifiée grâce à des produits dérivés et grâce aux budgets plus conséquents qui lui sont désormais consacrés.

### ACTIONS MISES EN OEUVRE

#### Service des Publics

En 2015 le Département des publics a assuré et coordonné l'accueil de près de 152 000 personnes : visites guidées, conférences, spectacles, formations, ateliers, visites. Les scolaires constituent le public « cœur de cible » : **30596** élèves tous niveaux confondus ont été reçus dont 60 % de collégiens (la moitié issus des collèges des BDR). 41% ont bénéficié d'une visite, atelier, projet à l'année par les médiatrices (12560 élèves). Enfin 13.5% sont reçus en « projet éducation artistique et culturelle ». Depuis la rentrée de septembre 2015, une

proposition théâtrale est intégrée au Guide des Actions Educatives du CD13, avec pour objectif une visite au musée sur le thème des édifices de spectacle romains suivie d'une représentation théâtrale dans l'auditorium du musée par la compagnie « Le Rouge et le Vert » (5 saynètes satiriques traitant de « l'intégration » des Romains aux cultures locales et inversement). De même, L'opération « La classe, l'œuvre ! », lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication, consiste à inviter des élèves à étudier une œuvre d'un musée de proximité en amont de la « Nuit Européenne des Musées » afin d'en concevoir une médiation, qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs et à leurs familles le soir de la Nuit des Musées. En 2015, c'est le moulage de la Vénus d'Arles qui a été choisi.

L'objectif général restant de mettre les collections et activités scientifiques et culturelles du musée à la disposition de tous les publics et notamment les plus éloignés de la Culture, le dossier « label tourisme et handicap » a été très avancé en 2015 : lancement de la consultation pour choix du graphiste, réunion préparatoire avec le comité départemental label tourisme et handicap. La fin du chantier et la demande de labellisation sont prévus pour juillet 2016. Le public handicapé mental a été associé à la création d'un spectacle proposé par le musée, les travailleurs handicapés de l'ESAT et la Compagnie Lunasol. Pour la nuit des musées 2015 450 personnes ont été accueillies dans l'auditorium lors des deux représentations. Enfin, outre les activités traditionnelles (visites en langage des signes, interventions dans les hôpitaux...), la réalisation d'une maquette tactile du Chaland Arles Rhône 3 à l'échelle 1/25<sup>e</sup> a été conçue en 2015 (livraison en début 2016) pour le public aveugle ou mal voyant.

Parmi les autres faits marquants, on peut noter dans le cadre du partenariat avec la Maison centrale d'Arles, la conception, préparation et montage d'une double exposition d'après le fonds documentaire collecté « L'Antique e(s)t nous ». Cette exposition a été inaugurée le 19/01/2016 à la Maison centrale d'Arles.

### **Pôle communication**

Comme chaque année le service communication a procédé à la maintenance des outils « habituels » (programmes d'activités, agendas...) en lien avec le studio graphique et a assuré la promotion des activités et des événements du musée (presse écrite, radio, télé, média sociaux, web).

Les expositions « *J'aimerais tant voir Syracuse* », « *Les aquarelles de Michel Robin* » et « *Camargue, archéologie et territoire* » ont donné lieu à l'élaboration des documents de communication (dossier de presse, dépliants, affiches...) et au suivi des relations presse.

Un travail conséquent a été mené pour la mise en avant des découvertes archéologiques des fresques romaines découvertes sur le site de la Verrerie. Une conférence de presse organisée en juillet (sur la fouille et au musée) a donné lieu à d'importants retours médiatiques.

Le petit film (20mn) réalisé sur ces fouilles remporte un vif succès sur la chaîne Youtube du musée et la présence du musée sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) est plus importante et plus régulière.

En revanche pour la refonte du site web seule la prestation d'élaboration de la charte graphique est aboutie le reste étant soumis à des questions techniques préalables qui seront affinées en 2016.

### **Service archéologique**

#### **Opérations archéologiques terrestres**

D'avril à juillet le service d'archéologie terrestre a assuré la direction d'une fouille sur le site de la Verrerie à Trinquetaille en partenariat avec l'Inrap, le CNRS, le Ministère de la culture et l'Université d'Aix. Cette fouille a donné lieu à la découverte de décors peints figurés

exceptionnels du Ier s. av. J.-C. Ces peintures ont été étudiées par un toichographe, prélevées par l'atelier de conservation et restauration et gagneront à terme les collections permanentes du musée. Ces vestiges sont une découverte majeure à ce jour unique en France qui a bénéficié d'une très importante couverture médiatique tant au niveau national qu'international. Le chantier a d'ailleurs reçu la visite de la ministre de la Culture puis du Premier ministre. Le public a été sensibilisé à cette opération par le biais des médias, des visites guidées proposées *in situ* qui ont permis d'accueillir 900 visiteurs et des conférences réalisées localement.

Le service a aussi participé à une table ronde sur les sols décorés (janvier 2015), à un colloque sur les peintures romaines (novembre 2015) et publié de nombreux articles grand public (magazine *Archéologia* avec couverture du numéro de décembre notamment).

### Opérations archéologiques subaquatiques

L'équipe des archéologues sous-marins du musée, désormais renforcée par la présence de Mme Sabrina Marlier, est montée en puissance. On notera la participation (mai 2015) à la fouille des structures portuaires romaines de Fos en collaboration avec le Drassm et le CCJ/CNRS, de même que (août 2015) la fouille de l'épave *Deltebre I* en Catalogne, dans le cadre d'un partenariat de partage de connaissances et de techniques de travail.

L'équipe a participé à plusieurs colloques et séminaires internationaux : Ecole Française à Rome ; en Pologne à Gdansk ; en Suisse à Nyon ; au Portugal à Lisbonne ; en Espagne à Cadix et à Bilbao ; à Oxford (Oxford University Centre of Maritime Archeology) mais aussi en France : Universités de Tours (UFR Arts et Sciences Humaines), de Lyon (Archives départementales de Lyon) ou de Nanterre.

Les actions grand public ont été nombreuses : conférences auprès d'associations, au Mucem, au château de Suze-La-Rousse, au Visiatome (Marcoule), au Musée d'Art Classique de Mougins et dans le musée. Le service a réalisé la publication d'un dossier pédagogique sur le chaland AR3 et sur les découvertes du Rhône dans *Arelate*, publication d'un article grand public sur les navires et la navigation dans le delta du Rhône dans le catalogue d'exposition *La Camargue...*, d'un texte sur « La Table romaine » pour un catalogue d'exposition et d'un article sur la médiation en archéologie (Les Lettres de l'OCIM).

### Conservation Acquisitions

Le médailler du musée s'est enrichi en 2015 de 150 monnaies dont certaines étaient inconnues. Parmi elles, un rarissime médaillon en or frappé sous Constance II (335-360) et 47 monnaies ayant servi de référence dans le catalogue Ferrando pour les faux antiques de l'atelier.

### Restaurations

En 2009, dans une cave arlésienne, avait été découvert un très important chapiteau de colonne : le plus grand jamais trouvé en Gaule. Ayant fait l'objet d'une restauration, il est désormais présenté dans les salles du musée.

### Exposition

L'exposition « Camargue, archéologie et territoire, enquête sur un Rhône disparu », inaugurée en décembre 2015, met l'accent sur la double approche - archéologique et géomorphologique - qui permet de jeter un nouveau regard sur le passé antique de la Camargue.

### Prêts expositions extérieures 2015

En 2015, le musée a été sollicité, entre autres, par le Grand Palais, le musée Gallo-romain de Tongres en Belgique, le musée national de la préhistoire et le musée des Confluences.

### Post-récolement et inventaire

Le récolement ayant été achevé, la conservation priorise dorénavant les mesures de post-récolement : conditionnement, marquage, restauration et inventaire. L'objectif, à long terme, est de réduire le passif et de régulariser le statut juridique des collections.

### Reprise des textes

La conservation, travaille à la reprise progressive du parcours de visite. Dans ce contexte, un grand chantier de refonte des textes avec mise à jour des connaissances est en cours.

### Laboratoire de restauration

Les activités les plus marquantes de l'année 2015 ont été les suivantes :

Restaurations de cinq mosaïques du Musée du Louvre ; participation aux fouilles de maisons romaines sur le site de la Verrerie avec prélèvement de grandes plaques d'enduits peints muraux, étude et stockage en vue de leur traitement de restauration. Traitement du pavement provenant de la Tour du Valat pour sa présentation au public dans le cadre de l'exposition « Camargue. Archéologie et Patrimoine ».

Mise en place d'un suivi et interventions pour la maintenance du chaland Arles Rhône3 et création d'un outil numérique pour sa veille sanitaire. Participation à la création d'un groupe de travail et de recherches sur le suivi des épaves antiques dans les musées. Organisation de la deuxième réunion de ce groupe au sein du Musée département Arles antique.

Participation à l'Atelier thématique de recherche interdisciplinaire (ATRI) « Les Matériaux des mosaïstes » (LabexMed, Aix Marseille Université / CNRS). Communications pour la journée d'étude « Chantiers de construction / chantiers de mosaïste » (Aix-en-Provence, MMSH, avril 2015) et au colloque international « Couleurs et mosaïques » (Marseille, Villa Méditerranée, 28-29 avril 2015).

Missions de coopérations internationales :

- en août 2015 : mission d'étude et d'aide à la conservation sur le site de Dresnik (Kosovo) (demande du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Kosovo).
- septembre 2015 : mission d'étude et d'aide à la conservation de deux mosaïques romaines au musée national du Kosovo, à Pristina (demande du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Kosovo).
- Cours Mosaïkon : préparation du contenu pédagogique et programmation d'un cours sur la conservation des mosaïques dans les musées des pays du bassin méditerranéen, aménagement des locaux du service pour recevoir 12 stagiaires d'Algérie, du Liban et d'Egypte, en partenariat avec la Getty Foundation (Los Angeles, USA) et le CICRP (Marseille).

Le laboratoire est également intervenu pour des opérations de vulgarisation pour les jeunes publics sur les notions de conservation dans les musées, a organisé des conférences, a reçu des visiteurs dans l'atelier ou sur les chantiers extérieurs de restauration (Journées de l'Archéologie, Journées du Patrimoine, Fête de la Science). Enfin, le service a accueilli des étudiants pour des stages comptant dans leur cursus universitaire.

## **LE PARTENARIAT CULTUREL**

### Les subventions

Le Conseil Départemental est partenaire de nombreux projets, notamment au travers de son importante implication financière. L'octroi de subventions de fonctionnement en faveur des associations représente ainsi 14 449 514 € en 2015 (hors 13 en partage mais compris opéra de

Marseille pour 1 500 000 €) soit 615 dossiers financés sur 989 dossiers reçus en fonctionnement. Les subventions d'investissement votées se chiffrent, quant à elles, à 350 554 € (dont 65 000 € en FI et 1 000 000 € pour la SCIC Friche de la Belle de Mai) et 881 056 € au titre de la restauration des Monuments historiques et du patrimoine bâti non protégé. La gestion de ces aides est assurée par discipline (musique, activités pluridisciplinaires, arts plastiques, audiovisuel, danse, livre, patrimoine et théâtre).

Il a également accueilli des résidences d'auteurs, illustrateurs et traducteurs : en 2015, 9 projets ont été aidés pour 20 mois de résidence et un budget alloué de 44850 €.

### **Culture Provençale**

BP 2015 : 500 000 € en fonctionnement

Budget global consommé en 2015 : 491 500 €

Le secteur a enregistré 83 demandes de subventions dont 23 rejets

Investissement : En culture provençale l'enveloppe est de 40 000 €, le montant des subventions attribuées est de 19 859 € pour 4 dossiers. 3 demandes ont été rejetées.

### **Patrimoine historique**

Les crédits suivants ont été votés :

784 276 € pour les Monuments historiques (17 attributions)

96 780 € pour le patrimoine bâti non protégé et objets mobiliers (9 attributions)

### **Le développement culturel des Communes**

Les subventions revêtent également la forme d'une aide au développement culturel des Communes et des structures communales. En 2015, 9 communes ou structures communales ont été aidées pour organiser des manifestations culturelles ou festives en rapport avec les traditions locales. Au total c'est une somme de 905 000 € qui a été allouée, hors soutien à l'Opéra de Marseille (comptabilisé en partenariat secteur Musique).

### **Cinéma et audiovisuel**

Outre le financement dans le cadre du partenariat culturel précité et l'éducation à l'image, le Conseil Départemental met en œuvre le dispositif intitulé « aide aux salles de cinéma » dans les communes de moins de 100 000 habitants. Le montant total 2015 est de 143 774 €.

### **L'aide à la création et à l'édition, Littérature /Patrimoine/ Arts visuels**

Cette aide, accordée sous forme de prix, concerne la publication d'un ouvrage en édition papier par les auteurs ou par les associations éditrices. Elle est versée après sélection du projet par un jury de spécialistes et après parution du livre. En 2015, 33 projets ont été aidés pour un montant total de 144 700 €.

### **Dispositifs d'aide à la promotion des œuvres et à la réalisation des sites internet musiques actuelles et aide à la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles**

- Dispositif d'aide à la promotion des œuvres et à la réalisation de site internet (Budget de 70 000 €), votés 69 100 € pour 35 demandes (25 attributions et 10 rejets)

- Dispositif d'aide à la diffusion cinématographique et audiovisuelle (Budget de 70 000 €), votés 70 000 € pour 22 dossiers déposés (12 votés et 10 rejetés).

### **Schéma départemental d'enseignement artistique**

Le Conseil départemental a accompagné en 2015 : 13 projets expérimentaux d'enseignement artistiques (92 500 €), 23 structures d'enseignement artistique (591 500 €), 11 chœurs amateurs (aide aux projets des chorales du département (39 500 €). Le montant total consacré à l'ensemble de ces dispositifs est de 723 500 €.

## LES ACTIONS CULTURELLES

Les actions culturelles sont portées par l'Unité de Direction, soit en régie directe, soit en partenariat avec des associations culturelles et des artistes.

### 1 - Actions culturelles événementielles :

- Les Chants de Noël : 58 représentations en 2015 du 1<sup>er</sup> au 23 décembre (20 000 spectateurs)
- Les Aulnes : Manifestation « A vous de jouer » le 5 juillet 2015 (700 spectateurs)
- Tournée du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron « De la Durance aux Alpilles » : 13 représentations du 7 au 16 août 2015 (4 000 spectateurs).
- Tournée du Festival International d'Art Lyrique « Jeunes Voix lyriques » : 6 représentations du 10 juin au 16 juillet 2015 (660 spectateurs).
- 1 concert au Domaine de Saint Pons à l'occasion des Journées du Patrimoine 2015 (environ 200 personnes).
- Les temps des Aulnes : Galetjade : deux concerts (environ 150 personnes à chaque fois), le concert des Jeunes Voix Lyriques (environ 30 personnes) et le concert de la Route de la Durance aux Alpilles (400 personnes).

### 2 - Dispositif Saison 13

Saison 2014-2015 :

- 48 des 105 communes de moins de 20 000 habitants ont adhéré à Saison 13 soit 46 % des communes éligibles, pour une dépense de 361.466,10 €.
- 281 représentations ont eu lieu dont 11 en cirque, 7 en danse, 100 en jeune public, 92 en musique, 55 en théâtre, 16 en spectacle de rue, 19 opérations d'accompagnement.
- La fréquentation du public pour l'ensemble des spectacles sur la saison s'élève à environ 40 000 personnes.

### 3 - Les actions éducatives et culturelles

Dans la continuité des actions initiées dès 2007 par la Direction de la Culture du Conseil Départemental, l'année 2015 a permis à 617 élèves de 14 collèges de vivre des expériences artistiques et culturelles dans le cadre de l'appel à projet « d'éducation artistique et culturelle ».

Fondées sur le principe de co-construction entre acteurs (culturels, sociaux et éducatifs) ces propositions ont permis de mobiliser les collégiens autour de projets stimulant la transmission de pratiques artistiques collectives.

En 2015, 11 projets ont été retenus et financés pour un montant total de 81 500 €, les subventions allant de 5 000 à 12 000 €. Ces financements ont permis des projets sur le long terme, entre 5 et 10 mois, avec un nombre de séances oscillant entre 10 et 30 selon les actions. Les associations retenues (Ilotopie Le Citron jaune/Urban Prod/L'Isba/Seconde Nature/Théâtre la Cité/La Meson/Plaisir d'offrir/L'Association MEEARI-Cie Geneviève Sorin/Les Suds Arles/Ensemble Télémaque/Théâtre Joliette Minoterie) ont travaillé avec une trentaine d'artistes invités au service des élèves et des différents types de publics associés aux projets : familles des élèves, personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle, adolescents en difficultés, seniors...

L'objectif de cet appel à projet est de réaffirmer l'importance d'identifier et de soutenir les démarches innovantes en matière d'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire.

Les bilans font état de presque 600 heures de pratique artistique et 200 heures de sensibilisation à des domaines aussi diversifiés que la danse, le théâtre, les arts de la rue, le

cirque, la musique, le chant, la pratique instrumentale, les arts plastiques et visuels jusqu'aux arts pluridisciplinaires.

Ce dispositif encourage la fédération d'acteurs autour d'un projet, l'acculturation et la formation des diverses parties prenantes, ainsi qu'une exigence artistique forte.

Pour l'année 2015, La Direction de la Culture a participé à la concrétisation de 11 projets éducatifs et artistiques, auxquels il faut ajouter Les « Nouveaux Collectionneurs au collège » et « Collèges au cinéma ». Le montant affecté par la Direction de la Culture à ces projets d'éducation artistique et culturelle sur l'exercice 2015 représente 78 500 €, auxquels s'ajoutent 68 600 € pour Les « Nouveaux Collectionneurs au collège », ainsi que 110 000 € pour « Collèges au cinéma ».

#### **4 - Actions menées au titre du dispositif Ensemble en Provence**

Il s'est agi en 2015 de poursuivre les mesures incitatives à l'égard des publics prioritaires (jeunes, collégiens, personnes âgées, handicapées, bénéficiaires du RSA...) tout en cherchant à mieux insérer la culture dans les politiques d'aménagement du territoire. Ainsi, l'outil transversal qu'est la plate-forme " Ensemble en Provence ", co-pilotée par la Direction Culture, a pris toute sa mesure.

Ensemble en Provence est une démarche à destination des relais du territoire, structures relevant du champ social, socio-professionnel, socio-culturel ou médico-social. Elle contribue à la rencontre entre les acteurs de la culture ou du sport, les acteurs du social et leurs publics, notamment ceux qui en sont les plus « éloignés » pour des raisons diverses : économiques, sociales, familiales ou géographiques.

Ensemble en Provence propose une sélection d'événements spécifiques et une médiation adaptée autour de visites, d'ateliers ou de spectacles.

Depuis 2012, et en complément avec le dispositif général Ensemble en Provence, un appel à projets est lancé dans le but d'associer une structure culturelle et une structure sociale ou de soins dans la construction d'un projet dont les bénéficiaires sont les publics les plus éloignés de la culture et en respect avec les compétences légales du Conseil Départemental.

Pour l'année 2014/2015, 11 projets ont été retenus, mobilisant 44 relais sociaux autour de 344 bénéficiaires. Les subventions, allant de 3000 à 9500 € représentent une somme totale de 83800 €. Autour de pratiques aussi diverses que le chant, l'écriture, la musique, la danse, la vidéo ou le numérique, les bénéficiaires ont eu accès à des actions culturelles et artistiques de qualité portées par des associations culturelles professionnelles.

Les associations retenues (Les Ateliers de l'Image/Planète Emergences/M2F créations/Plaisir d'offrir/Les Suds à Arles/Arts Temps Réel/Compagnie Itinérances/Iles du Sud Khaloum/GMEM/Lieux fictifs/Mains Libres) ont invité des publics différents à rencontrer des artistes professionnels du territoire et à participer ensemble à la mise en place d'activités artistiques de qualité.

#### **5 - Actions menées conjointement avec d'autres Directions**

Dans plusieurs domaines la DC apporte son expertise et s'engage :

- avec la Direction de l'Education : projets artistiques et culturels du Guide des actions éducatives ; 1% artistique dans les collèges du Département
- avec la Direction de l'Insertion pour la mise en place d'actions en direction des artistes plasticiens bénéficiaires du RSA
- avec la Direction de la Vie Locale pour l'amélioration des salles de spectacles, d'exposition et les cinémas des communes du département

**Rattachés à l'Unité de Direction, participent également à la mise en œuvre de la politique culturelle départementale, les domaines et sites départementaux :**

## **LES SITES**

### **LE CHATEAU D'AVIGNON**

#### **MISSIONS**

Classé monument historique depuis 2003, le domaine départemental du Château d'Avignon, géré par la Direction de la Culture jusqu'en juin 2014 puis par la Direction des Services Généraux fait l'objet d'une politique de mise en valeur par le biais d'une programmation culturelle, d'un parcours d'art contemporain ainsi que d'actions pédagogiques en faveur des jeunes et des publics prioritaires.

#### **Moyens**

Le budget voté au BP de 2015 était de 70 000€ en fonctionnement. Le montant consacré à l'exposition s'élève à près de 67 000€.

#### **Actions mises en œuvre**

En 2015, le domaine départemental du château d'Avignon a été ouvert au public du 1er avril au 4 octobre.

La programmation 2015 proposait « La journée des Printemps », le dimanche 19 avril avec une ambiance festive et familiale. Le reste de la saison a été marqué par de nombreux temps forts : Château Plage (14 juin), le week-end d'ouverture de l'exposition d'art contemporain le domaine des murmures #2 (20 et 21 juin), les thés au château (19 juillet), les Envies Rhônements (2 Août), les Escapades Camarguaises en compagnie de Georges Vlassis, directeur du Mas de la Cure-Maison du cheval de Camargue, ainsi que les journées thématiques "la vie de château en Camargue". Enfin, les Journées Européennes du patrimoine (19 et 20 septembre) ont clôturé la saison.

- 19 505 visiteurs au total (parc et château), avec une ouverture réduite à 5 jours (du mercredi au dimanche) et avec des intempéries lors de la « Journée des Printemps ».

En 2015, le château s'est tourné plus particulièrement vers les publics scolaires et le social par le biais de l'accueil des groupes et des scolaires pendant toute l'année autour de visites thématiques en particulier sur le patrimoine technique du château. En 2015 le château a accueilli plus de 1000 scolaires. Le château participe à plusieurs opérations nationales ou régionales comme Les journées de la science, Une rentrée en images.

Ont également été accueillies dans le cadre du dispositif « Ensemble en Provence » 565 personnes en partenariat avec des centres sociaux marseillais.

### **LE DOMAINE DEPARTEMENTAL DE L'ETANG DES AULNES**

#### **MISSIONS**

Inauguré en 2008, le Centre de Création en Résidence des Aulnes a pour objectif de répondre aux besoins en lieux de travail et de répétition des artistes professionnels du spectacle vivant (théâtre, musique danse, cirque et arts de la rue). De septembre à juin, des équipes artistiques en création sont accueillies avec une mise à disposition d'un plateau de répétition, d'un lieu

d'hébergement et une prise en charge de leur restauration. Les artistes sont sélectionnés par un jury. Les compagnies locales, nationales et internationales doivent être en partenariat avec une structure culturelle départementale (théâtre, festival, salle de concerts...). Le Centre de Création en Résidence des Aulnes se donne aussi pour objectif de contribuer à la rencontre entre les équipes artistiques au travail et les publics, via « Ensemble en Provence ». Unanimement appréciée, la résidence des Aulnes n'a aucun équivalent géré en direct et financé par un Département.

En 2015, outre la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNTCA), 18 compagnies ont été sélectionnées par le jury et accueillies à la résidence.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par ailleurs, la Direction de la Culture est impliquée dans une démarche de développement durable, notamment dans le cadre de « Ensemble en Provence ». La politique culturelle trouve naturellement son inscription au sein de l'Agenda 21 de la Collectivité notamment par une incitation des partenaires culturels à une démarche éco-responsable et à un travail en direction des publics dits prioritaires.

### **ETATS GENERAUX DE PROVENCE**

En outre, la Direction de la Culture a activement contribué à la concertation des Etats Généraux de Provence (EGP) en organisant une manifestation spécifique en octobre 2015 réunissant une centaine d'associations culturelles, et en participant aux 4 ateliers des EGP, au titre de l'aménagement culturel du territoire, de l'accès à la Culture pour tous les publics, de l'éducation artistique et culturelle et plus globalement de l'attractivité et du rayonnement départemental.

A l'issue de cette concertation, la Direction de la Culture est pilote de la conduite du projet phare culturel aux ABD et elle est associée à l'action talents de demain, au GR2013, au Printemps de Provence, à l'élaboration de la solution numérique de promotion touristique et culturelle et à la stabilisation de nouveaux critères de subvention.

Le processus des EGP a également permis de réaffirmer l'engagement du Département en faveur des Musées d'Arles, dans le cadre de la rénovation du Museon Arlaten d'une part et de la construction de réserves externalisées pour le MDAA d'autre part.

### **PERSPECTIVES 2016 DE LA DIRECTION DE LA CULTURE**

Pour relancer et mettre à profit la dynamique événementielle impulsée par Marseille Provence 2013, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône développe une politique culturelle autour de trois thèmes majeurs :

- Etre garant du patrimoine d'hier et de demain
- Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages
- Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

L'axe 1 « Etre garant du patrimoine d'hier et de demain » intègre :

- Les deux musées arlésiens
- Les Archives et bibliothèque départementales, et le projet d'en faire un phare culturel au cœur du quartier à fort potentiel d'Euroméditerranée
- L'aide à la restauration du patrimoine et des monuments historiques
- Le soutien à la langue d'Oc et aux traditions provençales

La collectivité soutient aussi la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain.

L'axe 2 « Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages » développe l'engagement de l'institution en faveur de :

- Un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de chacun à tous les âges de la vie
- Une jeunesse dynamique et créative, sensibilisée aux enjeux de notre société
- Un accompagnement des usages en lien avec le numérique

La mise en synergie de plusieurs dispositifs mis en œuvre par l'Institution concourt à toucher le plus de public possible, à tous les endroits du territoire, avec des propositions artistiques de qualité. Cet axe intègre notamment l'enseignement artistique et les actions culturelles éducatives.

Enfin, l'axe 3 « Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire » rappelle le rôle de la culture pour :

- Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire
- Promouvoir le numérique comme outil d'attractivité

Et la volonté de l'institution de donner une suite à l'engagement de 2013, tant au niveau des populations locales que des touristes venus du monde entier.